

Imperialiter

*Il re e le sue lingue.  
Comunicazione e imperialità*

*Le roi et ses langues.  
Communication et impérialité*

a cura di  
Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Imperialiter

2

*Direzione scientifica*

Fulvio Delle Donne (Univ. Basilicata); Bernardo J. García García (Univ. Complutense Madrid); Benoît Grévin (CNRS/EHESS, CRH); Corinne Leveleux-Teixeira (Univ. Orléans); Yann Lignereux (Univ. Nantes); Francesco Panarelli (Univ. Basilicata); Annick Peters-Custot (Univ. Nantes).

Tutti i testi pubblicati sono vagliati, secondo le modalità del “doppio cieco” (*double blind peer review*), da non meno di due lettori individuati nell’ambito di un’ampia cerchia internazionale di specialisti.

In copertina: Petrus de Ebulo, *De rebus Siculis Carmen*, Bern Burgerbibliothek, Codex 120 II, c. 101r (dettaglio della cancelleria trilingue della Palermo normanna: *Notarii Greci - Notarii Saraceni - Notarii Latini*)

*Il re e le sue lingue*  
*Comunicazione e imperialità*

*Le roi et ses langues*  
*Communication et impérialité*

a cura di

Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Basilicata University Press

Il re e le sue lingue: comunicazione e imperialità = Le roi et ses langues: communication et impérialité / a cura di Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin. – Potenza: BUP - Basilicata University Press, 2023. – 176 p.; 24 cm. – (Imperialiter; 2)

ISSN: 2785-7905

ISBN: 978-88-31309-20-2

940.1 CDD-23

© 2023 BUP - Basilicata University Press

Università degli Studi della Basilicata

Biblioteca Centrale di Ateneo

Via Nazario Sauro 85

I - 85100 Potenza

<https://bup.unibas.it>

Published in Italy

Prima edizione: febbraio 2023

Gli E-Book della BUP sono pubblicati con licenza

Creative Commons Attribution 4.0 International

## SOMMARIO

Benoît Grévin, <i>Le roi de langues et l'empereur. Y a-t-il eu un modèle «impérial» de gestion linguistique au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?</i> .....	7
Guido Cappelli - Fulvio Delle Donne, <i>Considerazioni sul Latino come lingua imperiale (secc. XII-XVI)</i> .....	31
Lars Boje Mortensen, <i>L'auto-rappresentazione imperiale nella letteratura occidentale (1050-1200 ca.)</i> .....	51
Benoît Grévin, <i>Ampleur et limite d'une impérialisation: les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)</i> .....	69
Annick Peters-Custot, <i>Langue(s) d'empire et langue(s) impériale(s) dans le royaume Hauteville de Sicile</i> .....	105
Aude Mairey, <i>Langues et impérialité seconde dans les îles Britanniques à la fin du Moyen Âge</i> .....	123
Benjamin Landais, <i>Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	147
<i>Gli Autori</i> .....	175



## BENOÎT GRÉVIN

*Le roi de langues et l'empereur.*

*Y a-t-il eu un modèle «impérial» de gestion linguistique  
au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?*

*King of language, emperor of language. Was there an Imperial Model for linguistic Policies during the Early/Late Middle Ages and the early Modern Period (1100-1700/1792)?*

*Abstract:* This introductory essay aims at precisising the limits and conditions of an inquiry on the «imperial dimension» of the linguistic politics and communication strategies of royal and princely powers across late medieval and early modern Europe, by pointing to some counterintuitive truths, and avoiding anachronistic conceptions, such as the idea of a planned linguistic program conceived to affect the entire population of a State before the contemporary area. One draws the attention to the fact that the existence of an Imperial political construction did not necessarily mean the enhancement of a unique Imperial language, and that medieval and early modern kingdoms were rarely dominated by a unique «proto-national» language. The fluidity of linguistic strategies, including the recourse to Imperial Latin, as well as other prestigious «referential» languages, and their interaction with a variety of vernacular languages, lets the door open to a vast array of inquiries concerning different case studies.

*Keywords:* Latin; communication strategies; vernacular languages; polyglossia

En 1548, le prince Philippe d'Espagne, futur Philippe II, investi du Milanais et des Pays-Bas que l'on commençait à appeler espagnols par son père Charles-Quint, organisa un voyage d'apparat vers la «basse Allemagne» (c'est-à-dire les Pays Bas...) pour faire une entrée solennelle dans ses nouvelles possessions<sup>1</sup>. Un

<sup>1</sup> Six des sept contributions de ce volume, dont cet article introductif, ont pour origine des communications du colloque «El rey y sus lenguas. Comunicación y imperialidad / Le roi et ses langues. Communication et impérialité», Casa de Velázquez, Madrid, 24-26 octobre 2018, colloque



courtisan et érudit espagnol, Juan Christóval Calvete de Estrella, a laissé une fastueuse description des «entrées» majestueuses qui, depuis le départ de Barcelone jusqu'à la réception dans les grandes villes de Flandres, ponctuèrent ce voyage placé sous le signe d'une impérialité aussi omniprésente que seconde<sup>2</sup>: *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso príncipe don Phelippe*, paru en 1549<sup>3</sup>. Philippe n'était pas empereur et n'allait pas le devenir, mais il concentrait en lui un ensemble éclatant de légitimités impériales: fils d'empereur, porteur des charismes délégués par son père, il était aussi l'héritier d'un Empire *sui generis*, en phase de consolidation, la monarchie espagnole à laquelle était désormais bien arrimée l'idée d'une dimension impériale, une génération après les phases les plus spectaculaires des conquêtes amérindiennes. Enfin, il devenait alors prince de différents territoires «impériaux», le Milanais et les Flandres, notamment, dont le statut juridique contesté durant les décennies précédentes n'empêchait pas la valorisation idéologique comme autant de fragments d'Empire.

Dans la description des voyages rédigée en castillan, la dimension linguistique est omniprésente. Les chambres de rhétorique ou sociétés érudites locales avaient préparé pour chaque entrée une kyrielle d'inscriptions destinées à orner les parades, processions, et arcs de triomphe caractéristiques de ces choréographies éphémères du pouvoir qu'étaient les «entrées royales». Dans toutes les villes sans exception, le latin, toujours doublé dans les pages de ce volume de sa traduction en espagnol, se taille, sous

inscrit dans le programme du réseau des EFE «Imperialiter», pour lequel je renvoie à la note suivante.

<sup>2</sup> Le concept d'«impérialité seconde», élaboré par Annick Peters-Custot, et à la base du programme de recherche *Imperialiter*. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), vise à décrire les formes d'impérialité qui ne dérivent pas d'une légitimité impériale directe, mais de la reprise par un pouvoir médiéval ou moderne de traits impérialisants. On renvoie, pour la définition et description de ce concept, à A. Peters-Custot: «Le royaume normand de Sicile, cas d'école de l'impérialité royale?», dans le prochain dossier de la collection *Imperialiter*, issu de la publication des actes des journées d'études d'Oxford (juin 2018): *Stratégies et rythmes de l'impérialité* (publication prévue début 2023).

<sup>3</sup> Cfr. la réédition récente, Juan Christóval Calvete de Estrella, *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso Príncipe don Phelippe*, estudios introductorios de J. L. Gonzalo Sánchez-Molero, J. Martínez y Santiago Fernández Conti, A. Álvarez-Ossorio Alvariño, F. Cecha, cur. P. Cuneca, Madrid 2001.

forme de poèmes panégyriques ou allégoriques, la part du lion. C'est la langue «impériale», utilisée à Gênes<sup>4</sup> et à Milan<sup>5</sup>, à Bruxelles<sup>6</sup> et à Rotterdam<sup>7</sup>. Dans plusieurs villes du Nord, toutefois, ce monolinguisme apparent, parfois tempéré par l'apparition du grec, se change en un plurilinguisme qui prend parfois des dimensions remarquables. On ne s'étonne guère qu'à Louvain, dans l'ambiance multilingue des Pays-Bas du Sud, qualifiés de Gaule Belgique, les poèmes aient été écrits à la fois en latin, en français et en flamand<sup>8</sup>. Mais que dire quand on constate qu'à Gand, c'est non seulement le latin, le français et le flamand qui ont été employés, mais également l'hébreu, le grec, l'italien, l'allemand et l'espagnol<sup>9</sup>? Les érudits locaux avaient même été jusqu'à exhumer dans les manuscrits des éléments de vieux haut allemand, appelé par eux *lengua francónica antigua*, pour composer une inscription censée refléter la langue parlée par Charlemagne vers l'an 800<sup>10</sup>.

Nous assistons donc ici à une volonté d'impérialisation linguistique qui conjugue trois registres: 1) un reflet de la domination impériale du futur souverain espagnol à travers l'usage symbolique des différentes langues parlées dans les territoires de sa domination; 2) un reflet de la dimension transcendante de sa

<sup>4</sup> *Ibi*, pp. 42-43, 50-54.

<sup>5</sup> *Ibi*, pp. 60-78.

<sup>6</sup> *Ibi*, pp. 169-176.

<sup>7</sup> *Ibi*, pp. 471-473.

<sup>8</sup> *Ibi*, pp. 156-168.

<sup>9</sup> *Ibi*, pp. 182-201.

<sup>10</sup> *Ibi*, pp. 195-196: «Tenía en la cumbre del frontispicio dos grandísimos grifos, las alas tendidas, las manos levantadas con los bastones de Borgoña y en medio d'ellos la imperial corona, y en el témpano d'él, en lengua francónica antigua (que es la que usó Carlo Magno y agora, si no es en libros antiguos de historias, no se halla) avía este letrado de una parte y de otra, en el qual compara los franceses en el ánimo y esfuerço a los romanos y dize: Thie furist ist gotes bilidi, / salige sint mandt ware wanta thie bisizzent erda/ sie sint so sama kuani. / selpsó thio romani./ Zi wafane snelle / So sint thie tegán alle. Salige sint thie thar sint miltherze wanta / Sie folgert miltidum. Que quiere dezir: El Príncipe, que es ymagen de Dios, defiende al pueblo en felicidad, porque possee y es señor de la tierra, y assí con él todos tienen ánimo y osadía aun contra romanos, y ármanse tan valerosamente, que pueden sustentarse contra todos. Bienaventurados los que entre ellos son de ánimos esforçado porque con promptitud a su Príncipe sigan».

légitimité à travers l'utilisation de trois langues dont deux ont ou ont eu une dimension impériale (le latin et le grec), mais qui, surtout, sont sacrées, car associées aux fondements religieux de sa légitimation, les langues de la Bible et de la Croix; 3) enfin, une mise en abîme des fondements historiques de ce pouvoir impérial par l'exhumation d'un idiome censément lié à l'un des fondateurs de la légitimité impériale occidentale, Charlemagne, que l'on fait littéralement parler dans ce qui est présenté comme sa langue maternelle, sous le nom de «vieux franconien». La symbolisation de la plénitude linguistique se déploie donc à la fois dans l'espace et dans le temps, dans les dimensions de l'humanisme et dans celle des savoirs chrétiens, enfin, déjà, dans une philologie qui annonce nos tentatives de reconstituer les cultures linguistiques du passé.

Il n'y a pourtant rien d'évident pour l'historien derrière cette démonstration de puissance linguistique. Pourquoi utiliser une seule langue à Gênes, ville qui avait vu dès 1516 la publication du premier psautier quintilingue latin-hébreu-arabe-grec-araméen sous la plume d'Agostino Giustiniani<sup>11</sup>, et huit idiomes à Gand, qui n'était certainement pas plus cosmopolite que la cité ligurienne? Chaque témoignage de jeu linguistique associé au pouvoir dans les cultures traditionnelles doit être interrogé pour ce qu'il est: un défi sans cesse renouvelé à nos capacités de modélisation, même quand c'est la langue «attendue» qui se présente à travers les textes.

L'historien du XXI<sup>e</sup> siècle intéressé par la question de dynamiques linguistiques, ou sociolinguistiques, au bas Moyen Âge et à l'époque moderne, a en effet appris à se méfier des reconstitutions trop simplistes de ces histoires de langue. L'histoire romantique, puis positiviste, courant au même rythme que la constitution des idéologies nationales modernes, se révélait souvent incapable de comprendre les mécanismes de l'«économie linguistique du passé», obnubilée qu'elle était par la construction d'États-Nations presque toujours associés à une idéologie d'unification linguistique (et, pourrait-on ajouter, d'Empires placés sous le signe du rayonnement d'une langue: anglais, français, espagnol, por-

<sup>11</sup> Cfr. Agostino Giustiniani, *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum et Chaldaicum, cum tribus latinis interpretationibus et glossis*, Genova 1516 (dit *Psalterium octaplum* à cause de ses trois traductions latines et de ses gloses).

tugais...). On ne pouvait ainsi, à l'époque de Ferdinand Brunot, le grand historien du français sous la Troisième République, architecte d'une colossale *Histoire de la langue française*<sup>12</sup>, imaginer l'histoire du français médiéval et moderne que comme celle d'une ascension d'abord lente, puis triomphale, vers son statut de langue de l'État-nation. Ces volumes exploraient certes déjà la dimension «internationale» du français. C'était toutefois sous la forme d'un rayonnement partant implicitement du royaume, qui empêchait de le considérer comme ce qu'il fut au Moyen Âge: une langue suprarégionale et polycentrique, utilisée aussi bien en Angleterre et en Italie qu'en France, sans être automatiquement associée à l'État royal des Capétiens et des Valois. Dans cette histoire du français, «langue du roi», il y avait relativement peu de place pour une réflexion sur la dimension, ou la non-dimension impériale d'une langue royale, sauf à voir dans l'avènement du français classique louis-quatorzien une sorte d'apothéose quasi-impériale d'une langue en majesté.

Les clichés ont la vie dure, et poser l'équivalence entre royaume et langue nationale reste une tentation, mais cette équivalence est en général fautive dans la longue durée des époques qui nous concernent (bas Moyen Âge-époque moderne). En plein XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, les anecdotes contenues dans les recueils de Chamfort et de ses contemporains attestent ainsi que la guerre entre le latin et le français comme langues de prestige continue à travers le débat sur les inscriptions monumentales. C'est la preuve que quelque chose se joue encore, quelques années avant la Révolution, dans la dialectique entre la vieille langue impériale et son plus jeune rival, ou reflet<sup>13</sup>. À l'autre extrémité de l'arc chro-

<sup>12</sup> F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900, tome 1. De l'époque latine à la Renaissance*, Paris 1933 (quatrième éd. revue et augmentée). Cette synthèse ambitieuse explore la dimension internationale du français médiéval (cfr. pp. 477-415, «Le français à l'étranger»), mais cette dimension n'y est comprise que comme une émanation de la culture française à l'étranger, non comme l'usage polycentrique d'une langue des différentes variétés d'une langue de culture européenne.

<sup>13</sup> *Œuvres complètes de Chamfort*, Paris 1812, t. II, *Caractères et anecdotes*, p. 211: «On parloit de la dispute sur la préférence qu'on devoit donner, pour les inscriptions, à la langue latine ou à la langue française. Comment peut-il y avoir une dispute sur cela, dit M. B....? – Vous avez bien raison, dit M. T. ....? – Sans doute, reprit M. B.... c'est la langue latine, n'est-il pas vrai? – Point du tout, dit M. T. ...., c'est la langue française».

nologique du projet «Imperialiter», la naissance de la grande littérature courtoise de langue d'oïl semble devoir plus à l'impulsion de la cour anglo-normande des premiers Plantagenêts qu'à l'embryon de l'État royal capétien<sup>14</sup>. Et l'on sait aujourd'hui, après les études de Serge Lusignan, que l'ascension du français en tant que langage administratif royal aux dépens du latin n'a pas été continue, mais qu'elle fut au contraire l'objet de batailles idéologiques qui ont laissé des traces. Une première francisation de la chancellerie royale française, dans les années 1330 et 1340, fut ainsi violemment arrêtée à l'avènement du roi Jean II le Bon, en 1351, qui opéra un retour intégral au latin, et c'est seulement dans les années 1365-1380 que le français recommença sa progression pour devenir majoritaire, mais non monopolistique, dans la production écrite royale au XV<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Il y avait donc eu, au cœur de l'État en cours de structuration, un débat sur la nécessité de maintenir une langue, le latin, liée à une certaine «impérialité linguistique», comme outil de la communication royale, face au français, déjà présenté comme la langue «naturelle» de la majeure partie des habitants du royaume (alors que seuls une moitié de ceux-ci parlaient une variété de français)<sup>16</sup>. Cet usage du français par les souverains Valois était par ailleurs lui-même non exclusif d'autres usages de majesté, la langue ayant pu être utilisée en contexte impérial par un empereur francophone aussi bien au Moyen Âge (ce fut le cas du Luxembourgeois Henri VII) qu'à l'époque moderne, avec Charles Quint, ou, dans un contexte semi-privé de langue de cour, avec les Habsbourg-Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Est-il enfin nécessaire de dire qu'une grande partie des malentendus concernant la gestion des langues dans les monarchies du bas Moyen Âge et de l'époque moderne tient à la confusion entre l'étude des politiques linguistiques supposées ou attestées, ciblées, parfois très volontaristes, mais qui ne concernaient que certains aspects de l'administration, de la représentation, du langage de cour, de la gestion du fait religieux, des échanges diplomatiques, des échanges littéraires, d'une part, et une volonté d'uni-

<sup>14</sup> Cfr. sur ce point S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris 2004, pp. 161-162.

<sup>15</sup> *Ibi*, pp. 105-152.

<sup>16</sup> Cfr. S. Lusignan, 'François est profitable et latin est prejudiciable': l'enjeu d'un conflit entre le village de Saint Albain et le chapitre de Mâcon, in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris 2004, pp. 795-801.

formisation linguistique globale qui a difficilement pu exister avant l'époque contemporaine, d'autre part? Sous l'Empire Romain, dans la Castille d'Alphonse X, dans la France de Louis XIV, dans la Sicile des rois normands, dans l'Empire des Plantagenêt, le pouvoir prêtait certainement attention aux langues dans certains de leurs aspects, et notamment dans le cadre de la communication étatique, mais *jamais* avec l'idée de les imposer dans la communication quotidienne de l'ensemble des populations, comme des symboles irréductibles d'un État-nation ou d'une construction impériale<sup>17</sup>. L'idée que la gestion linguistique d'un territoire doit descendre jusqu'aux usages les plus personnels à travers une scolarisation intégrale des habitants est contemporaine, sa réalisation, difficilement concevable avant l'ère de la communication de masse.

Si nous avons gagné en prudence quant à la nécessité d'appréhender les mécanismes de gestion des langues par les pouvoirs médiévaux et de la première modernité, il nous faut aborder une enquête sur l'impérialisation possible des idéologies linguistiques médiévales et de la première modernité par une série d'interrogations d'autant plus variées qu'elles recourent un ensemble

<sup>17</sup> Sur la gestion linguistique de leur communication étatique par les souverains normands de Sicile au XII<sup>e</sup> siècle, cfr. A.-L. Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Rome 2011, chapitre «Les langues du roi», pp. 71-113. Sur l'utilisation comme langues de la communication étatique du latin et du français d'Angleterre (anglo-normand) par les Plantagenêt aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, cfr. S. Lusignan, *Communication in the Later Plantagenet Empire: Latin and Anglo-Norman as Regal Languages*, in *The Plantagenet Empire, 1259-1453*. Proceedings of the 2014 Harlaxton Symposium, cur. P. Crooks, D. Green, W. Mark Ormrod, Donington 2016 (Harlaxton Medieval Studies XXVI, n. s.), pp. 273-289. Sur le plurilinguisme à la cour d'Alphonse X de Castille et sur sa gestion linguistique, cfr. J. M. García Martín, *Condicionamientos de la 'política lingüística' de Alfonso X*, in *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, cur. G. Ruffino, IV, Tübingen 1998, pp. 419-430; Gerold Hilty, *El plurilingüismo en la corte de Alfonso X el Sabio*, in *Actas del V congreso internacional de historia de la lengua española*, cur. M. T. Echenique E.-J. Sánchez Mendez, Madrid 2010, pp. 207-220. Sur la politique linguistique du gouvernement de Louis XIV, cfr. H. van Goethem, *La politique des langues en France, 1620-1804*, «Revue du Nord», 281 (1989), pp. 437-460, (en partie daté, et utilisant des concepts parfois anachroniques, tels que «nationalisme», mais avec des références utiles).

de problèmes complexes. Il ne s'agit en effet pas seulement de savoir s'il a existé une ou plusieurs imitations royales de politiques linguistiques et stylistiques impériales ou à vocation impériale durant la période concernée, et de préciser certaines inflexions là où nous pouvons mettre de telles politiques en évidence. Il faut également comprendre, d'une part, ce que l'on entend par politique impériale linguistique, ou «langage impérial», et d'autre part, s'il a existé une réelle différence entre des «langues royales» et des «langues impériales», en d'autres termes, si le jeu d'échelles entre une dimension royale et une dimension impériale implique un changement de dimension linguistique. Or le concept de langue impériale est loin d'être une évidence.

L'idée qu'un empire doit automatiquement être associé à une langue est en effet une contrevérité. Une domination aussi universelle que l'empire mongol au XIII<sup>e</sup> siècle n'est associée à la promotion de la langue mongole que de manière marginale (quoique l'impact du mongol n'ait pas été négligeable en Iran, par exemple, et que l'on trouve des traces de son étude comme langue de prestige impérial dans des lieux aussi excentrés par rapport à l'espace et au temps de la domination mongole que le Yémen du second XIV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>). Le petit nombre de locuteurs du langage impérial, le fait que leur langue n'ait pas été une langue de prestige écrite avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle se soit trouvée en contact avec de nombreux concurrents prestigieux à l'intérieur de l'Empire (chinois classique, persan...) a contribué à cette relative relégation. Dans l'Empire romain, le latin domine administrativement et politiquement (au moins à l'ouest), tout en voyant son prestige balancé par le grec, non seulement dans la partie orientale de l'Empire, où il est omniprésent, mais même un peu partout, en tant que modèle culturel. Les populations locales continuent par ailleurs pendant longtemps de parler leurs langues, malgré les progrès de la romanisation. L'étroitesse des liens entre la latinité et l'Empire romain deviendra paradoxalement un leitmotiv idéologique *post mortem*, défendu dans une lettre fameuse

<sup>18</sup> Cfr. sur ce point *The King's Dictionary. The Rasulid Hexaglot*, cur. P. B. Golden, Leiden-Boston-Köln 2000, pp. 25-48, contextualisation des conditions de création d'un lexique arabe-arménien-grec-mongol-persan-turc rédigé au Yémen dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, édité dans cet ouvrage.

adressée par le pape Nicolas I<sup>er</sup> à l'empereur byzantin Michel, lequel niait en 865 l'association de l'Empire romain au latin et demandait l'emploi du grec, seule langue impériale, par la papauté dans sa correspondance<sup>19</sup>. Il y a donc bien eu parfois idéologisation du rapport entre la langue et l'Empire, mais cette idéologisation ne s'est pas toujours faite sur des bases simples, et rarement en termes de monolinguisme.

Le document le plus fameux concernant l'idéologie linguistique du Saint Empire médiéval, institution se pensant comme la continuation directe de l'Empire romain et la seule détentrice théorique de la légitimité impériale dans l'Occident latin, est certainement la partie de la bulle d'or de Charles IV de Luxembourg dans laquelle il précise les conditions d'éducation des futurs princes-électeurs, en soulignant qu'ils doivent dominer à la fois le latin, l'allemand, le slave (un terme générique, indiquant que l'on pensait encore en Bohême vers 1350 aux idiomes slaves occidentaux comme à un ensemble de variantes peu différenciées d'une langue unique), enfin l'italien<sup>20</sup>. Ce schéma fascinant, qui place le latin en position dominante, projette en quelque sorte l'universalisme impérial dans les trois dimensions linguistiques majeures de l'Empire (langues germaniques, romanes, slaves<sup>21</sup>) et d'une bonne partie de l'Europe. Il fournit l'exemple d'un modèle de gestion polyglossique idéalisé, dont la mise en pratique est pour l'essentiel restée lettre morte en dehors de la Bohême des Luxembourg. Il arrive d'ailleurs souvent, dans l'histoire médiévale et moderne, que les projections d'idéaux linguistiques correspondent plus à

<sup>19</sup> Sur cet échange fameux, cfr. M. Banniard, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, Paris 1992, pp. 545-546.

<sup>20</sup> Cfr. sur ce point J.-P. Monnet, *Charles IV. Un empereur en Europe*, Paris 2020, p. 73. Texte original dans *Die goldene Bulle Kaiser Karls IV. vom Jahre 1356*, cur. W. D. Fritz, Weimar 1971 (MGH Fontes iuris Germanici in usum scholarum separatim editi, 11), p. 90. Sur l'idéologie linguistique impériale à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, cfr. G. Naegle, *Diversité linguistique, identités et mythe de l'empire à la fin du Moyen Âge*, «Revue française d'histoire des idées politiques», 36 (2012/2), pp. 253-279.

<sup>21</sup> Sur les continuums linguistiques résiduels slaves, germaniques et romans dans l'Europe du XIV<sup>e</sup> siècle, cfr. B. Grévin, *L'Europe des langues au temps de Philippe de Mézières*, in *Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, cur. J. Blanchard, R. Blumenfeld-Kosinski, Genève 2017 (Cahiers d'Humanisme et Renaissance, 140).



des tentatives de modéliser une situation donnée qu'à de véritables programmes performatifs. C'est ainsi que, aux marges de l'espace européen, mais au centre de l'Islam de la «seconde grandeur», les lettrés ottomans inventèrent au XVI<sup>e</sup> siècle le concept d'ottoman, entendu comme une langue parfaite, mélange harmonieux de turc, de persan et d'arabe, qui symbolisait efficacement l'unicité culturelle de l'Empire et de l'Islam qu'il était censé englober<sup>22</sup>. Or cette invention n'a fait que rationaliser après coup la création progressive d'un turc anatolien (et balkanique) islamisé qui s'était peu à peu chargé en lexique d'origine persane et arabe dans la longue durée du bas moyen Âge, avant de se changer en langue de prestige impériale à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le modèle linguistique ainsi élaboré magnifiait donc une réalité préexistante en l'idéalisant: l'ottoman était bien lexicalement une langue triple. Grammaticalement, son fonctionnement restait celui d'une langue turque, même si elle était coupée par sa sophistication de la langue populaire, et si nombre de ses outils stylistiques étaient influencés par l'arabe classique et le persan. Il s'agissait d'une trouvaille de génie pour compenser l'infériorité sociolinguistique persistante du turc, dominé par l'arabe référentiel de l'Islam, et par le persan, langue courtoise depuis des siècles, en le parant des prestiges des deux idiomes qui l'avaient façonné.

Avec cette évocation d'une langue artificialisée, on peut suggérer à quel point la dimension linguistique de la communication impériale doit être étudiée selon des catégories qui font leur part à des conceptions linguistiques différentes de celles du monde contemporain. La langue impériale de l'Occident, pendant une grande partie du Moyen Âge et, jusqu'à un certain degré, qu'il faut discuter, de l'époque moderne, reste le latin, dont l'importance non seulement culturelle mais aussi sociolinguistique est encore régulièrement sous-estimée pour la période 1200-1800<sup>23</sup>. On produit plus de livres en latin qu'en langue moderne dans de

<sup>22</sup> Sur la structure du turc ottoman «impérial», cfr. Ch. Woodhead, *Ottoman Language*, in Id., *The Ottoman world*, London 2011, pp. 143-158.

<sup>23</sup> Sur la persistance du latin comme langage paneuropéen à l'époque moderne, cfr. F. Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1999.

nombreux secteurs de l'Europe jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, et le latin reste la langue de l'expression politique solennelle orale et écrite majeure, dans un bon tiers du continent, vers 1750: dans l'espace polono-lituanien, dans les pays de la couronne de Hongrie (royaume de Hongrie proprement dit, Croatie-Slavonie). Or il s'agit d'une langue non-maternelle, et pensée par nombre de lettrés pendant une partie de la période comme un idiome artificiel, créé par des savants pour suppléer aux carences des langues «naturelles». Fulvio Delle Donne a notamment édité un traité de Biondo Flavio attestant les débats des humanistes du Quattrocento, pour comprendre si les Romains parlaient latin, ou s'il s'agissait déjà dans l'antiquité d'une langue de culture seconde (querelle moins étonnante qu'il n'y paraît, si l'on se souvient que le latin classique cicéronien était fort éloigné de la langue quotidienne telle qu'elle est attestée par les inscriptions de Pompéi et d'autres témoignages analogues<sup>25</sup>). On peut d'ailleurs concevoir cette «artificialisation» de la langue, imposant des médiums de la communication étatique différents des parlers pratiqués par les grandes masses de la population, comme une tendance linguistique profonde des cultures étatiques prémodernes et modernes. Les langages étatiques issus des langues romanes (ou germaniques) ne furent pas la continuation «naturelle» des variétés parlées dans leurs aires de diffusion. On construisit, avec des rythmes chaque fois différents, un castillan, un français, un anglais de gouvernement en les latinisant et en les éloignant des langages du quotidien pour leur donner, par des recettes orthographiques, étymologiques, sémantiques et stylistiques, une plus ou moins grande aura de latinité<sup>26</sup>. Et que dire de la récupération, à la marge, mais parfois plus centrale qu'il n'y paraît, du grec antique ou de l'hébreu, et dans certains cas (comme le cas ibérique,

<sup>24</sup> Sur le passage graduel du latin aux langues modernes et le développement de la production imprimée en langue vernaculaire entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, cfr. E. Buringh-J. Luiten Van Zanden, *Charting the Rise of the West: Manuscripts and printed Books in Europe, a Long-Term Perspective from the Sixth through Eighteenth Centuries*, «Journal of Economic History», 69/2 (2009), pp. 409-445, et P. Burke, *Languages and Communities in Early Modern Europe*, Cambridge 2004.

<sup>25</sup> Cfr. Blondus Flavius, *De verbis romanae locutionis*, ed. F. Delle Donne, Roma 2008 (Edizione nazionale delle opere di Biondo Flavio, 1).

<sup>26</sup> Sur la rétrolatinisation du français de chancellerie au XIV<sup>e</sup> siècle, cfr. Lusignan, *La langue des rois* cit., pp. 132-153.

ou sicilien), de l'arabe, dans les discours de légitimation linguistique de différents pouvoirs européens<sup>27</sup>?

La pensée impériale de la langue se serait donc structurée, dans l'Europe du bas Moyen Âge et de la première modernité, à travers une dialectique complexe entre 1) une langue référentielle (dans le sens où elle formait la référence grammaticale, religieuse, stylistique ultime) dominante, le latin, 2) d'autres langues référentielles qui pouvaient intervenir pour des raisons de contacts avec d'autres aires ou de prestige religieux ou culturel hérité (grec classique, hébreu, arabe classique), 3) et un ensemble de langues parlées sur les territoires concernées, et qui furent parfois élaborées assez tôt en langues «courtoises», voire en langues «proto-nationales», susceptibles d'être plus ou moins étroitement associées à une construction politique, pour des raisons qui varient au gré des configurations sociolinguistiques. Dans l'Empire, qui devenait peu à peu «germanique» dans sa nomenclature, l'allemand sous diverses formes, mais surtout sous celle du haut allemand, devint assez tôt une alter-langue de l'impérialité employée dans l'expression politique, sans jamais détrôner totalement le latin, et sans non plus chasser l'usage noble, dans certains contextes et à certaines époques, d'autres idiomes (comme le toscan et le français, en tant que langues de cour complémentaires dans l'Autriche

<sup>27</sup> Cfr. pour le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle le rôle de la promotion de l'étude du grec, mais aussi de l'hébreu, voire de l'arabe dans les cours de l'Italie puis de l'Europe renaissante, illustré par l'appui apporté par Frédéric III de Montefeltro, duc d'Urbino (mais aussi par la cour papale) aux entreprises de traduction de l'arabe en latin de l'humaniste Flavius Mithridate (ms. Urb. Lat; 1384 de la Bibliothèque Vaticane, avec traduction de deux sourates du Coran et exposition d'un projet de Coran quadrilingue arabe-hébreu-araméen-arabe), pour lequel voir A. M. Piemontese, *Guglielmo Raimondo Moncada alla corte di Urbino*, in *Guglielmo Raimondo Moncada alias Flavio Mithridate. Un ebreo converso siciliano*. Atti del Convegno Internazionale Caltabellotta (Agrigento) 23-24 ottobre 2004, cur. M. Perani, Palermo 2008, pp. 151-171. Le soutien à l'enseignement du grec, de l'hébreu, de l'araméen et de l'arabe, considérés comme langues «référentielles» en tant que vecteurs religieux, scientifiques et philosophiques, passe de la papauté et de l'Église en général au XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle (institution théorique de *studia* enseignant le grec, l'hébreu, l'araméen et l'arabe au concile de Vienne de 1312) aux États royaux et princiers aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle (fondation du collège de France par François I<sup>er</sup> en 1530, orienté vers l'enseignement de l'hébreu, du grec, puis des langues orientales), non sans tensions.

des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>28</sup>). Dans les royaumes du bas Moyen Âge, l'usage du latin se présentait à chaque fois en combinaison avec un ensemble de langues modernes qui apparaissaient dans des situations de compétition mouvante, situations qui ne se clarifieraient pas radicalement dans plusieurs des différents espaces européens avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de l'Angleterre, depuis l'Empire des Plantagenêt jusqu'à celui des premiers Hanovre, est fameux. Là encore, les historiens de la dernière génération ont œuvré à déconstruire une histoire trop simple d'ascension de l'anglais détrônant le français, pour rétablir la complexité d'un trilinguisme résistant par bien des aspects, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, voire jusqu'en pleine modernité. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il existait en Angleterre trois langues du roi, le latin, le français et l'anglais. Serge Lusignan a pu avancer que l'usage du latin était lié à une volonté de prestige ou de mimésis impériale, tandis que le français était la langue royale héritée par excellence, alors que l'anglais était, peut-être, surtout, la langue de la *natio/lingua*, anglaise, parfois mise en avant pour des raisons symboliques, mais dans les faits longtemps dominée, au moins au niveau de la communication juridique et politique<sup>29</sup>. Il faudrait également prendre en compte la riche réflexion insulaire concernant le rôle des langues celtes, encore très vivantes vers 1600, et l'exhumation par les

<sup>28</sup> Sur l'allemand, le latin et la pensée impériale de la langue aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, cfr. Naegle, *Diversité linguistique* cit. Malgré le poids symbolique du latin comme «langue impériale», l'allemand s'impose comme une langue alternative du pouvoir royal/impérial dès le XIII<sup>e</sup> siècle face au latin dans le royaume de Germanie, ce qui s'explique en partie par sa littérisation très précoce (dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle) qui facilite cette transition. Il n'y a pas toutefois d'exclusivité radicale de son emploi comme langue vernaculaire royale/impériale du *regnum* vers 1310, la communication écrite à la cour de l'empereur Henri VII de Luxembourg, francophone, s'étant par exemple effectuée à la fois en latin, en allemand et en français (avec la promulgation d'actes en latin et en allemand, et la confection de divers mémorandums destinés au souverain en français). Cfr. *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. IV, *Inde ab a. MCCXCVIII. usque ad a. MCCCXIII*, Pars 1, ed. J. Schwalm, Hannover-Leipzig 1906 (MGH Legum sectio IV, Constitutiones IV). On rappellera toutefois les garanties données à Charles Quint lors de son élection en 1519, deux siècles plus tard, avec un engagement de n'utiliser que l'allemand et le latin pour la communication officielle dans les parties allemandes de l'Empire, Naegle, *Diversité linguistique* cit., p. 269.

<sup>29</sup> Cfr. Lusignan, *Communication* cit.

lettrés anglais, dès le XVII<sup>e</sup> siècle des monuments en vieil anglais, exhumation qui eut pour corollaire leur exploitation idéologique<sup>30</sup>.

Autre exemple éminemment complexe, la gestion des pratiques et cultures linguistiques dans le royaume de Sicile normande place l'historien devant des apories liées à l'absence d'un métadiscours préservé qui permettrait de comprendre comment s'articulait l'idéologie linguistique sicilienne du XII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elle a existé et n'a pas constamment changé au fil des règnes. La «Sicile des trois cultures» a été popularisée au point de devenir de nos jours un cliché touristique. Effectivement, la production et la consommation d'écrits rédigés en arabe, en latin, et en grec, parfois réunis sur des supports prestigieux, comme ceux des psautiers ou des praxapostoles bilingues ou trilingues grec-arabe ou latin-grec-arabe<sup>31</sup>, semble attester jusqu'à un certain point une volonté de symboliser un équilibre linguistique labile, qui se modifie au cours du XII<sup>e</sup> siècle pour aboutir dans l'île à l'environnement plus latinisé du XIII<sup>e</sup> siècle (la partie continentale du royaume de Sicile, malgré des populations grecques résiduelles, étant à nette prédominance latine/romane dès l'époque de l'installation des Normands, sauf l'extrême sud de la Calabre et de la Pouille<sup>32</sup>). Certains aspects cruciaux des cultures linguistiques du royaume ne nous ont été transmis qu'indirectement. La langue dont le pseudo-Falcandus dit qu'elle était indispensable pour avoir ses entrées à la cour dans la décennie 1160 n'était ni le latin, ni l'arabe, ni le grec, ni même une variété d'italien, mais

<sup>30</sup> Sur l'étude idéologiquement motivée du vieil anglais dans l'Angleterre élisabéthaine et son utilisation dans la création d'une identité impériale anglaise au XVI<sup>e</sup> siècle, cfr. R. Brackmann, *The Elizabethan Invention of Anglo-Saxon England: Laurence Nowell, William Lambarde and the Study of Old English*, Cambridge 2012.

<sup>31</sup> Cfr. sur ces artefacts, cfr. P. Degni, *Multilingual Manuscripts in Norman Sicily*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts of East and West*, cur. G. Mandalà, I. Pérez Martín, Piscataway 2018 (Perspectives on Linguistics and Ancient Languages, 5), pp. 179-206.

<sup>32</sup> Sur les rythmes de l'acculturation des populations grecques d'Italie du Sud, cfr. A. Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur*, Roma 2009 (Collection de l'École française de Rome, 420).

le français normand<sup>33</sup>. Les populations parlaient par ailleurs toutes sortes de dialectes romans, non seulement méridionaux mais également lombards, des formes de judéo-arabe, des arabes maghrébins, sans doute également le berbère, le grec médiobyzantin dans des variétés locales...<sup>34</sup> Il n'est pas simple de comprendre jusqu'à quel point cette polyglossie a entraîné des tentatives de gestion politique à visée pragmatique, dans et hors de la cour, et jusqu'à quel point la production de textes ou de traductions de prestige en latin, en grec classique et en arabe ont reflété une volonté de symbolisation «impériale» de la polyglossie sicilienne.

La figure du «roi de langues», invoquée dans le titre du colloque d'octobre 2018 consacré par le programme *Imperialiter* à l'impérialisation de la communication linguistique des royaumes européens dans la longue durée<sup>35</sup>, magnifie les capacités linguistiques de la personne royale. Elle confère au souverain une dimension plurielle évoquant l'impérialité. Cette figure n'est toutefois ni obligée, ni aisée à cerner. Le roi médiéval ou moderne est-il automatiquement un roi de langues? Il l'est souvent, pour des raisons sociolinguistiques. En dehors du français, Louis XIV parle castillan pour des raisons dynastiques, il entend bien l'italien, et partage des compétences difficilement mesurables en latin avec la plupart des souverains catholiques de son temps, ne serait-ce qu'à travers la pratique liturgique<sup>36</sup>. Un Charles XII de Suède, se refusant à utiliser le français qu'il lit pourtant pour des raisons de résistance psychologique à l'ascendance croissante de la langue de Molière, parle latin ou allemand avec ses diploma-

<sup>33</sup> Cfr. Pseudo Ugo Falcando, *De rebus circa regni Siciliae curiam gestis. Epistola ad Petrum de desolatione Siciliae*, ed. E. D'Angelo, Firenze 2014, c. L, p. 257 (Edizione Nazionale dei Testi Mediolatini d'Italia, 36).

<sup>34</sup> Cfr. sur ce point V. von Falkenhausen, *Una Babele di lingue: a chi l'ultima parola? Plurlinguisimo sacro e profano nel regno normanno-svevo*, «Archivio storico per la Calabria e la Lucania», 76 (2010), pp. 13-35.

<sup>35</sup> *El rey y sus lenguas. Comunicación e imperialidad. Le roi et ses langues. Communication et impérialité*, 24-26 octobre 2018, Casa de Velázquez, Madrid.

<sup>36</sup> Sur la compréhension et la pratique active de l'italien par Louis XIV jeune et son frère, moins connue que celle en castillan, cfr. *Journal du voyage du cavalier Bernin en France par M. de Chantelou*, cur. L. Lalanne, Paris 1885, p. 133. Le voyage du Bernin en France a lieu en 1665.

tes<sup>37</sup>. Un Charles IV de Bohême (il est vrai empereur...) parle tchèque, allemand, latin, italien et français<sup>38</sup>, un Guillaume III d'Orange, un peu de tout. Les chroniqueurs mettent en avant certaines figures de roi de langues, comme Charles Quint (roi d'Espagne, mais très vite, empereur...), censé avoir vanté les caractéristiques des langues qui correspondaient à certains types d'action<sup>39</sup>, ou le roi de Sicile et empereur Frédéric II Hohenstaufen<sup>40</sup>,

<sup>37</sup> Dans son *Histoire de Charles XII* (première édition Paris, 1731), Voltaire fait souvent référence aux pratiques linguistiques du roi (1682-1718), en notant son utilisation abondante du latin et de l'allemand, mais aussi son refus de s'exprimer en français malgré sa connaissance passive, un fait qui avait intrigué les contemporains à l'époque où la prédominance de la langue de Racine dans les cours européennes était toujours plus nette. Les situations d'incommunication créées par la présence à sa cour d'ambassadeurs francophones non-latinophones sont une illustration du détrônement progressif du latin par le français comme langue internationale d'usage courant à l'échelle européenne dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi de la résistance du latin (encore parlé par de nombreux acteurs de la haute société, particulièrement en Europe centrale et septentrionale).

<sup>38</sup> Ces connaissances sont postulées d'après son propre témoignage, d'autant plus intéressant qu'il affirme avoir dû réapprendre le tchèque après son long séjour à la cour de France et en dehors de la Bohême. Cfr. *Vie de Charles IV de Luxembourg*, cur. J.-P. Monnet, J.-C. Schmitt, Paris 2010, p. 56: *Idioma quoque Boemicum ex toto oblivioni tradideramus, quod post redidicimus, ita ut loqueremur et intelligeremus ut alter Boemus. Ex divina autem gracia non solum Boemicum, sed Gallicum, Lombardicum, Teutonicum et Latinum ita loqui, scribere et legere scivimus, ut una lingua istarum sicut altera ad scribendum, legendum loquendum et intelligendum nobis erat apta.*

<sup>39</sup> Sur la fameuse anecdote, reprise jusqu'à nos jours, qui aurait vu Charles Quint dire qu'il parlait espagnol à Dieu, italien aux dames, français aux hommes et allemand aux chevaux, ou espagnol à Dieu, italien avec les amis, français pour flatter et allemand pour menacer, cfr. H. Weinrich, *Wege der Sprachkultur*, Stuttgart 1985, p. 191, note 12. Sur les pratiques linguistiques de Charles Quint en général, la perception qu'en eurent ses contemporains, leur évolution, et ses instructions à son fils au sujet de l'apprentissage des langues, cfr. G. Naegle, art. cit., pp. 270-271.

<sup>40</sup> Sur la question controversée des connaissances linguistiques de Frédéric II Hohenstaufen, cfr. F. Delle Donne, *La porte du savoir. Cultures à la cour de Frédéric II Hohenstaufen*, Grenoble 2021 (éd. or. Roma 2019), p. 123, 148 et *passim* pour la politique linguistique de la cour de Sicile sous son règne. Les connaissances approfondies qu'on lui prête en italien, français, allemand, occitan, latin, grec, hébreu et arabe, ne peuvent être prouvées

sans qu'il soit toujours facile de comprendre jusqu'à quelles points ces exaltations d'une polyglossie, dans ces deux derniers cas impériale, correspondent à une maîtrise effective. On peut ainsi douter que Frédéric II ait su à la fois l'arabe à un haut niveau et l'hébreu, comme le prétendent certaines annales: la compétence des lettrés de la cour a sans doute été rétroprojetée sur le souverain. Dans d'autres situations, la maîtrise linguistique est plus rarement mise en avant. Il en va ainsi pour les Capétiens directs et Valois. Les considérations ambiguës de Christine de Pisan sur la «latinité» de Charles V ne font pas de lui un roi de langues, même s'il est, à travers son programme de gestion de traductions scientifiques françaises, un roi savant<sup>41</sup>. Doit-on alors parler de politiques linguistiques de certaines cours, destinées à magnifier et à gérer un multilinguisme en fonction de la position particulière des royaumes dans un espace-temps donné? Les expériences de la cour de Sicile sous Frédéric II, avec la promotion d'un *volgare illustre* destiné à égaler l'occitan<sup>42</sup>, ou celles d'Alphonse X de Castille, cas fameux de souverain d'un royaume obsédé par l'impérialisation (il se considère lui-même empereur à partir de 1257) et soutenant une variété de roman bien précise, le castillan, tout en favorisant d'innombrables activités de traduction ou de polyglossie lettrée (du galégo-portugais à l'arabe, de l'hébreu au latin<sup>43</sup>), sont souvent avancées comme des exemples de promotion d'un multilinguisme orienté, où le mécénat littéraire et scientifique aurait reflété la gloire d'un souverain «dompteur de langues».

ou postulées avec une bonne marge de probabilité que pour les cinq premières langues, et semblent assez improbables en ce qui concerne l'hébreu.

<sup>41</sup> Sur cette question, je me permets de renvoyer à B. Grévin, *La première loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France de 1374*, Paris 2021, pp. 429-435.

<sup>42</sup> Cfr. Delle Donne, *La porte du savoir* cit., pp. 83-118. Le lien entre la construction d'un sicilien poétique et l'activité de la Magna curia de Frédéric II, ambigu si l'on examine l'ensemble de la production subsistante (dont une partie notable semble s'être réalisée en dehors de la *Magna Curia* de Frédéric II et de ses successeurs), est indéniable dans la mémoire des Italiens des générations suivantes, comme le prouvent les commentaires de Dante, qui associe étroitement le prestige de ce *volgare illustre* sicilien à la cour de Frédéric et de son fils Manfred. Cfr. *Le opere di Dante*, III, *De vulgari eloquentia*, ed. E. Fenzi, Roma 2012, I, XII [3], pp. 84-86.

<sup>43</sup> Cfr. *supra*, note 16.



Jusqu'à quel point ces expériences ont-elles toutefois correspondu à une volonté effective d'impérialisation?

Le castillan administratif et politique est ainsi «réglé» sous Ferdinand III et Alphonse X pour s'imposer comme la langue de communication interne dominante du royaume de Castille, comme c'est le cas à la même époque pour le portugais au Portugal, plus tard, en France, du français<sup>44</sup>. Il s'agit là de la promotion d'une langue administrative curiale dominante, correspondant à la réélaboration sous une forme prestigieuse et médiatisée de parlers diffusés au sein d'une large partie d'un royaume<sup>45</sup>, promotion qui renvoie au problème, situé à l'opposé théorique de l'impérialisation du langage, de l'équation idéologique entre une *lingua* et une *natio*. Le castillan aurait été utilisé comme langue de communication politique du royaume, parce qu'il était considéré comme le langage «naturel» de la majeure partie de ses habitants, tout comme le français, plus «clair» et accessible pour les populations du Nord et du centre de la France que le latin, tout comme le portugais, langue du Portugal, comme, plus tard, l'anglais en Angleterre... l'enchevêtrement des populations dans certaines parties de l'Europe centrale, comme la Hongrie, aurait empêché ou retardé un tel phénomène, précurseur de l'homogénéisation linguistique infiniment plus radicale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>46</sup>.

Avec cette élaboration de langues administratives, politiques et curiales «proto-nationales», nous voilà en apparence revenus à la vieille vision téléologique de l'équivalence entre la langue pro-

<sup>44</sup> Sur la naissance du castillan de chancellerie, cfr. M. Castillo-Luch, *Tel fils tel père. Ferdinand III dans le processus de planification du castillan (Étude linguistique du Fuero juzgo)*, Mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, Paris Sorbonne, 2011.

<sup>45</sup> Le royaume de Castille dans son extension de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle inclut à côté d'une part considérable de castillanophones des populations bascophones, et locutrices d'autres idiomes romans (galégo-portugais, asturo-léonais...), il est donc beaucoup moins homogène que celui du Portugal. Les deux royaumes contiennent par ailleurs des minorités musulmanes qui n'ont été que progressivement romanisées, et donc une proportion non négligeable d'arabophones à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>46</sup> Sur le multilinguisme dans la Hongrie médiévale, cfr. J. M. Bak, *A Kingdom of Many Languages. Linguistic Pluralism in Medieval Hungary*, in *Multilingualism in the middle Ages and Early modern Ages*, cur. A. Classen, Berlin-Boston 2016, pp. 165-176 (Fundamentals of medieval and early modern culture, 17).

to-nationale et le royaume, à l'opposé de la pensée impérialisante du «roi de langues». En fait, la recherche a accumulé assez d'éléments au cours de ces dernières décennies pour faire comprendre que le problème doit être repris sur des bases différentes, non téléologiques, mais faisant toute sa part à la réflexion sur les conceptualisations politiques et juridiques du langage au Moyen Âge et à l'époque moderne.

Les termes de *lingua* et de *natio* se révèlent ainsi souvent interchangeable, au bas Moyen Âge, voire encore à l'époque moderne, mais pas dans le sens pour nous intuitif ou une langue signifierait automatiquement une nation. L'invocation de la «langue» ne correspond en effet pas toujours à une réalité linguistique précise, ni même linguistique. Nous ne sommes pas encore arrivés à une perception parfaitement claire de ce que voulaient dire les hommes du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle en parlant de *lingua* dans le sens de *natio*, probablement parce que l'usage du terme était en fait ambigu. Quand Édouard III accuse dans une période latine fameuse Philippe IV le Bel de vouloir détruire la *lingua anglicana*, lors des guerres franco-anglaises des années 1290, il parle ainsi peut-être en fait plus des hommes peuplant le royaume d'Angleterre, de la *lingua* au sens de *natio*, que de la langue anglaise elle-même<sup>47</sup>. Avec l'ordre de Rhodes, puis de Malte, nous rencontrons un cas-limite dans l'usage de ce terme de *lingua*, quand les huit «langues» de l'ordre (Auvergne, Provence, France, Italie, Angleterre, Castille, Allemagne, Aragon) symbolisent au XVII<sup>e</sup> siècle des divisions territoriales européennes n'entretenant que des rapports très lointains, ou nuls, avec de véritables divisions linguistiques<sup>48</sup>. L'invocation de la *lingua* peut donc être détachée

<sup>47</sup> La lecture classique de cette source, assimilant le terme de *lingua* à une référence à l'anglais se retrouve après bien d'autre dans C. Fletcher, *Langue et nation en Angleterre à la fin du Moyen Âge*, «Revue Française d'Histoire des Idées politiques», 36 (2012), pp. 233-252. Pour un point de vue relativisant, voire niant cette équivalence à propos de la même source, cfr. J.-M. Moeglin, 'Détruire la langue anglaise'. *Philologie et histoire*, in *Amicorum societas. Mélanges offerts à François Dolbeau pour son 65<sup>e</sup> anniversaire*, cur. J. Elfassy, C. Lanéry, A.-M. Turcan-Verkerk, Firenze 2013, pp. 473-484.

<sup>48</sup> Sur l'organisation de l'ordre des Hospitaliers, puis de Malte, en «langues», sur une base géographique n'évoquant que d'assez loin une quelconque structuration proto-nationale fondée sur une communauté linguistique (selon le même principe que les divisions universitaires en na-

de la pensée linguistique. On devine pourtant souvent l'association tendancielle par les lettrés ou d'autres élites d'une variété linguistique précise à une *natio*, mais selon des modalités très différentes du binôme langue-nation romantique et contemporain pour les siècles qui nous concernent. Pour éviter tout anachronisme, il faut revisiter au cas par cas les narrations concernant l'avènement et la promotion (ou la décadence) de langues de prestige cultivées à fins de communications politique et/ou courtoise dans un espace institutionnel (royaume) ou géographique donné (Méditerranée, mer du Nord, Baltique, plaines est-européennes). Il s'agit en effet chaque fois de mesurer ce que la promotion de divers langages au rang de langue administrative (au sens large: politique, juridique), et/ou de langue courtoise (au sens large de langue de la cour, de langue des élites lettrées, nobles, urbaines...) a pu signifier par rapport à la construction d'ensembles étatiques ou paraétatiques au cours du bas Moyen Âge et de l'époque moderne. Si le concept médiéval et moderne de *natio* n'a que très peu à voir avec la nation de l'ère contemporaine, il est ainsi normal que la *natio* croate ou hongroise associe un certain type de bilinguisme ou de plurilinguisme souple latin/langues modernes à l'appartenance de sa classe dirigeante à une *natio*, pensée comme un corps d'élite aristocratique légitimant l'existence institutionnelle d'un espace étatique, ou légitimé par celui-ci. L'imbrication institutionnelle d'une *natio* dans une autre peut ainsi coïncider avec des phénomènes complexes de multilinguisme. Ainsi en va-t-il des Zrínyi/Zrinski, magnats croato-hongrois cultivant au XVII<sup>e</sup> siècle à la fois le latin, le hongrois et le croate, tout en se servant régulièrement de l'italien, parce qu'ils vivent dans un espace qui relève à la fois de la Couronne de Hon-

tions à Paris ou à Bologne au Moyen Âge), cfr. par exemple J.-M. Roger, *L'ordre de Malte et la gestion de ses biens en France du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la révolution*, «Flaran» 6 (1984), pp. 169-205, dont les commentaires à ce sujet montrent que la plupart des chercheurs modernistes rétroprojetent sur le Moyen Âge une logique linguistique sous-jacente à ces divisions qui est en fait loin d'exister. Les huit «langues» étaient en 1462 la Provence, la France, l'Italie, l'Angleterre, la Castille, l'Aragon, l'Allemagne, et l'Auvergne. Nous sommes ici dans un registre où «langue» évoque plus les usages traditionnels du terme «nation» qu'une quelconque référence linguistique.

grie, du *regnum Croatiae*, et des pays Habsbourg marqués par l'usage de l'allemand et de l'italien<sup>49</sup>.

Eu égard aux discussions actuelles sur le caractère plus ou moins étatique et unitaire de constructions politiques longtemps pensées comme des États, il semble donc normal de remettre en question l'existence de politiques linguistiques au sens moderne du terme. Si les ducs Valois de Bourgogne n'ont pas vraiment régné sur un État, mais plutôt sur un ensemble plus ou moins structuré de territoires, ont-ils véritablement possédé une telle politique<sup>50</sup>? L'effort de Dante pour penser l'italien en termes de langue aulique ne repose-t-il pas précisément sur la constatation de l'absence d'une cour italienne unifiée<sup>51</sup>? Et si les nouveaux empires océaniques, portugais ou espagnol, du XVI<sup>e</sup> siècle, sont des constructions politiques et idéologiques radicalement diffé-

<sup>49</sup> Nicolas Zrinyi (croate Nikola Zrinski, hongrois Zrínyi Miklós 1620-1664) est un fameux lettré et homme de guerre de cette grande famille essentiellement possessionnée en Croatie occidentale (*regnum Croatiae*), mais avec des biens non négligeables en Hongrie du Sud-Ouest (la Croatie, royaume dépendant de la Hongrie, était incluse dans le concept de *Corona Sancti Stephani*), et surtout connu pour ses œuvres hongroises, dont son poème épique sur la défense de Szigetvár glorifiant les exploits de son grand-père, l'un des monuments de la littérature hongroise d'époque moderne. Son frère cadet Pierre Zrinyi (croate Petar Zrinski, hongrois Zrínyi Péter, 1621-1671) traduisit l'épopée de son frère aîné en croate. Ces choix linguistiques semblent liés à la géographie de leurs possessions (Michel possède les terres hongroises des Zrinyi). L'étude de la vie et des activités d'écriture de ces familles montre un plurilinguisme faisant la part belle au latin, avec comme langues vernaculaires internationales dominantes l'italien et l'allemand, et comme langues vernaculaires locales le hongrois et le croate. La culture linguistique réelle transcende les frontières «nationales» symbolisées par les limites des *regna*; l'idéologie linguistique véhiculée par ces milieux de haute noblesse épouse en partie ces frontières en magnifiant une langue symbolique d'un espace (hongrois, croate), avec un effet performatif, quand ce symbolisme aboutit à des travaux d'écriture de grande ampleur. Cfr. sur à présent sur cette production en français Miklós Zrínyi, *La Zrinyade ou le Péril de Sziget, épopée baroque du XVII<sup>e</sup> siècle*, cur. J.-L. Vallin, Villeneuve-d'Asq 2015.

<sup>50</sup> Pour une interrogation sur le caractère d'État de l'édifice dynastique bâti par les ducs de Bourgogne de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à 1476, faisant la part belle à l'histoire de la communication (sous toutes ses formes), cfr. É. Lecuppre-Desjardin, *Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2016.

<sup>51</sup> *De vulgari eloquentia* ed. cit., I, XVIII [2-5], pp. 128-131.

rentes des constructions coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle, doit-on parler dans leurs cas d'une politique linguistique impériale, et comment faut-il l'apprécier pour donner leur juste poids aux tentatives de grammatisation des langues des territoires dominées (avec la traduction de textes latins classiques ou chrétiens dans différentes langues «indigènes», potentiellement dotées d'un statut local prestigieux, comme le quechua ou le nahuatl, dans les collèges jésuites), ou à l'utilisation conjointe des langues modernes européennes et du latin dans ces espaces<sup>52</sup>?

Le caractère «impérialisant» d'une culture linguistique médiévale ou moderne se juge sans doute en définitive par une multiplicité de critères, plutôt que par la reconstruction au forceps d'une idéologie linguistique dont nous n'avons pas toujours des traces univoques et qui risque, dans bien des cas, d'être «inventée» par le chercheur moderne à partir de ses propres idées. Le maintien du latin en position de force comme référence impériale n'a-t-il pas dépendu à la fois de son aspect de langue impériale héritée, de sa position de langue de la vérité catholique, et de son caractère de langue d'un droit civil d'abord considéré comme un droit impérial? La promotion administrative de l'allemand dans les possessions des Habsbourg, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a-t-elle pas résulté d'un triple calcul? Elle semble en effet avoir été liée aussi bien au nombre de colons et d'officiers allemands envoyés dans les espaces reconquis sur les Ottomans, qu'au statut de l'allemand, langue des élites urbaines dans l'ensemble de cet espace, ou qu'au prestige second que le haut-allemand s'était peu à peu taillé dans la Mitteleuropa comme «langue impériale», et comme langue de culture, alors même qu'il s'agissait d'administrer des espaces en grande partie situés en dehors de l'Empire<sup>53</sup>. Les

<sup>52</sup> Voir par exemple sur ces traductions savantes dans le contexte des premiers grands collèges ibériques d'Outre-Atlantique A. Laird, *A mirror for Mexican Princes: Reconsidering the Context and Latin Source for the Nahuatl Translation of Aesop's Fables*, in *Brief Forms in Medieval and Renaissance Hispanic Literature*, cur. B. Taylor, A. Coroleu, Cambridge 2017, pp. 132-167.

<sup>53</sup> Sur la politique linguistique de Marie-Thérèse et Joseph II dans les possessions Habsbourg en Europe centrale, particulièrement du point de vue de l'enseignement, cfr. U. Eder, «*Auf die mehrere Ausbreitung der deutschen Sprache soll fürgedacht werden*». *Deutsch als Fremd- und Zweitsprache im Unterrichtssystem der Donaumonarchie zur Regierungszeit Maria Theresias und Josephs II*,

tentatives d'impérialiser les langues «proto-nationales», en les latinisant lexicalement ou stylistiquement, ne furent-elles pas le résultat d'un mouvement sociolinguistique inévitable (dans la mesure où le latin était le modèle de toute grammatisation) autant que d'une volonté assumée? Et la gestion symbolique des polyglossies de cour, ou des enchevêtrements de langues sur les territoires des différents royaumes (gestion qui n'a pas toujours existé, et a rarement englobé tous les langages d'un espace monarchique donné), n'a-t-elle pas correspondu à une volonté de structurer de manière programmatique une polyglossie qui était de toute manière présente? Il faut sans doute réfléchir à l'intrication des politiques linguistiques réelles, et des miroirs idéologiques destinés à justifier des mouvements en partie seulement contrôlés, comme le fut la description d'une éducation linguistique idéale des princes de l'Empire dans la bulle d'or de 1356...

Le programme *Imperialiter* étant un programme d'expérimentation, il ne s'est pas agi durant la rencontre de Madrid dont ce livre est dérivé d'arriver à des conclusions, mais plutôt d'explorer des pistes. Il fallait examiner dans quelle mesure et jusqu'à quel point certaines manifestations linguistiques d'un long bas Moyen Âge ou d'une très longue première modernité (1100-1700/1790<sup>54</sup>) ont pu refléter une «impérialité seconde» dans les royaumes de la chrétienté. Il n'est toutefois pas sûr que la dimension impériale ait été dominante, voire présente, dans la majeure partie des tentatives d'appriivoiser ou de promouvoir des langues faites par les struc-

Innsbruck 2006 (Theorie und Praxis-Österreichische Beiträge zu Deutsch als Fremdsprache, 9, s. B), étude d'autant plus intéressante qu'elle montre les débuts de la transition, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre une gestion par le pouvoir de la communication s'intéressant relativement peu aux formes d'enseignement des langues vernaculaires, et une gestion moderne, annonciatrice des évolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, planifiant cet enseignement (ici en contexte plurilingue extrêmement diversifié).

<sup>54</sup> Le programme «Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)» a pour limite théorique 1700, mais la prise en compte des cultures linguistiques conduit à reporter la limite de l'étude à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'association entre nationalisme et linguistique se cristallisant à l'époque de la Révolution française, créant ainsi une barrière nette entre l'avant et l'après 1789, au moins au niveau des idéologies linguistiques. L'inclusion de l'article de Benjamin Landais dans ce dossier souligne l'intérêt d'envisager les cultures linguistiques jusqu'à cette date avancée.

tures politiques des XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles royales, princières ou autres ayant vocation à entrer dans une logique d'«impérialité seconde». Au lecteur de se faire une opinion sur le degré d'impérialité, première ou seconde, de ces Babel linguistiques que furent la plupart des constructions politiques monarchiques du Moyen Âge et de l'époque moderne évoquées dans les pages qui vont suivre.

## GUIDO CAPPELLI - FULVIO DELLE DONNE

### *Considerazioni sul Latino come lingua imperiale (secc. XII-XVI)*

#### *General considerations on Latin as an imperial language*

*Abstract:* This paper investigates the characters of Latin, which, at least until part of the 16<sup>th</sup> century (and beyond), was a universal language, a language of formal communication *par excellence*, both in literature (humanistic and scientific) and in politics. This reflection is based on the distinction between Latin as the language of imperium (i.e., of command, of empire, of sovereignty), and Latin as the imperial language (i.e., of emulation and assimilation of the characters of empire). Sometimes, the two languages are indeed indistinguishable, however, in principle, it could be argued that when the empire loses its authority, Latin contextually attenuates (at least in the perception of its official and administrative traits) the character of the language of the empire to increase the character of the imperial language (i.e., universal, and ecumenical), and *vice versa*. The phenomenon does not reveal a linear chronological evolution. On the contrary, it will happen that in the 15<sup>th</sup> century, when the Empire will almost completely lose its importance, the Latin recreated by the Humanists (like Lorenzo Valla, il Panormita, Giovanni Juan de Lucena etc.) will return to be simultaneously imperial language and language of the empire, even if the empire they have in mind is not the medieval, but the ancient Roman one.

*Keywords:* Latin; Imperial Language; Language of Empire; Humanism; Consensus-building strategies

Valerio Massimo, nel secondo libro dei *Factorum et dictorum memorabilium libri IX*, parlando delle antiche istituzioni romane, le celebra con queste parole (II 2, 2):

Magistratus vero prisci quantopere suam populique Romani maiestatem retinentes se gesserint hinc cognosci potest, quod inter cetera obtinendae gravitatis indicia illud quoque magna cum perseverantia custodiebant, ne Graecis umquam nisi Latine responsa darent.



*Quanto i magistrati antichi rispettassero, nel modo di comportarsi, l'autorità propria e quella del popolo romano, è possibile conoscerlo dal fatto che, tra gli altri strumenti volti a conservare il proprio prestigio, con grande costanza mantenevano anche quello di non rispondere mai ai Greci se non in lingua latina.*

In questo modo l'autore vissuto all'epoca del principato di Augusto e di Tiberio rivendica il ruolo della lingua latina, imposta dai vincitori ai vinti, che anche nella lingua devono sottomettersi al rigore di chi li ha sottomessi.

Quin etiam ipsos linguae volubilitate, qua plurimum valent, excussa per interpretem loqui cogebant non in urbe tantum nostra, sed etiam in Graecia et Asia, quo scilicet Latinae vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur.

*Anzi, per la disinvoltura nell'uso accorto della lingua, nel quale gli stessi Greci eccellono, li obbligavano a parlare attraverso un interprete non soltanto nella nostra città di Roma, ma anche in Grecia e in Asia, perché evidentemente l'onore della lingua latina si diffondesse con maggiore reverenza in tutte le nazioni.*

La lingua dei vinti è certamente più flessuosa e adattabile, ma essa deve piegarsi all'ossequio e al rispetto che sono dovuti a chi è più forte. Probabilmente, nelle orecchie di Valerio Massimo risuonava il verso di Orazio (*Ep.* II 1, 56) sulla Grecia sottomessa che aveva sottomesso a sua volta il feroce vincitore (*Graecia capta ferum victorem cepit*): proprio per questo doveva ritenere imprescindibile che la lingua latina si imponesse dappertutto, perché ricevesse il dovuto onore e rispetto. Non era una questione di cultura, anzi.

Nec illis deerant studia doctrinae, sed nulla non in re pallium togae subici debere arbitrabantur, indignum esse existimantes inlecebris et suavitati litterarum imperii pondus et auctoritatem donari.

*In essi non scarseggiavano lo studio e la cultura, ma ritenevano che in nessuna occasione il pallio greco si dovesse sottomettere alla toga romana, ritenendo che fosse indegno che la gravità e l'autorità del comando facessero concessioni alle attrattive e al fascino delle lettere.*

Il comando, ovvero l'*imperium*, deve essere superiore a ogni cosa. E la lingua è lo strumento imprescindibile dell'*imperium*.

Questo breve *excursus*, che parte da un'epoca tanto lontana rispetto a quella di cui dovremmo occuparci, non sembri troppo peregrino. Le affermazioni perentorie di Valerio Massimo costituiscono un'utile base d'appoggio per le nostre riflessioni sul va-

lore imperiale del latino. Ma qui va fatta subito un'ulteriore premessa, che distingue il latino come lingua dell'*imperium*, ovvero del comando, dell'impero, della sovranità, dal latino come lingua *imperiale*, ovvero dell'emulazione e assimilazione dei caratteri dell'impero: una *imitatio imperii* che, come si è visto nei vari incontri del progetto *Imperialiter*, si delinea nell'assunzione dei caratteri dell'ecumenicità, della diffusione geografica, dell'assolutezza.

Il latino, almeno fino a parte del XVI secolo (se non oltre), fu effettivamente lingua universale, lingua della comunicazione formale per eccellenza, sia nell'ambito della letteratura (umanistica e scientifica), sia in quello della politica. Ma il *Latino lingua dell'impero* e il *Latino lingua imperiale* vanno tenuti idealmente distinti, sebbene, a volte, risultino effettivamente indistinguibili<sup>1</sup>. Si potrebbe, in linea di massima, affermare che quando l'Impero perde la sua autorità, il Latino attenua contestualmente (almeno nella percezione dei suoi tratti ufficiali e amministrativi) il carattere di lingua dell'Impero per accrescere quello di lingua imperiale (ovvero universale ed ecumenica), e viceversa. Ma il fenomeno non rivela un'evoluzione cronologica lineare. Anzi, capiterà che nel XV secolo, quando l'Impero perderà quasi completamente la sua importanza, il latino, quello ricreato dagli Umanisti, tornerà a essere contemporaneamente lingua imperiale e lingua dell'impero, anche se l'impero di riferimento è quello antico romano<sup>2</sup>. Dunque i due fenomeni acquisiscono maggiore o minore rilevanza a seconda del contesto intellettuale, o meglio della capacità di elaborazione teorica dell'autore cui attingiamo le nostre informazioni e su cui elaboriamo le nostre riflessioni.

In effetti, l'imperialità del latino, nel senso della universalità, fu la radice della diffusione del cristianesimo. Se Eusebio, Paolo

<sup>1</sup> Su tali aspetti una lettura suggestiva è in E. Asensio, *La lengua compañera del imperio*, «Revista de Filología Española», 43 (1960), pp. 399-413; e in J.-L. Fournel, *Questione della lingua e lingue degli stati: lingua dell'impero, lingua dello stato e lingua imperiale*, in *Ai confini della letteratura*, Atti della giornata in onore di Mario Pozzi (Morgex, 4 maggio 2012), cur. J.-L. Fournel, R. Gorris Camos, E. Mattioda, Roma 2015, pp. 3-18.

<sup>2</sup> Per un primo avviamento bibliografico, molto generale, si rimanda a R. Sabbadini, *Storia del ciceronianismo e di altre questioni letterarie nell'età della Rinascenza*, Torino 1885; M. Tavoni, *Latino, grammatica, volgare. Storia di una questione umanistica*, Padova 1984; S. Rizzo, *Il Latino nell'Umanesimo*, in *Letteratura italiana*, V, *Le Questioni*, cur. A. Asor Rosa, Torino 1986, pp. 379-408; *Discussioni linguistiche del Cinquecento*, cur. M. Pozzi, Torino 1988.

Orosio e dunque Agostino trovarono la funzione storica dell'impero romano proprio nella possibilità di una maggiore e più completa diffusione del cristianesimo. Girolamo, dal canto suo, con la *Vulgata* fece del latino la lingua di Dio e della Chiesa universale. Certo, le altre lingue non sparirono, ma furono necessariamente relegate a un ruolo inferiore, marginale. Il latino della *Vulgata*, completamente reinventato rispetto a quello classico, divenne la lingua della comunità dei fedeli. In effetti, durante tutto il Medioevo potere politico e religione furono indissolubilmente legati: il primo trovò fondamento e funzione nella teologia, la seconda trovò protezione e radicamento nelle strutture amministrative.

Il greco, la lingua di Bisanzio, non smise mai di essere diffuso. Lo era già ai tempi di Ambrogio e Agostino (anche se questi affermava di non averla amata, ai tempi della scuola), e continuò a esserlo, sia pure in modo parziale, anche in seguito, soprattutto lì dove l'impero continuava ad avere suoi capisaldi, come in Italia. E le sue strutture amministrative avevano anche un'organizzazione avanzata, tanto da poter essere imitate. Così capitò, probabilmente, anche in Italia meridionale all'epoca dell'affermazione dei Normanni, dove, però, le tradizioni erano molteplici. Emblematica è la miniatura contenuta nel manoscritto del *De rebus Siculis Carmen* o *Carmen ad honorem Augusti* di Pietro da Eboli (Bern, Burgerbibliothek, cod. 120 II, f. 101r), che raffigura i notai greci, saraceni e latini che lavorano assieme nella cancelleria di Palermo<sup>3</sup>. Insomma, tre uffici di cancelleria, con tre diverse lingue, coesistono. Le lingue ufficiali, le lingue del potere, alla fine del XII secolo erano dunque il greco, l'arabo e naturalmente il latino. Il greco e l'arabo erano già presenti sul territorio: il greco nelle zone costiere dell'Italia meridionale continentale; l'arabo in Sicilia, che era stata interamente islamica fino a pochi decenni prima. Entrambe le lingue, greco e arabo, erano lingue sia imperiali che dell'impero, anche se si trattava di imperi diversi, naturalmente. Erano lingue di apparati amministrativi complessi e di grande dif-

<sup>3</sup> Si tratta dell'immagine usata anche per la copertina di questo volume. Per una nuova edizione del testo, con riproduzioni delle miniature, cfr. Petrus de Ebulo, *De rebus Siculis Carmen*, ed. F. Delle Donne, Potenza 2020, in *open access* sul sito della BUP - Basilicata University Press <http://web.unibas.it/bup/evt2/pde/index.html>.

fusione, ma anche il latino si era andato consolidando in quella direzione.

Verso la fine dell'XI secolo fu inventata l'*ars dictaminis*, prodotto tipicamente latino, che si venne a connotare ben presto come un'arte retorica specificamente connessa con la scrittura cancelleresca, cioè dell'amministrazione politica dell'impero e degli stati<sup>4</sup>. Neanche in questo caso la religione era separata: in effetti, sembra molto probabile che la nascita dell'*ars dictaminis* sia connessa, in ambito papale, con la lotta per le investiture e, dunque, con la necessità di escogitare una lingua retoricamente efficace per sostenere o contrastare opinioni e affermazioni che riguardavano l'affermazione del potere imperiale o del potere vescovile/papale<sup>5</sup>. Di pari passo procedeva anche l'organizzazione amministrativa delle cancellerie, sia quella imperiale che (soprattutto) quella papale, le cui attività divennero sempre più complesse e specificamente regolamentate<sup>6</sup>. Dopo l'epoca del contrasto violento connesso con le varie fasi della lotta per le investiture, una nuova svolta importante si ebbe all'epoca di Federico I Barbarossa, che ebbe rinnovata coscienza del proprio ruolo imperiale, e, poco dopo, di papa Innocenzo III, *versus imperator*. Fu quella la base, sul versante sia papale sia imperiale, del vero trionfo dell'*ars dictaminis* che si concretizzò nel XIII secolo.

Interessante, qui, può essere quanto, nei primi decenni del XIII secolo, afferma nel secondo proemio della sua *Ars dictandi* Tommaso di Capua, il più antico tra i *dictatores* papali di quel periodo<sup>7</sup>:

Romane curie vestigiis inherentes, eius stili non indigne magisterium imitamur, confutato illorum errore, qui sine prehabito magis-

<sup>4</sup> Sull'argomento basti ora rimandare al volume collettaneo «*Ars dictaminis*». *Handbuch der mittelalterlichen Briefstillebre*, cur. F. Hartmann, B. Grévin, Stuttgart 2019, da cui si può recuperare ulteriore bibliografia aggiornata.

<sup>5</sup> Cfr. A.-M. Turcan-Verkerk, *L'art épistolaire au XII<sup>e</sup> siècle: naissance et développement de l'ars dictaminis (1080-1180)*, «Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques», 140 (2007-2008), pp. 155-158.

<sup>6</sup> Per alcuni spunti cfr. H. M. Schaller, *Die Kanzlei Kaiser Friedrichs II. Ihr Personal und ihr Sprachstil*, «Archiv für Diplomatik», 3 (1957), pp. 207-286, e 4 (1958), pp. 264-327.

<sup>7</sup> *Die Ars dictandi des Thomas von Capua*, ed. E. Heller, «Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse», 1928/1929, 4. Abhandlung, pp. 11-12.

terio dictatores se faciunt, cum non sint, quin immo sine talis lucis lucerna in viam non meruerunt dirigi veritatis.

*Noi che seguiamo le orme della curia romana non indegnamente imitiamo il magistero del suo stile, confutato l'errore di coloro che, senza aver appreso alcun insegnamento si fanno dictatores senza esserlo: anzi, senza l'illuminazione di tale luce non si può essere degni di incamminarsi sulla via della verità.*

L'*ars dictaminis* è intrinsecamente connessa con l'essenza stessa della curia papale e dei suoi più alti insegnamenti di verità. È difficile riuscire a comprendere la reale portata di una dichiarazione del genere, che si pone al di fuori del nostro orizzonte concettuale: ora siamo abituati a tenere separata la forma dal contenuto, a pensare che la letteratura si ponga su un piano della comunicazione diverso da quello della funzionalità contingente. In effetti, l'*ars dictaminis*, negli ultimi secoli del Medio Evo, divenne "egemonica" (come ha spesso mostrato Benoît Grévin<sup>8</sup>) e non fu usata solo per le epistole: la tipologia compositiva "epistolare" e il riconoscibile stile a essa connessa divenne tanto preponderante da invadere il campo non solo di molti generi letterari, ma anche, come dichiarato da Tommaso di Capua, da coprire l'intero orizzonte della cristianità, divenendo l'unica espressione persino della verità. La lingua del *dictamen* latino, col suo impianto retorico-argomentativo, che modellava anche le forme del pensiero, determinò le strutture profonde della cultura di quell'epoca. Quella lingua era la più piena espressione di una monarchia universale, che univa papato e impero nella loro funzione di supreme guide spirituali del mondo. Era una lingua imperiale, ecumenica nel senso più completo del termine.

Tale valore ecumenico fu condiviso anche da parte imperiale, nella cancelleria dell'imperatore Federico II, guidata da Pier della Vigna. A caratterizzare la produzione prosastica di entrambe le cancellerie, papale e imperiale sono soprattutto l'ampio, vorticoso respiro sintattico del latino, che quasi stordisce con le sue labirintiche circonvoluzioni, in cui, però, l'autore non perde mai l'orientamento; poi la ricchezza dei traslati metaforici, sempre presenti e spesso arricchiti dal ricorso a formule ed espressioni attinte soprattutto dai testi sacri e dalla liturgia; e infine la costru-

<sup>8</sup> Cfr. ad es. B. Grévin, *L'ars dictaminis, discipline hégémonique (fin XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> s.): mutations et idéologisation d'un art d'écrire médiéval, entre trivium, droit et exégèse*, in *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, cur. J. Chandelier, A. Robert, Rome 2015, pp. 17-80.

zione ritmica del periodo, che fa ampio uso del *cursus*. La ritmicità delle frasi nei documenti era essenziale per colpire efficacemente l'orecchio dell'ascoltatore, in un contesto cronologico e culturale in cui diplomi e lettere venivano solitamente letti, anzi declamati ad alta voce. L'uso delle clausole ritmiche fu fatto proprio dalla cancelleria papale, tanto è vero che lo stile caratterizzato prevalentemente dalla presenza dei *cursus* è noto col nome di *stilus curiae romanae*. E, attraverso l'esempio dei *dictatores* curiali, l'uso dei *cursus* passò anche a caratterizzare in maniera pienamente identificativa lo stile della cancelleria imperiale. Dunque, si creò una lingua veramente imperiale assoluta, trasversale a fazioni e superiore agli stati: modello assoluto per tutti<sup>9</sup>.

Quanto fosse necessario il pieno possesso delle tecniche e degli strumenti retorico-letterari ai fini della comunicazione più alta, e soprattutto di quella politico-propagandistica è reso evidente dalla produzione cancelleresca connessa con il violentissimo scontro tra Gregorio IX e Federico II, che si accese intorno al 1239, quando, cioè, si acuì anche il conflitto imperiale con i Comuni dell'Italia settentrionale, appoggiati e sostenuti dal papa. Strumento privilegiato della comunicazione e della diffusione della più complessa ideologia politico-teologica (fondamento per l'affermazione del potere sia spirituale che temporale) fu proprio il latino della produzione epistolare cancelleresca, dove furono attivi i più rinomati *dictatores*, ovvero i più illustri letterati dell'epoca.

Quella prosa latina aveva il pregio di miscelare portentosamente la ricchezza dell'espressione e la ricercatezza dell'eloquio con la virulenza e la precisione ideologica. A essa fu affidato il compito di veicolare i più innovativi e rivoluzionari messaggi di teoria politica, che in quegli anni si andò forgiando al fuoco dello scontro ideologico più violento. Certo non si poteva contrastare la potenza dell'avversario senza avere a disposizione, come strumento di lotta, uno stile e una lingua efficaci. Così, se la produzione cancelleresca papale aveva nelle epistole di Tommaso di Capua il modello espressivo più alto, quella imperiale trovò piena

<sup>9</sup> Sulla questione si consenta il rimando a F. Delle Donne, *La porta del sapere. Cultura alla corte di Federico II di Svevia*, Roma 2019, cap. I e *passim*. Importante il volume di B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval: les «Lettres» de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome 2008.

espressione nelle epistole di Pier della Vigna, che ebbero diffusione enorme e lunga alcuni secoli. Come ha mostrato Benoît Grévin, esse imposero uno stile e dunque una lingua pienamente riconoscibile in tutta Europa<sup>10</sup>.

Anche in questo caso, il latino era la lingua dell'Impero, considerando come tale anche il papato (Innocenzo III, come ricordato, si proclamava *versus imperator*). Ma esaurita la sua funzione contingente, cronologicamente connessa con l'apogeo della potenza sveva e di quella papale di più lunga durata, quel latino divenne imperiale, nel senso di universale ed ecumenico. Era la lingua per eccellenza, quella della civiltà più alta, come ricordava già re Roberto d'Angiò nel 1313 (lo ha fatto vedere Jean-Paul Boyer nell'incontro di *Imperialiter* che si è svolto a Oxford nel giugno 2018), che caratterizzava come barbarica la lingua dei Re dei Romani, cioè dei re di Germania non ancora nobilitati dall'unzione imperiale.

Il valore ecumenico del latino dell'*ars dictaminis* fu perso solo in età umanistica; ma in quell'epoca, il latino di ispirazione classica che soppiantò quello dell'*ars dictaminis* venne reiventato come nostalgia di un passato non più esistente, quando quella lingua non era più parlata dalla collettività e veniva esibita come memoria di una grandezza imperiale, di una civiltà suprema che non si poteva più eguagliare, ma con cui era necessario confrontarsi costantemente<sup>11</sup>.

E qui, come si è detto all'inizio, il latino torna a essere pienamente imperiale, pur essendo imprescindibilmente costruito sul latino dell'Impero, non l'attuale ma quello dell'antica Roma. La sua connessione con l'Impero antico, cioè con i suoi apparati di ufficialità amministrativa non più esistenti, è ciò che talvolta lo fa

<sup>10</sup> Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., e l'articolo *infra*, pp. 69-103.

<sup>11</sup> Sul dibattito umanistico in proposito, si veda (oltre la nota seguente) la ricostruzione di C. Celenza, *End Game: humanist Latin in the late Fifteenth Century*, in «*Latinitas Perennis*» II: *Appropriation and Latin Literature*, cur. Y. Maes, J. Papy, W. Verbaal, Leiden 2009, pp. 201-242, che in realtà abborda i momenti salienti, dalla citata *disputatio* dei segretari papali alla polemica tra Cortesi e Poliziano di fine secolo; sul significato di costruzione dell'identità nazionale (in particolare italiana) del *revival* del latino classico, cfr. M. Pade, *Humanist latin and italian identity: «sum vero Italus natione et Romanus civis esse gloriior»*, in *The Role of Latin in the Early Modern World: Latin, Linguistic Identity and Nationalism, 1350-1800*, cur. A. Coroleu, A. Laird, M. Pade, «*Renaissance forum*», 8 (2012), pp. 1-21.

riconoscere esplicitamente come artificiale. Si badi, già nel Medioevo, e per Dante in primo luogo, il latino era la *grammatica*, cioè la lingua che si apprende artificialmente a scuola, non parlata: ma questa caratterizzazione di artificialità era assegnata al latino contemporaneo, quello del Duecento o del Trecento, che era ormai sentito come lingua altra rispetto al volgare, dalla quale pure quest'ultimo derivava. Quello che capita nei primi decenni del Quattrocento, invece, è diverso, perché oggetto di una complessa disputa (avvenuta nel 1435 tra alcuni dotti Umanisti) è la natura del latino nella stessa antichità: per Leonardo Bruni già gli antichi usavano il latino solo per la letteratura, mentre quotidianamente si parlava il volgare<sup>12</sup>.

Ma questo aspetto ci interessa limitatamente: ciò che qui importa maggiormente è che a contrastare quella teoria intervenne Biondo Flavio, per il quale la lingua degli antichi romani era unica. Ma ciò che conta maggiormente è che per lui quel latino era esistito solo nell'antichità: esso era andato poi decadendo assieme alla civiltà, che solo ai suoi tempi stava iniziando a riprendersi, grazie al modello antico. Questo era quanto aveva inteso dimostrare con la compilazione delle *Historiae ab inclinatione Romanorum imperii*, che tracciavano proprio il declino dell'impero e dell'antica civiltà, riscontrabile nell'abbandono della scrittura, scrittura intesa non solo come elaborazione di opere letterarie, ma anche come segni alfabetici, sostituiti da cifre barbariche<sup>13</sup>. I molti secoli intercorsi tra il sacco di Roma (410: ma Biondo lo poneva al 412) e la sua epoca avevano fatto cambiare la lingua, compresi i nomi delle cose e dei luoghi. Biondo era assolutamente convinto

<sup>12</sup> Sulla questione si rimanda all'introduzione all'edizione di Blondus Flavius, *De verbis Romanae locutionis*, ed. F. Delle Donne, Roma 2008 (Edizione Nazionale delle opere di Biondo Flavio, 1), nonché (ma con opinioni differenti) a Tavoni, *Latino, grammatica, volgare* cit., e G. Marcellino - G. Ammannati, *Il latino e il 'volgare' nell'antica Roma*, Pisa 2015.

<sup>13</sup> Su tali questioni si consenta il rimando a F. Delle Donne, *Le fasi redazionali e le concezioni della storia nelle Decadi di Biondo. Tra storia particolare e generale, tra antica e moderna Roma*, in *A new sense of the past. The scholarship of Biondo Flavio (1392-1463)*, cur. A. Mazzocco, M. Laureys, Leuven 2016, pp. 55-87; Id., *La cognizione del primato. Biondo Flavio e la nuova concezione della storia*, in *In presenza dell'autore. L'autorappresentazione come evoluzione della storiografia professionale tra basso Medioevo e Umanesimo*, cur. F. Delle Donne, Napoli 2018, pp. 119-141. Ancora importante, tuttavia, R. Fubini, *Biondo Flavio*, in *Dizionario biografico degli Italiani*, X, Roma 1968, pp. 536-559.



che per fare un'opera storiografica e letteraria importante, che potesse stari alla pari almeno con quella di Orosio, si dovesse usare solo latino: aspetto questo che testimonia l'imperialità della lingua. Ma sapeva bene che il latino antico, sebbene rappresentasse un modello assoluto, in quanto espressione di alta civiltà, era oramai inattuale<sup>14</sup>.

Gravat enim nos suscitata per nostram aetatem, quae multis iacuerat saeculis, priscorum ac felicitum olim temporum eloquentia: quod nostri homines Livii Patavini, C. Caesaris, Sallustii Crispi, Q. Curtii, Cornelii Taciti, Suetonii Tranquilli et Iustini, quorum scripta et ipsa quidem Livii et Crispi parva ex parte ad nostram pervenerunt aetatem, eloquentia et ornatu delectati, illum non immerito requirunt; quos profecto oportet aequiore animo considerare, eisdem in mille annis raros fuisse, qui aliquo in genere scribendi nedum eleganti, sed vix Romana usi fuerint oratione, nulliusque extare scripta, qui vel attigerit, vel historiam scribere sit professus.

*Ci sovrasta col suo peso l'eloquenza dei tempi antichi e felici, che, oggi risvegliata nella nostra età, era rimasta a giacere per molti secoli: i nostri contemporanei, che si compiacciono dell'ornato e dello stile di Livio Patavino, di Cesare, di Sallustio, di Curzio, di Tacito, di Svetonio e di Giustino, i cui scritti ci sono pervenuti, anche se di Livio e Sallustio ci rimane ben poco, non ingiustamente lo richiedono. Ma è necessario che essi prendano in considerazione, con animo equo, che in mille anni sono stati rari coloro che hanno scritto, non dirò con eleganza, ma almeno usando la lingua latina, mentre di nessuno sono pervenuti scritti di storia, e nessuno se ne è occupato, né ha dichiarato di volerla scrivere.*

Il latino, dunque, *gravat*, per il fatto che non può non essere usato per scrivere opere eleganti, ma che, al contempo, non è più idoneo a rappresentare la contemporaneità. Qui Biondo dichiara con estrema precisione che il latino dei classici è l'unico che possa essere usato e che esso è irrimediabilmente diverso da quello medievale. Ma, allo stesso tempo, Biondo si rivela pienamente consapevole che la lingua evolve e che è plasmata dalla pratica; una pratica che, invece, è venuta a mancare, almeno nell'uso altamente letterario, ovvero nell'imitazione e nell'applicazione di un modello antico, che è l'unico che viene evidentemente preso in considerazione dal punto di vista umanistico.

Ma la scrittura non si riduce a una mera questione di eleganza linguistica, anzi terminologica; la difficoltà maggiore è quella,

<sup>14</sup> Cfr. Blondus Flavius, *Historiarum ab inclinatione Romanorum libri XXXI*, Basileae, ex officina Frobeniana, 1531, p. 393.

evidentemente, di far coincidere l'eleganza con la precisione: l'una rischia di essere obsoleta, l'altra conduce a una insopportabile inadeguatezza espressiva. Bisogna, dunque fare in modo che ciò che si dice sia, innanzitutto, il frutto di una ricostruzione veritiera, basata sul reperimento e sul riscontro preciso delle fonti, ma anche pienamente comprensibile e, allo stesso tempo, elegante. E per far comprendere appieno il senso di quanto sta dicendo, Biondo fa seguire un elenco di termini che potrebbero indurre a rappresentazioni inesatte della realtà e dunque contrarie al vero. E dunque dice che se usasse il termine *imperator* per indicare il comandante di un esercito, correrebbe il rischio di farlo passare per un imperatore; se lo chiamasse *capitaneus* dovrebbe aggiungere *generalis* per distinguerlo dagli altri comandanti; e se lo chiamasse *dux*, potrebbe essere inteso come duca o doge. Lo stesso problema si presenta per i luoghi, che hanno cambiato spesso nome ed è arduo identificarli<sup>15</sup>.

A contrasto, si può esaminare la posizione di Bruni, il quale, guardando a una realtà municipale, sia pure a dimensione regionale, come quella fiorentina, non contempla la dimensione imperiale, almeno sul piano dell'impiego del latino, sebbene anch'essa cerchi le vie della sovranità attraverso soprattutto un intenso lavoro legislativo appoggiato sul *Digesto*<sup>16</sup>.

La tradizione fiorentina puntò invece sul volgare, e ciò spiega che la posizione del Bruni sul latino è diametralmente opposta a quella del Biondo. Del resto, l'orizzonte fiorentino era quello repubblicano (non importa ora quanto oligarchico nella realtà dei

<sup>15</sup> Sulla questione cfr. O. Besomi, *Dai Gesta Ferdinandi regis Aragonum del Valla al De Orthographia del Tortelli*, in O. Besomi - M. Regoliosi, *Valla e Totelli*, «Italia medioevale e umanistica», 9 (1966), pp. 75-121, nonché, più precisamente sulla precedenza valliana, R. Fubini, *Storiografia dell'Umanesimo in Italia da Leonardo Bruni ad Annio da Viterbo*, Roma 2003, partic. p. 21, nota 76. Sull'uso dei neologismi militari nella storiografia cfr., poi, anche le introduzioni a Panhornmita, *Liber rerum gestarum Ferdinandi Regis*, ed. G. Resta, Palermo 1968, pp. 56-57, e a Matteo Zupparado, *Alfonseis*, ed. G. Albanese, Palermo 1990, pp. 73-74. Da ultimo, si consenta anche il rimando a F. Delle Donne, *La nuova consapevolezza autoriale in età umanistica: Bruni, Valla e Biondo e la lezione di Tucidide*, in *Storici per vocazione. Tra autobiografia e modelli letterari*, cur. M. Zabbia, Roma 2021, pp. 13-28.

<sup>16</sup> Su questa connessione, cfr. R. Fubini, *La rivendicazione di Firenze della sovranità statale e il contributo delle Historiae di Leonardo Bruni*, in *Leonardo Bruni Cancelliere della Repubblica di Firenze*, cur. P. Viti, Firenze 1990, pp. 29-62.

fatti), il che sul piano storiografico si traduceva in una netta svalutazione della Roma imperiale.

In ogni caso, le posizioni di Biondo erano fruibili anche in realtà diverse, e sia pure dopo un necessario adattamento. È il caso della Spagna che si avvia a diventare *caput mundi* e nuovo impero con i re Cattolici e soprattutto con Carlo V. Già Juan de Lucena, un preumanista non estraneo a cose italiane (aveva lavorato presso Pio II a Roma) indica la connessione tra elevazione (e normalizzazione) linguistica e imperialità; nel suo dialogo *De vita felici* (un testo che a sua volta prende l'abbrivo da un dialogo latino di Bartolomeo Facio) egli mette in bocca a uno dei personaggi, il celebre vescovo Alfonso de Cartagena, questa apologia del castigliano tutta giocata sul superamento del gotico medievale<sup>17</sup>:

Nuestra lengua, primera bárbara, fecha romana después, al guarismo se es tornada. Si cerca es del latín, lexos es ya del palacio: palabra latina no se fabla de gala y por desfrazo gótico hahes letrozados de un palmo se scriven. Nosotros, señor Marqués, no vayamos tras el tiempo, forcemos tornar el tiempo a nosotros: fablemos romance perfecto y, do será menester, fablemos latino; qui lo entiende, lo entienda, el otro quede por necio.

*La nostra lingua, che prima era barbara, fattasi poi romana, è tornata ora al guarismo. Se si avvicina al latino, si allontana dal Palazzo: nelle occasioni solenni non si dice una parola in latino e invece si scrivono letterone alte un palmo travestite alla maniera gotica. Noi, signor marchese, non andiamo dietro al Tempo: forziamo il Tempo a tornare a noi: parliamo volgare perfetto e, quando sarà necessario, parliamo latino; chi capisce, capisce; gli altri passeranno per stolti.*

Il latino è dunque motore di miglioramento in senso classicista della lingua nazionale. La “lettera gotica” (cioè lo stile grafico adottato nelle università medievali) è il tratto d'identità della barbarie linguistica e culturale. La lingua castigliana, sotto l'influsso delle mode e delle lingue estranee (l'arabo e il francese?), è divenuta *guarismo*, “cifra”, numero, segno privo di estetica e difficile da leggere: la Corte, e con essa la Cancelleria, hanno bisogno di funzionari (e politici) consapevoli dell'importanza politica della lingua. L'umanesimo italiano aveva insegnato che il gotico è

<sup>17</sup> Sul dialogo e il suo contesto, cfr. G. Cappelli, *El humanismo romance de Juan de Lucena. Estudios sobre el “De vita felici”*, Barcelona 2002 (in part. sul passo citato, pp. 55-56).

associato alla barbarie germanica, come sosteneva Biondo nell'*Italia illustrata*: «novas ipsi et sua ineptia gentis barbariem indicantes cifras pro litteris adinvenerint»<sup>18</sup>, «al posto delle lettere escogitarono strane cifre che con la loro assurdità indicavano la barbarie di quella gente»; e come aveva già affermato Valla, equiparando anch'egli la barbarie gotica e la depravazione della scrittura, con il risultato finale di perdere proprio l'impero, la primazia politica e, soprattutto, culturale. È un celebre passo del proemio al III libro delle *Elegantie*<sup>19</sup>:

Nam postquam hae gentes [*scil.* Gothi] semel iterumque Italiae influentes Romam ceperunt, ut imperium eorum, ita linguam quoque, quemadmodum aliqui putant accepimus [...]. Argumento sunt codices gothice scripti, quae magna multitudo est. Quae gens si scriptura romanam depravare potuit, quid de lingua presertim relicta sobole putandum est?

*Questi popoli, infatti, più volte calando in Italia, presero Roma, e da loro fummo dominati e, secondo alcuni, ne prendemmo anche la lingua [...]. A documentare ciò resta una grande quantità di codici scritti in caratteri gotici. Ora, se questi popoli hanno potuto corrompere la scrittura romana, che cosa dobbiamo pensare della lingua, soprattutto quando hanno lasciato dei discendenti?* (trad. Garin)

Il rimedio consiste nel tornare alla proprietà del linguaggio, per la qual cosa è necessario insertare nel volgare una corposa quantità di latinismi: «fablemos romance perfecto, y do será menester, fablemos latino» («Parliamo volgare perfetto e, quando necessario, parliamo latino»).

Il nesso lingua-impero non potrebbe essere più drammaticamente esplicito. Ed è questo il cammino del “Valla spagnolo”, Antonio de Nebrija, il maggior intellettuale castigliano della prima età moderna, il teorico della connessione “imperiale” tra lingua e civiltà, consigliere e precettore dei re Cattolici, introduttore

<sup>18</sup> In attesa che si completi la nuova, ottima edizione dell'*Italia illustrata*, a cura di P. Pontari, Roma 2011-2017 (in corso: per ora sono usciti 3 voll.), il passo può essere letto in Blondus Flavius, *Opera*, Basileae, ex Officina Frobeniana, 1531, p. 374.

<sup>19</sup> *Elegantie latine linguae libri sex, Praefatio*, in *Prosatori latini del Quattrocento*, cur. E. Garin, Milano-Napoli 1952, p. 610; cfr. E. Casamassima, “*Litterae Gothicae*”. Note per la storia della riforma grafica umanistica, «La Bibliofilia. Rivista di storia del libro e delle arti grafiche di bibliografia ed erudizione», 62 (1960), pp. 109-143.

per l'appunto del pensiero di Valla in Spagna. Ed è qui che si rivela il vero significato del suo famoso “canone dei grammatici nefasti”, derivato direttamente da Bruni e Valla, ma adattato al destino *conquistador* della Spagna emergente: superare la lingua medievale equivale e rinnovare la sovranità, elevandola a una dimensione “moderna”, appunto, e imperiale, anche traverso la riforma in senso umanistico dei programmi universitari – di qui l'espandersi di cattedre di “Lorenzo Valla” e simili<sup>20</sup>. Da un lato, dunque, rafforzamento e riforma del latino in direzione della classicità; dall'altro, elevazione, attraverso l'uso di latinismi e cultismi in genere, del volgare nazionale come tratto di identità sovrano.

Tornando in Italia, alcuni anni prima, all'interno di una discussione che aveva come base il principio del rapporto, talvolta conflittuale, tra *decorum* e *verum*, il problema era stato proposto in maniera più perentoria e concettualmente complessa da Lorenzo Valla all'inizio della sua opera storica *Gesta Ferdinandi regis*. In quell'occasione si venne a definire il ruolo del latino come lingua imperiale, capace di nobilitare ed elevare idealmente ai fastigi dell'impero persino un “barbaro” goto come Alfonso il Magnanimo. Ma di questo abbiamo già parlato nel primo incontro di *Imperialiter*, che si è svolto a Roma nell'ottobre del 2017<sup>21</sup>.

Conviene invece ricordare che di Valla è estremamente interessante, ai nostri fini attuali, anche la *praefatio* del primo libro delle *Elegantie*, dove si parla della superiorità dell'Impero romano su tutti gli altri mai esistiti proprio in virtù della lingua:

[*Romani*] per totum paene occidentem, per septemtrionis, per Africae non exiguam partem, brevi spatio linguam Romanam, quae eadem Latina a Latio ubi Roma est dicitur, celebrem et quasi reginam effecerunt et, quod ad ipsas provincias attinet, velut optimam quandam frugem mortalibus ad faciendam sementem praeberunt: opus nimirum multo praeclarior multoque speciosius quam ipsum imperium propagasse. Qui enim imperium augent, magno illi quidem honore affici solent atque imperatores nominantur; qui autem beneficia aliqua in homines contulerunt, ii non humana, sed divina

<sup>20</sup> Cfr. F. Rico *Nebrija frente a los bárbaros*, Salamanca 1978.

<sup>21</sup> Sulla questione, comunque, si consenta il rimando anche a F. Delle Donne, *Alfonso il Magnanimo e l'invenzione dell'Umanesimo monarchico. Ideologia e strategie di legittimazione alla corte aragonese di Napoli*, Roma 2015; Id., *From Kingdom to Empire. Political Legitimacy Building Strategies at the Court of Alfonso the Magnanimous*, «Imago Temporis: Medium Aevum», 16 (2022), pp. 287-303.

potius laude celebrantur, quippe cum non suae tantum urbis amplitudini ac gloriae consulant, sed publicae quoque hominum utilitati ac saluti. Itaque nostri maiores rebus bellicis pluribusque laudibus ceteros homines superaverunt, linguae vero suae ampliatione seipsis superiores fuerunt, tamquam relicto in terris imperio consortium deorum in caelo consecuti.

*[I Romani] quasi dovunque in occidente, e in gran parte del settentrione e dell’Africa, resero famosa e quasi regina in breve tempo la lingua di Roma, detta latina dal Lazio, dove è Roma; e, per quel che riguarda le provincie, la offrirono agli uomini come ottima messe per fare sementa. Opera, questa, splendida e molto più preziosa della propagazione dell’impero. Quelli, infatti, che estendono il dominio sogliono essere molto onorati e vengono chiamati imperatori; ma coloro che hanno migliorato la condizione umana sono celebrati con lode degna non di uomini ma di dei, perché non hanno provveduto soltanto alla grandezza e alla gloria della propria città, ma al vantaggio e al riscatto in genere dell’umanità intera. Se dunque i padri nostri superano gli altri per gloria militare e per molti altri meriti, nella diffusione della lingua latina furono superiori a sé stessi, e, lasciato quasi l’impero terreno, raggiunsero in cielo il consorzio degli dei.*

Il latino è la lingua dell’antico impero romano, ma è anche lo strumento imperiale per eccellenza: è essa, anzi, che crea veramente l’impero e lo rende superiore a ogni cosa. E se l’antico impero romano, con i suoi apparati di governo oramai non esiste più, a esistere è ancora l’imperialità, anzi l’impero del latino, che permette a chi lo possiede di essere superiore a tutti gli altri.

Amisimus Romam, amisimus regnum atque dominatum; tametsi non nostra sed temporum culpa; verum tamen per hunc splendidiorem dominatum in magna adhuc orbis parte regnamus. Nostra est Italia, nostra Gallia, nostra Hispania, Germania, Pannonia, Dalmatia, Illyricum, multaeque aliae nationes. Ibi namque Romanum imperium est ubicumque Romana lingua dominatur. Eant nunc Graeci et linguarum copia se iactent. Plus nostra una effecit, et quidem inops, ut ipsi volunt, quam illorum quinque, si eis credimus, locupletissimae; et multarum gentium, velut una lex, una est lingua Romana.

*Perdemmo Roma, perdemmo il regno, perdemmo il potere; e non per colpa nostra, ma a causa dei tempi. Eppure, con questo più splendido dominio noi continuiamo a regnare in tanta parte del mondo. Nostra è l’Italia, nostra la Gallia, la Spagna, la Germania, la Pannonia, la Dalmazia, l’Illirico e molte altre nazioni; poiché l’impero romano è dovunque impera la lingua di Roma. Vadano ora i Greci a menar vanto dell’abbondanza di lingue. Val più la*

*nostra unica e, a quel che dicono, povera, delle loro cinque, e, secondo loro, ricchissime. Molte genti hanno, quasi unica legge, la sola lingua di Roma*<sup>22</sup>.

Non è un caso che questa dimensione culturale-imperiale sia stata elaborata dal Valla a Napoli, dove la questione era molto sentita. La Corte aragonese, con la sua annessa Biblioteca, aveva assunto fin dai tempi di Alfonso i caratteri di uno spazio cosmopolita, dove convivevano, come lingue dell'amministrazione, del diritto, ma anche della conversazione e della letteratura, in alternanza e competizione, almeno quattro lingue "ufficiali": il catalano, il castigliano (la lingua materna dei sovrani), il latino (sia della trattatistica che del diritto, per non dire dell'arte) e una varietà "illustre" di *koiné* napoletana. La dinastia, da parte sua, presente nel Regno fin dai primi anni Trenta, aveva intrapreso un deciso programma di rilancio e rafforzamento della legittimità politica e della sovranità statale. In questo contesto, la "scommessa imperiale" consiste soprattutto nell'attribuire al sovrano i tratti simbolici distintivi dell'imperialità, come esprime graficamente la massima *rex in regno suo est imperator*, attorno a cui si coagula un processo di «elaborazione di figure e di categorie e di concetti, i quali, applicati nella sua dottrina al *princeps* della tradizione romanistica, all'imperatore, sarebbero presto stati applicati [...] ai signori e ai principi territoriali, agli Stati della nuova Europa»<sup>23</sup>. In effetti, per porre un solo esempio, per un giurista siciliano come Guglielmo Perno, «*princeps et imperator idem est*»<sup>24</sup>.

È qui che assume pregnanza l'epiteto di *imperator*, nel senso moderno di *imperatore*, rivolto con sorprendente frequenza al re aragonese dai suoi cortigiani. Già Angelo de Grassis, in una sua precoce orazione ad Alfonso d'Aragona aveva usato questo titolo per riferirsi al re; ma è con Ferrante che la coscienza "imperiale",

<sup>22</sup> Una raffinata esegesi di questo proemio si deve a M. Regoliosi, *Materiali per il primo proemio*, in *Nel cantiere del Valla. Il progetto editoriale delle "Elegantie"*, in Ead., *Nel cantiere del Valla*, Roma 1993, nonché Ead., *La concezione del latino di Lorenzo Valla: radici medioevali e novità umanistiche*, in *Medieval Antiquity*, cur. A. Welkenhuysen, H. Braet, W. Verbeke, Leuven 1995, pp. 145-157.

<sup>23</sup> D. Quaglioni, "*Fidelitas habet duas habenas*". *Il fondamento dell'obbligazione politica nelle glosse di Bartolo alle costituzioni pisane di Enrico VII*, in *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia*, cur. G. Chittolini, A. Molho, P. Schiera, Bologna 1989, pp. 381-396: 387.

<sup>24</sup> Per questa serie di problematiche, si veda G. Cappelli, "*Maiestas*". *Politica e pensiero politico nella Napoli aragonese*, Roma 2017, in part. p. 149.

nel senso che stiamo vedendo, emerge con nettezza fino a farsi titolo esplicito: Giovanni Brancato, modesto trattatista e cortigiano reale, conclude una sua orazione ufficiale con l'augurio di vedere Ferrante «imperatorem factum»; Diomede Carafa lo associa all'estensione dei confini territoriali; i poeti di corte non disdegnano di evocare l'imperialità ferrantina, mentre sul piano dei *realia*, Ferrante usa il *phrygium* imperiale e Innocenzo VIII, in negativo, lo accusa di aspirare a «farsi imperatore e dare legge in tutta Italia». L'impero si territorializza, e il volgare latinizzato dei poeti permette di giocare con il doppio significato del termine, come fa Francesco Galeota o Pietro Jacopo De Jennaro: «Canzone V (VI), per la quale incita Italia ad inirese in un volere et a mettere el vesillo dello imperio in mano del sereniss. re Ferrando, et a prender l'arme contra del turco»<sup>25</sup>.

Ma il dato più rilevante nell'ambito aragonese è l'importanza che il latino – una forma particolare di latino, quella umanistica riformata e riavvicinata alla lingua classica – assume come lingua della teoria del potere sovrano, e in particolare della legittimazione politica. Nella seconda metà del Quattrocento, non si tratta di un dato scontato. Come vedremo brevemente alla fine, le tendenze storiche andavano ormai in altra direzione, né fuori d'Italia si può parlare di riforma linguistica in senso classicista prima degli inizi del XVI secolo. I trattatisti aragonesi, invece, scommettono esplicitamente, con decisione, sulla centralità strategica del latino umanistico: sulla scorta della lontana lezione di Brunì, sottrarre la lingua, con i suoi tecnicismi, con le sue parole-chiave, agli specialisti della filosofia e della teologia, è operazione prettamente politica, di egemonia politica. Così che non sorprende che nel suo maggior trattato politico-sociale, il *De obedientia* (1470), Giovanni Pontano rivendichi l'*eloquentia* del latino classico in contrapposizione alla scolastica, il cui uso gergale e polemico della lingua non permette la riflessione – vale a dire, osta all'innovazione politica richiesta della nuova temperie. Così, l'umanista aragonese adatta la speculazione filosofico-giuridica agli schemi comunicativi dell'umanesimo, con il proposito di far poggiare le teorie politiche umanistiche del governo giusto e del *princeps* assoluto su basi teoreticamente più solide e meno episodiche. È questo un primo pilastro essenziale, apparentemente formale ma invece denso di conseguenze ideologiche di grande portata: la

<sup>25</sup> *Ibid.*



rivendicazione dell'*eloquentia* non è mera ricerca di bello stile, ornato retorico, ma bensì introduzione di un diverso linguaggio politico che come tale deve giungere a un pubblico nuovo e più vasto, a sfere sociali diverse da quelle dei tecnici tradizionalmente interessati al discorso politico; ma soprattutto, dominare le risorse della lingua antica consente di padroneggiare concetti chiave per la costruzione dell'idea di sovranità dal *perduellio* del *Digesto* assimilato alla ribellione (come è noto, *rebellio* è parola sconosciuta agli antichi) alla *tirannide*, usata per qualificare, e punire, i feudatari ribelli (oltre che per confezionare un'originale teoria del potere).

Pontano è così cosciente di tutto ciò che, riprendendo idee ciceroniane (*De officiis* I, 2-3) e seneciane (*Ad Lucilium* CVIII, 23), filtrate dai grandi critici della Scolastica, su tutti Bruni e Valla, egli elabora un vero e proprio manifesto di ideologia linguistica proprio all'inizio della sua opera:

Etenim considerabam eos qui nunc philosophantur genus hoc dicendi [*scil.* il suo libro, scritto secondo i canoni dell'*eloquentia*] (quamquam pervetus ipsum quidem et philosophorum proprium) omnino improbare, aridas quasdam nimisque ieiunas ac parum iucundas auditoribus dissertationes sectantis, quas aut ipsi soli legant aut pauci admodum eorum similes ut mihi quidem videantur non tam docere velle quam litigare, nec ita studere ut obscuras atque abditas res aperiant quam inculcare atque deicere de gradu velle suo philosophiam [...] Iudicasti [*scil.* princeps Roberte] nec philosophiam infantem esse debere nec eloquentiam sine rerum ubertate et pondere, quarum esset philosophia inventrix et magistra.

*Consideravo invero che i filosofi di oggi nutrono profonda disapprovazione verso questo genere letterario – sebbene sia certamente antico e ai filosofi appropriato. Essi preferiscono certe disquisizioni aride, troppo sterili, poco gradevoli: cose che leggono solo loro o quelli simili a loro. A me sembra che a costoro non interessa tanto insegnare quanto litigare, e neppure gli interessa svelare i segreti delle cose quanto cercare di distorcere e degradare la filosofia. Tu, Roberto, hai creduto che la filosofia non doveva essere incapace di esprimersi e che non può esservi eloquenza senza la ricchezza e l'importanza degli argomenti, cose che la filosofia ha inventato<sup>26</sup>.*

Mettere in relazione in questo modo retorica, filosofia e politica è una scelta ideologica che supporta una precisa volontà ago-

<sup>26</sup> Cito dalla *princeps, De obedientia*, Neapoli, per Mattiam Moravum, 1490, c. 1 r/v; su questo passo, Cappelli, *Maiestas* cit., p. 102 e nota.

*nistica*: annettersi il linguaggio della filosofia politica, sottraendolo al mondo della Scolastica (compreso quello giuridico): il *come* (dire) conforma il *cosa*.

Escludendo la speculazione tecnica della filosofia scolastica (che peraltro Pontano dimostra di conoscere discretamente e saper usare all'occorrenza) in favore di un'eloquentia, che è ritorno al *pervetus genus philosophorum proprium*, è un gesto intellettuale che ha ripercussioni anche su un elemento cruciale in tutta la speculazione medievale, vale a dire l'elemento divino come giustificazione ultima del potere politico, la centralità della sanzione divina: Dio come motore e legittimazione, non solo formale ma sostanziale, dell'intero edificio politico-sociale, e fonte ultima del potere. Il "ritorno ai classici", quando lo declina un intellettuale come Pontano, più che rinnovo di *fontes* o adorno stilistico, è soprattutto questo.

Si sarà notato, per concludere con una proiezione a largo raggio, l'accento ai poeti cortigiani in volgare: in realtà, verso fine secolo il latino sembra perdere quella funzione identificativa a legittimante per fare spazio anche al discorso in volgare, magari meno impegnato sul piano tecnico ma di sicuro effetto propagandistico. È come se si chiudesse un cerchio: dai primi propagandisti alfonsini la trattatistica aragonese era evoluta verso forme di teoria politica sempre più raffinata, in un latino umanistico che, come si è visto, era di per sé una forma di rivendicazione "sovrana", per tornare infine, sul cadere del secolo, nelle turbolenze degli ultimi anni, al volgare in funzione di apologia e propaganda.

E se Machiavelli, e in genere i teorici italiani cinquecenteschi, si decantano decisamente per il volgare, anche perché prevale in essi la dimensione nazionale, Bodin e Hobbes, teorici dei nuovi imperi, scriveranno in entrambe le lingue i loro trattati. Il latino aveva cessato di essere la lingua esclusiva dell'Impero.



LARS BOJE MORTENSEN

*L'auto-rappresentazione imperiale nella  
letteratura occidentale (1050-1200 ca.)*

*Imperial self-representation in western literature (1050-1200 ca.)*

*Abstract:* I argue that many literary works from the period c. 1050-c.1200 should be seen as belonging to the category of imperial literature, rather than to any national literature, irrespective of whether they are in French, German or Latin. In discussing the notions of imperial literature and imperial languages, the case is made that the Western Empire produced a long series of “self-representations” which should be taken seriously as such, but which cannot be reduced to a simple ideology or propaganda, as self-criticism and self-reflection was also involved. In particular the memory of the Investiture Struggle was difficult to handle, but it is shown that the imperial self-representation is mainly that of a single empire consisting of a secular and spiritual head who were entirely dependent on each other’s authority. Attention is also drawn to the historiographical discourse on the northern and eastern periphery of the Empire in the late 12th century (Denmark and Poland), whose ambiguities can be utilized as a fruitful source for understanding the significance of imperial literary self-presentation in the period. Finally, it is suggested that Latin was a particularly powerful imperial language – and completely dominating in this period – but that imperial literature should not be defined by language only.

*Keywords:* Latin; Arabic; representation of language; vernacular languages; polyglossia

Fra le opere letterarie più canoniche del basso medioevo troviamo il romanzo incompiuto di Chrétien de Troyes<sup>1</sup>, il *Racconto del Graal* (intitolato anche *Perceval*, dal nome del protagonista) – l’opera che ha introdotto il graal come soggetto nella letteratura occidentale e che è dedicata al conte delle Fiandre, Filippo (1143-91): «...lo plus prodome / qui soit en l’empire de Rome» (v. 11-

<sup>1</sup> Questo articolo fa parte del programma Centre for Medieval Literature, finanziamento DNRF102ID; sono molto grato a Maria Dell’Isola per aver corretto l’italiano.

12)<sup>2</sup>. La stesura dell'opera si colloca probabilmente verso la fine degli anni '80 del dodicesimo secolo ed è forse legata alla partecipazione di Filippo a quella terza Crociata durante la quale perse la vita, nel 1191<sup>3</sup>. Filippo era un conte potente non soltanto sul suo territorio di competenza, ma rivestiva un ruolo di un certo rilievo anche negli equilibri dinastici e politici di Francia, Inghilterra e dell'Impero, essendo vassallo rispettivamente di tutti e tre sovrani ed essendo stato insignito del titolo di 'principe dell'impero'. Appare infatti subito evidente come Chrétien abbia scelto di giocare proprio la carta imperiale nella sua lode di Filippo. D'altronde un'altra sua mecenate, Marie de Champagne, figlia di Ludovico VII (1137-80) ed Eleonora di Aquitania, andò in sposa a Henri le Liberal, conte di Champagne (1152-81), a sua volta insignito del titolo di 'principe dell'impero'. A ciò si aggiunge anche il fatto che un precedente romanzo di Chrétien, il *Cligés*, risulta ambientato perlopiù nell'impero bizantino, ma un ruolo significativo nell'ambientazione è rivestito anche dell'impero occidentale. Alla luce di tutto ciò, considerando quindi sia i committenti sia le tematiche, viene naturale inquadrare almeno alcune delle opere canoniche di Chrétien all'interno della categoria più ampia della 'letteratura imperiale', piuttosto che in quella più specifica e ristretta della 'letteratura francese'.

L'uso della categoria di 'letteratura imperiale' è diventato ormai necessario per diverse ragioni. Infatti, negli ultimi decenni è stato sempre più messo in luce come le nazioni o le lingue moderne appaiano ormai come contenitori piuttosto problematici per l'inquadramento della storia della letteratura medievale<sup>4</sup>. Quando d'altra parte l'attenzione viene focalizzata sui precursori delle lingue letterarie moderne, il latino – benché fosse ormai completamente dominante in Occidente (e anche in parte in Oriente) soprattutto prima del 1200 – resta fuori dall'orizzonte della storia o viene posto soltanto sullo sfondo generale della dinamica linguistica e letteraria. Sarebbe invece opportuno elabo-

<sup>2</sup> Citato da Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal ou Le Roman de Perceval*, ed. C. Méla, Paris 1990.

<sup>3</sup> J. J. Duggan, *The Romances of Chrétien de Troyes*, New Haven 2001, pp. 20-21.

<sup>4</sup> P. Borsa - C. Høgel - L. B. Mortensen - E. Tyler, *What is Medieval European Literature?*, «Interfaces. A Journal of Medieval European Literatures», 1 (2015), pp. 7-24; D. Wallace, *Europe – A Literary History 1348-1418*, Oxford 2016.

rare storie della letteratura europea che captino meglio, ad esempio, proprio la dinamica fra latino e lingue volgari nel basso medioevo, e a tal proposito apparirà dunque utile il ricorso a geografie letterarie sui piani micro-, meso- e macro-, che possano riflettere meglio ed evocare in misura più accurata lo scambio letterario e dotto, rispetto a quanto si possa fare invece mediante l'utilizzo della categoria di nazioni moderne.

Al livello macro l'entità ovvia è naturalmente quella dell'impero. Dopo la svolta 'post-nazionale' che si è registrata nel campo della storia medievale, l'attenzione è stata spesso rivolta proprio verso la nozione di 'impero'. Nell'impressionante e denso volume di Peter H. Wilson, *The Holy Roman Empire: A Thousand Years of Europe's History*, vengono infatti esaminati a fondo tanti aspetti sociali, economici, politici, giuridici, dinastici e territoriali dell'Impero occidentale<sup>5</sup>. Fino alla pubblicazione di questo volume, per lungo tempo l'Impero occidentale era stato caratterizzato da un'esistenza storiografica che lo ritraeva secondo un'immagine da Stato fallito, o che lo dipingeva come ideale illusorio, ma a partire dalla ricerca di Wilson in poi – assieme anche ad altre che seguono la stessa linea – la categoria storiografica di 'impero' è tornata ad occupare nuovamente un posto importante nella storia europea<sup>6</sup>. Ciononostante, nel libro di Wilson non c'è nessuna menzione del ruolo svolto dalla letteratura per l'auto-conoscenza imperiale, mentre una tale riflessione potrebbe apportare considerazioni e risultati utili alla storia letteraria.

In questo breve contributo vorrei dunque delineare un quadro sintetico che dimostri, mediante il ricorso ad alcuni brevi esempi, quante possibili interpretazioni nuove potrebbe offrirci l'utilizzo di una cornice imperiale. Mi limito in questa sede al periodo compreso tra l'inizio del movimento di riforma e l'epoca di Innocenzo III (ca. 1050-ca. 1200), coincidente con l'età degli imperatori delle case salica e sveva. La scelta di questo quadro cronologico è giustificata dalla presenza sia di sviluppi politici sia di correnti culturali: la natura dell'interdipendenza (e conflitto) fra papato ed impero, evidenziata nella lotta per le investiture, si trasformò in modo significativo durante il regno di Federico II

<sup>5</sup> P. H. Wilson, *The Holy Roman Empire: A Thousand Years of Europe's History*, London 2017.

<sup>6</sup> Come *Transcultural Approaches to the Concept of Imperial Rule in the Middle Ages*, cur. C. Scholl, T. G. Gebhardt, J. Clauss, Frankfurt am Main 2017.

(1212-1250); inoltre il ‘lungo’ dodicesimo secolo (a partire dal 1050 circa) vide la vittoria di un distinto classicismo del programma di studio nelle scuole che caratterizzerà le letterature fino all’inizio del Duecento, quando l’emergere di solide letterature volgari, delle università, dell’aristotelismo e degli ordini dei frati ridefiniranno l’ambiente intellettuale<sup>7</sup>.

Prima di procedere bisogna tuttavia chiarire alcuni altri concetti chiave. È possibile parlare non solo di letteratura imperiale, ma anche di lingue imperiali? Una risposta affermativa in tal senso è stata avanzata da Christian Høgel, che affronta la questione in un articolo programmatico dal titolo *World literature is trans-imperial: A medieval and a modern approach*, in cui sostiene che non ha senso usare il concetto moderno di ‘letteratura transnazionale’ in riferimento al mondo premoderno; al contrario, la letteratura globale prodotta in età medievale andrebbe invece caratterizzata come ‘trans-imperiale’. In tal senso, Høgel propone anche una definizione di ‘lingua imperiale’:

For the clearer employment of the term, we here offer a *tri-partite definition of an imperial language*. To be truly imperial, a language will (1) need to be identifiable through grammars and/or a canon of standard texts (to be used in schools); it will (2) have to be the language used in the administrative running of an empire; and it will (3) be the linguistic code that central persons and institutions of this empire will employ when giving imperial self-representations, i.e. representations of the empire of which they themselves form a part<sup>8</sup>.

Secondo la definizione di Høgel, solo tre lingue possono essere qualificate come imperiali nell’Europa medievale: il latino, il greco e l’arabo. Sulla base di questi parametri il concetto di ‘lingua imperiale’ si distingue da quello di ‘lingue sacre’ o ‘lingue cosmopolite’, che comprenderebbero al loro interno almeno anche l’antico slavo e l’ebraico. Invece questa specifica caratterizzazione aprirebbe la possibilità di estendere per esempio anche al fran-

<sup>7</sup> Questa è una suddivisione del periodo c. 1050-1300 secondo uno schema più esteso descritto in L. B. Mortensen, *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600-c. 1450*, in *Oxford Research Encyclopedias: Literature*, Oxford 2018 <10.1093/acrefore/9780190201098.013.284>.

<sup>8</sup> C. Høgel, *World Literature is Trans-Imperial: A Medieval and a Modern Approach*, «Medieval Worlds», 8 (2018), pp. 3-21: 10.

cese, all'alto-tedesco e al castigliano la definizione di lingue imperiali 'emergenti', contraddistinte da un inizio graduale nel Duecento e dall'acquisizione di un vero e proprio grado di lingue imperiali soltanto nel Cinquecento<sup>9</sup>. Infine, il concetto di 'lingua imperiale' così definito sottolinea il rapporto fra potere politico (anche potere del passato come per il latino), organizzazione dell'istruzione e auto-conoscenza culturale e politica.

In questo contributo vorrei dare rilievo nello specifico all'ultimo punto individuato da Høgel nella sua definizione di 'lingua imperiale': l'auto-rappresentazione letteraria dell'impero. L'espressione 'auto-rappresentazione' appare preferibile sotto diversi aspetti rispetto all'utilizzo di altri termini, come ad esempio 'panegirico', o 'propaganda'.

Il panegirico è ovviamente solo uno dei molti generi letterari che offrono una auto-rappresentazione dell'impero. Altri generi sono, ad esempio, le codificazioni di leggi, la storiografia, la biografia, gli encomi poetici, i romanzi e le epopee caratterizzate da temi imperiali. Le auto-rappresentazioni imperiali, d'altra parte, possono essere sia critiche sia encomiastiche nel tono e nel contenuto, ma anche nel caso di un panegirico non bisogna trascurare il fatto che la lode pubblica non si configura semplicemente come una mera trascrizione di una linea ufficiale pre-esistente, ma ne rappresenta piuttosto una stesura creativa. La distribuzione e il ristabilimento delle priorità tra temi, persone, principi ed eventi d'altronde non è dato per scontato, e allo stesso tempo la selezione, l'elaborazione e il linguaggio contribuiscono in modo attivo alle rappresentazioni. All'interno di certi limiti il discorso encomiastico (panegirico) si è posto come un campo in cui si è concretizzata la memoria culturale, e attraverso cui potevano essere suggerite direzioni nell'ambito della politica. In questo contesto, quindi, il panegirico si configura come un genere

<sup>9</sup> L'esempio più evidente per il mondo moderno è naturalmente quello dell'inglese, che è stato spinto verso una dominazione globale prima dall'impero britannico, e poi a partire dal 1950 circa dall'impero americano. Come conseguenza di questo processo Shakespeare è divenuto l'autore più canonico del mondo, la lingua inglese si è posta come assolutamente dominante nel mondo scientifico, nella cultura popolare etc. Come è accaduto per il latino, anche nel caso dell'inglese le conseguenze di questa imposizione persisteranno probabilmente per secoli, anche dopo il crollo del potere militare-politico imperiale.



importante e valorizzato, ma l'auto-rappresentazione' se ne differenzia sia perché attribuisce un peso maggiore all'aspetto creativo (e non solo reattivo) sia perché abbraccia anche un discorso letterario più ampio.

Simili considerazioni valgono anche per il concetto di 'propaganda'. Nonostante sia spesso usato – e d'altronde si presta a essere adoperato in tal senso – in riferimento al mondo premoderno, tuttavia è altrettanto vero che troppo spesso esso viene associato ai media moderni e alla mobilitazione delle masse. In ogni caso, la 'propaganda' letteraria medievale era priva di una tale tendenza, anzi al contrario si rivolgeva all' 'interno', verso quella stessa élite da cui era sorta. Anche in questo caso, così come per il panegirico, l'auto-rappresentazione ci offre una cornice più ampia e più aperta alla comprensione di elementi critici all'interno di un discorso imperiale. Quest'ultimo punto appare particolarmente rilevante per il primo esempio in tal senso che intendo qui offrire.

Gli *Annales* di Lamberto di Hersfeld sono un testo composto subito dopo Canossa, negli anni 1077-1078. L'opera è famosa soprattutto per la critica estremamente dura espressa contro l'imperatore reggente, Enrico IV (1056-1105), e questo fa sì che essa non possa essere facilmente inserita tra le auto-rappresentazioni imperiali. Lamberto, inoltre, non soggiornava presso una corte, ma era monaco a Hersfeld, e sono stati avanzati argomenti convincenti circa il fatto che la diffusione piuttosto scarsa della sua storiografia sarebbe dovuta a una marginalizzazione di alcuni dei suoi pareri già quando era ancora in vita<sup>10</sup>. Ci sono però altri elementi che fanno propendere per un'interpretazione diversa: l'eroe di Lamberto, l'arcivescovo Anno di Colonia (m. 1075), teneva le redini del governo dell'impero, specialmente prima che Enrico IV raggiungesse l'età matura. Hersfeld, inoltre, era una fondazione imperiale, e Lamberto oppone la confusione politica dominante ai suoi tempi ai legami forti che invece esistevano fra il padre del re, Enrico III (1039-56), e l'abate Meginher (1039-56) fino al 1056. Secondo l'impostazione conservatrice del cronachista, quella era stata un'età d'oro per l'impero e per la chiesa. Inoltre, alcune considerazioni linguistiche fanno propendere per l'au-

<sup>10</sup> Per Lamberto mi rifaccio soprattutto all'analisi profonda della introduzione di I. S. Robinson, *The Annals of Lampert of Hersfeld*, Manchester 2015.

to-rappresentazione imperiale: gli *Annales*, infatti, si avvicinano stilisticamente – fatto unico per l'epoca – al testo di Livio (perlopiù alla prima decade, allora non totalmente sconosciuta, ma allo stesso tempo – fatto ancora più sorprendente – anche alla terza, quarta e quinta decade)<sup>11</sup>. A ciò si aggiunge anche una lettura intensa di Sallustio, le cui opere *Iugurta* e *Catilina* furono copiate esattamente in questo periodo solo nell'Impero – nelle regioni germaniche ed italiane – ma non altrove in Europa<sup>12</sup>. Questa elaborata imitazione degli storiografi latini costituisce un segnale forte del fatto che Lamberto parla a nome dell'Impero. E d'altronde era anche nella posizione giusta per farlo: membro di una famiglia influente dell'alta aristocrazia, era stato educato a Bamberg, centro intellettuale dell'Impero, e a Hersfeld aveva accesso ad una delle migliori biblioteche del regno. Non era inoltre un sostenitore delle riforme di Gregorio VII e si era pronunciato apertamente contro il celibato. Questa critica si associava poi a un odio feroce nei confronti di Enrico IV e a una dichiarazione di lealtà per il vecchio ordine che aveva caratterizzato gli anni attorno al 1050, quando Enrico III (1039-56) e Leone IX (1049-54), secondo Lamberto, avevano creato una virtuosa collaborazione tra Impero e Papato. Tramite l'affascinante testo di Lamberto è possibile comprendere quali fossero le risorse della lingua imperiale per eccellenza utili a esprimere le aspirazioni più alte dell'Impero stesso – risorse non accessibili a nessun'altra lingua occidentale.

Un'altra opera importante si colloca circa cento anni più tardi, nel periodo di fioritura della letteratura imperiale sotto il lungo regno di Federico Barbarossa (1152-90). Si tratta di un capolavoro in tedesco, l'influente *Kaiserchronik*, cronaca rimata scritta all'incirca attorno al 1150<sup>13</sup>. Né l'autore né il committente possono essere

<sup>11</sup> Lo stile liviano è evidenziato nell'edizione a cura di O. Holder-Egger, *Lampertus Hersfeldensis, Opera*, Hannover 1894 (Monumenta Germaniae Historica, *Scriptores in usum scholarum*), e nello studio di G. Bilanovich, *Lamperto di Hersfeld e Tito Livio*, Padova 1945.

<sup>12</sup> Le indicazioni di origine si trovano nel grande catalogo di B. Munk Olsen, *L'étude des auteurs classiques aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1982-2014.

<sup>13</sup> L'edizione è ancora quella a cura di E. Schröder, *Die Kaiserchronik eines Regensburger Geistlichen*, Hannover 1892 (Monumenta Germaniae Historica, *Scriptores*, 8, *Deutsche Chroniken und andere Geschichtsbücher*

determinati con sicurezza, ma non c'è dubbio che il testo si faccia portavoce dell'ideologia imperiale relativa agli anni immediatamente precedenti all'elezione di Federico Barbarossa, nel 1152. La presenza dell'ufficialità imperiale appare ancora più esplicita nelle opere di Ottone di Frisinga, sia nella *Chronica* (composta nel 1146, mentre viene inserita una nuova dedica a Federico nel 1156/1157) sia nelle *Gesta Friderici* (opera composta nel 1157-58, poi aggiornata da Rahewin nel 1160), che ci tramandano una narrazione delle imprese compiute dal nipote Barbarossa in Italia negli anni '50. Tuttavia, sul piano della prospettiva imperiale, ritengo sia stata posta un'enfasi eccessiva sulla differenza tra il 'pessimismo' che caratterizzerebbe la *Chronica* e l' 'ottimismo' che invece sarebbe la cifra distintiva delle *Gesta Friderici*: al contrario, tutte e due le opere celebrano ovviamente l'Impero al più alto livello di erudizione possibile<sup>14</sup>. Ottone certamente utilizza nella *Chronica* (ad esempio in 7.34) un tono privo di speranza in riferimento alla gravità dei tempi e alla crisi vissuta dall'Impero sotto Corrado III (1138-1152); tuttavia, lo sforzo profuso nella narrazione della lunga continuità dell'Impero romano, con un'enfasi specifica sul periodo antico (i libri 1-4 che narrano la storia dell'Impero fino a Teodosio e la felice fusione tra Impero e cristianesimo), non può essere letto e interpretato soltanto come lamento e critica nei confronti del presente. Allo stesso tempo l'opera si presenta come un grande monumento imperiale che ritrae l'Impero dell'epoca secondo standard molto elevati, accentuando – come faceva d'altronde anche la *Kaiserchronik* ma secondo un altro registro – una storia dalle origini profonde e gloriose.

des Mittelalters; T. 1). Ma c'è adesso il bel sito a cura di M. Chinca, H. Hunter, J. Wolf e C. Young *Kaiserchronik digital*, <<http://digi.ub.uni-heidelberg.de/en/kcd/index.html>>, un progetto da cui uscirà anche una nuova edizione stampata. Esiste anche una traduzione inglese a cura di H. A. Myers, *The Book of Emperors. A Translation of the Middle High German Kaiserchronik*, Morgantown 2013 (Medieval European Studies 14).

<sup>14</sup> Vedi anche H.-W. Goetz, *Das Geschichtsbild Ottos von Freising*, Köln 1984, e E. Mégier, *Tamquam lux post tenebras, oder: Ottos von Freising Weg von der Chronik zu den Gesta Frederici*, «Mediaevistik», 3 (1990), pp. 131-267. Per la *Chronica* utilizzo l'edizione a cura di W. Lammers con traduzione da A. Schmidt, *Otto Frisingensis: Chronica sive Historia de duabus civitatibus - Chronik oder Die Geschichte der zwei Staaten*, ed. W. Lammers, trad. A. Schmid, Darmstadt 1960.

Un culmine artistico della letteratura imperiale risale invece alla fine del regno di Barbarossa, cioè attorno agli anni '80: in quel decennio un cappellano di corte, Gunther, componeva un grande poema epico in latino, il *Ligurinus*, la cui narrazione si basava sulle *Gesta Friderici* nella versione aggiornata di Rahewin. L'epopea mostra tutte le caratteristiche di una storia 'ufficiale', scritta da un membro coltissimo della corte, bibliotecario, archivista ed insegnante dei figli dell'imperatore, e che aveva partecipato anche ad alcune spedizioni in Italia<sup>15</sup>. Tuttavia, anche in questo caso è possibile osservare come l'elaborazione concreta di un testo encomiastico e trionfalistico non possa essere ricondotta ad una ideologia schematica: l'oggetto dell'encomio appare infatti al contrario come un bersaglio mobile, e gradualmente emergono nuove posizioni da mettere di volta in volta o in rilievo o a tacere, a seconda degli sviluppi politici, delle esigenze e dei modelli specifici della forma letteraria, che in questo caso è un'ambiziosa epopea in 10 libri che si pone in dialogo non solo con Virgilio, ma anche con Ovidio, Lucano e Stazio.

Il poema racconta soltanto gli eventi verificatisi fino al 1160, ma poiché si tratta di un'opera composta tra il 1181 e il 1188, la prospettiva sul passato risulta ovviamente del tutto diversa. L'imperatore, nel frattempo, aveva subito sconfitte decisive, ed era stato costretto ad accettare Alessandro III (1159-81) sul soglio pontificio nel 1177. Dopo la pace di Costanza, nel 1183, era stato possibile tornare a una narrazione improntata all'ottimismo, ma solo con molte omissioni. Il lungo scisma, infatti, non viene preso in considerazione da Gunther, che descrive invece il rapporto fra papato e impero come armonioso. A tal proposito, in un passo che non è ripreso da Ottone di Frisinga, papa Adriano IV (1154-59) offre una lunga spiegazione del rapporto tra i due poteri (6.614-616):

Imperii nitidam summo sacrare coronam  
Pontifici ius est, ut vero nomine possit  
Non dator imperii, sed confirmator haberi.

<sup>15</sup> Fondamentale per la biografia di Gunther il poeta (la cui identificazione con Gunther di Pairis è respinta) e la stesura dell'opera è l'introduzione all'edizione di E. Assmann, *Gunther der Dichter, Ligurinus*, Hannover 1987 (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum in usum scholarum* 63).

Un tale stretto rapporto – e, a quanto pare, privo di problemi giuridici o politici – sembra essere stato il presupposto di base nella letteratura imperiale dopo la lotta per le investiture. Persino il lungo scisma verificatosi durante il regno di Alessandro III può essere riassunto e interpretato secondo quest’ottica, perché anche in quel caso non si trattava di bilanciare le rispettive competenze, ma solo di selezionare il giusto papa.

Nel *Ligurinus* lo sguardo non risale all’indietro fino alla lotta per le investiture, mentre per Ottone di Frisinga era inevitabile trattarla, almeno brevemente, nella *Chronica* (6.35-36). Egli era infatti scioccato dalla scomunica di Enrico IV, ma allo stesso tempo mostrava di appoggiare anche una linea molto critica nei confronti della politica papale sia di Enrico IV sia di Enrico V (1105-25). L’Impero romano, per Ottone, era un corpo unico, simboleggiato dal colosso dai piedi d’argilla nel libro di Daniele, e la sua debolezza risiedeva appunto nella lotta fra papi ed imperatori – una lotta interna al regno più che un conflitto fra due entità politiche.

A questo punto possiamo tornare nuovamente alla *Kaiserchronik*, risalente all’incirca allo stesso periodo, in riferimento a cui la critica moderna ha sempre osservato con sorpresa lo spazio concesso ai papi, così come soprattutto l’omissione completa della lotta per le investiture solo circa tre decenni dopo il concordato di Worms (1122). Se invece leggiamo impero e papato come manifestazioni di una sola entità, allora l’inizio della cronaca diventa più facile da interpretare (19-22):

von den bâbesen unt von den chunigen,  
 baidiu guoten unt ubelen,  
 die vor uns wâren  
 unt Rômises riches phlâgen<sup>16</sup>.

Malgrado i numerosi conflitti tra i singoli imperatori e i papi, ritengo che gli *Annales* di Lamberto di Hersfeld, la *Kaiserchronik*,

<sup>16</sup> «Dei papi e dei re, i buoni ed i cattivi che furono prima di noi e si presero cura dell’Impero romano». Per questa interpretazione si veda anche C. Wittig, *Political Didacticism in the Twelfth Century: the Middle-High German Kaiserchronik*, in *Universal Chronicles in the High Middle Ages*, cur. M. Campopiano, H. Bainton, York 2017, pp. 95-119, p. 99: «This is precisely the intention of the poem: to teach the audience about the mutual responsibility of both secular and religious rulers for the existence of the Empire».

la *Chronica* e le *Gesta* di Ottone di Frisinga, il *Ligurinus* di Gunther il poeta ed altre opere siano espressione di un discorso e di un ideale imperiale ispirati entrambi dall'idea dell'unità: l'impero e il papato non rappresentano due entità distinte, ma uno unico grande corpo. Non a caso proprio nel periodo che va dal 1050 al 1200 il papato basava una parte decisiva della sua autorità sull'impero, e viceversa. Di conseguenza, proprio sulla base del discorso ideologico espresso dalla letteratura, è forse giunto il momento di dare rilievo a tutti i rapporti reciproci tra le due entità piuttosto che esclusivamente al loro conflitto<sup>17</sup>. In questo modo risulterebbe anche più agevole istituire paragoni con altri imperi all'interno di una prospettiva più ampia; d'altronde per gli imperatori romani pre-cristiani e per i califfi la suprema autorità religiosa e quella politica erano riunite nella stessa persona: per i primi questa fusione era incarnata dalla figura del *pontifex maximus*, mentre per i secondi essa era garantita dal rapporto dinastico con il profeta. A Costantinopoli le due autorità erano suddivise e attribuite a due figure distinte, ma l'imperatore ed il patriarca operavano comunque in modo coordinato, e le loro rispettive sedi si trovavano entrambe nella capitale. Nell'impero occidentale invece il sommo sacerdote aveva la sua sede in una città diversa da quella in cui risiedeva l'imperatore – un fatto che senz'altro ha generato una dinamica molto specifica – ma prima della crisi fra il papato e Federico II l'unità e l'interdipendenza fondamentale tra l'impero e l'autorità religiosa non erano state ancora intaccate.

Se dunque accettiamo il concetto di 'letteratura imperiale' come categoria feconda per la storia letteraria – in quanto non definita dalle lingue o dall'idea moderna di nazione – possiamo dimostrare l'efficacia della sua applicazione menzionando molto brevemente alcune altre opere dello stesso periodo che esprimono, seppur in modi diversi, un'auto-rappresentazione letteraria dell'Impero occidentale.

L'eroe di Lamberto, il già citato Anno di Colonia, per un periodo reggente dell'Impero, fu poi emarginato dal governo una volta che il potere fu assunto da Enrico IV. Anno godeva tuttavia dell'appoggio di un gruppo di sostenitori che dopo la sua morte (1075) promossero e diffusero il suo culto. Un noto poema nar-

<sup>17</sup> Liberandosi così sulla base di questa prospettiva dalla vecchia tradizione tedesca di ricerca incentrata sulla *Rompolitik* o *Romidee* degli imperatori.

rativo tedesco celebrò la sua figura: l'*Annolied*, composto attorno al 1080<sup>18</sup>. Si tratta di un poema suddiviso in tre parti: una prima sezione introduttiva sulla storia biblica; una seconda più lunga in cui viene posta una maggiore enfasi sull'Impero romano; infine una terza parte dedicata all'immagine di Anno nel ruolo di ideale (ed episcopale) reggente dell'Impero, alle avversità da lui subite, ai miracoli accaduti alla sua tomba etc. Proprio la seconda parte, nello specifico, accentua il legame fra l'Impero così com'era stato istituito da Cesare ed Augusto ed i popoli e i territori germanici (come farà d'altronde successivamente anche la *Kaiserchronik*, che trasse ispirazione proprio dall'*Annolied*).

Un'altra importante narrazione (che fu fonte di ispirazione per Ottone di Frisinga) composta sempre nel periodo della lotta per le investiture è la *Chronica* di Frutolf di Michelsberg, monaco e scrittore che lavorava a Bamberg, luogo caratterizzato da una grande ricchezza di risorse culturali, come scuole e biblioteche. Frutolf rimase fedele a Enrico IV durante tutto il suo regno turbolento, e probabilmente morì prima di vederlo detronizzato dal figlio Enrico V nel 1105. Per dirla con le parole utilizzate da T. J. H. McCarthy nella sua bella introduzione al testo della *Chronica*: «[Frutolf's] preoccupation with empire marks his chronicle as an 'imperial chronicle' and explains the centrality of the German kings and emperors to his narrative»<sup>19</sup>. Frutolf si sentì dunque all'altezza del compito imperiale, rafforzato in questa sua convinzione dallo stesso ambiente di Bamberg – il centro imperiale che era stato reso ricco da Enrico II (1002-24; dichiarato santo nel 1146). Sempre per utilizzare le parole di McCarthy: «Frutolf seems, therefore, to have taken great pride in the imperial pedigree of his surroundings and this, when combined with the importance of a continuing Roman Empire to his historical world-view, made for a chronicler who upheld the traditional rights of the German kings and emperors»<sup>20</sup>.

L'opera di Frutolf si diffuse poi anche in altri monasteri, e venne copiata e tramandata da vari cronachisti del dodicesimo

<sup>18</sup> Edizione e traduzione in W. Haug - B. K. Vollmann, *Frühe deutsche Literatur und lateinische Literatur in Deutschland. 800-1150*, Frankfurt a. Main 1991 (Bibliothek des Mittelalters 1), pp. 596-647.

<sup>19</sup> T. J. H. McCarthy, *Chronicles of the Investiture Contest: Frutolf of Michelsberg and his Continuers*, Manchester 2014, p. 31.

<sup>20</sup> *Ibi*, p. 35.

secolo. È interessante, tuttavia, notare che coloro che tramandarono la sua opera furono di diverso avviso nei confronti della memoria di Enrico IV ed Enrico V, alcuni addirittura si mostrarono sostenitori della fazione papale nella lotta, come ad esempio Ekkehard di Aura (m. 1125). In definitiva, era possibile – e risultava in tal senso rilevante – che entrambe le parti esercitassero la medesima influenza all'interno della stessa cornice narrativa dell'Impero.

Sul versante romano e cassinese si potrebbe considerare come 'voce imperiale' anche il grande interesse per l'antichità locale mostrato nei *Mirabilia urbis Romae* di Benedetto (c. 1140-43) e nelle opere dell'assiduo Pietro Diacono (m. dopo il 1159).

Per il tardo dodicesimo secolo (ed i primi anni del Duecento) si possono facilmente elencare molte opere che rientrano all'interno della categoria di 'letteratura imperiale', sia in tedesco sia in latino. Un esempio interessante è rappresentato dal romanzo *Herzog Ernst*, un testo composto in origine verso il 1180 e che promuove un'idea forte di Impero, animata da una nostalgia per il passato e mescolata a orientalismo e storie di crociate. Qualche decennio più tardi l'opera fu tradotta in esametri latini da Odo di Magdeburg, probabilmente sotto la spinta del conflitto tra Ottone IV (1208-15) e il giovane Federico II<sup>21</sup>.

Ancora negli anni attorno al 1180, un segretario imperiale redigeva opere di storia e componeva poesie. Si trattava di Goffredo di Viterbo (m. ca. nel 1192). Probabilmente italiano di origine, aveva ricevuto la sua educazione in quella Bamberg che, come abbiamo visto prima, era un grande centro culturale dell'epoca; aveva poi prestato servizio come segretario di Corrado III, di Federico Barbarossa e di suo figlio Enrico VI (1190-97). Chierico profondamente imperiale, si vantava di avere attraversato le Alpi quaranta volte, viaggiando dalle terre germaniche a Roma. La sua opera più famosa, il *Pantheon* (composta all'incirca attorno agli anni 1183-87), è una particolare cronaca che si presenta nella forma di un *prosimetrum* (si tratta di un'opera complessa e tramandata in tante copie di cui stiamo ancora aspettan-

<sup>21</sup> B. Gansweidt, *Der «Ernestus» des Odo von Magdeburg. Kritische Edition eines lateinischen Epos aus dem 13. Jahrhundert*, München 1989 (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung, 39).



do un'edizione critica)<sup>22</sup>. Secondo le ricerche compiute da Thomas Foerster, Goffredo promosse l'idea di un'unica genealogia di imperatori romani (una *prosapia imperialis*), così da preparare il tentativo di Enrico VI di stabilire il titolo come ereditario<sup>23</sup>. E proprio in relazione al regno stesso di Enrico VI possediamo un esempio eccellente di letteratura imperiale, il famoso encomio poetico (ed illustrato) di Pietro da Eboli, il *Carmen ad honorem Augusti* (composto negli anni attorno al 1194-1197)<sup>24</sup>.

C'è poi anche un'altra opera letteraria molto interessante associata alla figura dell'imperatore Ottone IV (1198/1208-1215), ossia gli *Otia imperialia* di Gervasio di Tilbury (m. ca. nel 1220), scritto che venne composto e dedicato ad Ottone proprio quando il prestigio della sua figura si avviava a decadere nel 1214/15<sup>25</sup>. Gervasio poteva godere di una carriera molto europea: nato in Inghilterra, aveva poi studiato a Bologna e soggiornato a Reims, aveva servito Enrico II di Inghilterra e Guglielmo II di Sicilia, fino a ottenere poi il titolo di maresciallo nella città imperiale di Arles. La sua opera si presenta come una sorta di enciclopedia, ma come indicato dal titolo, essa riflette nello specifico lo sviluppo subito nel dodicesimo secolo proprio dal genere delle enciclopedie, che da opere con funzione puramente esegetica si trasformarono in scritti il cui intento primario diventò quello dell'intrattenimento – trattandosi in realtà di dotte collezioni aneddotiche o novellistiche.

Ancora, una fonte finora sottovalutata nell'ottica della rilevanza del discorso imperiale – nel dodicesimo secolo – è quella della storiografia che emerse nella periferia settentrionale ed orientale. Il fascino esercitato dall'Impero romano antico, percepito come modello dai dotti storiografi di ogni parte dell'Europa

<sup>22</sup> Edizione parziale a cura di G. H. Pertz per i Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum, XXII, Hannover 1872, pp. 107-307.

<sup>23</sup> T. Foerster *Godfrey of Viterbo and his Readers: Introduction*, in *Godfrey of Viterbo and his Readers: Imperial Tradition and Universal History in Late Medieval Europe*, cur. T. Foerster, Dorchester 2015, pp. 257-260.

<sup>24</sup> Per il *Carmen*, F. Delle Donne, *Il potere e la sua legittimazione. Letteratura encomiastica in onore di Federico II di Svevia*, Arce 2005, pp. 29-57, a cura del quale si veda ora anche l'edizione, Potenza 2020, in *open access* sul sito della BUP - Basilicata University Press <http://web.unibas.it/bup/evt2/pde/index.html>.

<sup>25</sup> Gervase of Tilbury, *Otia Imperialia – Recreation for an Emperor*, ed. S. E. Banks, J. W. Binns, Oxford 2002.

papale, è un dato ormai assodato – come dimostrano ad esempio i casi degli storici anglonormanni o francesi come Guglielmo di Malmesbury, Goffredo di Monmouth o Ugone di Fleury. Tuttavia, questa tendenza si è espressa in un modo distinto in Polonia e Danimarca, i cui regni proprio in questo periodo fecero il loro ingresso nel mondo letterario, pur trovandosi ad agire contemporaneamente in una situazione ambigua che risentiva delle spinte delle ambizioni dinastiche locali da una parte e della parziale dominazione del grande vicino imperiale dall'altra. L'osservazione e lo studio di quella periferia ci aiuterà forse ad acquisire una percezione più chiara del riconoscimento di un lato dell'autorità imperiale, quello impersonato dal vescovo di Roma, provando allo stesso tempo a delimitare con argomenti storici l'autorità dell'imperatore, respingendola all'interno di confini più ristretti. Infatti, mentre le opere di Goffredo di Monmouth e Guglielmo di Malmesbury affermavano in senso più ampio che 'noi siamo / eravamo tutti romani', al contrario i polacchi ed i danesi avvertivano l'urgenza di affermare che 'noi *non* siamo (stati) romani'. I primi due testi storiografici appartenenti a questa periferia furono composti attorno al 1115, ed entrambi furono redatti da due intellettuali 'importati': il monaco inglese Ælnoth, che compose una vita (con ampliamenti) del re Canuto il santo (1080-86), dedicata al fratello, il re Niels (1104-34), e uno scrittore francese a cui era stata commissionata la composizione di un'opera storiografica polacca per il duca Boleslaw III (1102-38). Entrambi gli autori esaltarono (in latino) quelle dinastie rivestendo la narrazione di una certa patina romana, ma toccò ai loro successori, appena un secolo dopo, il compito di elaborare la storia locale in contrapposizione al vicino potente, l'Impero romano. Così Vincentius Kadlubek scrisse la sua *Chronica Polonorum* negli anni '90<sup>26</sup>, esattamente nello stesso periodo in cui Saxo Gramma-

<sup>26</sup> Vincentius Kadlubek, *Chronica Polonorum*, ed. M. Plezia, Kraków 1994 (Monumenta Poloniae Historica, Nova Series 11). Sono in debito in particolare verso G. Vercaemer, *Imperiale Konzepte in der mittelalterlichen Historiographie Polens vom 12. bis zum 15. Jahrhundert*, in *Transcultural Approaches to the Concept of Imperial Rule in the Middle Ages*, cur. C. Scholl, T. G. Gebhardt, J. Clauss, Frankfurt am Main 2017, pp. 321-366, e D. von Güttner-Sporzynski, *Bishop Vincentius of Cracow and his Chronica Polonorum*, in *Writing History in Medieval Poland: Bishop Vincentius of Cracow and the «Chronica Polonorum»*, cur. D. von Güttner-Sporzynski, Turnhout 2017, pp. 1-17.

ticus componeva i suoi *Gesta Danorum*<sup>27</sup> – ed entrambe le opere furono poi pubblicate intorno al 1208. I due autori, dottissimi, avevano studiato in Francia e mostrarono infatti nei loro lavori – molto originali e anche formalmente diversi – di avere assimilato l'influenza delle più recenti correnti letterarie affermatesi in Francia. Vincentius si servì dell'insolita forma letteraria del dialogo, mentre Saxo scelse un *prosimetrum*, a dimostrazione di come la poesia classica di Roma trovasse un parallelo anche nella Danimarca antica.

Nella narrazione della storia più recente invece Saxo ci offre una descrizione delle negoziazioni sorte attorno allo scisma (scoppiato nel 1159 con l'elezione di Alessandro III) e svoltesi nel 1162 al confine fra l'Impero e la Francia, a St-Jean-de-Losne (*Gesta Danorum* 14.28.17-18). A queste negoziazioni parteciparono l'eroe di Saxo, re Valdemar I (1157-82), e Federico Barbarossa, a cui il re danese in questa vicenda rese omaggio (sebbene Saxo provi a negarlo) – proprio a dimostrazione di quella dipendenza che veniva contraddetta in tutta la cronaca. Secondo Saxo, in occasione di questo incontro l'arcivescovo di Colonia, Rainald von Dassel, affermò che era assurdo che francesi ed altri si immischiassero nell'elezione di un vescovo *interna* all'Impero – a Roma. Lo stesso sarebbe accaduto se l'imperatore avesse voluto imporre la sua decisione nell'ambito di un'elezione episcopale in Francia. Nel testo Saxo si mostra ovviamente scettico di fronte ad un tale argomento territoriale, ma non bisogna trascurare il fatto che egli compose questa narrazione dopo che Federico fu costretto ad accettare Alessandro nel 1177. In ogni caso sia Saxo sia Vincentius riconoscono la piena autorità del papa, mentre delimitano quella dell'imperatore – senza negare comunque lo stretto legame esistente fra le due figure.

Alla luce di tutto ciò, è possibile allora inserire le opere di Saxo e Vincentius tra quelle della letteratura imperiale? Forse no, ma non si può negare il fatto che i loro testi sono stati chiaramente concepiti sotto il peso di un'auto-conoscenza imperiale che veniva assimilata proprio mentre veniva data voce alla rea-

<sup>27</sup> Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum – The History of the Danes*, ed. K. Friis-Jensen, trad. P. Fisher, Oxford 2015. Per l'interpretazione imperiale dei *Gesta Danorum* cfr. K. Friis-Jensen, *Saxo Grammaticus's study of the Roman historiographers and his vision of history*, in *Saxo Grammaticus. Tra storiografia e letteratura*, cur. C. Santini, Roma 1992, pp. 61-81, e L. B. Mortensen, *Saxo*, Aarhus 2018.

zione nei confronti delle aspirazioni dell'Impero. Almeno sulla base di questo si può dunque asserire che tali opere costituiscono una fonte ottima per cogliere la percezione dell'auto-rappresentazione imperiale dell'epoca.

Vorrei terminare con un'ultima osservazione sul concetto di 'lingua imperiale'. Con i miei esempi ho provato a dimostrare che la categoria di 'letteratura imperiale' potrebbe includere anche opere in tedesco e francese. Tuttavia, la maggior parte della letteratura relativa al periodo in questione resta comunque letteratura in latino, ossia la lingua scritta dominante prima del 1200. Sia il francese sia l'alto-tedesco sarebbero potute diventare lingue imperiali, almeno in quella fase di espansione che iniziò nel Duecento; tuttavia, il latino possedeva ormai un alto livello di standardizzazione, godeva di un canone letterario di più di mille anni, dello status di lingua del diritto, dell'amministrazione e dell'insegnamento. Tutto questo fece sì che il latino, dunque, si ponesse ormai come il *medium* più fecondo per dar voce all'auto-rappresentazione imperiale.



BENOÎT GRÉVIN

*Ampleur et limite d'une impérialisation:  
les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en  
Europe occidentale et centrale (fin XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)*

*Importance and limits of an «imperialization»: imperial rhetorical models and their royal re-use in Western and Central Europe (late 13th-early 15th century).*

*Abstract:* As many examples demonstrate, the so-called Letters of Petrus de Vineia, a collection of documents from the chancery of emperor Frederick II and his sons Conrad IV and Manfred, were used for various purposes during two centuries by clerks at the service of the royal powers in many parts of Europe. From Sweden to Aragon, from England to Poland, from France to Hungary, this «imperial rhetoric» of the late Hohenstaufen had become a fashionable tool used to create a state-language with an imperial flavour. A survey of this phenomenon underlines its constitutive ambiguity, since this imperialized royal rhetoric was also depending on papal stylistic devices.

*Keywords:* Rhetoric; State letters; Sicilian Kingdom; Papacy; *Ars dictaminis*

*1. La naissance paradoxale d'une collection de modèles d'écriture impériaux: les Lettres de Pierre de la Vigne entre les chancelleries sicilienne et pontificale*

Il est un domaine de l'histoire stylistique de l'Europe médiévale où «l'impérialisation» des pouvoirs européens non directement dépendant de l'Empire (sous ses versions «germanique» et byzantine), et notamment des royaumes d'Aragon, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Suède et de Pologne, peut être retracée de manière «philologique». Ce domaine, c'est celui de la rhétorique de majesté des États monarchiques déployée dans le langage latin (ou imité du latin) partagé par les diverses chancelleries royales du bas Moyen Âge, entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Un hasard de l'histoire facilite cette démarche. La majorité des monarchies de l'Europe catholique a directement

imité à partir des années 1280/1300 la rhétorique impériale développée à la cour de Frédéric II Hohenstaufen (roi de Sicile de 1194-1250, roi des Romains puis empereur de 1212 à 1250), puis à celle de son fils, le roi de Sicile et roi des Romains Conrad IV (mort en 1254), pour une raison simple. Cette rhétorique, destinée à magnifier le pouvoir de ces membres de la dynastie Hohenstaufen, à la fois souverains de l'Empire, rois de Sicile et rois titulaires de Jérusalem, avait été recueillie après leur disparition dans des collections de lettres et d'actes retravaillés pour servir de modèles d'écriture et aider les futurs notaires dans la rédaction de documents similaires. Ces collections eurent une gestation complexe et encore débattue, qui couvrit sans doute une bonne partie de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et impliqua probablement de nombreux acteurs, héritiers à un titre ou à un autre des pratiques de la chancellerie impériale-sicilienne. De nombreux modèles alternatifs furent élaborés durant ce laps de temps, peut-être sous forme de cahiers ou de prototypes avant même la chute des Hohenstaufen, dans la Sicile de Manfred (héritier des pratiques de son père et de son demi-frère, mais qui ne disposait plus d'une légitimité impériale), et bien après la fin de ces derniers, en Italie et peut-être en France (années 1266-1300).

Les diverses collections lancées sur le marché à l'issue de cette gestation encore en cours de reconstitution furent le plus souvent diffusées sous le nom de *Litterae, dictamina* ou *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne (parfois aussi de *Litterae* ou *Querimonia Friderici II*)<sup>1</sup>. Elles reprenaient le nom du logothète et grand-juge de Fré-

<sup>1</sup> Sur les *Lettres* de Pierre de la Vigne dans leurs diverses formes et les conditions complexes de leur gestation, depuis la création des lettres et actes isolés qui y ont conflué jusqu'au lancement des différentes formes organisées ou non organisées en livres, cfr. H. M. Schaller, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hannover 2002 (MGH Hilfsmittel, 18), catalogue des manuscrits; *L'Epistolario di Pier della Vigna*, dir. E. D'Angelo, ed. A. Boccia, E. D'Angelo, T. De Angelis, F. Delle Donne, R. Gamberini, Ariano Irpino 2014 (Fonti e studi, nuova serie, I), édition non définitive de la «petite collection en six livres», la plus diffusée; M. Thumser, *Petrus de Vineia im Königreich Sizilien. Zu Ursprung und Genese der Briefsammlung*, «Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung», 123 (2015), pp. 40-48; K. Borchardt, *Kaiser Friedrich II., Petrus de Vineia und die nach ihm benannten Mustersammlungen*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 70 (2014), pp. 541-594; F. Delle Donne, *Alle origini della organizzazione in summa delle epistole di Pier della Vigna*, in *Der*

déric II, dirigeant *de facto* de la chancellerie sicilienne dans les dernières décennies du règne, dont le talent rédactionnel, l'ascension et la chute en février 1249 avait fait une légende, comme l'atteste le rôle que lui donne Dante dans l'*Enfer* au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Derrière cette autorité prestigieuse se dissimulaient toutefois les pratiques rhétoriques d'une chancellerie entière, comme le prouve l'insertion dans les différentes versions de ces collections dites de Pierre de la Vigne de nombreuses lettres composées après février 1249, non moins que l'attribution de certains des textes à d'autres acteurs de la cour de Frédéric II dans certains manuscrits fiables<sup>2</sup>.

Dans le cas des *Lettres* de Pierre de la Vigne, la création de ces collections n'a pas seulement dérivé d'un désir de modéliser un savoir rhétorique lié au fonctionnement communicationnel et administratif de la cour impériale-sicilienne, même si le caractère fonctionnel de ces collections semble indéniable. Sous leurs formes les plus diffusées (grande et petite collections en six livres), les *Lettres* de Pierre de la Vigne sont en effet organisées par livres formant des regroupements typologiques (manifestes politiques, souvent à coloration antipapale, lettres en rapport

*mittelalterliche Brief zwischen Norm und Praxis*, cur. B. Grévin, F. Hartmann, Wien-Köln-Weimar 2020 (Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, 92), pp. 69-86, qui donne le point le plus récent sur la reconstitution des premières étapes de gestion de ces collections. Ces travaux ont pour base l'essai fondateur mais désormais dépassé de H. M. Schaller, *Zur Entstehung der sogenannten Briefsammlung des Petrus de Vineia*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 12 (1956), pp. 114-159.

<sup>2</sup> C'est en particulier le cas du manuscrit dit Fitalia de Palerme, qui attribue certains textes également contenus dans la collection «classique» (dite petite collection en six livres) à maître Salvus ou à Taddeo da Suessa. Le contenu de cette collection hybride, comprenant à la fois nombre de lettres ayant conflué dans les collections organisées en livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne et des *dictamina* de circulation bien plus rare, est désormais publié dans *I dictamina del Codice Fitalia (Palermo, Società siciliana per la storia patria, ms. I. B. 25). Tra retorica, letteratura e storia*, ed. P. Colletta, F. Delle Donne, B. Grévin, Firenze 2022 (Edizione nazionale dei testi mediolatini d'Italia, 62). Nous savons par ailleurs que certains des textes de la collection classique, comme l'éloge de Pierre de la Vigne PdV III, 35, ont été composés par Nicola da Rocca *senior*, son disciple, pour lequel cfr. Nicola da Rocca, *Epistolae*, ed. F. Delle Donne, Firenze 2003 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 9).



avec la guerre, lettres diverses et jeux littéraires, lettres de consolation, correspondance administrative et judiciaire, privilèges solennels). À l'intérieur de ces regroupements, des sous-ensembles concentrent des lettres à la thématique voisine (par exemple des lettres en rapport avec le *studium* de Naples et son fonctionnement, ou dans un autre genre, des lettres d'invective ou de reproche du pouvoir impérial aux cardinaux<sup>3</sup>). Les recueils étaient donc pensés pour que leurs futurs utilisateurs, éventuellement appuyés sur des tables des matières ouvrant chacune des sections<sup>4</sup>, pussent facilement trouver des séries de documents à imiter en fonction du genre de lettre ou d'actes qu'ils souhaitaient créer.

La création progressive par sélection textuelle de la *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne a toutefois été faite dans une optique à la fois fonctionnelle et mémorielle, qui porte la marque des circonstances particulières de sa gestation, à l'issue du très long conflit à la fois rhétorique, politique et militaire qui opposa les derniers Hohenstaufen à la papauté. L'organisation à la même époque, dans les mêmes milieux, et selon les mêmes logiques de collections de rhétorique papale extraordinairement voisines par certains aspects des *Lettres* de Pierre de la Vigne, montre que les milieux professionnels à l'œuvre derrière ces travaux de sélection et de compilation souhaitaient créer des collections qui reflèteraient l'antagonisme entre l'Empire des derniers Hohenstaufen et la papauté théocratique d'Honorius III, Grégoire IV, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV. La *summa dictaminis* (recueil de *dictamina*, ou lettres et actes modélisés selon les règles de l'*ars dictaminis*) dite de Thomas de Capoue, qui regroupe des lettres et actes écrits au nom d'Innocent III, Honorius III et Grégoire IX, et des documents liés à l'activité personnelle du cardinal Thomas de Capoue, grand styliste papal de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (ainsi que des documents postérieurs), a ainsi été

<sup>3</sup> Sur les lettres en rapport avec le *studium* de Naples, cfr. F. Delle Donne, «*Per scientiarum haustum et seminarium doctrinarum*». *Storia dello Studium di Napoli in età sveva*, Bari 2010 (= Id., «*Per scientiarum haustum et seminarium doctrinarum*»: edizione e studio dei documenti relativi allo Studium di Napoli in età sveva, «*Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medioevo*», 111, 2009, pp. 101-225).

<sup>4</sup> C'est par exemple le cas du ms. BnF lat. 8563, qui sert de base à l'édition *L'Epistolario* cit., et qui offre une table des rubriques en introduction à chacun des six livres.

organisée selon une logique similaire à celle de Pierre de la Vigne, pour ainsi dire en miroir<sup>5</sup>. Le premier de ses dix livres comprend en effet de grandes lettres politiques papales illustrant notamment les tensions avec l'Empire, tout comme le premier livre des collections organisées en livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne rassemble une majorité de documents illustrant la lutte de l'Empire «sicilianisé» de Frédéric II avec la papauté. Les quatrième livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne et de la *summa* de Thomas de Capoue regroupent tous deux des lettres de consolation, ou des textes assimilés à ce genre. Une *summa dictaminis* papale ou «pseudo-papale» un peu différente, réalisée dans la décennie 1260 (probablement achevée pendant la vacance papale de 1268-1271) par le *scriiniarius* papal Riccardo da Pofi, reprend les mêmes principes tout en offrant une organisation encore plus analytique. Le recueil de lettres de Riccardo da Pofi, mélange de lettres papales authentiques, de lettres retravaillées, et de modèles inventés pour les besoins de la cause, offre une organisation thématique en quarante-et-un livres, en fonction des genres des documents<sup>6</sup>. Or ces deux recueils papaux, qui furent les plus populaires du genre dans l'Europe de la fin du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle et les lettres de Pierre

<sup>5</sup> Sur la *Summa* de Thomas de Capoue, cfr. H. M. Schaller, *Studien zur Briefsammlung des Kardinals Thomas von Capua*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 21 (1965), pp. 371-518. La pré-édition électronique, *Die Briefsammlung des Thomas von Capua*, ed. J. Frohmann-M. Thumser. Aus den nachgelassenen Unterlagen von Emmy Heller und Hans Martin Schaller, MGH, 2011 (en ligne), ainsi que le catalogue des manuscrits M. Thumser, K. Stöbener, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Thomas von Capua*, auf Grundlage der Vorarbeiten von Hans Martin Schaller, Wiesbaden 2017 (MGH Hilfsmittel, 30).

<sup>6</sup> Sur la *summa* de Riccardo da Pofi, la moins connue des trois, car encore presque totalement inédite, et la plus ambiguë d'un point de vue typologique, car elle comprend de vraies lettres papales, des lettres papales retravaillées et des lettres papales inventées, cfr. P. Herde, *Aspetti retorici dell'epistolario di Riccardo da Pofi: documenti papali autentici o esercitazioni letterarie?* in *Dall' «ars dictaminis» al preumanesimo? Per un profilo letterario del secolo XIII*, cur. F. Delle Donne, F. Santi, Firenze 2013, pp. 117-141 ainsi qu'Id., *Authentische Urkunde oder Stilübung? Papsturkunden in der Briefsammlung des Richard von Pofi*, in *Kuriale Briefkultur im späteren Mittelalter. Gestaltung - Überlieferung - Rezeption*, cur. A. Fischer, M. Thumser, T. Broser, Cologne-Weimar-Vienne 2015, pp. 179-200. Le travail fondateur d'E. Batzer, *Zur Kenntnis der Formularsammlung des Richard von Pofi*, Heidelberg 1910, n'offre qu'un registre.

de la Vigne, qui eurent une diffusion encore plus large, ne partagent pas seulement une même organisation thématique. Ils possèdent en partie une même tradition manuscrite (deux des trois, voire les trois recueils se trouvent souvent dans les mêmes manuscrits au XIV<sup>e</sup> siècle)<sup>7</sup>. Enfin, ils reflètent une même idéologie stylistique, lié à leur milieu d'origine. Sans rentrer dans les détails d'une histoire complexe, on peut expliquer cette quasi-osmose, *a priori* étonnante si on se souvient que la cour impériale-sicilienne de Frédéric II et Conrad IV et la Curie papale furent des adversaires acharnés pendant une bonne partie de la période concernée (années 1227-1231, 1239-1254). Les deux cours recrutèrent en effet à l'époque leurs techniciens de l'écrit dans le même bassin géographique, les mêmes centres de savoir, voire les mêmes familles. Les forces vives de la chancellerie de Frédéric II et Conrad IV consistaient, comme celles de la chancellerie de leurs adversaires papaux, dans des dynasties de notaires campaniens, provenant en majorité des bourgs formant une couronne autour du Mont-Cassin et de la région de Capoue (soit du sud du Latium et du nord de la Campanie actuels). La cohésion de ce milieu professionnel transcendait l'antagonisme entre les deux cours<sup>8</sup>. Ce fait explique que la gestation des *Lettres* de Pierre de la Vigne semble avoir été favorisée, sinon soutenue, dans sa phase la plus critique (seconde partie des années 1260) par des membres de la cour papale qui protégeaient ce réseau de techniciens de l'écrit. Le cardinal Giordano da Terracina, en particulier, lui-même excel-

<sup>7</sup> Cfr. sur cette intersection Schaller, *Handschriftenverzeichnis* cit., pp. 469-470 (comptabilisation des vingt-quatre manuscrits contenant à la fois les *Lettres* de Pierre de la Vigne sous une forme ou une autre et les lettres de la *summa* de Riccardo da Pofi); Stöbener-Thumser *Handschriftenverzeichnis* cit., p. 18 (*idem* pour la *summa* de Thomas de Capoue). Le ms. Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Barb. Lat. 1948, probablement français, est un bon exemple de «super-*summa*» incluant les trois *summae*.

<sup>8</sup> Sur ce milieu, cfr. en particulier Nicola da Rocca, *Epistolae* cit., introduction; *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo*, ed. F. Delle Donne, Florence 2007 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 19); Id., *Le dictamen capouan: écoles rhétoriques et conventions historiographiques*, in *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, cur. B. Grévin, A.-M. Turcan-Verkerk, Turnhout 2015 (Bibliothèque d'Histoire Culturelle du Moyen Âge, 16), pp. 191-207; B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècle)*, Rome 2008, pp. 263-417.

lent *dictator* (compositeur de lettres selon les règles de l'*ars dictamini*), semble lié à la réorganisation des séries contenues dans les collections de Thomas de Capoue, peut-être parfois complétées par des lettres de son cru. Dans le même temps, il protégea Riccardo da Pofi, mais aussi la famille da Rocca, héritière directe des traditions liées à Pierre de la Vigne. Giordano donna sans doute l'impulsion décisive au gigantesque travail de compilation ou de réorganisation de collections de lettres papales et impériales qui aboutit après sa mort, survenue en 1269<sup>9</sup>, au lancement sur le marché du livre de ces divers collections.

Cette longue introduction, et ce détour par les milieux gravitant autour de la Curie, étaient nécessaires pour faire mieux comprendre une partie des paradoxes au cœur de la naissance et du succès européen des collections «impériales» de *Lettres* dites de Pierre de la Vigne. Celles-ci sont certes nées au centre de la machinerie impériale, mais elles reflètent une rhétorique du pouvoir qui s'est créée à un moment particulier de l'histoire de l'Empire: celui où il a vécu en symbiose avec le royaume de Sicile. D'un point de vue institutionnel et rhétorique, cette association (qui n'était pas une fusion, la papauté ayant imposé à Frédéric II de maintenir l'indépendance juridique de la Sicile par rapport à l'Empire) a certainement facilité la création d'une rhétorique d'État réutilisable par d'autres pouvoirs royaux. La chancellerie impériale des prédécesseurs de Frédéric II était en fait embryonnaire (parler d'une chancellerie institutionnalisée, en imaginant

<sup>9</sup> Sur le cardinal Giordano Pironti di Terracina, cfr. M. T. Carciogna, *Pironti, Giordano*, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, 84, 2015, ainsi que N. Vincent, *The will of Giordano Pironti, Cardinal Deacon of S.S. Cosma e Damiano (D. 1269)*, «Rivista di storia della Chiesa in Italia», 67 (2013), pp. 373-396, qui montre les connexions étroites entre Giordano et Riccardo da Pofi, lequel joua un rôle actif dans l'exécution de son testament. Les lettres de Giordano sont dispersées entre la version classique des lettres de Thomas de Capoue qu'elles ont parasité (dans une proportion probablement faible), un *certamen* échangé entre lui et Jean de Capoue, transmis par une tradition différente, et édité dans P. Sambin, *Un certamen dettatorio tra due notai pontifici (1260)*, Rome 1955, et les dossiers de correspondance de la famille Da Rocca édités dans Nicola da Rocca, *Epistolae* cit. Elles mériteraient d'être regroupées dans un volume pour redonner son importance à cette figure centrale de la chancellerie papale et du milieu des *dictatores* campaniens.

un ensemble de bureaux d'écriture, peuplés par de nombreux notaires, serait une erreur dans le cas des empereurs allemands du XII<sup>e</sup> siècle, qui s'appuient sur des forces de travail extrêmement restreintes pour écrire leurs actes<sup>10</sup>). C'est la greffe de l'idéologie impériale sur les organes bien rodés et plus étoffés de la chancellerie du royaume de Sicile, disposant déjà d'une solide tradition étatique, qui a permis l'affirmation d'un style de l'État impérial-sicilien.

La naissance de ce style est toutefois étroitement liée, en dépit de facteurs autonomisants, au rayonnement des techniques d'écriture de la papauté rivale de l'âge théocratique (probablement en grande partie à cause de l'origine majoritairement campanienne des notaires employés par la chancellerie sicilienne durant les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle). La compilation des *Lettres* de Pierre de la Vigne qui s'opère après 1254 se fait, on l'a vu, selon une logique dialectique, qui associe «en miroir» les textes papaux et «impériaux-siciliens». Les textes ainsi compilés seront même, dans bien des cas, diffusés ensemble, dans des regroupements de *summae* (des «super-sommes») sur le marché européen<sup>11</sup>. Cette histoire en partie couplée ne tient pas seulement à l'accident créé par le déplacement, pour une génération et demi, du centre de l'Empire vers la méditerranée, et plus précisément, vers une Italie «impériale» frédéricienne dont les pôles furent Capoue, Naples, Foggia et Melfi, bien plus que Palerme, durant la seconde partie du règne de Frédéric II, et qui se trouvait donc toute proche des centres du pouvoir papal. Elle dépend également de la conception que les théoriciens de la rhétorique épistolaire et du latin de majesté se faisaient de la perfection stylistique.

Les notaires siciliens et papaux de l'âge de Frédéric II pensaient leurs créations dans l'optique de l'*ars dictaminis*, «art de la rédaction [ornée]», inventé cent cinquante ans plus tôt dans l'orbite du Mont-Cassin (déjà, à l'époque, dans l'optique de la Querelle des Investitures). Or l'*ars dictaminis*, qui se focalisait sur l'écriture des lettres et des actes assimilés à des lettres, offrait une mo-

<sup>10</sup> Cfr. sur ce point T. Reuvekamp-Felber, *Volksprache zwischen Stift und Hof. Hofgeistliche in Literatur und Gesellschaft des 12. und 13. Jahrhunderts*, Cologne-Weimar-Vienne 2013 (Kölner Germanistische Studien, N. F., 4), en particulier pp. 27-33.

<sup>11</sup> Cfr. *supra*, note 7.

délisation des pratiques communicationnelles dépendante d'une pensée hiérarchique de la société<sup>12</sup>. Une grande partie des traités théoriques et des collections de lettres présentait les techniques d'écriture, à commencer par l'adresse (*salutatio*), en descendant une double pyramide dont le sommet était occupé pour la hiérarchie ecclésiastique par le pape, et pour la hiérarchie laïque, par l'empereur<sup>13</sup>. La conception «en miroir» des lettres «impériales» de Pierre de la Vigne et des lettres papales de Thomas de Capoue répondait donc également à une idéologie stylistique, qui associait la fonction suprême des deux têtes de la chrétienté au *stylus supremus*, style parfait représentant la norme rédactionnelle ultime. Or l'*ars dictaminis*, après une ascension rapide durant un long XII<sup>e</sup> siècle, était précisément arrivé à son apogée théorique et pratique au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

On peut donc dire que la création de grandes sommes rédactionnelles papales et impériales, les *summae dictaminis* regroupant des centaines de textes sélectionnés à partir de la pratique des chancelleries (ou parfois inventés pour les besoins de la cause), prêts à être imités par les notaires européens, et lancés sur le marché pour les premiers prototypes dans les années 1270-1280, a dépendu de la conjonction de trois facteurs:

- l'apogée et la stabilisation d'une doctrine stylistique de l'écriture officielle, liée à la pratique de chancelleries prestigieuses et désormais bien rôdées;

<sup>12</sup> Sur l'*ars dictaminis*, cfr. essentiellement M. Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout 1991 (Typologie des sources du Moyen Âge Occidental 60); le collectif *Le dictamen dans tous ses états* cit., ainsi qu'*Ars dictaminis. Handbuch der mittelalterlichen Briefstillehre*, cur. B. Grévin, F. Hartmann, Stuttgart 2019 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 65). Pour la question de la modélisation de la société par l'*ars*, cfr. en particulier F. Hartmann, *Ars dictaminis. Briefsteller und verbale Kommunikation in den italienischen Stadtkommunen des 11. bis 13. Jahrhunderts*, Ostfildern 2013 (*Mittelalter-Forschungen*, 44).

<sup>13</sup> Pour les *salutationes*, cfr. C. D. Lanham, «*Salutatio*» *Formulas in Latin letters to 1200: syntax, style and theory*, München 1975, ainsi que plus récemment G. Voltolina, *La Salutatio nel mondo religioso medievale da un'opera inedita della fine del XII secolo: le V Tabule salutationum di Boncompagno da Signa*, «*Benedictina*», 35 (1988), pp. 555-565; F. Delle Donne, *Le formule di saluto nella pratica epistolare medievale. La Summa salutationum di Milano e Parigi*, «*Filologia mediolatina*», 9 (2002), pp. 251-279; F. Bognini, «*Salutationes*» di origine biblica nei «*Precepta prosaici dictaminis*», «*Mittelateinisches Jahrbuch*», 43 (2008), pp. 47-57.

- la création accidentelle, liée au couplage, pour deux générations, de l'Empire et du royaume de Sicile, d'un champ socio-professionnel de compétences administratives et stylistiques commun au royaume de Sicile «impérialisé» et à la papauté;

- l'idée diffusée dans tout l'Occident, car liée à la doctrine stylistique latine la plus prestigieuse au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle en ce qui concernait la communication épistolaire et la rédaction des actes, que les formes d'expression stylistiques associées aux fonctions papales et impériales étaient les plus parfaites, et devaient donc être imitées.

2. *Succès d'une impérialisation rhétorique. Les Lettres de Pierre de la Vigne dans les espaces royaux du long XIV<sup>e</sup> siècle*

Cette mise au point était nécessaire pour comprendre à quel point la diffusion d'un «style impérial» dans l'Europe occidentale et centrale des années 1280-1450 a dépendu de facteurs plus complexes que la simple mise sur le marché d'un formulaire dépendant de la chancellerie impériale. Née aux marges de l'Empire (techniquement, hors de l'Empire), associée depuis ses débuts et dans quasiment toutes les phases de son histoire à l'idéologie stylistique papale, la collection de lettres / *summa dictaminis* dites de Pierre de la Vigne résume en elle-même une bonne partie des enjeux de l'étude sur les rapports entre «l'impérialité première» et «l'impérialité seconde», pour reprendre les termes définis par Annick Peters-Custot afin de différencier l'idéologie émanant directement des légitimités impériales, et celle de pouvoirs «institutionnellement» non impériaux, mais qui l'imitent<sup>14</sup>. Le modèle stylistique «impérial» le plus populaire du Moyen Âge finissant, le seul dont nous puissions suivre la diffusion hors de l'Empire sur un grand pied, s'élabore ainsi dès l'origine dans un royaume (certes alors associé à l'Empire, mais sans lui être inféodé), et dans une relation de quasi-gémellarité avec son concurrent papal (donc sous l'influence d'un modèle stylistique ecclésial). Nous examinerons vers la fin de cet article quelques conséquences de cette proximité.

<sup>14</sup> Théorie développée dans le cadre du lancement du programme international de recherche «Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)».

Pour l'heure, envisageons brièvement les voies de diffusion de cette «rhétorique impérialisante» des *Lettres* de Pierre de la Vigne, dans et hors de l'Empire<sup>15</sup>.

2.1. *De l'Empire à ses marges: Germanie/Bohême, Italie du Nord, Italie centrale*

La réutilisation des recueils de *Lettres* de Pierre de la Vigne dans une optique directement impériale, et/ou à l'intérieur des cadres géographiques de l'Empire (royaume de Germanie, royaume de Bohême inféodé au royaume de Germanie, royaume d'Italie, royaume d'Arles) ne nous intéresse ici que secondairement. Nous pouvons la résumer en quelques phrases.

En Allemagne, cette rhétorique fut d'abord reprise sur un grand pied à la cour de Bohême, dans les dernières années du règne d'Otakar II (1253-1278), dont les prétentions impériales expliquent en partie l'intérêt pour ces formes à la cour de Prague, même si leur diffusion y est surtout due à l'arrivée de techniciens sud-italiens porteurs de cette tradition, à un moment de décollage politique, économique et culturel du royaume<sup>16</sup>. Différents indices suggèrent plus généralement la diffusion de ces modèles dans l'espace germanique dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et leur succès

<sup>15</sup> Cet examen reprend essentiellement les recherches présentées dans la seconde moitié de Grévin, *Rhétorique* cit., pp. 539-873, complétées pour la péninsule Ibérique dans B. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, in *Le dictamen dans tous ses états* cit., pp. 519-532 et pour Byzance dans B. Grévin, *La correspondance en latin entre Byzance et l'Occident au XIII<sup>e</sup> siècle. Vieilles questions et nouvelles pistes*, in *Byzance et l'Occident IV. Permanences et migrations*, cur. E. Egedi-Kovács, Budapest 2018, pp. 135-144. Cfr. également les nouveaux éléments dégagés pour l'Italie des années 1282-1400 depuis 2008 dans B. Grévin, *Tra Verona, Roma, Praga e Milano: nuove ricerche sul riuso delle Lettere di Pier della Vigna in contesto italiano (1310-1395)*, in *Le nuove frontiere del dictamen: tra epistolografia e Digital Humanities*, cur. E. Bartoli et alii, sous presse. Un article résumant les découvertes concernant la Scandinavie et la Pologne faites depuis 2008 est en cours d'élaboration.

<sup>16</sup> Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval* cit., pp. 391-304 et 707-116, autour de la figure d'Enrico da Isernia, vecteur de cette tradition vers la Bohême des années 1270. Sur cet auteur, voir en particulier J. Nechutová, *Die lateinische Literatur des Mittelalters in Böhmen*, Köln-Weimar-Wien 2009, pp. 129-134.



est bien attesté au début du XIV<sup>e</sup> siècle chez les techniciens de l'écrit au service de la cour d'Henri VII de Luxembourg ou de Louis de Bavière<sup>17</sup>. C'est néanmoins surtout à l'époque de Charles IV de Luxembourg (roi des Romains puis empereur en 1355-1378) que cette rhétorique trouve son champ d'activité «impérial» le plus grand, avec la création de nouvelles collections de lettres, de formulaires, et la mise au point des pratiques d'écritures magnifiant la cour impériale-royale de Prague, associées au nom de Johannes von Neumarkt, encore très dépendantes d'une imitation, à un siècle de distance, de la rhétorique de Frédéric II et Conrad IV<sup>18</sup>.

En Italie du Nord, partie de l'Empire (*regnum Italiae*), cette rhétorique est associée sans surprise à l'expression de l'idéologie gibeline de soutien à l'Empire, dès 1282, avec le manifeste de Guido di Montefeltro appelant en Romagne à la lutte contre les forces guelfes à la suite des Vêpres siciliennes<sup>19</sup>, et dans la décennie 1310, avec les pratiques en cours d'étude des notaires au service des premiers Scaligeri de Vérone<sup>20</sup>. On trouve néanmoins d'autres formes de consommation de cette rhétorique impériale associées, elles, à des centres de pouvoir tendanciellement anti-impériaux, comme la Florence de l'âge de Dante. Des *volgarizzamenti* (traductions toscanes) d'anthologies de *Lettres* de Pierre de

<sup>17</sup> Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 687-702.

<sup>18</sup> *Ibi*, pp. 716-729.

<sup>19</sup> Manifeste publié dans H. M. Schaller, *Ein Manifest des Grafen Guido von Montefeltro nach der Schlacht von Forlì (1. Mai 1282)*, in *Storiografia e storia. Studi in onore di Eugenio Dupré Theseider*, Roma 1974, pp. 669-287, reed. Id., *Stauferzeit. Ausgewählte Aufsätze*, Hannover, 1993 (MGH Schriften 38), pp. 423-442. L'utilisation de lettres de la tradition de Pierre de la Vigne (en fonction d'une sélection prouvant que le rédacteur n'emploie pas l'une des collections en cinq ou six livres) est explorée dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 786-795.

<sup>20</sup> Cfr. sur ce point Grévin, *Tra Verona* cit., ainsi que G. Bottari, *L'Aquila e la Scala. Una lettera di Alboino e Cangrande della Scala a Enrico VII*, «Archivum mentis. Studi di filologia e letteratura umanistica», 10 (2021), pp. 425-449, analysant avec des méthodologies légèrement différentes des documents inédits de la «chancellerie» des Scaligeri à l'époque de la descente d'Henri VII (1310-1313), présentés par G. M. Varanini, *Cancellerie in dialogo. Nuove testimonianze su Enrico VII di Lussemburgo, gli Scaligeri e i Ghibellini italiani*, in *Le lettere di Dante. Ambienti culturali, contesti storici e circolazione dei saperi*, cur. A. Montefusco, G. Milani, Berlin 2020 (Toscana bilingue. Storia sociale della traduzione medievale, 2), pp. 473-490.

la Vigne (dont les textes sont d'ailleurs couplés à des documents provenant de la somme papale de Thomas de Capoue) y voient le jour vers 1290. Ces collections proposent à leurs lecteurs un choix des documents politiques de l'ère de Frédéric II les plus spectaculaires, aménagés pour des modes de consommation particuliers, que l'on pourrait qualifier de «littéraires»<sup>21</sup>.

Dans un contexte politiquement ambigu, car au centre symbolique de la légitimité impériale, mais en dehors du *regnum Italiae*, et donc des limites théoriques du pouvoir impérial, les *Lettres* de Pierre de la Vigne servent également de source d'inspiration à Cola di Rienzo en 1347-1354, lors de sa tentative de créer une nouvelle légitimité romaine impérialisante, concurrente de celle des empereurs germaniques et du pape. Sa rhétorique du pouvoir est, à cette date relativement tardive, fortement conditionnée par sa connaissance professionnelle des *Lettres*. Le fait n'étonne pas, étant donné ce que nous savons depuis les recherches de Dario Internullo sur les cultures rhétoriques des notaires et intellectuels romains de l'ère avignonnaise<sup>22</sup>.

À côté de ces déclinaisons du langage du pouvoir impérial inventé en Sicile entre 1220 et 1254 dans un espace nord- et centre-italien saturé «d'impérialité première», une autre réutilisation «impériale» de ces textes mérite d'être mentionnée malgré son caractère isolé. À une date très précoce, en 1282, le pouvoir byzantin des premiers Paléologues s'est servi d'un technicien, sans doute italien, qui avait à sa disposition une collection prototypique de *Lettres* de Pierre de la Vigne, pour créer une lettre diplomatique latine à destination de la commune de Gênes<sup>23</sup>. Ce transfert rhétorique impérial d'Ouest en Est, opéré dans des

<sup>21</sup> Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 836-855, à compléter par G. Spalloni, *Deposizione e difesa di Federico II nei volgarizzamenti fiorentini delle lettere politiche del Duecento*, «Studi di filologia italiana», 78 (2020), pp. 145-184, et Id., *I volgarizzamenti fiorentini delle epistole di Federico II e dei suoi avversari*, thèse inédite soutenue le 10 mai 2022, università per gli stranieri di Siena-EHESS-Paris.

<sup>22</sup> Sur la reprise de motifs et de segments des lettres PdV par Cola di Rienzo, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 803-822 ainsi que D. Internullo, *Ai margini dei giganti. La vita intellettuale dei Romani del Trecento (1305-1367 circa)*, Roma 2016 (Italia comunale e signorile, 10), qui aborde plus généralement la pratique de l'*ars dictaminis* et le recours à Pierre de la Vigne en contexte romain au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>23</sup> Grévin, *La correspondance en latin* cit.

conditions particulières (par l'emprunt d'un langage de majesté occidentale pour une communication à destination de l'Occident, opérée en latin, par un pouvoir orthodoxe dont la langue de communication «interne» usuelle était le grec), reste pour l'instant isolé, faute de séries importantes de documents latins d'origine byzantine de la même époque préservés.

En face de ces utilisations typiques d'un espace impérial (Allemagne, Italie du Nord, Byzance) ou para-impérial (à Rome, donc en dehors de l'Empire, mais au centre théorique de la légitimité impériale occidentale), l'imitation des textes contenus dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne dans les différents royaumes européens témoigne quant à elle d'une logique d'impérialisation «seconde» potentiellement partagée par l'ensemble des espaces royaux européens ne relevant pas du périmètre de l'Empire.

## 2.2. *La péninsule Ibérique.*

En Aragon et en Castille, la précocité des témoignages n'exclut pas une incertitude sur les conditions exactes de cette réutilisation. C'est dans la péninsule Ibérique que nous saisissons le plus directement, et le plus tôt, l'intérêt du pouvoir royal pour cette rhétorique. Une lettre préservée de la chancellerie aragonaise, datable de 1292, dévoile en effet qu'un secrétaire du roi d'Aragon Jacques II, Guillem Escriva, était alors déjà en possession d'une somme des lettres de Frédéric II/Pierre de la Vigne. Le roi lui demande de lui prêter ou de lui vendre un exemplaire des «lettres de Pierre de la Vigne et procès de Frédéric II», parce que son beau-père, le roi de Castille, désire ce livre<sup>24</sup>. Ce document est fondamental à plus d'un titre. Il dévoile une voie «officielle» de diffusion de ce matériel, ne passant pas par le circuit de l'enseignement rhétorique ou de dynasties notariales, mais directement, par les acteurs royaux de cette propagande qu'ils désirent capter. Les termes de la lettre soulignent également – fait important pour qui vise à une meilleure articulation des relations entre

<sup>24</sup> Sur ce document, cfr. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique...*, pp. 323-234, à prolonger par F. Delle Donne, *Gli «Studia» di Napoli e Lleida: tradizioni retoriche e loro riuso tra Italia meridionale e Aragona*, in *«Quei maledetti Normanni». Studi offerti a Errico Cuzzo per i suoi settant'anni da Colleghi, Allievi, Amici*, I, Ariano Irpino 2016, pp. 313-324.

«l'impérialité première» et «l'impérialité seconde» dans la longue durée de l'histoire européenne – à quel point il est difficile de dissocier la captation de cette légitimité rhétorique impériale d'une revendication d'impérialité «directe» de la part de ces pouvoirs royaux. Le roi Jacques II d'Aragon, fils de Constance de Souabe, fille de Manfred et petite-fille de Frédéric II, souligne en effet dans cette lettre que l'empereur est son aïeul de divine mémoire (*dive memorie Fridericus avus noster*), rattachant ainsi la légitimité dynastique aragonaise à la lignée impériale des Hohenstaufen, malgré la *damnatio memoriae* papale. Quant à l'importateur de cette rhétorique en cours de diffusion, le roi de Castille Sanche IV, il était lui-même fils d'Alphonse X, qui avait revendiqué (avec l'insuccès que l'on sait) le trône impérial durant une bonne partie de son règne, et qui pouvait également se réclamer des Hohenstaufen, puisqu'il était lui-même fils de Béatrice de Souabe, cousine de Frédéric II. Nous nous trouvons donc encore très près, dans ce contexte d'échange de livres aragono-castillan, d'une volonté d'impérialisation des deux plus puissantes monarchies ibériques de l'époque, par captation d'une légitimité dynastique «impérialisante» et/ou par tentative de récupération directe de la dignité impériale.

En dépit de la clarté de ce témoignage, la recherche sur l'utilisation ibérique des *Lettres* de Pierre de la Vigne se heurte à certaines limites caractéristiques de ce genre d'histoire textuelle. En Castille, l'intérêt non équivoque porté à ce matériel à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle contraste avec l'absence de grande propagande royale écrite en latin, à une époque où la chancellerie est déjà passée depuis deux générations à la pratique quasi-exclusive du castillan (sauf, point significatif, pour les relations internationales). Il faut donc imaginer soit une restriction de cette rhétorique d'apparat «impérialisante» à la communication avec les autres puissances chrétiennes, soit un usage particulier non repéré, soit encore une volonté d'adaptation directe de ces modèles en castillan<sup>25</sup>. En

<sup>25</sup> Voir en plus de l'article précité B. Grévin, *L'ars dictaminis en Castille au XIII<sup>e</sup> siècle*, in *Epistola 2. La lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval*, cur. H. Sirantoine, II, Madrid 2018, pp. 65-78, en particulier pp. 73-74, reprise dans *L'ars epistolaris ornatus* dédiée à Alphonse X par Gaufridus Anglicus d'un échange fictif entre un

Aragon, les traces de réutilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne (dorénavant également PdV) sont plus claires pour le XIV<sup>e</sup> siècle, principalement parce que la chancellerie royale avait alors une pratique trilingue, latine, catalane et aragonaise, et parce que l'analyse de certains formulaires locaux a permis de mettre en valeur l'exploitation locale de modèles PdV particulièrement populaires dans l'Europe du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Les formulaires royaux aragonais témoignent par exemple de l'inculturation (banale à cette époque) du préambule de la lettre PdV VI, 26 (acte d'érection du duché d'Autriche en royaume en faveur du dernier duc Babenberg), pour créer des préambules de lettres d'ennoblissement<sup>27</sup>. La lettre de fondation de l'université de Lérida/Lleida, en 1300 montre quant-à-elle une réutilisation des séries de lettres en rapport avec la fondation et l'organisation du *studium* de Naples sous Frédéric II, Conrad IV et Manfred, contenues dans les collections PdV (en particulier la lettre III, 11<sup>28</sup>). La possession par les secrétaires royaux de collections PdV dès 1292, en lien avec l'exaltation du lien dynastique entre la famille royale et les Hohenstaufen, leur utilisation pour un acte institutionnel prestigieux en 1300, les traces non équivoques de leurs réemplois dans divers actes contenus dans des formulaires remontant, quant à eux, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle... tout cela suggère qu'une enquête intensive prenant pour cible les parties les plus rhétoriques des écrits latins de la chancellerie aragonaise de la fin du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle (et de leurs transpositions catalanes?) permettrait de trouver de nombreuses autres imitations des lettres de Pierre de la Vigne.

souverain musulman et Frédéric II, adapté au contexte castillano-grenadin. Sur l'aspect prosopographique de ces interactions entre l'Italie et la Castille, cfr. Id., *Clérigos 'ingléses' y redes de circulación 'romanas': el dictamen en la Castilla del siglo XIII*, in *Los modelos anglo-normandos en la cultura letrada en Castilla (siglos XII-XIV)*, cur. A. Arizaleta, F. Bautista, Toulouse 2018, pp. 173-184.

<sup>26</sup> Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique* cit., pp. 323-332.

<sup>27</sup> *Ibi*, p. 326. Sur le réemploi de ce texte original (PdV VI, 26) un peu partout en Europe entre 1282 et 1430, cfr. Id., *Rhétorique du pouvoir* cit., *sub indice*.

<sup>28</sup> Cfr. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique* cit., pp. 330-332, et Delle Donne, *Gli «Studia» di Napoli e Lleida* cit.

### 2.3. France des derniers Capétiens et des premiers Valois, Angleterre des derniers Plantagenets (1300-1380)

Cette enquête a déjà été partiellement faite pour les royaumes de France et d'Angleterre au XIV<sup>e</sup> siècle. La présence de nombreux manuscrits de Lettres PdV d'origine française ou anglaise, l'attention prêtée aux lettres de Frédéric II par les archivistes royaux français, dès l'époque de Philippe IV le Bel, et les liens pouvant être postulés entre la naissance de la grande collection en six livres et l'espace français<sup>29</sup>, la mention de l'utilité pédagogique des Lettres PdV dans des *artes dictandi* (traités théoriques) oxfordiens de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, enfin les liens tissés entre des techniciens de l'écrit campanien et la cour anglaise dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> étaient autant d'indices qui suggéraient qu'une recherche quantitative opérant par sondages aboutirait à la mise en évidence de réutilisations. La moisson récoltée en 2002-2008 a effectivement permis de préciser l'ampleur et les conditions de ces réemplois.

Sans reprendre en détail les éléments présentés dans *Rhétorique du pouvoir médiéval*, on peut résumer les caractéristiques de l'utilisation française des Lettres au XIV<sup>e</sup> siècle de la manière suivante. Elles ont été particulièrement mises en valeur pour la chancellerie de Jean II le Bon (1351-1364), roi qui décida de son

<sup>29</sup> Sur la circulation et la réutilisation des lettres de Pierre de la Vigne au XIV<sup>e</sup> siècle, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 566-629, à compléter par les analyses de S. Barret - B. Grévin, *Regalis excellentia. Les préambules des actes des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle (1300-1380)*, Paris 2014 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 98), notamment pp. 267-292 et 577-623.

<sup>30</sup> Sur les liens entre ce matériel et l'Angleterre, cfr. pour les réutilisations dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 629-662, ainsi qu'Id., *Writing techniques in thirteenth- and fourteenth-century England: the role of the sicilian and papal letter collections as practical models for the shaping of royal propaganda*, in *Fourteenth Century England VII*, ed. M. Ormrod, Woodbridge, 2012, 1-29. Pour les liens entre les spécialistes de rhétorique campanienne et l'Angleterre dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, cfr. Delle Donne ed., *Una silloge* cit., pp. 1-112 (activité de Stefano di San Giorgio en Angleterre, liée à celle du cardinal Ugo d'Evesham). Pour l'importance donnée aux collections de Pierre de la Vigne dans l'enseignement à Oxford, cfr. M. Camargo ed., *Medieval Rhetorics of Prose Composition. Five English Artes dictandi and Their Tradition*, Binghamton/New York, 1995 (Medieval and Renaissance texts and Studies, 115), pp. 88-104 (traité de John of Briggis).

propre chef un retour à la rédaction de l'intégralité des actes en latin après une première phase de francisation, sous son père Philippe VI de Valois.

L'utilisation massive de ces textes durant la décennie 1350, mais aussi la possession des *Lettres* de Pierre de la Vigne par divers techniciens de l'écrit dans l'orbite du pouvoir royal pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, prouvent que leur popularité fut un phénomène durable dans la France des derniers Capétiens directs, et peut-être encore plus des premiers Valois. Les préambules des *dictamina* du sixième livre de la collection classique, comportant nombre de privilèges de rentrée en grâce ou de pardon, devinrent en particulier un modèle rédactionnel courant pour les lettres de rémission écrites en latin, qui les reprenaient en les hybridant pour créer de nouvelles formules<sup>31</sup>.

De manière significative, une analyse comparée retrouve des constantes, avec l'utilisation de certains textes également employés avec faveur en Aragon (et, on le verra, en Angleterre et en Hongrie). Le préambule «solaire» du projet d'acte d'érection du duché d'Autriche en royaume de 1244 (PdV VI, 26), '*De fulgore throni cesareï*'<sup>32</sup>, est ainsi utilisé pour créer le centre du très long préambule d'un acte portant don du comté de Montfort à Jean de Boulogne. Le centre de ce texte consiste en fait en un patchwork de trois préambules des *Lettres* de Pierre de la Vigne (PdV V, 1+VI, 26+VI, 8) faiblement modifiés. Seuls les marqueurs d'impérialité les plus directs, c'est-à-dire les éléments se rapportant à la titulature, sont changés. Les autres dignités n'émanent ainsi plus du trône césarien (*de fulgore throni cesareï*), mais de «notre trône»... le sceptre que relève leur accroissement n'est plus impérial, mais royal. Un ensemble de motifs rhétoriques spécialement créés pour évoquer le pouvoir suréminent de l'empereur, en tant que créateur des dignités et «faiseur de rois» est ici capté au profit de la royauté, qui emprunte à cet acte sa mystique solaire<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Cfr. note 29.

<sup>32</sup> *L'Epistolario* cit., VI, 26, pp. 1096-1100. Cet acte a une histoire paradoxale, puisqu'il fut créé pour un projet de Frédéric II non réalisé (l'érection du duché d'Autriche en royaume en faveur du dernier duc Babenberg, sur le modèle de la création du royaume de Bohême). Sa conservation dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne en a pourtant fait l'un des textes politiques les plus imités de tout le Moyen Âge.

<sup>33</sup> Sur ce préambule, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 604-608.

C'est toutefois peut-être l'une des nombreuses réutilisations des textes contenus dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne en contexte anglais qui témoigne le plus spectaculairement de ce qu'a pu impliquer la récupération par les pouvoirs royaux de cette mystique de l'empereur-soleil, parant les astres mineurs d'une dignité supérieure sans perdre de son intensité.

Les rédacteurs au service de la couronne anglaise avaient déjà utilisé la lettre PdV VI, 26 (d'un point de vue diplomatique, un privilège), et le motif de l'éclat du sceptre impérial dans une lettre adressée à l'empereur Louis de Bavière en 1338 au sujet d'un projet de transfert du royaume d'Arles à Humbert II, dauphin de Viennois<sup>34</sup>. En 1362, après le triomphe anglais sur le roi de France Jean II le Bon, ils s'inspirèrent directement de ce texte (ainsi que de deux autres lettres PdV, III 68 et I, 9) pour composer un acte solennel d'érection du duché d'Aquitaine en principauté en faveur du prince de Galles, principal artisan des victoires anglaises de la première partie de la guerre de Cent ans. En dehors des modalités de cette réutilisation, claire mais bien moins littérale que celle de la chancellerie de Jean II le Bon pour l'acte de don du comté de Montfort, une chose frappe dans ce document. Il réserve une clause d'érection future de cette principauté d'Aquitaine en royaume. Tout se passe donc comme si l'acte impérial «mort-né» de Frédéric II, créant un royaume d'Autriche en faveur du dernier duc Babenberg, avait non seulement inspiré la *forme* de l'acte anglais de 1362, avec la reprise de la rhétorique émanatiste solaire, mais aussi son *fond*<sup>35</sup>. L'idée que le roi d'Angleterre a le pouvoir, sur le continent européen, d'ériger un royaume dépendant de celui d'Angleterre, mérite réflexion. Avec ses prétentions à la couronne d'Écosse, à la principauté de Galles, à la royauté sur l'Irlande et à la couronne de France, la royauté anglaise des derniers Plantagenêt faisait bien partie de ces constructions accumulant les titres royaux (ou au moins leur revendication), voie possible d'une impérialisation. La possibilité de créer dans l'espace «postcarolingien» du royaume de France un royaume *ex nichilo* semble néanmoins avoir été formellement dérivée d'une récupération des mécanismes prévus par le droit

<sup>34</sup> *Ibi*, pp. 648-653.

<sup>35</sup> *Ibid.*, tableau comparatif de la lettre de 1338 destiné au dauphin Humbert, et de l'acte d'érection d'une principauté d'Aquitaine de 1362.



impérial, créés par le précédent bohémien, et par le projet autrichien.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'usage intensif des *Lettres* de Pierre de la Vigne par les secrétaires du roi d'Angleterre dans la longue durée, car il permet de mesurer, peut-être plus clairement que partout ailleurs à ce stade, les possibilités offertes à la communication d'une monarchie par l'exploitation des différents genres de lettres et d'actes présents dans les recueils. La rhétorique antipapale et guerrière des lettres des deux premiers livres des collections les plus diffusées fut par exemple utilisée par les clercs anglais dans la confection de leurs lettres de propagande exaltant la justice du roi d'Angleterre contre son concurrent Valois durant la première phase de la guerre de cent ans<sup>36</sup>. Des modèles *a priori* très particuliers furent réinvestis dans des situations comparables à celles qui avaient vu leur rédaction. Les violentes invectives stigmatisant les cardinaux fautifs de faire traîner la vacance papale en longueur en 1242-1243 servirent ainsi de sources d'inspiration directe pour des lettres similaires, envoyées d'Angleterre au collège cardinalice après l'interruption du conclave de 1314<sup>37</sup>. Des lettres de déploration pour la mort de l'impératrice Isabelle et du fils rebelle de Frédéric II, Henri (VII), inspirèrent des *litterae pro orando* rédigées à l'occasion de la mort de la reine Aliénor en 1291<sup>38</sup>. Là encore, il n'est pas facile de tracer la limite entre l'impérialisation générale d'un langage qui empruntait à cette rhétorique d'État sicilienne «impériale» ou «impérialisée» des années 1220-1266, mais qui était au fond compatible avec n'importe quel pouvoir royal, et l'impérialisation plus particulière due à l'exploitation de thématiques présentes dans ce matériel qui étaient plus caractéristiques, au moins au départ, d'une idéologie véritablement impériale.

#### 2.4. La Hongrie, la Suède et la Pologne des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

Depuis la parution de *Rhétorique du pouvoir médiéval*, une nouvelle série d'enquêtes préliminaires a permis de glaner divers éléments qui attestent l'utilisation des lettres PdV dans les royaumes de l'Europe centre-orientale et septentrionale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>

<sup>36</sup> *Ibi*, pp. 653-657.

<sup>37</sup> *Ibi*, pp. 646-648.

<sup>38</sup> *Ibi*, pp. 641-645.

siècles. En Suède, la présence d'un manuscrit de cette tradition dans la bibliothèque d'Uppsala n'indique rien, car il est de provenance prussienne<sup>39</sup>. En revanche, une acclimation de cette rhétorique à la chancellerie royale semble confirmée par la découverte d'une réutilisation atypique de la lettre PdV I, 2 dans une *Vie* de Brigitte de Suède écrite en 1379 par l'archevêque d'Uppsala et chancelier du royaume Birger Gregersson († 1383) dans un beau latin rythmé étroitement dépendant des logiques de l'*ars dictaminis*<sup>40</sup>. Cet usage témoigne d'une utilisation «non pragmatique» (ou au moins sortant du cadre strict de la production en chancellerie) des modèles fournis par les *Lettres* de Pierre de la Vigne. Il pose donc à sa manière la question de l'automatisme de la référence impériale dans le cadre de la réutilisation de ces lettres. Un module rhétorique construit pour une lettre de Frédéric II qui attaquait le dévoiement de la papauté et des clercs a été réutilisé par l'archevêque d'Uppsala, lettré disposant de la culture rédactionnelle associée à la lecture des Lettres PdV, pour écrire un passage d'une hagiographie exaltant le parcours d'une sainte suédoise. Une partie des usages pragmatiques et «littéraires» des *Lettres* PdV sortait donc des logiques de retraitement politique liée à l'écriture en chancellerie, ou plus généralement à une écriture politique exaltant la royauté. Il semble donc impossible d'associer trop mécaniquement la consommation des *Lettres* avec une «impérialisation» du langage européen, même si l'on peut arguer que c'est aussi une vision trop anachronique et segmentée des cultures rédactionnelles tardo-médiévales qui incite à séparer des domaines tels que l'écriture hagiographique et la rédaction de lettres ou d'actes royaux ou papaux. D'une part, l'utilisation d'un style de majesté pour une écriture hagiographique est sans doute

<sup>39</sup> Schaller, *Handschriftenverzeichnis* cit., n° 213, pp. 376-377, ms. Uppsala, Universitätsbibliothek, Cod. C. I.

<sup>40</sup> Birgerus Gregorii, *Legenda Sancte Birgite*, ed. I. Collinjn, Uppsala 1946 (Samlingar utgivna av svenska fornskriftsällskapet andra serien. Latinska Skrifter. Band IV), p. 16: *Sermones virorum approbatorum libenter audiebat gesta que sanctorum et bibliam, quam sibi in lingua materna scribi fecerat, continue relegebat, attendens quod sicut cera impressionem recipit ex sigillo, ita huius vite mortalitas ab exemplo*, à comparer avec L'*Epistolario* cit., lettre I, 2 (Frédéric II aux monarques européens), p. 88: *Illos felices describit antiquitas, quibus ex alieno prestatur cautela periculo. Status namque sequens formatur ex principio precedentis, et ut impressionem cera recipit ex sigillo, sic humanae vitae formatur mortalitas ab exemplo*.

liée dans le cas de Birger Gregersson au désir de magnifier son sujet – un saint est un modèle valable de royauté au Moyen Âge, et les meilleurs rois sont candidats à la sainteté. D'autre part, il ne manque pas d'associations entre le contexte de ce choix rédactionnel et une culture rédactionnelle plus «pragmatique». En 1379, lors de la confection d'un dossier de canonisation de Brigitte à soumettre au pape Urbain VI, Birger écrivit en effet en son nom et en celui des évêques de Suède une lettre exaltant les mérites de Brigitte. Or il le fit dans un style proche de celui de son hagiographie<sup>41</sup>. D'autres lettres écrites dans le même temps sur le même sujet au nom du roi de Suède partageaient les mêmes caractéristiques<sup>42</sup>. Si je ne suis pas arrivé à localiser une imitation spécifique d'un passage d'une lettre PdV dans ces documents, une imitation possible d'un texte de la *Summa* de Thomas de Capoue suggère l'usage d'instruments de travail similaires aux *Lettres* PdV (mais d'origine papale...) par Birger dans un contexte thématiquement semblable, quoique typologiquement divers de celui de son hagiographie<sup>43</sup>. Les limites entre l'écriture royale et l'écriture de la sainteté n'étaient donc pas nécessairement tranchées...

L'usage bien attesté de modèles issus des *Lettres* de Pierre de la Vigne en contexte hongrois renvoie, quant à lui, à une captation royale classique de la rhétorique impériale des *Lettres* PdV. La reprise dans un acte de 1325 de Charles I<sup>er</sup> de Hongrie (Carobert, 1308-1342), de la rhétorique solaire du préambule du privilège d'érection du duché d'Autriche en royaume (PdV VI, 26) s'aligne sur les usages européens attestés dans des lieux aussi différents que la chancellerie impériale, la cour seigneuriale de

<sup>41</sup> *Diplomatarium suecanum/Svensket diplomatarium*, ed. Cl. Gejrot, I. Hedström, P. Stål, Elfte Bandet, Fjärde häftet, 1379, Stockholm 2014, n° 9902, 18 janvier 1379, pp. 108-111.

<sup>42</sup> *Ibi*, dossier de canonisation, pp. 712-715, n° 9903-9904.

<sup>43</sup> *Ibi*, p. 714, n° 9904, pétition des nobles du royaume à Urbain VI en faveur de la canonisation de Brigitte de Suède, préambule: *Immensa Christi bonitas pro salute generis humani de summo celorum ad ima descendit, ut suo descensu electorum ad summa pararet ascensum virtutesque gratis infunderet, ut premia largiretur*, à comparer avec Thomas de Capoue, I 8 (*Die Briefsammlung des Thomas* cit., p. 24): *De secreto patris in publicum egressus ad servos rex filius ad ima descendit, ut subditis ad summa pararet ascensum, sub texta nostre mortalitatis figulus in terris visus et cum hominibus conversatus*.

Vérone, les cours royales d'Aragon, d'Angleterre et de France. D'autres réutilisations au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles attestent une captation «normale» de la rhétorique de grâce et de munificence impériale des lettres dans le cas de la Hongrie angevine et Luxembourg, suscitant les questions déjà évoquées pour l'Aragon, la Castille, la France ou l'Angleterre<sup>44</sup>. Au-delà de l'utilisation en contexte royal d'un modèle de rhétorique «impérialisante», il semble légitime de rappeler que le modèle royal hongrois peut être étudié dans une perspective impérialisante d'au moins deux manières. Dès le XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, mais particulièrement au XIV<sup>e</sup> siècle, se développe en Hongrie une stratégie d'accumulation de titres royaux, un peu comparable à celle de la Castille, qui fait de la Hongrie un royaume central entouré d'une couronne de royaumes dépendants (Croatie et Slavonie, effectivement intégrées par une union dynastique dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, mais aussi Lodomérie, Coumanie, Bulgarie, Serbie, territoires revendiqués comme autant de royaumes dépendants de la Hongrie dans les titulatures des derniers Arpadiens, des Angevins et de leurs successeurs). Ce surhaussement suggère un mécanisme de création d'une centralité «para-impériale» dans un contexte mitteleuropéen et balkanique. Surtout, au XV<sup>e</sup> siècle, l'accident dynastique de l'élection comme roi de Hongrie du roi des Romains puis empereur Sigismond de Luxembourg, puis du roi des Romains Albert II de Habsbourg, enfin les prétentions de Matthias Corvin (qui à son apogée dominait la Hongrie, de larges franges des Balkans, l'Est de l'Autriche, dont Vienne, la Moravie, la Silésie et la Lusace<sup>45</sup>) associent étroitement la rhétorique du pouvoir hongrois à une impérialité seconde, aux limites de l'impérialité première. L'adaptation de la rhétorique des lettres de

<sup>44</sup> Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 863-866. L'article de G. Bónis, *Petrus de Vinea leveleskönyve Magyarországon (Gondolatok a sziliciai államszervezet hazai hatásáról)* [L'épistolier de Pierre de la Vigne en Hongrie. Considérations sur l'influence de l'organisation étatique sicilienne en Hongrie], «Filológiai Közlemény» 4 (1958), pp. 2-28 et 173-193, remarquablement bien informé pour son temps, ne donne pas sauf erreur d'exemple concret de réutilisation au XIV<sup>e</sup> siècle, mais s'attache à mettre en rapport l'histoire de manuscrits conservés en Europe centrale avec l'introduction des recueils de Pierre de la Vigne en Hongrie.

<sup>45</sup> Sur Matthias Corvin, voir l'excellente synthèse M.-M. de Cevins, *Matthias Corvin. Un roi pour l'Europe centrale (1458-1490)*, Paris 2016, qui met précisément l'accent sur la dimension européenne du souverain.

Pierre de la Vigne a toutefois été précoce, et a pu dépendre dans le cas hongrois de nombreux facteurs, dont les liens avec la Sicile angevine et l'Italie, aussi bien que d'un désir spécifique de mettre à niveau et d'euphémiser une rhétorique royale, plus que d'une volonté spécifique d'impérialisation. Cette dernière s'est en effet trouvée renforcée en Hongrie par les circonstances particulières au XV<sup>e</sup> siècle, quand cette tradition rhétorique avait déjà perdu une partie de sa force dans un nombre d'espaces européens.

L'exemple polonais vient pourtant rappeler qu'il n'est pas possible d'associer trop mécaniquement le XIV<sup>e</sup> siècle à une utilisation «royale» intensive des *Lettres* de Pierre de la Vigne, et le XV<sup>e</sup> siècle à leur marginalisation. Même si beaucoup reste à faire dans ce secteur, la tradition manuscrite aussi bien que la datation des remplois déjà repérés suggère que c'est bien la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle qui a vu l'apogée en Pologne de l'utilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne. Leur usage est attesté à un niveau historiographique qui rappelle la polyvalence de cette somme (ou des différentes versions de cette somme), non réservée à des usages pragmatiques<sup>46</sup>. Il est spectaculairement illustré, dans une optique d'exaltation du pouvoir royal, par un recueil de *dictamina* du tout début du XV<sup>e</sup> siècle, créé par Georges, notaire du château de Cracovie<sup>47</sup>.

Ce recueil contient un ensemble de textes fictifs et réels, liés à la pratique de la chancellerie royale polonaise, mais aussi à une correspondance plus personnelle de divers clercs de la cour, et du rédacteur-organisateur de la collection. À un siècle de distance, cette structure composite reflète l'organisation des *summae dictaminis* dites de Pierre de la Vigne ou de Thomas de Capoue. Les textes contenus dans cette collection sont donc de genre très varié, même si plusieurs d'entre eux sont des lettres royales, ou évoquant la royauté (avec une dimension féminine non négligeable). L'édition

<sup>46</sup> Cfr. l'utilisation des lettres de Pierre de la Vigne dans les travaux historiographiques des clercs polonais du XV<sup>e</sup> siècle Ioannes de Dąbrówka, *Commentum in Chronicam Polonorum Magistri Vincentii dicti Kadlubek*, ed. M. Zwiercan, Cracovie 2008 (Pomniki dziejowe Polski, seria 2, 14). La présence de références à Pierre de la Vigne dans ce commentaire, que je n'ai pas encore pu consulter, m'est indiquée par Nicolas Michel (Namur), que je remercie pour cette information.

<sup>47</sup> *Formularz Jerzego pisarza grodzkiego krakowskiego ok. 1399-1415*, ed. K. Górski, Toruń 1950 (Towarzystwo naukowe w Toruniu, Fontes 35).

de 1950, valable d'un point de vue strictement diplomatique, n'a pas approfondi la recherche des sources (ce qui dans le cas des recueils de lettres aurait été difficile à cette date). Or un sondage montre que cette collection abonde en réutilisations de collections très diverses (lettres de Pierre de Blois, des traditions de Pierre de la Vigne, Thomas de Capoue, Riccardo da Pofi, du *Somnium morale Pharaonis* de Jean de Limoges), ce qui en fait un véritable révélateur des cultures «dictaminales» à la cour de Pologne vers 1400.

Formulaire, n° 1, p. 1-3.

Exaltation du futur souverain de la Pologne, fils à naître d'Hedwige d'Anjou et de Ladislas Jagellon, qui apportera la paix au royaume de Pologne

... Tempus tue nativitatis advenit, veni, coronaberis, veni, ut intueamur te, ut per te nove conslacionis pociamur uberibus, ut te peculiarem dominum nostrum et possessorem, quem interno prestolamur affectu, sensibilter agnoscamus, ut per te **iusticia iam quasi mortificata resurgat et eclipsati iuris suppleatur defectus**, diem tue nativitatis procedens anticipa; ut consolacionis beneficiis prevenias mentes nostras, leges limitum nature transgredere egrediens, quam in orto tuo sompnolentam esse putamus.

Lettre PdV III, 45

Exaltation du grand-juge impérial Pierre de la Vigne, qui apporte la paix au royaume de Sicile

Per cuius namque uirtutis instinctum **iustitia mortificata resurgeret et eclipsati iuris** qualitas suae discretionis industria **supplementa** sentiret...

Parmi les textes exaltant la royauté, plusieurs se distinguent par leur réutilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne. Le premier texte de la collection, en particulier<sup>48</sup>, reprend un vibrant éloge de la résurrection de la justice sous l'action du grand-juge Pierre de la Vigne, placé au centre d'une louange du logothète écrite par son disciple Nicola da Rocca *senior*, et formant dans les col-

<sup>48</sup> *Ibi*, n° 1, pp. 1-3: [*Dictamen ad prolem Hedvigis reginae*]: *Maius Dei gracia princeps-reputat tarditatem*.

lections PdV un diptyque<sup>49</sup> avec le panégyrique de Frédéric II écrit par Pierre lui-même. Le thème, lié à l'exaltation de l'empereur comme dispensateur et ministre de la justice, possède des échos messianiques et prophétiques, qui expliquent son retraitement dans son nouveau contexte. Le premier texte du formulaire de Georges de Cracovie est en effet une lettre du Mois de Mai, prince du printemps, à l'ensemble des seigneurs de Pologne, pour leur annoncer la naissance prochaine d'un prince, fils de la reine Hedwige d'Anjou, femme de Ladislas Jagellon. L'enfant tant espéré (gage d'une continuité dynastique dans le contexte délicat de la transition entre la Pologne angevine et les débuts de l'union dynastique lituano-polonaise) est présenté comme un souverain messianique, porteur d'une ère de renouvellement et de paix:

D'autres textes du recueil témoignent d'un retraitement de la rhétorique impériale des lettres de Pierre de la Vigne. C'est le cas d'une autre lettre fictive, baptisée *Poema de studio generali cracoviensi*, qui exalte la réouverture sur un grand pied en 1400 du *studium* de Cracovie par Vladislas, préparée par les efforts de la reine Hedwige récemment décédée<sup>50</sup>. C'est cette fois la Science elle-même qui s'adresse à l'ensemble des grands ecclésiastiques et laïques polonais pour exalter une *translatio studii* opérée d'Athènes et d'Italie vers la Pologne, en s'inspirant d'une lettre de Conrad IV, fils de Frédéric II, exaltant la bonté de Naples, à l'occasion de la réouverture du *studium* après la reddition de la cité, en février 1252:

Formulaire, n° 7, p. 8: *Poema...*

Quem eciam Wladislaum regem honor suos, sui **cura** regni et decus et bonum ad hoc **sollicitant, qualiter ipsum regnum naturaliter rerum et victualium ubertate fecundum prudentium etiam virorum copia suis temporibus artificialiter per scientiam decoraret, ut fideles suisive regni ipsius incole scien-**

Pierre de la Vigne, III, 12

Sollicitudo continua **curas** nostras exagitat, qualiter regnum nostrum Syciliae, **naturaliter rerum uictualium ubertate fecundum, prudentium uirorum copia nostris temporibus artificialiter decoremus, ut fideles nostri regnicolae scientiarum fructus, quos indesinenter esuriunt,**

<sup>49</sup> *L'epistolario* cit., III, 45, pp. 581-585: *Magna laudum preconia de bonitate magistri Petri de Vineis*.

<sup>50</sup> *Formularz Jerzego* cit., n° 7, pp. 7-10.

ciarum fructus, quos indesinenter esuriunt, per aliena mendicare suffragia non coacti, paratam sibi in regno suo mensam propinacionis inveniunt et quos ingeniorum fertilitas ad alta consilii reddidit **perspicuos, litterarum scientia faciat eruditos**, universale studium in civitate sua Cracoviensi consulta utique deliberacione providit efficaciter instaurari, **ut ipsa civitas Cracoviensis, sicut puritate fidei et situs amenitate prefulget, sic renovata quasi** novelle plantaciones olyve in fructus **singulis** arcium **facultatibus** cunctis hospitam **se prebeat generosam...**

per aliena mendicare suffragia non coacti, paratam in Regno sibi mensam propositionis inveniunt, et quos ingeniorum natiua fertilitas ad consilia reddit alta perspicuos, litterarum scientia faciat eruditos.

...

Volentes itaque super hoc antiquorum gratam renouare temperiem et in Regni nostri fastigia tripudialibus nouitatis nostrae primiciis augmentare, uniuersale Studiium in ciuitate nostra Neapolis, consulta utique deliberacione, prouidimus reformandum, **ut ciuitas ipsa, antiqua mater et domus Studii, sicut puritate fidei et situs amenitate prefulget, sic renouata, quasi** paranimpha scientiae et singularium hospitalaria **facultatibus, docentibus et addiscentibus se prebeat generosam.**

D'autres réutilisations montrent que les *dictamina* contenus dans les recueils de lettres de Pierre de la Vigne ont pu être employés dans une volonté d'exploitation thématique qu'il est difficile, au contraire de rhétorique de la grâce souveraine, de l'anoblissement, ou de la création d'université, de lier à une volonté d'«impérialisation seconde». C'est par exemple le cas de la lettre 16, violente *inreparatoria* dirigée par le rédacteur contre les nobles hongrois qui avaient capturé leur souverain, Sigismond de Luxembourg (futur roi des Romains puis empereur), en 1401<sup>51</sup>. Le texte s'inspire directement de la dure lettre de reproche écrite par la chancellerie de Frédéric II aux cardinaux pour stigmatiser leur retard à élire un pape dans le contexte de la vacance à répé-

<sup>51</sup> *Ibi*, n° 16, pp. 16-17.



tition des années 1241-1243 et inclus dans le premier livre de la version plus diffusée des *Lettres* de Pierre de la Vigne<sup>52</sup>:

Formulaire n° 16, p. 17: ‘Arguit barones Ungarie de capcione regis eorum’

... Proch pudor, **reptilia et minima** volatilia ingenio **vos precellunt**, serpentes enim tamquam providentes capud custodiunt, ut vivant vos vero caput vestrum capitis, regem regitis, volentes potius, ut non vivat, vel sic, dum non regi, sed regere cupitis et **sine remige navigatis**. **Apes enim sine duce non vivunt**, vos sine regnantis imperio sic dissolute morando ymmo potius moriendo fortuitis casibus exponitis nobile regnum vestrum, non attendentes, **quam proximum est naufragio, dum sine regime navigatis**...

PdV, I 17. Reproche pour la non-élection d'un pape (1241-1244)

**Minima reptilium** animalium in prudentia **uos precedunt**, nam **aves sine ductrice non uolant, apes absque rege non vivunt**. **Vos** autem sine rectoris gubernaculo fluctuatis, matrem Ecclesiam fortuitis casibus relinquentes [...] Sic papalis cessavit unctio; ueniet ergo alius Sanctus sanctorum: et quis ille est? O inexcusabilis culpa! [...] Concidit gloria vultus eius, oculi columbarum visu deficiunt, quia non uidetis **quantum proximi estis naufragio, dum sine remige nauigatis**.

Le thème «frédéricien» de l'Église laissée sans direction par ses plus hauts dignitaires, qui ne s'accordent pas pour élire un pape, se voit retraité un siècle et demi plus tard en Pologne pour stigmatiser le comportement de nobles qui emprisonnent leur propre souverain sans être capables de diriger le royaume. On ne peut toutefois dire ici que la rhétorique réinvestie comporte une charge d'impérialité. Comme dans le cas déjà observé de la reprise hagiographique d'un thème de la lettre PdV I, 2 pour composer la vie de sainte Brigitte en Suède par le chancelier Birger trente ans plus tôt, ou comme en ce qui concerne les réutilisations du matériel PdV faites par la propagande anglaise contre les souverains Valois dans les années 1330-1350, la réutilisation polonaise des *Lettres* de Pierre de la Vigne dépasse de loin le simple décalque d'une rhétorique du pouvoir impérial. Force est de constater que l'exploitation des *Lettres* de Pierre de la Vigne ne s'est pas limitée à une utilisation routinière, ou simplement régu-

<sup>52</sup> *L'Epistolario* cit., I 17, pp. 145-149.

lière de ces recueils, visant à capter les éléments les plus visibles d'un discours du pouvoir «impérialisant» de la part des forces rédactionnelles au service des diverses royautés (Aragon, France, Angleterre, Suède, Hongrie, Pologne...). Cet aspect a bien existé, dans le sens que certains textes, comme le préambule solennel de l'acte d'érection du duché d'Autriche en royaume, semblent avoir été imités par l'ensemble de ces pouvoirs monarchiques dans l'intention de s'approprier une rhétorique impériale exaltant les capacités juridiques du souverain en tant que sommet des hiérarchies laïques européennes. Il s'agissait donc bien là d'une impérialisation retrouvant, sur le plan de la rhétorique, le travail juridique accompli pour faire du roi un «empereur en son royaume», en soulignant sa capacité à élever les terres ou les hommes en dignité sans perdre sa prééminence. L'acte d'érection de la principauté d'Aquitaine en faveur du duc de Galles de 1352 portait cette logique jusqu'à son extrême limite, puisqu'elle réservait la possibilité théorique pour le roi d'Angleterre de fonder un royaume vassal en Aquitaine, imitant le mécanisme par lequel l'empereur pouvait créer un royaume au sein de l'Empire (ce qu'il fit dans le cas de la Bohême, et ce qu'on lui demanda – en vain – de faire dans diverses circonstances aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>53</sup>). Différentes catégories de textes (ou de séries de textes) regroupés dans les recueils dits de Pierre de la Vigne ont été de même fréquemment réutilisés dans toute l'Europe, tendant à uniformiser la rhétorique de certains actes institutionnels royaux en les alignant sur le modèle créé par les techniciens sud-italiens de Frédéric II et Conrad IV. L'acte de fondation des universités de Lérida en Catalogne en 1300, ou le texte de Georges de Cracovie magnifiant la réouverture du *studium* de Cracovie en 1400, possèdent ainsi des passages similaires dus à l'exploitation commune d'une rhétorique «impériale» de fondation d'une université<sup>54</sup>. On peut de même à la rigueur voir dans les lettres de reproche (*repre-*

<sup>53</sup> Je pense notamment aux projets de création d'un royaume de Bourgogne pour les ducs Valois, d'un royaume d'Étrurie pour les Médicis...

<sup>54</sup> On ajoutera à cette série le fameux acte de fondation de l'université caroline de Prague qui, lui aussi, puise abondamment dans la rhétorique universitaire des Hohenstaufen. Cfr. l'analyse des emplois dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 716-720, ainsi que dans F. Delle Donne, *The Charters of Foundation of Prague and Naples: The Models and their Reuse*, «Acta universitatis carolinae», 55/1 (2015), pp. 95-106.

*hensoriae*) aux cardinaux envoyées par le roi d'Angleterre en 1314-1316 pour la non-élection du pape, s'inscrivant dans le sillage des lettres similaires remontant aux années 1241-1243, une ébauche d'imitation à l'échelle royale de la rhétorique de combat «ecclésiastique» de Frédéric II (le parallèle pouvant s'étendre à la *reprebenso-ria* XI de Dante, écrite sur le même thème). Quand l'utilisation se fait trop particulière (trop littéraire?), au prix d'un éloignement thématique ou typologique par rapport au passage des *Lettres* de Pierre de la Vigne sélectionné, quand elle sort de logiques institutionnelles bien rodées, il devient toutefois difficile de parler d'autre chose que d'une imprégnation globale des rédacteurs concernés par le style de la chancellerie de Frédéric II et Conrad IV. L'analyse doit donc être menée avec prudence, même si le constat s'impose que la rhétorique des royaumes occidentaux sortit en partie homogénéisée et «impérialisée» d'un très long siècle (1280-1420), durant lequel notaires et chanceliers s'inspirèrent du recueil «impérial» par excellence pour construire une partie de leurs discours du pouvoir.

3. *Aux limites «ecclésiastiques» d'une impérialisation: la confusion relative entre les formulaires impériaux et papaux.*

Un dernier facteur vient encore complexifier l'analyse de cette impérialisation stylistique des chancelleries européennes. Dans une bonne partie des cas, comme l'indique la tradition manuscrite des *summae dictaminis* de Pierre de la Vigne, aussi bien que la structure des réutilisations, les notaires royaux n'ont pas choisi d'imiter les lettres de Pierre de la Vigne uniquement à cause de leur «impérialité», mais à cause de leur caractère de modèles d'écriture conçus pour l'un des deux sommets institutionnels de la chrétienté. En Angleterre, en France (comme d'ailleurs à la chancellerie royale allemande), en Pologne, en Suède, les traces concomitantes de réutilisation dans les actes royaux de modèles extraits des grandes *summae dictaminis* papales du XIII<sup>e</sup> siècle (principalement, semble-t-il, les deux *summae* de Riccardo da Pofi et de Thomas de Capoue) attestent en fait une relative indifférence envers l'origine impériale ou papale des modèles empruntés. La somme de Pierre de la Vigne est conservée sous ses diverses variantes en un plus grand nombre d'exemplaires que chacune des *summae dictaminis* papales prises séparément. Elle a donc peut-être été plus populaire dans l'absolu que les *summae* de Thomas de Capoue et Riccardo de Pofi. L'exis-

tence de plusieurs recueils de lettres papales (dont les *summae* de Thomas et Riccardo ne sont que les plus populaires) relativise toutefois cette prééminence.

Par ailleurs, il ne semble pas possible d'étudier ces deux types de réutilisation de manière cloisonnée. Les actes ou les lettres pour lesquels les notaires européens royaux du quatorzième siècle ont puisé en même temps dans l'une ou l'autre des *summae* papales et dans un recueil de Pierre de la Vigne sont trop nombreux pour cela. Tout se passe comme si les notaires royaux avaient considéré qu'au fond, les textes contenus dans ces recueils étaient stylistiquement et hiérarchiquement égaux, et que leur origine première importait peu. L'homogénéité stylistique de ces textes papaux et siciliens «impérialisés» évoquée en introduction a contribué à ce phénomène.

Ainsi, le notaire français responsable de la création de l'acte de donation du comté de Monfort à Jean de Boulogne par Jean II le Bon en 1351 mentionné plus haut a en fait créé un gigantesque patchwork combinant l'utilisation de modèles de lettres papales contenus dans la somme de Riccardo da Pofi (RdP 249 et 248), d'un préambule d'une lettre papale intégrée dans la *summa* de Thomas de Capoue (ThdC III, 5), et de trois textes de la *summa* de Pierre de la Vigne<sup>55</sup>. Cet exemple limpide est loin d'être isolé<sup>56</sup>. La rhétorique de la théocratie papale pouvait être imitée isolément, ou conjointement avec celle de l'empire des derniers Hohenstaufen. Cette imitation couplée trouve ses bases dans la forme même des instruments de travail. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les notaires français comme leurs collègues européens disposaient parfois de recueils intégrant les trois *summae dictaminis* de Pierre de la Vigne, Thomas de Capoue et Riccardo da Pofi sous leur forme la plus diffusée<sup>57</sup>. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point la

<sup>55</sup> Cfr. *supra*, note 32.

<sup>56</sup> Cfr. par exemple l'utilisation conjointe de textes extraits des lettres de Pierre de la Vigne et de la *summa* de Riccardo da Pofi dans une lettre de l'empereur Louis IV de Bavière dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., p. 694, tableau 18, ou encore l'acte fameux dans l'histoire de la chancellerie française de l'autorisation de fondation d'une confrérie des notaires du roi en 1351, long patchwork de séquences extraites de la *summa* de Riccardo da Pofi, et d'un emprunt aux lettres de Pierre de la Vigne, pour lequel cfr. *Ibid.*, pp. 582-587, et Barret, Grévin, *Regalis excellentia* cit., n° 114, pp. 460-461, 589-592.

<sup>57</sup> Cfr. *supra*, note 7.

protohistoire de ces collections, en partie élaborées dans le même milieu, a conditionné cette osmose rhétorique impériale-papale (ou siculo-papale, selon que l'on veut mettre l'accent sur la nature impériale ou sicilienne des textes créés pour Frédéric II et Conrad IV). Il semble toutefois impossible de réduire cette utilisation couplée à un accident dû à la genèse de ces collections de lettres modélisées. Si les pouvoirs royaux n'ont pas répugné à réutiliser dans les mêmes lettres et actes ces deux sources d'inspiration institutionnellement opposées, c'est parce que leurs techniciens de l'écrit percevaient la rhétorique papale et la rhétorique impériale-sicilienne du XIII<sup>e</sup> siècle comme un langage unitaire.

Cette unité n'était pas un trompe-l'œil dû à une erreur de perspective. La rhétorique impériale de Frédéric II, telle qu'elle a été transmise par la tradition des *Lettres* de Pierre de la Vigne, possède bien certaines spécificités de détail par rapport au langage de la chancellerie papale. Elles ne sauraient masquer la similarité des techniques rhétoriques employées par les deux chancelleries, elle-même dépendante de l'histoire de la *Magna Curia* de Frédéric II à partir de son retour d'Allemagne, en 1220. Après la coupure liée aux troubles qui accompagnèrent la longue minorité de Frédéric II comme roi de Sicile, la constitution d'une chancellerie «continentalisée», dans laquelle les traditions palermitaines étaient marginalisées au profit du savoir-faire de notaires d'origine campanienne, fut accompagnée par un phénomène de rattrapage par imitation des savoirs-faires développés à la chancellerie papale, qui vivait alors sous l'impulsion du cardinal Thomas de Capoue un apogée rhétorique. Un document important des *Lettres* de Pierre de la Vigne, le modèle de *commissio vicariae potestatis* qui ouvre le cinquième livre des collections en six livres, lui-même réélaboration d'un acte utilisé pour la nomination de Frédéric d'Antioche comme vicaire en Toscane en 1248, témoigne de manière éloquente de la persistance de cette dépendance stylistique<sup>58</sup>. Ses premières périodes reprennent presque littéralement le début d'une lettre d'Innocent III, sans doute rédigée par Thomas de Capoue, et incluse dans la *summa* qui porte son nom (ThdC III, 4<sup>59</sup>). Le préambule de la lettre papale contient une méditation sur les origines et la nécessité du pouvoir royal, en rapport avec son thème: une demande d'Inno-

<sup>58</sup> Cfr. *L'Epistolario* cit., V, 1 (*Ad extollenda iustorum preconia*), pp. 775-777.

<sup>59</sup> Cfr. *Die Briefsammlung des Thomas* cit., III, 4 (*Ad extollenda iustorum preconia*), pp. 97-98.

cent III aux nobles de Castille de ne pas se rebeller contre le jeune Ferdinand III et sa mère. Ce thème a sans doute décidé la réutilisation par la chancellerie de Frédéric II de ce document dans un texte demandant aux Toscans de se soumettre à son fils. Cette reprise atteste à quel point la chancellerie impériale-sicilienne, au plus fort de la lutte entre l'Empire et la papauté, restait conditionnée par le prestige du modèle papal<sup>60</sup>.

L'ironie veut que cette dépendance se soit doublée, dans la longue durée, d'une certaine interdépendance. Il existe en effet au moins un acte papal attestant un emploi discret d'une lettre de Frédéric II contenue dans les recueils dits de Pierre de la Vigne. L'un des derniers actes de Clément V, en date du 10 février 1314, invitant le roi de France à prendre la tête d'une nouvelle croisade, contient en effet ce qui semble bien être une réutilisation d'un motif sur l'abandon de Jérusalem contenu dans le pamphlet *Collegerunt pontifices*<sup>61</sup>:

Préambule papal avignonnais (Hold n° 282), Clément V, 10 février 1314, lettre solennelle sur la future croisade

Intolerabilibus pro dolor terra sancta consumpta doloribus in auribus populi christiani clamat assidue quod hereditas domini speciosa dudum plena fidelibus omnis pulchritudinis amisso decore sola sedet sub umbra mortis in tenebris **iacet ancillata canibus** subdita barbaris et **tributaria Saracenis** omnibus parvis et magnis terre predictae christicolis...

*Collegerunt pontifices* (PdV I, 1 [26]), pamphlet antipapal, 1239-1240, cour de Frédéric II

Sed, ut testatur Anagnia, mandasti domum fieri mirabilem, sicut regia solis erat, oblitus prorsus Petri inopiae, qui dudum non habuit, nisi rete. Et, quod peius est, etiam illa nostra Ierusalem, in qua Christus, effuso sanguine, pati uoluit et occidi, **iacet ancillata canibus et tributaria Sarracenis.**

<sup>60</sup> L'influence du modèle papal sur les modes de composition des actes solennels et lettres de la chancellerie de Frédéric II a été particulièrement étudié par E. Heller, *Zur Frage des kurialischen Stileinflusses in der sizilischen Kanzlei Friedrichs II*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 19 (1963), pp. 434-450.

<sup>61</sup> Cfr. H. Hold, *Unglaublich glaubhaft: Die Arengen-Rhetorik des Avignoneser Papstums*, Frankfurt-Berlin-Bern-Bruxelles-New York-Oxford-Wien 2004, t. II, n° 282, p. 608.

Cette réutilisation est d'autant plus ironique que la lettre *Collegerunt pontifices*, qui ouvre les recueils en cinq et six livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne, est peut-être le document de propagande antipapal d'origine impérial le plus fameux de tout le bas Moyen Âge<sup>62</sup>. Le motif de Jérusalem livrée en esclave aux chiens et tributaire des Sarrasins, peut-être repris de cette source par la papauté, est certes parfaitement orthodoxe, et on s'explique qu'il ait été récupéré dans une lettre ayant la croisade pour thème. Dans le pamphlet pro-frédericain de 1240, il avait toutefois été créé pour stigmatiser les actions d'une papauté qui négligeait la défense de la Terre sainte dans sa tentative impie d'attaquer la légitimité impériale. Dans l'esprit du notaire papal, rédacteur de la lettre de 1314, la conformation de ce motif avec son propos semble l'avoir emporté sur la volonté de distanciation par rapport au matériel «impérial» antipapal des lettres de Pierre de la Vigne. La rhétorique des débuts de la papauté avignonnaise, dépendante de l'âge d'or épistolaire qu'avait été le treizième siècle pontifical, restait stylistiquement compatible avec une rhétorique impériale sicilienne qui s'en était elle-même inspirée...

Le paradoxe qui veut que les styles élaborés pour la communication royale d'un long XIV<sup>e</sup> siècle européen (1280-1420) se soient souvent massivement inspirés des lettres «impériales» de Pierre de la Vigne, tout en recourant presque aussi souvent aux formulaires et collections de modèles papaux, n'en est donc pas vraiment un. Il tient à l'intrication des deux traditions stylistiques, en partie liées à un accident de l'histoire qui vit un même milieu socio-professionnel – celui des lettrés des centres du nord de la Campanie (Capoue et les bourgs autour du Mont-Cassin) – fournir les bataillons des deux grandes chancelleries au moment où la rhétorique papale se stabilisait sous une de ses formes «classiques», et où la rhétorique impériale se réinventait dans le contexte particulier du règne «sicilien» de Frédéric II. Une leçon de prudence méthodologique ne doit pas moins être tirée de cette quasi-osmose entre les styles communicationnels des deux sommets hiérarchiques de la chrétienté. «L'impérialisation stylistique»

<sup>62</sup> Éd. dans *L'Epistolario* cit., I 1, pp. 79-87. Sur cette lettre, cfr. entre autres H. M. Schaller, *Die Antwort Gregors IX. auf Petrus de Vineia I, 1 'Collegerunt pontifices'*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 11 (1954/1955), pp. 140-160, et les analyses de Grévin, *Rhétorique du pouvoir, passim* et plus particulièrement pp. 141-142, 248-249, 457-458, 505-506.

des monarchies du bas Moyen Âge européen s'est opérée dans une confusion relative avec une «pontificalisation stylistique» parallèle, parce que les styles impérial et papal furent, au XIII<sup>e</sup> siècle, marqués par une forte gémellarité. L'histoire de la diffusion de ces styles reflète donc dans la pratique la philosophie des traités théoriques *d'ars dictaminis*, qui présentaient les règles de la correspondance en suivant les deux hiérarchies ecclésiastique et laïque. Elle est en fait caractérisée par la volonté des pouvoirs royaux d'imiter à la fois les *deux* têtes de la chrétienté. Cette gémellarité communicationnelle en dit long sur les ambiguïtés d'une «impérialité» médiévale qui, dans les chancelleries de l'automne du Moyen Âge, puisa aussi bien dans la rhétorique des papes que de leurs rivaux impériaux.





ANNICK PETERS-CUSTOT

*Langue(s) d'Empire et langue(s) impériale(s)  
dans le royaume Hauteville de Sicile*

*Imperial Language(s) and Language(s) of Empire in the Hauteville's kingdom of Sicily*

*Abstract:* The issue of multilingualism in the Norman Kingdom of Sicily is a theme which has been written about extensively: the question of the three “languages of the king” (Greek, Arabic, Latin) has been fascinating enough to stimulate a long historiography - this paper would not reiterate - on the sovereign’s linguistic policy, the nature of its ideology, or on the imperial dimension of its power. We would rather propose a renewed approach on the question on the basis of the distinction between Imperial languages and languages of Empire that could emphasize the special “imperial” status of Greek and Arabic, and, by contrast, enlighten the least imperial dimension of the Latin language. This latter conveys definitively less “second-hand imperialism” than the previous ones, at least for the first Hauteville sovereign.

*Keywords:* Norman Kingdom of Sicily; Imperial languages; plurilingaulism; linguistic policy

Dans le cadre d’un programme de recherche exploratoire sur les «impérialités secondes» des constructions politiques non-impériales, il n’était pas concevable d’ignorer les questions linguistiques. Pourtant, l’auteure de ces lignes, qui revendique fortement la filiation intellectuelle entre le programme *Imperialiter* qu’elle a, avec d’autres, contribué à construire, et un article extrêmement stimulant, celui de Gilbert Dagron sur «Empires royaux, royautés impériales»<sup>1</sup> – un essai qui vise à déterminer les composants essentiels de l’empire et du royaume dans leur formulation chimi-

<sup>1</sup> G. Dagron, *Empires royaux, royautés impériales. Lectures croisées sur Byzance et la France médiévale*, in *Summa. Festschriften für Dieter Simon zum 70. Geburtstag*, cur. R. M. Kiesow, R. Ogorek, S. Simitis, Frankfurt 2005, pp. 81-97, repris in G. Dagron, *Idées byzantines*, II, Paris 2012 (Bilans de recherches, 8), pp. 389-403.

quement pure, qui n'a jamais existé mais qu'on peut observer à partir de constructions politiques historiques «impures» – l'auteur de ces lignes, donc, avait bien constaté l'absence du critère linguistique parmi ceux que le grand byzantiniste français avait dégagés pour discerner les modes de souveraineté et de gouvernement impériaux des modes royaux. Territoire et frontière, sacralité, mode d'accession au trône, couronnement ou sacre, Gilbert Dagron a construit un inventaire des figures de l'empire (et de l'empereur) et de celles du royaume (et du roi) dans lequel le critère linguistique est absent. Cette omission est frappante, même si elle paraît compréhensible. De fait, si on adhère à la définition, désormais classique, de Burbank et Cooper, qui fait de la pluralité interne conservée et revendiquée un trait fondamental des Empires<sup>2</sup> – pertinence qui peut être nuancée, du moins du point de vue des médiévaux<sup>3</sup> – on ne peut que convenir que la pluralité linguistique, elle, n'est pas une caractéristique proprement impériale au Moyen Âge. Aucun royaume médiéval n'est réputé pratiquer le monolinguisme, de fait ni de droit, à l'exception, peut-être, des États pontificaux, qui est du reste une monarchie mais non un royaume. L'idée que les royaumes auraient pratiqué une unification linguistique est une rétroprojection anachronique qui a fait long feu, comme l'a mis en évidence l'introduction à ce volume, ce qui de fait renvoie la question de l'impérialité d'une construction politique indifférente à l'état de fait du plurilinguisme dans ladite construction politique.

L'omission linguistique de Gilbert Dagron est peut-être aussi l'écho de sa manière de concevoir la question linguistique dans son champ de prédilection, l'Empire byzantin<sup>4</sup>. C'est que l'Em-

<sup>2</sup> «Empires are large political units, expansionist or with a memory of power extended over space, polities that maintain distinction and hierarchy as they incorporate new people» (J. Burbank - F. Cooper, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton 2010, trad. française: *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris 2011).

<sup>3</sup> C'est même une des raisons d'être du programme *Imperialiter*. On se permet de renvoyer à A. Peters-Custot «Le royaume normand de Sicile, cas d'école de l'impérialité royale?», dans le prochain dossier de la collection *Imperialiter*, issu de la publication des actes des journées d'études d'Oxford (juin 2018): *Stratégies et rythmes de l'impérialité* (publication début 2023).

<sup>4</sup> G. Dagron, *Formes et fonctions du pluralisme linguistique à Byzance (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, «Travaux et mémoires du Centre de recherche d'histoire et de

pire byzantin médiéval a, depuis la fin officielle du bilinguisme d'État et le basculement administratif et juridique vers le grec, dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, aggravés par la perte des provinces orientales au VII<sup>e</sup> siècle, toujours proclamé sa nature monolingue, c'est-à-dire hellénophone. Non pas, bien entendu, que les phénomènes de plurilinguisme, de diglossie ou de polyglottisme n'aient pas existé, et c'est même le contraire: cette affirmation du monolinguisme, associé d'ailleurs à l'orthodoxie religieuse, constitue une des manifestations de ce «miroir déformant»<sup>5</sup> que les sources de l'Empire byzantin ont toujours tendu, face à leurs contemporains comme face aux historiens actuels. Ce monolinguisme du grec est ainsi une façade. Les réalités linguistiques, en particulier dans les provinces, sont toujours mieux connues, qui ne changent toutefois rien à l'existence de la façade, mais rendent plus sensibles l'écart et la distorsion entre le discours, la façade, le miroir d'un côté, et le réel de l'autre. L'Empire romain d'Orient médiéval est un Empire qui ne se reconnaît qu'une langue, qui est à la fois une langue impériale et une langue d'Empire – on reviendra plus tard sur cette distinction – et c'est le grec. Cette restriction rend l'abandon du latin encore plus dangereux, idéologiquement, le latin étant un des porteurs fondamentaux de la romanité, et donc de l'héritage légitime des Romains. On sait que l'expression *ῥωμαϊκὴ γλῶσσα*, la «langue des Romains», pouvait désigner dans les textes byzantins tantôt la langue latine, tantôt – et plus souvent – la grecque, langue de l'Empire des Romains, c'est-à-dire de ce que nous appelons l'Empire byzantin, pour affirmer ce monopole de succession entre Empire romain et Empire byzantin qui assurait la légitimité de la construction impériale byzantine. De ce fait, le monolinguisme grec est une question politique plus que linguistique, ce que reflètent aussi les textes polémiques produits dans l'environnement pontifical à compter des années 860, pour contester la romanité de l'empire byzantin sur la base de l'ignorance du latin<sup>6</sup>: ce qui

civilisation de Byzance», 12 (1994), pp. 219-240, repris dans Dagron, *Idées byzantines* cit., I, pp. 233-264.

<sup>5</sup> L'expression est de Cyril Mango.

<sup>6</sup> On le lit dès 865 dans une lettre du pape Nicolas I<sup>er</sup> adressée au *basileus* Michel III: *Nicolai I. papae epistolae*, ed. E. Perels, Berlin 1925 (MGH Epist. VI, Karolini aevi, IV), p. 459, lettre n° 88: «Iam vero, si ideo linguam

signifie que le latin serait la langue de l'Empire, parce qu'elle fut la langue impériale du seul véritable Empire, l'Empire romain. Par-delà le bilinguisme fonctionnel latin-grec de l'Empire romain antique, que nul ne méconnaissait, et bien que le grec ait été la langue écrite originelle du christianisme, étant celle du Nouveau Testament, la question de la langue impériale par excellence dépend de logiques d'héritage politique.

Ce détour par l'empire byzantin pour évoquer la question linguistique dans le royaume Hauteville de Sicile n'est pas inutile: non seulement parce que l'empire byzantin fut, on le sait, un des principaux fournisseurs des marques d'«impérialité seconde» que s'est

Latinam barbaram dicitis, quoniam illam non intelligitis, vos considerate, quia ridiculum est vos appellare Romanorum imperatores et tamen linguam non nosse Romanam». C'est également par polémique politique que la lettre de 871 rédigée par Anastase le Bibliothécaire pour le compte de l'empereur Louis II et adressée à Basile I<sup>er</sup> souligne que ce dernier ignore la langue latine («Et certe, ut de Latinis codicibus interim taceamus [...]»), tout en affirmant que l'abandon de la langue latine est une des causes, parmi d'autres, de l'absence de continuité entre empereurs «byzantins» et Empire romain: «Graeci propter kacodosiam, id est malam opinionem, Romanorum imperatores existere cessaverunt, deserentes videlicet non solum urbem et sedes imperii, set et gentem Romanam et ipsam quoque linguam penitus amittentes atque ad aliam urbem sedem gentem per omnia transmigrantes»: *Chronicon*, éd. et trad. ital. de R. Matarazzo, Napoli 2002 (Thesaurus Rerum Beneventanarum, 4), p. 156, l. 27, et p. 164, l. 6-10. Chris Wickham a dégagé les ressorts de cette lettre polémique rédigée par un lettré aussi bon connaisseur du grec et des lettres grecques que du latin et des lettres latines: cette duplicité lui permet d'user, en toute mauvaise foi, des arguments les plus percutants et les plus embarrassants pour le *basileus*. Ch. Wickham, *Ninth-century Byzantium through Western eyes*, in *Byzantium in the ninth Century: dead or alive?* Papers from the thirtieth Spring Symposium of Byzantine Studies, Birmingham, March 1996, cur. L. Brubaker, Ashgate 1998, pp. 245-256, partic. pp. 253-254. On renverra aussi à A. Peters-Custot, *L'Autre est le même: qu'est-ce qu'être "grec" dans les sources latines de l'Italie (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)?*, in *À la rencontre de l'autre au Moyen Âge*. In memoriam Jacques Le Goff. Actes des premières Assises franco-polonaises d'histoire médiévale, cur. Ph. Jossierand et J. Pysiak, Rennes 2017, pp. 53-78; et à R. Forrai, *The Sacred Nectar of the Deceitful Greeks. Perception of Greekness in Ninth Century Rome*, in *Knotenpunkt Byzanz. Wissensformen und kulturelle Wechselbeziehungen*, cur. A. Speer et Ph. Steinkrüger, Berlin-Boston, 2012 (Miscellanea Mediaevalia, 36), pp. 71-84.

appropriées le royaume de Sicile au XII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, mais aussi parce qu'il permet d'introduire à la distinction entre langue impériale et langue d'empire, qu'on tentera d'expliciter par un schématisme à l'égard duquel il faut tout de suite dire qu'il convient d'être fortement suspicieux, comme à l'encontre de tout formalisme structural concernant les langues et les usages linguistiques, ainsi que l'a rappelé Benoît Grévin dans l'introduction à ce volume.

Disons qu'une langue impériale (ou, ce qui presque est équivalent, ce que Benoît Grévin appelle une «langue référentielle») est, comme l'Empire lui-même, à prétention universelle ou du moins globale sur le territoire de l'Empire, et la seule à «couvrir» ledit territoire. Elle est donc le socle de l'explicitation idéologique, plus souvent celle de l'empereur que celle de l'empire; elle est la langue du discours de représentation du pouvoir et de la manifestation du souverain, de son épiphanie discursive. Elle est donc souvent associée à des images, des rituels, des moments ou des lieux-clefs: enluminures, inscriptions, mosaïques, monnaies et sceaux, portraits, cérémonies impliquant le souverain ou ses représentants, bref, à tout ce qui construit un langage de la communication politique<sup>8</sup>. Si la langue impériale a un caractère public essentiel, associé à un système de communication politique, elle n'en est pas moins, fréquemment, du fait de l'exigence d'élévation qu'elle porte en elle, une langue élitiste, érudite (voire partiellement artificielle), enseignée et non pas seulement transmise dans le cadre familial et social des individus: elle n'a donc pas forcément à être entendue de tous et son usage ne répond pas uni-

<sup>7</sup> Sur l'impérialité seconde, dans sa définition théorique comme dans son application au royaume Hauteville de Sicile, on se permet de renvoyer à Peters-Custot, *Le royaume normand de Sicile, cas d'école de l'impérialité royale?* cit. Voir également A. Peters-Custot, "Byzantine" versus "Imperial" kingdom: How "Byzantine" was the Hauteville king of Sicily?, in *Menschen, Bilder, Sprache, Dinge. Wege der Kommunikation zwischen Byzanz und dem Westen. 2. Menschen und Worte. Studien zur Ausstellung «Byzanz und der Westen. 1000 vergessene Jahre»*, cur. F. Daim, Ch. Gastgeber, D. Heher, Cl. Rapp, Mayence 2018 (Byzanz zwischen Orient und Okzident, 9, 2), pp. 235-248, et Ead., *Cultural Policy and Political Ideology: How Imperial Was the Norman Realm of Sicily?*, in *Identities and Ideologies in the Medieval Eastern Roman World*, cur. Y. Stouraitis, Edimbourg 2022, pp. 367-386.

<sup>8</sup> Comme le souligne Gilbert Dagron dans *Empires royaux, royautés impériales* cit., dans l'Empire le pouvoir se délègue, dans le royaume il se fragmente.

quement à la nécessité d'être compris des récipiendaires souhaités des messages qu'elle convoie<sup>9</sup>. Sa sacralité peut être connectée au lien spécifique qu'elle entretient avec une révélation religieuse (ce qui est le cas de l'arabe en terre islamique, du latin et/ou du grec en terre chrétienne) mais sa nature est éminemment politique – la langue impériale contribue de fait à sacraliser le souverain – donc non exclusivement dépendante d'un système religieux ou ecclésial. C'est une langue qui permet de contrôler l'espace, on l'a dit, mais aussi de s'approprier le temps: c'est une langue héritée, souvent, qui a un usage passé, et dont le emploi permet au souverain et à l'Empire de proclamer une continuité, une succession, un héritage prestigieux et, évidemment, impérial. Elle s'utilise par conséquent fréquemment dans la littérature de glorification du souverain ou de sa lignée et dans l'historiographie des empires et des règnes, laquelle littérature peut, inversement, «impérialiser» une langue initialement secondaire, vernaculaire, commune. La langue impériale permet de la même manière de se projeter dans le temps, et d'assurer la maîtrise de la pérennité de l'Empire. C'est aussi la langue de l'eschatologie et, faite pour durer, c'est une langue d'usage écrit, par essence<sup>10</sup>.

Inversement, les langues d'Empire sont les langues de l'*imperium*, de l'exercice effectif du pouvoir, de l'autorité et du gouvernement. Ce niveau d'emploi des langues peut être commun aux royaumes médiévaux qui comprennent plusieurs langues écrites d'usage (royaumes d'Angleterre, de Castille, de France...). Dans un cas comme dans l'autre, dans les situations de plurilinguisme officiel, sinon revendiqué, la répartition des usages des langues d'Empire peut être régionale, fonctionnelle ou superposer les deux. Elle est fonctionnelle lorsque le choix d'une langue est déterminé par l'objet du discours ou le genre (au sens littéraire du terme) du support d'expression: dans l'Empire romain, le latin était langue du droit et de l'administration, le grec langue du commerce et des textes scientifiques, littéraires et philosophiques. Elle est régionale quand l'usage d'une langue est déterminé par la langue dominante sur une portion de territoire (le latin dans la

<sup>9</sup> Ainsi dans l'Empire byzantin, dont on a dit, souvent à l'excès, le caractère monolingue officiel, le grec attique joue le rôle d'une langue impériale, face au démotique.

<sup>10</sup> «La symbolisation de la plénitude linguistique se déploie donc à la fois dans l'espace et dans le temps» (Benoît Grévin, Introduction à ce volume, p. 4).

*pars occidentalis* de l'Empire, le grec dans sa *pars orientalis*). Enfin le choix d'une langue de gouvernement dans un Empire forcément plurilingue de fait dépend aussi du niveau des protagonistes dans la hiérarchie administrative. Pour prendre un exemple qui nous rapprochera (enfin) de notre objet, on ne saurait nier que la langue d'administration dans l'Empire byzantin soit le grec, y compris dans une zone d'écrit en latin comme l'est la Pouille, inscrite dans le catépanat d'Italie au XI<sup>e</sup> siècle. De ce fait, les documents émis par les catépans étaient rédigés en grec, y compris lorsque leurs destinataires étaient des individus lombards. En 1045, le catépan Eustathe Palatinos émet ainsi un *sigillion* en grec pour le juge *Byzantios* de Bari (*Byzantius* est un prénom qu'affectionnent les Lombards du catépanat)<sup>11</sup>. En revanche les documents émis par les agents locaux du pouvoir byzantin, tourmarques ou *kritai* apuliens, lombards, sont tous rédigés en latin<sup>12</sup>. À cette échelle de l'exercice du pouvoir, le plus pragmatique, la langue d'usage à l'écrit était le latin, car la nécessité d'être compris s'imposait.

Ainsi, l'Empire et, avec lui, les « royaumes impériaux » au sens que Gilbert Dagron donne à cette expression, se caractérisent moins par leur pluralité linguistique interne que par la diversité des niveaux politiques dans les catégories de langue, dont le choix ne préjuge pas forcément de la nécessité d'être compris. De ce fait, les langues de gouvernement peuvent n'avoir aucune relation avec la réalité linguistique des États: autrement dit, le choix d'une langue impériale unique s'accommode assez bien d'usages plurilinguistiques dans le gouvernement même, et ces usages gouvernementaux ne sont pas forcément et uniquement des réponses utilitaires à des situations de plurilinguisme intraétatique, c'est-à-dire des adaptations pragmatiques à des faits.

Or, il se trouve que, jusqu'à une période récente, les travaux menés sur les usages linguistiques des souverains Hauteville dans le royaume de Sicile – mais aussi dès avant l'unification monar-

<sup>11</sup> J. Lefort et J.-M. Martin, *Le sigillion du catépan Eustathe Palatinos pour le juge Byzantios (décembre 1045)*, «Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge», 98-2 (1986), pp. 525-545.

<sup>12</sup> J.-M. Martin, *Les thèmes italiens: territoire, administration, population*, in *Histoire et culture dans l'Italie byzantine. Acquis et nouvelles recherches*, cur. A. Jacob, J.-M. Martin, G. Noyé, Rome 2006 (Collection de l'École française de Rome, 363), pp. 517-558.



chique menée par Roger II entre 1127 et 1139 – se sont limités à la catégorie des langues de gouvernement, des langues d’empire par conséquent, en n’examinant que les documents publics. Ces études les analysent exclusivement sous l’angle de l’adaptation au terrain linguistique des zones subjuguées par les conquérants, un terrain qui était, de fait, fragmenté linguistiquement d’une manière pratiquement paroxystique pour l’Occident de l’époque, avec une territorialisation assez poussée des langues d’écriture. Au moment de l’arrivée des «Normands»<sup>13</sup> dans les principautés lombardes comme dans les duchés tyrrhéniens et l’essentiel de la province byzantine de Pouille, quel qu’ait été le nom avec lequel on l’a désignée – thème de Longobardie ou catépanat d’Italie – la langue écrite était le latin; dans la partie la plus méridionale de la Pouille – le Salento – et en Calabre, c’était le grec; dans la Sicile reconquise sur des pouvoirs islamiques, l’arabe. Dans les travaux consacrés au plurilinguisme de gouvernement aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>, le tableau des mosaïques linguistiques régionales est donc exposé, en toute logique, comme un préalable nécessaire à l’explication des «trois langues du roi», c’est-à-dire de l’usage de trois langues – latin, grec, arabe – dans les documents souverains du royaume Hauteville de Sicile. En expliquant que l’emploi de ces trois langues correspond à une adaptation pragmatique au terrain linguistique, par des conquérants par ailleurs munis d’une faible culture diplomatique latine et donc contraints d’employer les ressources notariées qu’ils trouvent *in situ* pour faire rédiger les documents nécessaires à l’expression de leur autorité, ces analyses tendent à démontrer que le principe premier de la répartition des usages publics des langues est territorial, et que le choix d’une langue par le comte ou le roi adhère à sa répartition majo-

<sup>13</sup> Les guillemets nuancent le fait que l’origine de tous les participants à la conquête aient été originaires de Normandie. Ils expriment également une distance par rapport à l’importance de cette identité normande dans le destin des régions soumises ultérieurement à leur autorité.

<sup>14</sup> On se limitera à mentionner les études suivantes, assez récentes: V. von Falkenhausen, *Una Babele di lingue: a chi l’ultima parola? Plurilinguismo sacro e profano nel regno normanno-svevo*, «Archivio Storico per la Calabria e la Lucania», 76 (2010), pp. 13-35; J. Becker, *Multilingualism in the Documents of the Northern Rulers in Calabria and Sicily. Successful Acculturation or Cultural Co-existence?*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts of East and West*, cur. G. Mandalà, Inmaculada Pérez Martín, Piscataway 2018 (Perspectives on Linguistics and Ancient Languages, 5), pp. 33-47.

ritaire dans un espace donné. Ce faisant, elles contestent qu'il y ait choix linguistique possible, car l'usage souverain des langues y est déterminé par des contraintes externes: la rédaction des documents publics est dictée par la nécessité – celle de disposer d'un personnel capable de rédiger des actes publics – et par la volonté d'être compris des destinataires des documents. Ces deux *a priori* fonctionnent bien, de toute évidence, pour les actes émis par des particuliers voire des seigneurs locaux. Ils sont plus difficilement admissibles pour les actes d'autorité publique, en particulier après quelques décennies de présence sur place et de construction politique. Or, si la rédaction de documents publics en grec et en arabe est uniquement tributaire de la faible capacité de l'entourage des conquérants à produire des documents authentiques et bien rédigés en latin, on se demande pourquoi, dans les années 1110, soit un siècle après l'arrivée des premiers Normands en Italie du Sud, un demi-siècle après la conquête de la Calabre hellénophone, et deux décennies après celle de la Sicile, la cour Hauteville, dans laquelle la majorité des actes souverains est encore écrite en grec (ou en deux langues, grec et arabe) aurait été encore et toujours incapable de fournir de bons notaires susceptibles de rédiger des documents en latin dans l'entourage du comte alors même que, dès les années 1090, on connaît au moins un notaire pontifical, Lanfranc, actif dans l'entourage et au service du duc de Pouille Roger Borsa<sup>15</sup>, et que les actes latins produits dans l'entourage du comte de Sicile dans ces mêmes années 1110 sont de facture tout à fait correcte<sup>16</sup>. Par ailleurs, si la langue d'écriture des documents publics est tributaire de la capacité de compréhension du récipiendaire, on ne s'explique pas plus les nombreux actes produits en grec à destination d'abbayes latines ou d'évêques venus du grand Ouest de la France: certains actes de défini-

<sup>15</sup> L.-M. Ménager, *Lanfranco, notaio pontificio (1091- 1093). La diplomatica ducale italo-normanna e la certosa di S. Stefano del Bosco*, «Studi Storici meridionali», 3 (1983), pp. 3-35, et A. Peters-Custot, *Bruno en Calabre. Histoire d'une fondation monastique dans l'Italie normande: S. Maria de Turri et S. Stefano del Bosco*, Rome 2014 (Collection de l'École française de Rome, 489), pp. 58-59.

<sup>16</sup> On attend avec impatience, à ce sujet, la soutenance au printemps 2023 de la thèse de Guilhem Dorandeu, conduite sous la direction d'Anniese Nef et Laurent Feller (Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne) sous le titre: *Sceller la domination normande en Italie méridionale et en Sicile (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*.

tion de diocèses de Sicile ou de Calabre méridionale, par exemple, et adressés par le Grand Comte Roger I<sup>er</sup> à leurs prélats «latins» sont rédigés en grec<sup>17</sup>. De même, les premiers documents de concession faits par le même Roger I<sup>er</sup> à Bruno, le fondateur de la Grande Chartreuse, qui s'installa en Calabre méridionale dans les années 1090, furent rédigés en grec, ainsi que les documents du duc de Pouille pour le même bénéficiaire, avec parfois une traduction latine, un peu plus tardive, accolée au texte grec<sup>18</sup>. Des tels exemples courent jusqu'au règne de Guillaume II, pendant lequel des abbayes latines de Calabre reçoivent encore des documents publics écrits en grec<sup>19</sup>.

La conception non anecdotique numériquement d'actes publics dits «bilingues» (très souvent grec/arabe ou latin/grec) voire, dans de rares cas, «trilingues» (latin/grec/arabe) ne reçoit pas plus d'explication si on comprend l'émission d'actes publics uniquement en termes de contraintes dans la rédaction et d'efficacité (c'est-à-dire de compréhension) dans la réception. La qualification de document bilingue recouvre, dans les faits, une grande diversité de situations qu'il convient d'analyser avec précision. Une étude récente conduite au sujet des documents publics bilingues grec/latin conservés pour la Calabre sous les Hauteville<sup>20</sup> montre que ces textes se répartissent entre documents dans lesquels les versions grecque et latine ne se correspondent pas mais se complètent au sein d'un document dont les informations précises (nom des hommes concédés au sein d'une *plateia*, par exemple<sup>21</sup>) sont en grec, quel que soit le destinataire du document; et documents dont les versions latine et grecque se correspondent, mais dont on ne dispose que de copies tardives, datées au plus tôt du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui permet de douter que le

<sup>17</sup> Pour Roger I<sup>er</sup>, on se reportera à l'édition des documents latins et grecs faite par Julia Becker: *Documenti latini e greci del conte Ruggero I di Calabria e Sicilia*, ed. J. Becker, Roma 2013 (Ricerche dell'Istituto Storico Germanico di Roma). Encore en 1145, le roi Roger II redéfinit les limites et biens du diocèse calabrais de Squillace dans un document grec: F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum*, Naples 1865, n° 139.

<sup>18</sup> Peters-Custot, *Bruno en Calabre* cit.

<sup>19</sup> Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum* cit., n° 167 (1165).

<sup>20</sup> A. Peters-Custot, *The documentary multilingualism and the social status of effective multilingualism in the Norman Southern Italy, 11<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> Centuries*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts* cit., pp. 293-313.

<sup>21</sup> Sur ces textes, voir les études mentionnées *infra* note 25.

document ait été bilingue dès l'origine. Le premier cas nous ramène aux documents dont la teneur est incompréhensible aux destinataires – et remet donc en question le postulat que la langue est déterminée par la nécessité que le document soit compris par les bénéficiaires de l'action<sup>22</sup> – tandis que le second pose clairement la question de ce que reflètent des documents polyglottes: en d'autres termes, on commence à traduire les actes grecs et à produire des documents bilingues lorsque l'original grec n'est plus compris. Les textes plurilingues seraient donc le témoignage non de sociétés polyglottes mais au contraire du déclin dans la maîtrise d'une des langues – ce que confirme un travail de Lars Hoffmann sur les manuscrits latins-grecs dans la Pouille méridionale du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>.

En tout état de cause, si le pragmatisme et la nécessité jouèrent probablement un rôle déterminant dans les choix linguistiques et la rédaction des documents des seigneurs de la conquête durant les premières décennies, soit jusqu'aux années 1090, réduire à ces seuls contraintes les caractéristiques des usages des langues de gouvernement des Normands, c'est nier la possibilité même de choix linguistiques aux mains des scribes et des souverains. C'est aussi négliger la teneur et les sens politiques de la langue écrite de gouvernement, c'est-à-dire tout ce qu'elle assume

<sup>22</sup> Alex Metcalfe arrive à la même conclusion à propos des documents bilingues grec/arabe rédigés pour la Sicile des Hauteville: «Greek was the Norman rulers' prevailing written language of choice, and it appeared in range of administrative contexts especially in the first half of the 1100s. There were Greeks (as the Latin sources called them) from Sicily, some of whom clearly knew Arabic well; others were south Italians who had been in service in Calabria. George of Antioch, whose dominance of administrative and political life under Roger II is well known, entered Sicily from Zirid Ifriqiya around 1108. He was unusual in hailing from beyond Norman territory, but he was not alone in being an Arabic-speaking 'Greek'. Thus, rather than seeing the first Arabic-Greek bilingual documents as written in the languages of the conquered peoples, it may be better to consider them as the expressions of scribes, functionaries and officials in the comital entourage of the late 1000s»: A. Metcalfe, *Language and the Written Record: Loss, Survival and Revival in Early Norman Sicily*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts* cit., pp. 3-32, ici pp. 11-12.

<sup>23</sup> L. M. Hoffmann, *Bilingual Manuscripts as a Sign of a Social and Cultural Decline: the Abbot Nicolas-Nectarius of Otranto and the Greek-speaking Community in Apulia during the first Half of the Thirteenth Century*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts* cit., pp. 343-357.

de connotations non seulement en elle-même mais aussi parce que le choix d'une langue pour la rédaction des actes va souvent de pair avec le choix d'une forme diplomatique signifiante, avec tout ce qu'elle implique d'échos et d'images. Choisir le grec, c'était aussi choisir la forme du *sigillion*, l'acte de puissance souveraine des *basileis*<sup>24</sup>; c'est, parfois, choisir une technique fiscale ou administrative dont la pérennité s'inscrit dans la forme et la langue des documents publics<sup>25</sup>.

Enfin, le pragmatisme et l'efficacité sont des critères qui négligent, précisément, le fait que la répartition fonctionnelle des langues de gouvernement relève de choix politiques, et que les documents souverains ne sont pas destinés à être forcément compris directement du bénéficiaire. Annliese Nef est la première à avoir relevé que, parmi les «langues du roi», l'arabe assumait le rôle de langue administrative et de la fiscalité (du moins en Sicile), même si elle réduit un peu rapidement le rôle du grec

<sup>24</sup> G. Breccia, *Il sigillion nella prima età normanna. Documento pubblico e semipubblico nel Mezzogiorno ellenofono (1070-1127)*, «Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken», 79 (1999), pp. 1-27.

<sup>25</sup> On renvoie à ces différents cas de figure: A. Metcalfe, *Language and the Written Record* cit., sur les pratiques de description des confins de probable origine byzantine, dans les actes bilingues grec/arabe d'époque normande; A. Nef, *Conquêtes et reconquêtes médiévales: une réduction en servitude généralisée ? (Al-Andalus, Sicile et Orient latin)*, dans *Les formes de la servitude: esclavages et servages de la fin de l'Antiquité au monde moderne. Actes de la table ronde de Nanterre (12-13 décembre 1997)* = «Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge», 112/2 (2000), pp. 579-607, sur la récupération de documents fiscaux à destination des dhimmi par les Normands en Sicile; A. Peters-Custot, *Plateae et anthrôpoi, peut-on trouver des origines byzantines à l'organisation normande de la paysannerie de la Calabre méridionale?*, in *L'héritage byzantin en Italie. IV. Habitat et structure agraire*, cur. J.-M. Martin, A. Peters-Custot, V. Prigent, Rome 2017 (Collection de l'École française de Rome, 531), pp. 293-318, sur le transfert du statut des parèques aux paysans calabrais sous domination normande); Eadem, *Dall'Impero bizantino al Regno Altavilla: Eredità, trasferimento e rielaborazione di tecniche di governo*, in *Melfi Normanna. Dalla Conquista alla Monarchia*. Convegno internazionale di studio promosso per il millenario della fondazione della città fortificata di Melfi (1018-2018), Melfi, décembre 2020-février 2021, cur. C. D. Fonseca, P. Dalena, R. Nigro, F. Panarelli, Bari 2021, pp. 75-98, sur la récupération des modalités et des registres byzantins de recrutement pour le service militaire maritime public des Hauteville.

au champ de la «théologie<sup>26</sup>» alors que cette langue est celle de textes essentiels pour la construction de piliers institutionnels du royaume – en l'occurrence la géographie ecclésiastique et le droit du roi<sup>27</sup>. Toujours est-il que la question du destinataire et de sa compréhension des documents reçus est secondaire dans ce cadre. Mieux, le monopole sur la maîtrise simultanée des trois langues de gouvernement a pu, toujours selon Annliese Nef, conférer au grec et à l'arabe un rôle de langue codée, indéchiffrable pour les «Latins» (parmi lesquels les principaux concurrents internes du roi) et à produire ainsi des documents d'autorité pour le moins difficilement falsifiables<sup>28</sup>.

En tout état de cause, les langues de gouvernement furent, sous les Hauteville, au nombre de trois: grec et arabe d'abord puis latin – car il est nécessaire d'avoir conscience que, si ces trois langues sont utilisées dans les documents publics tout au long du XII<sup>e</sup> siècle, le grec domine largement jusqu'en 1130, dépassé ensuite par le latin, qui acquiert progressivement, et dès la mort de Roger II en 1154, une suprématie numérique telle que les répartitions fonctionnelles précédemment mentionnées perdent tout sens. Les savoirs linguistiques des scribes de cour experts dans les langues arabe et grecque restent certes des savoirs fonctionnels et de prestige essentiels, soit pour des activités liées à la scripturalité administrative et curiale (lecture savante, copie et/ou traduction de documents d'archives ou de manuscrits), soit pour préserver un

<sup>26</sup> A. Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Rome 2011 (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 346), p. 202.

<sup>27</sup> Le grec est aussi la langue du panégyrique de Guillaume I<sup>er</sup> par Eugène de Palerme, et de la *Taxis* des trônes patriarcaux de Nil Doxopater, un ouvrage de géographie et de hiérarchie des sièges épiscopaux qui sert les prétentions ecclésiastiques des souverains normands aussi bien que le parallèle iconographique avec le *basileus*. Par ailleurs, les inventaires des livres de la Chapelle palatine au XII<sup>e</sup> siècle signalent la forte présence de manuscrits de droit byzantin (en particulier *les Basiliques*), en grec évidemment – je remercie vivement Giuseppe Mandalà d'avoir évoqué ce point lors du colloque *Imperialiter* de Madrid en octobre 2018. Le droit du royaume s'est donc probablement construit en partie sur le socle du droit byzantin.

<sup>28</sup> A. Nef, *Peut-on parler de "politique linguistique" dans la Sicile du XII<sup>e</sup> siècle? Quelques réflexions préliminaires*, in *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, cur. J. Dakhli, Paris 2004, pp. 41-57: pp. 48-50.

vivier d'acteurs polyglottes nécessaires aux interactions politico-diplomatiques, vivier largement nourri de ces scribes et savants de cour; toutefois, ces derniers ne sont plus guère capables de constituer un cercle politique éminent, un groupe de pression, un milieu d'influence au premier chef, surtout au sein d'un royaume qui, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, tend à délaissier Palerme et la Sicile pour mettre au centre névralgique de son système de communication politique des zones acquises au latin telles que la Campanie, la Pouille septentrionale, les Abruzzes.

Contrairement au schéma traditionnel et courant, exposé en introduction de ce volume, et qui juxtapose dans la plupart des constructions politiques occidentales une langue référentielle en surplomb, le latin, et une ou plusieurs langues complémentaires de gouvernement ou du sacré, dans le cas du royaume de Sicile à l'époque normande ce n'est pas le latin seul qui endosse la fonction de langue référentielle ou de langue impériale dans le sens où on l'a définie au début de notre discours, comme langue d'expression, d'exposition, de manifestation du pouvoir souverain. Ce rôle est dévolu, du moins jusqu'à la mort du fondateur du royaume, Roger II (1154), principalement et essentiellement aux langues grecque et arabe. Le latin est alors plutôt en retrait, et le reste du moins jusqu'au début du règne de Guillaume II. En effet l'essentiel du discours d'épiphanie de la majesté royale, de la conquête de la Sicile jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, passe par le grec ou l'arabe, souvent associés, on l'a dit, à une iconographie ou une monumentalité qu'on peut rapporter à des modèles islamiques et/ou byzantins: c'est ce qu'on constate dans les panégyriques et les sermons à la gloire du roi, les inscriptions<sup>29</sup>, les mosaïques, le plafond de la cha-

<sup>29</sup> Outre les légendes grecques des mosaïques byzantines dans l'église de S. Maria dell'Amiraglio, dite Martorana, à Palerme, édifiée par Georges d'Antioche dans les années 1140, outre les légendes qui courent, en caractères coufiques, sur les frises des palais de détente royaux à proximité de Palerme (la Zisa et la Cuba), ainsi que le long du manteau d'apparat de Roger II conservé désormais à Vienne, mentionnons l'inscription trilingue célébrant la construction, en 1142, par le roi Roger II, d'une horloge hydraulique: les modes d'usage respectifs du latin d'une part, du grec et de l'arabe d'autre part, reflètent assez les valeurs impérialisantes différenciées de ces langues. Le texte latin est sec et sans relief: «hoc opus horologii precepit fieri dominus et magnificus Rex Rogerius». Les textes grec et arabe présentent une titulature amplifiée du souverain (en grec: *ὁ κραταιὸς δεσπότης Ρογέριος ῥῆξ ἐκ Θεοῦ*

pelle palatine de Palerme, la souscription – grecque, mais non autographe – de Roger II<sup>30</sup>, les monnaies et les sceaux. Du reste Roger II, on le sait, était explicitement intégré dans le dar al-Islam dans de nombreux textes de géographie islamiques en langue arabe<sup>31</sup>. Deux exceptions mettent en scène un usage préférentiel du latin dans les modes de manifestation du pouvoir souverain: le cérémonial de couronnement, perceptible dans un *ordo* connu dans plusieurs manuscrits et rapporté au couronnement de Roger II<sup>32</sup>,

*σκηπτοκράτωρ*: «le maître puissant Roger, roi gouvernant par le sceptre tenu de Dieu»; en arabe: «l'ordre de la majesté royale, très vénérable, rogérienne, élevée – Que Dieu prolonge ses jours et soutienne ses étendards!...»), un roi maître des heures et observateur savant du temps qui s'écoule. Sur cette inscription, voir Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique* cit., pp. 184-185, et A. Peters-Custot, *Construction royale et groupes culturels dans la Méditerranée médiévale: le cas de la Sicile à l'époque des souverains normands*, «Le Moyen Âge», 118, fasc. 3-4 (2012), pp. 679-686. De manière générale sur les célébrations publiques de la gloire des rois Hauteville, voir Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique* cit., pp. 177-185 et sur le mécénat Hauteville dans la production écrite, *ibid.*, pp. 191-230 (avec les nuances qu'on a apportées sur le grec).

<sup>30</sup> *Ρογέριος εν Χριστῷ τῷ Θεῷ εὐσεβῆς κράταιος ῥῆξ καὶ βοηθὸς τῶν χριστιανῶν*: Roger, pieux et puissant roi dans le Christ, et protecteur des Chrétiens.

<sup>31</sup> A. Nef, *Dire la conquête et la souveraineté des Hauteville en arabe (jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle)*, «Tabularia» (2015) <<http://journals.openedition.org/tabularia/2139>>.

<sup>32</sup> Sur le couronnement de Roger II en 1130, voir dernièrement: F. Madeline et A. Peters-Custot, *De Guillaume I<sup>er</sup> à Roger II de Sicile: Autour de l'impérialité des premiers couronnements royaux normands (1066-1130)*, «Annales de Normandie», 69-1 (janvier-juin 2019) = *Les couronnements royaux de Guillaume I<sup>er</sup> et de Mathilde (1066, 1068): la Normandie, l'Angleterre, l'Europe*. Actes de la journée d'études du 30 novembre 2016, cur. V. Gazeau et D. I. Muresan, pp. 165-198. F. Delle Donne, *Il primo re di Sicilia e la sua incoronazione: narrazioni, problemi, significati*, in *Sotto lo sguardo di Ruggero. Un sovrano, un regno, una città del Mediterraneo medievale*. Atti del Convegno Internazionale di Studi (Cefalù, 29 febbraio-1 marzo 2020), cur. F. P. Tocco, Cefalù 2022 (Centro Studi Ruggero II), pp. 39-51. Sur l'*Ordo* lui-même, identifié par Reinhardt Elze, voir ses classiques études: R. Elze, *Zum Königtum Rogers II. von Sizilien*, in *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebenzigsten Geburtstag*, I, Wiesbaden 1964, pp. 102-116; Id., *Tre Ordines per l'incoronazione di un re e di una regina del regno normanno di Sicilia*, in *Atti del Congresso Internazionale di Studi sulla Sicilia Normanna*, Palermo, 4-8 dicembre 1972, Caltanissetta-Roma 1973, pp. 438-459; Id., *The Ordo for the Coronation of King Roger II of Sicily: An Example of Dating*



mais dont on ne sait s'il fut réellement employé pour ce couronnement; et l'historiographie «sicilienne» de la conquête et du royaume, qui ne s'écrivit qu'en latin<sup>33</sup>.

Nous ne disposons donc malheureusement pas pour le royaume de Sicile de l'équivalent de la Bulle d'Or de Charles IV qui expose clairement sa polyglossie idéalisée. On peut cependant déduire de ce qui précède qu'il existait, outre les langues de la communication orale et de la culture, trois langues de gouvernement (le latin, le grec et l'arabe), et deux langues de la *mimèsis* impériale (le grec et l'arabe) qui étaient des langues rencontrées et non importées. Ces langues semblent avoir laissé au latin, de manière assez exceptionnelle pour l'Occident, où cette langue est impériale presque par essence, une place secondaire jusqu'à la mort de Roger II en 1154. On constate donc une corrélation, sinon une cohérence entre les langues impériales du royaume de Sicile – le grec et l'arabe – et l'origine des images prélevées par les Hauteville dans le catalogue de «l'impérialité seconde», lesquelles proviennent des modèles de l'Orient méditerranéen islamique et byzantin, qui fournissent deux types d'impérialité: l'impérialité islamique, liée au cosmopolitisme et donc à une certaine idée de «l'œcuménisme»<sup>34</sup>, l'impérialité byzantine, associée à l'élection divine du souverain *christostephanitzos*. L'Empire romain antique, les empires occidentaux passés (carolingien et ottonien), l'Empire occidental qui leur est contemporain (l'Empire germanique) ne fournissent pas de référence impériale notable aux souverains Hauteville. Le latin n'est décidément pas forcément la «langue des Romains», pour les médiévaux.

*from Internal Evidence, in Coronations. Medieval and Early Modern Monarchic Ritual*, cur. J. Bak, Berkeley-Los Angeles-Oxford 1990, pp. 168-178; Id., *Der normannische Festkrönungsorto aus Sizilien*, in *Cavalieri alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in memoria di Léon-Robert Ménager*, cur. E. Cuzzo, J.-M. Martin, Roma-Bari 1998, pp. 315-327. Et tout dernièrement: A. Lamanna, *L'incoronazione di Ruggero. Un nuovo testimone dell'Ordo A*, in *Sotto lo sguardo di Ruggero* cit., pp. 53-64.

<sup>33</sup> Falkenhausen, *Una Babele di lingue* cit., pp. 23-24. Voir toutefois Nef, *Dire la conquête* cit.

<sup>34</sup> A. Nef, *Imaginaire impérial, empire et œcuménisme religieux: quelques réflexions depuis la Sicile des Hauteville*, «Cahiers de recherches médiévales et humanistes», 24 (2012), pp. 227-249.

Ce qui est évidemment remarquable, pour conclure, c'est que l'efficacité des deux langues impériales du royaume Hauteville de Sicile ne reposait pas sur leur degré de sacralité religieuse. En d'autres termes, ces langues impériales n'étaient pas ensemble associées à la révélation chrétienne, aux langues des Écritures ou de la liturgie – même s'il y a certainement existé une liturgie de langue arabe pour les populations chrétiennes résiduelles de la Sicile islamique, qui ont pu maintenir leur langue de célébration religieuse à l'époque normande – mais à une *koïnè* de l'impérialité méditerranéenne. Il est bien entendu hors de propos de conclure à une indifférence du pouvoir Hauteville aux questions religieuses et en particulier de nier leur volonté de gouverner à terme sur des sujets tous chrétiens<sup>35</sup>, mais de souligner que l'impérialité seconde qu'ils se sont donnée, notamment dans ses expressions linguistiques, n'était pas prioritairement attachée à un modèle ecclésial, mais à des modèles politiques promettant des «droits sur l'espace» autant que des «droits sur le temps»<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Voir Nef, *Imaginaire impérial* cit.

<sup>36</sup> G. Dagron, *L'œcuménicité politique: droit sur l'espace, droit sur le temps*, in *Το Βυζάντιο ως οικουμένη / Byzantium as œcumene*, cur. E. Chrysos, Athènes 2005 (National Hellenic Research Foundation, Institute for Byzantine Research, International Symposium, 16), pp. 47-57, repris dans Dagron, *Idées byzantines* cit., II, pp. 405-414.



AUDE MAIREY

*Langues et impérialité seconde dans les îles Britanniques  
à la fin du Moyen Âge*

*Languages and second imperialism in the British Isles at the end of the Middle Ages*

*Abstract:* Within the Plantagenet Empire, the «empire without a name» to use Jean-Philippe Genet’s beautiful phrase, linguistic uses as markers of second imperialism as formulated in the argument of the Imperialiter programme («the decisive influence exerted by imperial formalisation on non-imperial political constructions»), are particularly complex in view of the widespread multilingualism of the British Isles. Anglophone historiography is currently undergoing a profound renewal on these issues. This paper will therefore address some elements of this complexity in the island spaces – conquered by or at war with the English – in particular in relation to the interactions between referential, vehicular and vernacular languages, mainly Gaelic, in the last centuries of the Middle Ages. It will also be an opportunity to reflect on the degree of «imperial formalisation» defining second imperialism, a difficult task.

*Keywords:* British Isles; Languages; multilingualism; imperialism.

«Un empire sans nom». Telle est la formule utilisée par Jean-Philippe Genet en conclusion de son article publié dans le récent volume *The Plantagenet Empire, 1259-1453*, dirigé par Peter Crooks, David Green et Mark Ormrod<sup>1</sup>. Ce volume constitue un témoignage important d’un renouveau d’intérêt de la part de nos collègues anglophones concernant ces questions d’empire, d’impérialisme et d’impérialité, bien au-delà de la caractérisation habituelle d’«Empire angevin» ou «Empire Plantagenêt» entre 1154

<sup>1</sup>J.-P. Genet, *Empire and English Identity: Reflections on the King of England’s Dominium*, in *The Plantagenet Empire, 1259-1453*, cur. P. Crooks, D. Green, W. M. Ormrod, Donington 2016, pp. 35-48: 48.

et 1204<sup>2</sup>. Quelle que soit la dénomination utilisée, il n'en reste pas moins que la formule de Jean-Philippe Genet résume à merveille, me semble-t-il, la complexité de ces problématiques et renvoie immédiatement à la première interrogation majeure du programme *Imperialiter*: «Pourquoi certains souverains n'ont-ils pas revendiqué de titre impérial ?»

Étant donnée la complexité de la question, il faut tout d'abord rappeler quelques éléments généraux, en grande partie complémentaires des interventions de Fanny Madeline et de John Watts à un autre colloque de ce programme qui s'est tenu à Oxford au printemps 2018<sup>3</sup>, avant d'aborder les thématiques proprement linguistiques qui sont l'objet du présent volume. Mon propos visera, pour l'essentiel, à «défricher le terrain» et à participer à la construction d'un «état de l'art» sur quelques points que je ne pourrai qu'esquisser.

De manière générale, donc, que l'on évoque l'«empire angevin/Plantagenêt» ou le «premier empire» insulaire invoqué et étudié par Rees Davies pour la période 1093-1343<sup>4</sup>, l'ensemble des domaines relevant du roi d'Angleterre – par hérédité ou par conquête – n'a que très rarement été qualifié d'empire par les contemporains, et jamais au plan institutionnel. Rees Davies a exploré les notions de *high-kingship* et d'*overlordship*, en insistant également, comme d'autres, sur l'importance des relations féodales<sup>5</sup>. John Watts ayant, lors du colloque d'Oxford, exposé plusieurs facteurs expliquant cette situation – notamment les problèmes de terminologie et l'existence de contradictions avec d'autres conceptions de la monarchie anglaise –, je ne m'étendrai pas sur ces

<sup>2</sup> Voir J. Gillingham, *The Angevin Empire*, Londres 2001; M. Aurell, *L'empire Plantagenêt*, Paris 2002. Pour un 'manifeste' concernant ces questions à la fin du Moyen Âge, voir P. Crooks, *State of the union: Perspectives on English Imperialism in the late Middle Ages*, «Past and Present», 212 (2011), pp. 3-42.

<sup>3</sup> *Stratégies et rythmes de l'impérialité* (Oxford, Maison française d'Oxford, 26-27 juin 2018).

<sup>4</sup> R. R. Davies, *The First English Empire: Power and Identity in the British Isles 1093-1343*, Oxford 2000.

<sup>5</sup> *Ibid.* Il en est de même pour ce que David Bates qualifie d'«empire des Normands» entre 1066 et 1204: D. Bates, *The Normans and Empire*, Oxford 2013.

points<sup>6</sup>. Mais il faut évoquer un autre élément majeur, de nature historiographique: durant très longtemps, les possessions continentales et insulaires des rois d'Angleterre ont été considérées séparément et non comme un tout, quand bien même un tout composite. La «New British History», définie pour l'essentiel par des spécialistes des pays de Galles et de l'Irlande, tels John Pecoock ou Robin Frame pour ne citer qu'eux, a en partie été critiquée à cause de cette séparation, alors même qu'il existait un large consensus sur la nécessité de mieux connaître l'histoire des autres territoires des îles Britanniques et leurs propres interactions, selon une vision moins anglo-centrée<sup>7</sup>. Toutefois, on assiste depuis quelques années à un renouvellement des réflexions sur ces questions, qui prend désormais en compte tant les différents espaces dans leur continuité et leur diversité que leur analyse sur le temps long en amont et en aval, de la période anglo-saxonne, très riche en la matière<sup>8</sup>, jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce qui était rarement le cas auparavant comme l'a vigoureusement souligné Peter Crooks pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>9</sup>.

Lors du colloque d'Oxford, Fanny Madeline l'a bien montré pour la période allant de la conquête de 1066 au début du XIII<sup>e</sup> siècle, en évoquant l'expression de «langages de l'empire», «composés d'un mélange de considérations géopolitiques et fic-

<sup>6</sup> John Watts, *Imperial England, c. 1150-1550*, in *Stratégies et rythmes de l'impérialité*. Voir aussi l'introduction de P. Crooks, D. Green et W. Mark Ormrod dans le volume *The Plantagenet Empire* cit., pp. 1-34.

<sup>7</sup> Voir notamment J. G. A. Pocock, *British History: A Plea for a New Subject*, «The Journal of Modern History», 47/4 (1975), pp. 601-621; R. Frame, *Ireland and Britain, 1170-1450*, Londres 1998; R. R. Davies, *The English State and the 'Celtic' Peoples 1100-1400*, «Journal of Historical Sociology», 6/1 (1993), pp. 1-14; S. Ellis, *Nationalist Historiography and the English and Gaelic Worlds in the Late Middle Ages*, in *Interpreting Irish History. The Debate on Historical Revisionism, 1938-1994*, cur. Círian Brady, Dublin 1994, pp. 161-180; et plus récemment, *A Companion to Britain in the Later Middle Ages*, cur. S. Rigby, Oxford 2009.

<sup>8</sup> Voir par exemple A. Lestremau, *Basileus Anglorum. La prétention impériale dans les titulatures royales à la fin de la période anglo-saxonne*, «Médiévales», 75 (2018), pp. 197-226; C. Mauntell, *Beyond Rome. The Polyvalent Usage and Levels of Meaning of Imperator and Imperium in Medieval Europe*, in *Renovatio, inventio, absentia imperii. From the Roman Empire to contemporary imperialism*, cur. W. Bracke, J. Nelis, J. de Maeyer, Turnhout 2018, pp. 69-92.

<sup>9</sup> Crooks, *State of the union* cit.

tions historiques», et qui ont eu selon elle une dimension performative jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Elle distingue trois moments clé: la conquête de 1066, à propos de laquelle elle évoque une «hybridation impériale»; les années 1150, en pleine querelle des investitures entre l'empereur et le pape, moment où Henri II et son entourage ont utilisé des chemins détournés (tel le port du surnom *FitzEmpress* puisque sa mère, Mathilde, avait été impératrice); enfin, sur l'ensemble de la période considérée, l'expansionnisme anglais dans les îles Britanniques entendues comme un espace de domination hégémonique. Dans tous les cas interviennent des références impériales, à l'empire byzantin par exemple, mais aussi – et c'est un des aspects majeurs des revendications anglaises et des autres territoires insulaires sur les plans idéologiques et symboliques – aux mythes de l'empereur Constantin et surtout d'Arthur, ainsi qu'au mythe de fondation troyen de la Bretagne<sup>11</sup>.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, ces langages «malléables» auraient toutefois, selon elle, perdu de leur performativité au profit d'une conception de l'empire plus légaliste, entendu comme souveraineté. Toutefois, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, Lee Scales a montré que ce «désir d'empire» des Plantagenêt n'avait pas disparu, à la fois sur un plan symbolique et sur un plan concret, en insistant sur le fait que *the reception of medieval imperialist notions within an insular context is often best understood as an act of 'cultural translation', resulting in new, hybrid, forms*<sup>12</sup>. Cela est particulièrement perceptible dans le contexte des relations entre la famille royale anglaise et Frédéric II Hohenstaufen – qui a fini par conduire, dans les années 1250-1260, à des tentatives concrètes pour placer un Anglais sur le trône impérial, en l'occurrence Richard de Cornouailles, le frère d'Henri III, élu roi de Germanie en 1257 mais qui n'est jamais devenu empereur<sup>13</sup>. De plus, Benoît Grévin a bien montré l'influence de la rhétorique impériale au sein de la chancellerie anglaise durant cette période et

<sup>10</sup> F. Madeline, *L'idée d'empire sous les rois normands et Plantagenêt: temporalités du discours impérial*, in *Stratégies et rythmes de l'impérialité*, sous presse pour le programme *Imperialiter*.

<sup>11</sup> Voir par exemple P. Crooks, D. Green, W. M. Ormrod, *Introduction*, in Id., *The Plantagenet Empire* cit., pp. 1-34, p. 28.

<sup>12</sup> L. Scales, *The Empire in Translation: English Perspectives on Imperium and Emperors, 1220-1440*, in *The Plantagenet Empire* cit., pp. 49-71: 51.

<sup>13</sup> Cfr. N. Vincent, *Richard, first earl of Cornwall and king of Germany (1209-1272)*, in *Oxford Dictionary of National Biography*, online.

au-delà, jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Mais les idées impériales ont circulé bien au-delà des cercles les plus proches de la famille royale et de son gouvernement en apparaissant, par exemple, dans certaines œuvres littéraires de l'époque, tel le roman populaire intitulé *Guy de Warwick*<sup>15</sup>.

Et, bien sûr, les conquêtes d'Édouard I<sup>er</sup> dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle ont réactivé tous les ressorts de l'impérialisme – et donc de l'impérialité – des Anglais. Cela est désormais bien balisé, que ce soit au niveau législatif, cérémoniel, ou encore architectural<sup>16</sup>. Et même si Édouard n'a jamais revendiqué le titre d'empereur, certains contemporains l'ont bien associé à l'existence d'un *imperium* anglais, comme l'a souligné un annaliste de Dublin qui emploie ce terme à propos de la conquête de l'île galloise d'Anglesey et du début de la construction d'un château à Beaumaris, sous l'année 1295<sup>17</sup>.

Et, on le verra plus loin, cette association apparaît dans les Galles dès avant la conquête définitive de 1282-1284. Même si l'on peut se demander, à l'instar de Rees Davies<sup>18</sup>, si tout cela relève davantage d'une volonté d'unification des îles Britanniques, ou tout au moins de la «Bretagne» sous l'autorité de la royauté anglaise, que d'une politique «impériale» proprement dite, ces éléments fournissent quelques pistes de réflexion.

La manière même dont ces territoires sont nommés est déjà problématique. En effet, le terme *Britain/Britannia* est très ambivalent dans les sources médiévales et les controverses sur sa définition – mythique, géographique et politique – sont nourries. Selon Alan MacColl, par exemple, les Normands ont rapidement imposé l'équivalence entre *Britain* et *England*<sup>19</sup>. Pour d'autres spé-

<sup>14</sup> B. Grévin, *Writing Techniques in Thirteenth- and Fourteenth-Century England: The Role of the Sicilian and Papal Letter Collections as Practical Models for the Shaping of Royal Propaganda*, in *Fourteenth-Century England*, VII, cur. M. Ormrod, Cambridge 2012, pp. 1-30.

<sup>15</sup> Cfr. Scales, *The Empire in Translation* cit., p. 54.

<sup>16</sup> Cfr. Davies, *The First English Empire* cit; S. Duffy, *Irish and Welsh Responses to the Plantagenet Empire in the Reign of Edward I*, in *The Plantagenet Empire* cit., pp. 150-168.

<sup>17</sup> *The Annals of Inisfallen (MS Rawlinson B. 503)*, cur. S. Mac Airt, Dublin, 1951, cité *ibi*, p. 167.

<sup>18</sup> Davies, *The First English Empire* cit., pp. 1-3.

<sup>19</sup> A. McColl, *The Meaning of 'Britain' in Medieval and Early Modern England*, «*Journal of British Studies*», 45/2 (2006), pp. 248-269.



cialistes, l'affaire est plus complexe, surtout lorsque le terme anglais est mis en relation avec l'usage du terme latin *Britannia*, entendu comme l'ancienne province sous domination romaine. Selon Huw Pryce, par exemple, la généralisation progressive des termes «Galles» et «Gallois», d'abord en latin et en anglo-normand puis en gaélique même, en lieu et place des mots «Bretagne» et «Brittoniques», n'a aucunement empêché les élites de maintenir une identité profondément enracinée dans l'histoire mythique de la Bretagne<sup>20</sup>. Rees Davies et Andrea Ruddick ont d'ailleurs justement démontré l'existence de tensions entre cette histoire mythique et la réalité pragmatique de la conquête normande (du point de vue des conquérants autant que de celui des conquis), et ce jusqu'à la fin du Moyen Âge<sup>21</sup>.

Dans cet «empire sans nom», le multilinguisme est la règle; mais ce n'est pas seulement parce que les territoires des Plantagenêt sont très disparates, de l'Irlande à l'Aquitaine – ce qui peut, en soi, inciter à considérer cet ensemble comme un empire dans la mesure où la plupart des empires «nommés» comme tels sont dans la même situation – mais aussi parce qu'au cœur même de cet ensemble, l'Angleterre constitue à elle seule un creuset particulièrement significatif du multilinguisme médiéval. Depuis la conquête de 1066 par Guillaume de Normandie, le fait est bien connu, le français (diversement appelé anglo-normand, anglo-français ou plus simplement français d'Angleterre) s'est imposé comme une langue courtoise et véhiculaire; au fil du temps, en lien avec l'explosion de l'écrit en Angleterre dès le XII<sup>e</sup> siècle, et surtout au XIII<sup>e</sup>, il a également été employé de manière croissante dans l'administration et, surtout, dans une grande partie de l'appareil judiciaire<sup>22</sup>. Le latin était bien sûr la langue référentielle – la plus «impériale» sans doute, en tout cas celle qui a permis de diffuser des modèles clairement impériaux, sur le plan rhétorique mais aussi sur le plan idéologique<sup>23</sup>. Mais il y avait aussi l'anglais, ou plutôt, au moment de la conquête, l'anglo-saxon qui, soutenu par la royauté, s'était imposé comme une des rares langues véhi-

<sup>20</sup> H. Pryce, *British or Welsh? National Identity in Twelfth-Century Wales*, «EHR», 116/468 (2001), pp. 775-801.

<sup>21</sup> Davies, *The First English Empire* cit; A. Ruddick, *English Identity and Political Culture in the Fourteenth Century*, Cambridge 2013.

<sup>22</sup> Voir notamment M. Clanchy, *From Memory to Written Record: England 1066-1307*, Oxford 1993 [1979].

<sup>23</sup> Cfr. Grévin, *Writing Techniques* cit.

culaires européennes écrites aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles; l'exemple le plus emblématique de la volonté des élites anglo-saxonnes de rehausser cette langue est celui des traductions attribuées au roi Alfred le Grand (m. 899), bien que cette attribution soit encore aujourd'hui discutée<sup>24</sup>.

Dans la mesure où cette répartition au sein du «cœur» de l'empire a sans aucun doute influencé les usages linguistiques des autres territoires insulaires, surtout dans les parties conquises par les Anglais, elle peut donc s'inscrire, au moins dans une certaine mesure, dans les ressorts de l'impérialité seconde – au sens où elle est définie dans l'argumentaire du programme dans lequel s'inscrit le colloque à l'origine de ce livre – bien que, on le verra, la question de la «formalisation impériale», au cœur de cette définition, est à mon sens, au moins par certains égards, problématique. Il me faut donc préciser brièvement la répartition fonctionnelle et hiérarchique de ces trois langues entre la fin du XIII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle, moment où le moyen anglais (différent de l'anglo-saxon du fait des apports du latin et du français) s'est progressivement constitué comme une langue véhiculaire et courtoise, même si le français, en particulier le français juridique, était encore bien ancré, sans parler du latin, toujours premier. Cette répartition a toutefois été l'objet de nombreuses controverses que je ne peux ici que schématiser grossièrement tant la bibliographie est abondante sur ce point. Durant très longtemps, l'historiographie – *whig* pour l'essentiel, c'est-à-dire axée sur une vision téléologique et nationaliste – a insisté sur le «triomphe de l'anglais» aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, tandis que le français d'Angleterre se serait dans le même temps recroquevillé sur lui-même. Grâce aux travaux de médiévistes majeurs comme William Rothwell, David Trotter, Serge Lusignan, Jocelyn Wogan-Brown et bien d'autres, cette vision est enfin dépassée et le français d'Angleterre a largement été réévalué dans tous les domaines, sans pour autant que le développement de l'anglais soit négligé<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> Voir notamment R. Stanton, *The Culture of Translation in Anglo-Saxon England*, Cambridge 2002; J. Bately, *Did King Alfred actually translate anything? The integrity of the Alfredian canon revisited*, «Medium Aevum», 78/2 (2009), pp. 189-215.

<sup>25</sup> Voir par exemple W. Rothwell, *English and French in England after 1362*, «English Studies», 82/6 (2001), pp. 539-551; *Multilingualism in later*

Certes, si l'on s'en tenait au royaume d'Angleterre, on pourrait s'arrêter là et affirmer de manière relativement certaine que le latin joue le rôle principal en matière de langue impériale, que ce soit sur le continent ou dans les îles et qu'il est donc le marqueur linguistique essentiel de l'impérialité seconde de l'empire Plantagenêt. Mais on peut, me semble-t-il, aborder différemment cette notion d'impérialité seconde en lien avec les usages linguistiques médiévaux et ce d'autant plus que ces derniers forgent un lien évident, quoique complexe, entre les concepts d'empire et de nation. Or, la conception de cette dernière évolue dans les derniers siècles du Moyen Âge, sans pour autant embrasser ses significations modernes et cela n'est pas sans impact sur ce lien<sup>26</sup>.

D'une part, en effet, les hypothèses récentes et stimulantes de Serge Lusignan sur les rapports entre français et latin au niveau gouvernemental et institutionnel, mais aussi au niveau symbolique, conduisent, à mon sens, à revoir la position du français hors du seul royaume d'Angleterre. Sa première hypothèse a trait à la dimension idéelle des deux langues pour les rois normands et Plantagenêt:

The inscription of the king in the Norman lineage legitimized his right to the crown of England and France. It is tempting to risk a correlation between the legitimacy based on the grace of documents, and the legitimacy based on lineage and the use of Anglo-Norman for personal writing. Altogether, they constitute a connotative symbolic network strong enough to explain the exclusive use

*medieval Britain*, cur. D. Trotter, Cambridge 2000; S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge: le français en France et en Angleterre*, Paris 2003; *Language and Culture in medieval Britain: The French of England, c. 1100-c. 1500*, cur. J. Wogan-Brown, Woodbridge 2009; *The French of Medieval England. Essays in Honour of Jocelyn Wogan-Browne*, cur. T. Fenster, C. Collette, Cambridge 2017; A. Butterfield, *The Familiar Enemy: Chaucer, Language and the Nation in the Hundred Years War*, Oxford 2009; A. Mairey, *La fabrique de l'anglais. Genèse socio-culturelle d'une langue*, sous presse.

<sup>26</sup> Pour un panorama historiographique, voir A. Mairey, *Nation, identité, communauté? Quelques réflexions sur la littérature anglaise des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, in *Nation et nations au Moyen Âge*. Actes du 44<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Paris 2014, pp. 107-122.

of the two languages for written communication and the imposition of their use everywhere in the Plantagenet Empire<sup>27</sup>.

La seconde hypothèse de Serge Lusignan porte sur l'importance du français comme langue de communication pratique, au sein de la bordure anglo-écossaise en particulier, le latin restant réservé à la communication solennelle<sup>28</sup>. À mon sens, ces deux usages du français ne sont pas exclusifs et permettent de mieux appréhender la place du français en Angleterre à la fin du Moyen Âge et surtout, plus largement, dans les îles Britanniques.

D'autre part, l'analyse des ressorts de l'impérialité seconde est particulièrement cruciale pour les territoires insulaires; elle est d'ailleurs explicitée dans l'introduction du volume évoqué au début de cet article même si, comme souvent, les Anglais emploient d'autres expressions pour dire la même chose:

The complexity and pragmatism (not to say incoherence) of the Plantagenets' approach to the constitution of their «empire» should not prevent us from understanding the importance that they and their subjects [je souligne] (both in the centre and in the peripheries) attached to the symbolism, practicalities and consequences of their wider dominium<sup>29</sup>.

Certes, il faut noter d'emblée que des évolutions importantes interviennent entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle, concernant notamment les notions de «sujet» et, nous le verrons plus loin, de «nation». Selon Andrea Ruddick, en particulier, on observe une restriction progressive, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et surtout au XV<sup>e</sup> siècle, de la signification juridique et politique du terme «sujet» dans la législation et la rhétorique gouvernementale, de plus en plus réservé aux Anglais proprement dit, ce qui n'a pas été sans conséquences sur la manière dont les autres habitants des îles Britanniques étaient perçus<sup>30</sup>. De même, Gwylm Dodd a noté récemment que les «sujets anglais» et les «sujets gallois», en particulier sur le plan juridique, j'y re-

<sup>27</sup> S. Lusignan, *Communication in the Later Plantagenet Empire: Latin and Anglo-Norman Language as Regal Languages*, in *The Plantagenet Empire* cit., pp. 273-289: 288.

<sup>28</sup> Id., *The Use of Anglo-Norman in Day-to-Day Communication during the Anglo-Scottish Wars (1295-1314)*, in *The French of Medieval England* cit., pp. 116-127.

<sup>29</sup> Crooks, Green, Ormrod, *Introduction* cit., p. 30.

<sup>30</sup> Ruddick, *English Identity* cit., p. 226

viendrai, n'étaient pas tout à fait perçus de la même manière à la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle et que cette différenciation n'a fait que s'accroître<sup>31</sup>.

Si ces évolutions révèlent que les conceptions «impériales» des rois et du gouvernement anglais n'ont en rien été monolithiques, elles sont inévitablement liées aux usages linguistiques et à leurs variations. Je me propose de les envisager en correspondance avec deux éléments évoqués dans l'argumentaire du colloque de Madrid d'octobre 2018 «Le roi et ses langues. Communication et impérialité» à l'origine de ce volume, les champs culturels et juridiques. Je souhaite tout d'abord évoquer un élément crucial pour caractériser une domination à la fois sociale et linguistique, à savoir le domaine législatif, en présentant deux exemples connus concernant le Pays de Galles et l'Irlande mais revisités dans la perspective de notre problématique. J'aborderai ensuite les problèmes de pénétration et d'acculturation en termes linguistiques, en lien avec l'horizon idéal de l'impérialité seconde, particulièrement dans le pays de Galles. On le voit, je me limite aux territoires insulaires – Galles surtout, et dans une moindre mesure Irlande et Écosse – dans le contexte des conquêtes d'Édouard I<sup>er</sup>, des guerres anglo-écossaises et des relations entre l'Angleterre et ces autres entités jusqu'à la fin du Moyen Âge, en examinant tout autant le point de vue et les actions des dominants que ceux des dominés. Cela ne signifie en rien que j'adhère à leur traitement séparé des possessions continentales mais simplement que, dans le cadre de cet article, il est impossible de traiter de l'ensemble des espaces «intégrés» dans l'empire Plantagenêt.

En outre, l'analyse des relations entre les langues d'Angleterre et les langues celtiques des territoires conquis (ou en état de guerre), fort complexes, me semble constituer un terrain fructueux pour aborder et mieux comprendre les ressorts de l'impérialité seconde, voire en compléter les éléments de définition proposés. Là encore, l'historiographie anglophone a évolué depuis plusieurs décennies mais, dans un premier temps, elle s'est surtout préoccupée d'aspects relevant davantage de l'existence, ou non, de «nations» – écossaise, irlandaise, galloise et bien sûr anglaise – que de leur insertion dans la définition complexe de l'impérialité seconde. Or, comme je l'ai mentionné plus haut, il me

<sup>31</sup> G. Dodd, *Law, Legislation, and Consent in the Plantagenet Empire: Wales and Ireland, 1272–1461*, «Journal of British Studies», 56 (2017), pp. 225-249.

semble important d'examiner ensemble les deux facettes «nationales» et «impérialistes» (les guillemets sont de rigueur), car elles sont en fait en interaction constante dans les derniers siècles du Moyen Âge. La question linguistique joue un rôle fondamental.

Les débats sur la définition de la nation dans les îles Britanniques sont fort nourris et la bibliographie sur ces questions est abondante, mais la question de l'impérialité seconde nous invite à la revisiter, et pas uniquement dans le cadre de la déconstruction du «roman national». Dans un article stimulant portant sur les controverses entre Français et Anglais lors du concile de Constance, concernant l'existence – ou non – de la «nation anglaise» comme nation «principale» et non «particulière», longtemps considérées comme une sorte de «proto-nationalisme», Andrea Ruddick a souligné la complexité des arguments de Thomas Polton dans sa défense, au concile de Constance, contre les Français, arguments parfois périlleux, voire franchement invraisemblables<sup>32</sup>. On peut citer, par exemple le nombre incongru – 110 ! – d'archevêchés et de diocèses de la «nation d'Angleterre». Plus significatif pour notre propos, il qualifie le pays de Galles et l'Irlande de *regna* alors que, justement, les Anglais ne les considéraient pas comme tels au sein même des îles Britanniques, mais simplement comme des *terrae*. Polton a d'ailleurs, à ce sujet, joué habilement de l'ambiguïté inhérente à l'utilisation du terme *Britannia* évoquée plus haut. Dans ces conditions, et même si les arguments des uns et des autres furent réemployés à la fin du XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle pour renforcer l'idée de l'existence de «nations» anglaises et françaises mieux définies qu'auparavant<sup>33</sup>, Andrea Ruddick suggère que la ligne de défense de Polton était en fait, au moins en partie, alignée sur l'espace «impérial» Plantagenêt (d'ailleurs au grand mécontentement des Écossais). Mais il n'a pu échapper au fait que cette position était paradoxale, car elle rehaussait les statuts des Galles et de l'Irlande, y compris par l'usage de l'argument affirmant l'équivalence entre une langue et un peuple au sein d'une «nation principale», donné pour renforcer sa démonstration, équivalence qui n'était certes pas inédite, au contraire – on la trouve déjà chez Isidore de Séville – mais qui

<sup>32</sup> A. Ruddick, *The English 'Nation' and the Plantagenet 'Empire' at the Council of Constance*, in *The Plantagenet Empire* cit., pp. 109-128.

<sup>33</sup> Cfr. J.-P. Genet, *English Nationalism: Thomas Polton at the Council of Constance*, «Nottingham Medieval Studies», 28 (1984), pp. 60-78.

n'était pas conçue dans un cadre «national» au sens moderne du terme<sup>34</sup>.

Polton utilise peu l'argument juridique – mais soulignons que le concile de Constance n'était pas vraiment le lieu pour débattre du droit «séculier». Pourtant, l'introduction, ou le renforcement selon les cas, de la *Common Law* et d'instruments de gouvernement dans les territoires sous contrôle anglais à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans les Galles et en Irlande et, à court terme, en Écosse, procède d'un processus d'intégration politique essentiel<sup>35</sup>. En témoignent par exemple les statuts de Carlisle de 1307 lesquels, à propos du statut de nombreuses institutions ecclésiastiques, mettent sur le même plan l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et le pays de Galles<sup>36</sup>. Toutefois, ce processus a été très inégal selon les espaces touchés. L'Écosse mise à part, dans la mesure où il s'agissait pour les Anglais de conquérir un royaume déjà relativement unifié, les cas gallois et irlandais illustrent particulièrement cette différenciation – qui est avant tout liée à la nature de l'emprise des Anglais sur ces deux espaces.

Le pays de Galles a définitivement été conquis par Édouard I<sup>er</sup> en 1282-1284. Il constituait néanmoins une sorte de patchwork divisé entre l'ancien Gwynedd au nord-ouest, constitué en possession anglaise et qui deviendra quelques années plus tard, en 1301, la principauté de Galles; les *lordships* attribués à de grands nobles; une zone au sud-ouest dirigée par un gouverneur (*justiciar*) spécifique; et surtout les Marches, soumises à la loi des Marches préexistante et qui donnait une grande autonomie aux seigneurs des Marches. Ce n'est donc que dans le nord-ouest que la *Common Law* a véritablement été introduite par les statuts de Rhuddlan de 1284, de manière toutefois assez nuancée. Édouard aurait en effet pris le parti de se poser en homme providentiel et non en conquérant par la force – et il est vrai qu'on pourrait s'y tromper à lire le préambule des statuts:

<sup>34</sup> En l'occurrence, il cite l'Anglais, le gallois, l'irlandais, le gascon et le cornique... mais pas le français.

<sup>35</sup> Voir notamment Davies, *The First English Empire* cit.

<sup>36</sup> *The Statutes of the Realm printed by command of His Majesty King George the Third, in pursuance of an address of the House of Commons of Great Britain*, I, London 1810, p. 150. Sur ce point, voir Dodd, *Law, Legislation, and Consent* cit.

Ainsi donc, selon la volonté divine, étant désireux que notre dite terre de Snowdonia et nos autres terres en ces lieux, de même que toutes celles qui sont sujettes à notre pouvoir, soient gouvernées selon l'ordre nécessaire, pour l'honneur et la louange de Dieu et de la sainte Église, pour l'avancement de la justice; et [étant désireux] que les peuples ou habitants de ces terres qui se sont soumis absolument à notre volonté, et que nous avons accepté, soient protégés...<sup>37</sup>

Toutefois, la conquête elle-même n'a pas été une partie de plaisir et Édouard s'est empressé, par exemple, de rapatrier les *regalia* des princes de Gwynedd, y compris la «couronne d'Arthur», afin de bien montrer que les revendications galloises étaient définitivement nulles et non avenues. Mais si ces statuts prévoyaient l'imposition de la *Common Law* anglaise en matière de juridiction criminelle, ils laissaient en place une partie essentielle du droit gallois, celui qui concernait le droit privé, et en particulier tout ce qui relevait de la succession. Ces statuts ont fait l'objet de différentes interprétations. Selon Rees Davies, il s'agissait bien, dans le cadre d'une conquête territoriale, du début d'un processus d'intégration politique d'un pays profondément divisé politiquement, d'autant que cette législation fut accompagnée d'une colonisation relativement importante, avec fondation de châteaux et de villes, ce qui impliquait aussi que les Anglais venus s'installer dans ces nouvelles fondations étaient privilégiés par rapport aux Gallois<sup>38</sup>. Gwylm Dodd a légèrement nuancé cette position en suggérant que, au moins à la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, ces statuts, formulés selon lui comme une charte plus que comme un statut proprement dit, ont plutôt été accueillis positivement par une partie de la communauté, au moins au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, cependant, les choses évoluèrent après la grande révolte d'Owen Gwn Dyr<sup>40</sup>. Ce dernier était un membre des élites apparemment intégré mais qui, profitant des difficultés politiques internes au royaume d'Angleterre issues de la déposition de Richard II par son cousin Henri IV de Lancastre en 1399, s'était autoproclamé prince de Galles en 1400, inaugu-

<sup>37</sup> *The Statutes of the Realm* cit., I, p. 55.

<sup>38</sup> R. Davies, *Conquest, Coexistence and Change: Wales, 1282-1415*, Oxford 1987.

<sup>39</sup> Dodd, *Law, Legislation, and Consent* cit.

<sup>40</sup> Cfr. R. Davies, *The Revolt of Owain Glyn Dwr*, Oxford 1997.



rant ainsi un grand mouvement de contestation qui ne fut réduit à néant par les Anglais qu'à la fin de la décennie (Owen ne fut d'ailleurs jamais capturé). Cela mena à un raidissement de la mainmise anglaise – on l'a vu plus haut à propos de l'évolution de la notion de sujet – et les Gallois furent moins bien considérés alors même que, paradoxalement, les élites continuèrent à s'insérer dans les réseaux gouvernementaux et administratifs anglais<sup>41</sup>.

Le droit gallois, très élaboré malgré la fragmentation politique du pays, n'a donc pas disparu entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup>, même si son champ d'application fut restreint. De fait, les Gallois y étaient particulièrement attachés. Un exemple célèbre de cet attachement, maintes fois cité d'autant que c'est un des rares documents où le mot «empire» apparaît *in nomine*, précède de peu la conquête – il date de 1279 – et, paradoxalement, apparaît dans le contexte d'une querelle juridique portée devant un juge anglais entre deux princes gallois, Llywelyn ap Gruffud, le prince de Gwynedd et Gruffudd ap Gwenwynwyn, seigneur de Powys. Dans ce qui ressemble à une plaidoirie, Llywelyn aurait tenu ces propos:

Chaque province sous l'empire du seigneur Roi a ses propres lois et coutumes selon les habitudes et les usages des parties dans lesquelles elle est située – par exemple, les Gascons en Gascogne, les Écossais en Écosse, les Irlandais en Irlande et les Anglais en Angleterre. En vérité, loin de l'affaiblir, cela exalte la couronne du seigneur Roi. Le Prince demande donc qu'il puisse lui-même disposer de sa loi galloise et qu'il doive procéder selon elle. Il a d'autant plus raison d'effectuer cette requête que le Roi, de son propre libre arbitre, dans le récent traité de paix conclu entre eux, a accordé à Llywelyn et à tous les Gallois le droit d'avoir leur propre loi. Par la justice naturelle (de jure communi), il devrait disposer de la loi et des coutumes galloises, de même que les autres nations (naciones) sous l'empire du seigneur Roi ont leurs propres lois et coutumes selon leur langue (secundum linguam suam) ou leur affiliation ethnique<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> Cfr. A. Delin, *Les étudiants gallois à l'université d'Oxford: 1282-1485*, Paris 2019.

<sup>42</sup> Cité par R. Davies, *The Peoples of Britain and Ireland, 1100-1400: III. Laws and Customs*, «Transactions of the Royal Historical Society», 6<sup>e</sup> s., 6 (1996), pp. 1-23: 1-2, d'après les *Welsh Assize Roll, 1277-1284*, cur. J. Conway Davies, Cardiff 1940, p. 266.

Les propos de Llywelyn confirment que le droit gallois était intimement lié à la langue galloise<sup>43</sup>. Or, les attributs d'un «peuple» ou d'une «nation», à commencer par le droit et la langue, sont ici reconnus comme faisant partie d'un ensemble plus vaste, un empire.

De fait, même si on constate inévitablement, après la conquête, un usage accru du français et du latin lié à l'application de la *Common Law* et plus généralement, à un multilinguisme plus poussé, notamment dans les Marches, on assiste à une floraison de livres juridiques en gallois (il subsiste une quarantaine de manuscrits regroupés en quatre versions différentes) entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle, la loi originelle étant censée remonter au X<sup>e</sup> siècle et attribuée au haut roi Hywel ap Cadell. Certes, et cela est significatif de l'origine et de la diffusion de cet attachement – les élites ecclésiastiques et laïques –, les premiers manuscrits exposant le droit gallois ont été composés en latin. Toutefois, comme l'a souligné Sara Elin Roberts en conclusion de son article lumineux sur ce droit extrêmement complexe et sa diffusion manuscrite:

The influence of Welsh law in England was minimal, but in Wales it was crucial: the lawbooks were far more than legal documents. They are a large part of the surviving Welsh language manuscripts from the Middle Ages, and are significant prose texts, full of technical and everyday medieval Welsh vocabulary. The law gave the Welsh language, to some extent, a dignity...<sup>44</sup>

Droit et langue vernaculaire sont donc intimement liés et la conquête n'a fait là qu'accroître un multilinguisme déjà largement présent dans les territoires gallois.

En Irlande, la situation est bien différente dans la mesure où il existe depuis la conquête normande de la toute fin du XI<sup>e</sup> et surtout du XII<sup>e</sup> siècle, du moins formellement, deux types de territoires, la *land of peace*, territoire considéré comme anglais, et la *land of war*, regroupant tout le reste<sup>45</sup>. De ce fait, il y eut très tôt, dans la *land of peace*, des institutions similaires au gouvernement

<sup>43</sup> Et rappelons que *lingua* pouvait également signifier «peuple».

<sup>44</sup> S. E. Roberts, «By the authority of the Devil»: the operation of Welsh and English Law in Medieval Wales, in *Authority and Subjugation in Writing of Medieval Wales*, cur. R. Kennedy, S. Meecham-Jones, Basingstoke 2008, pp. 85-97: 94.

<sup>45</sup> Voir R. Frame, *Ireland and Britain, 1170-1450*, London 1998.

central – en particulier un échiquier et un parlement. Dans le reste de l'île, encore plus fragmentée que le pays de Galles, le droit irlandais prévalait. Pourtant, les rois anglais se sont finalement assez peu intéressés à l'Irlande, ce qui a conduit à une relative autonomisation des Anglo-Irlandais (d'ailleurs souvent issus d'un lignage commun avec les grands seigneurs des Marches galloises), à tel point que les relations entre ces derniers et le gouvernement anglais ont parfois été conflictuelles. Au XIV<sup>e</sup> siècle en particulier, alors que les Anglo-Irlandais réclamaient des aides de l'Angleterre pour contenir les turbulents Irlandais – même si, en réalité, la situation était fort complexe et que les alliances étaient fréquentes entre les uns et les autres – le gouvernement central s'inquiéta justement des implications de ces alliances pour la «pureté» des Anglais d'Irlande. C'est tout l'objet des célèbres statuts de Kilkenny de 1366 qui ont visé, sans grand succès, à restaurer cette «pureté», et ce pas seulement sur le plan linguistique:

Et ore plusors Engleis de la dit terre gueppissant [abandonnant] la lang, gis, montures, leys & usages, Engleis vivent et se gouvernement as maniers guise et lang des Irrois enemies et auxiant out fait divers mariages & aliaunces enter eux et les Irrois enemyes avaunt ditz dont le dit terre et le lieg people de icelle la lang engloies ligeance a nostre seignour le Roi Duc et lez leis engleis illoeques sont mis en subjection et retrets et les enemyes Irrois en hauser & relevez encontre raison...<sup>46</sup>.

Notons toutefois que selon David Green, ces statuts, dont nombres d'éléments existaient déjà de manière éparse dans la législation anglo-irlandaise, a peut-être aussi constitué le signe d'une volonté de mettre en place un gouvernement et une administration centralisées en lien avec le développement de l'État anglais<sup>47</sup>. Ces statuts posent cependant la question brûlante – par rapport à la problématique de l'impérialité – de l'acculturation.

Les statuts de Kilkenny renvoient en partie à un courant de stéréotypes raciaux dont les racines remontent à Bède le Vénéralable mais qui a été plus largement développé au XII<sup>e</sup> siècle dans

<sup>46</sup> J. Hardiman, *A Statute of the Fortieth Year of King Edward III., enacted in a parliament held in Kilkenny, A. D. 1367, before Lionel Duke of Clarence, Lord Lieutenant of Ireland, Tracts relating to Ireland 2*, Dublin 1843, pp. 2-6.

<sup>47</sup> D. Green, *The Statute of Kilkenny (1366): Legislation and the State*, «Journal of Historical Sociology», 27/2 (2014), pp. 236-262.

certains milieux intellectuels, en particulier dans les œuvres des historiens Guillaume de Malmesbury, Henri de Huntingdon et, de manière plus ambivalente, Giraud de Barri (Gerald of Wales). Ces arguments constituaient une des justifications de la conquête des Normands contre les peuples celtes, par l'affirmation d'une idéologie fondée sur l'opposition entre «civilisés», les Normands, et «barbares», les Celtes. John Gillingham s'est penché sur ces *relations between the ruling elite in England and the Celts*, affirmant que:

For many centuries the English have regarded Celtic peoples, Welsh, Irish and Highland – i.e. Gaelic speaking – Scots, all of them fellow-Christians, as cultural inferiors, lawless and immoral savages: in short, as barbarians<sup>48</sup>.

Il considère que cette opposition sous-tend la formation d'un «impérialisme anglais» dès le XII<sup>e</sup> siècle, voire l'extrême fin du XI<sup>e</sup>. Mais cette opposition binaire a récemment fait l'objet d'une formulation plus élaborée. Selon Simon Meecham-Jones, par exemple:

The cultural justification for the seizure of Wales was swiftly refined into four key concepts: the discourse of peripherality, the discourse of Britishness, the discourse of authority and the discourse of racial inferiority<sup>49</sup>.

On retrouve là des éléments déjà évoqués, en particulier le discours sur la *Britishness*, qui, selon lui, proclame *the «natural» unity of the island(s) of Britain, inferring from physical continuity an inevitable political unity*<sup>50</sup>. Est-ce à dire pour autant que cette forme d'impérialisme ait été adoptée par l'ensemble des Anglais uniformément et de la même manière entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle? Rien n'est moins sûr, même si les Statuts de Kilkenny montrent effectivement une inquiétude sur la «dégénérescence» du peuple anglais et que, on l'a vu, les tensions se font plus fortes au XV<sup>e</sup> et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, en lien avec l'affirmation de communautés de plus en plus «nationales» et d'un État toujours plus sophistiqué.

C'est dans ce contexte qu'il faut s'interroger sur la question de l'impact de la domination anglaise sur l'usage des langues

<sup>48</sup> J. Gillingham, *The English in Twelfth-Century: Imperialism, National Identity and Political Values*, Woodbridge 2000, p. xvi.

<sup>49</sup> S. Meecham-Jones, *Introduction*, in *Authority and Subjugation* cit., pp. 1-11: 2.

<sup>50</sup> *Ibid.*

celtes, qui a connu des évolutions sensiblement diverses en Irlande, dans les Galles, et en Écosse.

En Écosse, la situation est très différente des autres espaces. En effet, bien que le pays ait formé un royaume unifié de manière relativement précoce, au moins formellement, surtout au XIII<sup>e</sup> siècle, la situation linguistique du pays a d'emblée été au moins aussi complexe qu'en Angleterre, dans le cadre de la différenciation entre les hommes des hautes terres, les *Highlanders*, parlant une langue celtique, et les hommes des basses terres, les *Lowlanders*, rapidement soumis à l'influence des Normands et qui ont, de ce fait, adopté assez largement comme langue écrite, en plus du latin, le français, puis l'anglais, au même rythme que le royaume voisin et ennemi<sup>51</sup>. Certes, l'opposition entre les *Highlanders* et les *Lowlanders* a probablement été exagérée – et ce dès l'époque médiévale – d'autant que ces derniers ne se sont parfois pas privés de se réapproprier l'héritage celte. On a pu parler de *revival* au temps d'Alexandre III dans le troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Néanmoins, il est clair que les prétentions des Anglais envers l'Écosse n'ont pas connu les mêmes manifestations d'identité linguistique qu'en Irlande et, plus encore, dans les Galles.

Le cas de l'Irlande est relativement simple et, même si le multilinguisme n'y était pas moins important que dans les autres espaces, je ne m'y attarderai pas. Notons simplement que les élites locales ont largement préservé une culture écrite en irlandais, constituée dès les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. C'est, rappelons-le, la première langue vernaculaire médiévale européenne à connaître une véritable littérisation avec des productions extrêmement sophistiquées – et cela a probablement influencé les élites anglo-saxonnes en matière de rehaussement de leur langue vernaculaire, on l'a vu plus haut<sup>53</sup>. Quoi qu'il en soit, cette culture a été préservée durant tout le Moyen Âge, et au-delà, par les élites laïques aussi bien qu'ecclésiastiques et parfois transmises aux Anglo-Irlandais, on l'a vu, même si ces derniers ont également développé

<sup>51</sup> Cfr. L. O. Fradenburg, *Scotland: Culture and Society*, in *A Companion to Britain* cit., pp. 521-540.

<sup>52</sup> Cfr. G. W. S. Barrow, *Robert Bruce and the Community of the Realm of Scotland*, Édimbourg 1993.

<sup>53</sup> Cfr. *After Rome*, cur. T. Charles-Edwards, Oxford 2003.

une littérature spécifique en français puis en anglais (avec quelques variations dialectales)<sup>54</sup>.

En termes de multilinguisme et de rapport entre usages linguistiques et impérialité seconde, le pays de Galles présente sans doute le cas le plus complexe – et le plus discuté. En effet, la mise par écrit de la littérature galloise, a été bien plus tardive qu'en Irlande: elle a connu ses plus grands développements à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et surtout après la conquête d'Édouard I<sup>er</sup>. C'est la grande époque de la copie des recueils juridiques, on l'a vu, mais aussi des poèmes les plus célèbres, dont on sait par ailleurs que leurs origines étaient souvent bien antérieures, remontant parfois au X<sup>e</sup> siècle, voire au IX<sup>e</sup>; en outre, il a été démontré depuis longtemps que les poètes gallois avaient un rôle équivalent à celui des bardes irlandais. Plusieurs spécialistes, dont Helen Fulton, par exemple, ont mis en exergue cinq manuscrits identifiés comme particulièrement significatifs du fait de l'antiquité vraisemblable de leur contenu: le *Livre noir de Carmarthen*, copié vers 1250, le *Livre d'Aneirin*, qui date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le *Livre de Taliesin*, datant de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le *Livre rouge de Hergest*, copié après 1382 et le manuscrit Hendregadredd, retrouvé plus tardivement, datant des années 1280<sup>55</sup>.

L'essor de cette production écrite peut paraître paradoxal dans la mesure où une partie notable des élites galloises se sont plutôt accommodées de la domination anglaise même s'il apparaît clairement que cette dernière a provoqué des divisions importantes en leur sein – les révoltes de l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle et surtout la grande révolte d'Owen Gwn Dyr au début du XV<sup>e</sup> siècle ont largement montré que tous les Gallois ne s'en satisfaisaient pas. Il n'empêche que l'on peut observer un accroissement du multilinguisme dans cette région aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles puisque lesdites élites pouvaient manier tant les langues d'Angleterre que le gaélique, d'autant plus que certaines d'entre elles entretenaient déjà des relations étroites, parfois même familiales, avec les seigneurs des marches. Néanmoins, des débats existent sur la nature de la relation à la langue gaélique

<sup>54</sup> Cfr. E. Bhreathnach, R. Ó Floinn, *Ireland: Culture and Society*, in *A Companion to Britain* cit., pp. 558-595.

<sup>55</sup> Voir H. Fulton, *Literature of the Welsh Gentry: Use of the Vernacular in Medieval Wales*, in *Vernacularity in England and Wales*, cur. E. Salter, H. Wicker, Turnhout 2011, pp. 199-224.

durant cette période. Selon Sean Duffy, par exemple, cet attachement à la langue reflété par la transcription ou la composition de nombreux textes par écrit traduit une volonté de préserver, ou en tout cas, d'accentuer, une forme d'identité nationale qui ne pouvait être de nature politique – puisque de toute manière, le pays de Galles n'a jamais connu d'unité politique avant son intégration totale au royaume d'Angleterre par l'acte d'Union de 1536<sup>56</sup>. Pour Helen Fulton, la situation est plus complexe et il faut selon elle ne pas envisager comme un tout uniforme l'ensemble de cette littérature galloise. La poésie, par exemple, aurait formé, selon elle, un médium de contestation discret et en particulier, c'est peut-être là le plus paradoxal, la poésie parrainée par la nouvelle noblesse galloise post-conquête, l'*uchelwyr*.

The strategy they adopted, of participating in the dominant English culture while simultaneously supporting the Welsh «high» culture, worked to define the uchelwyr as a class of noblemen<sup>57</sup>.

Et elle poursuit sa démonstration en notant que :

Despite all the evidence for assimilation, actual praise of the English by Welsh poets is quite rare, and is reserved mainly for those members of the English aristocracy, such as Roger Mortimer and William Herbert, whose interests can be aligned with those of Wales, either by blood or politics or both<sup>58</sup>.

De plus, ce phénomène se serait accentué le temps passant, particulièrement au XV<sup>e</sup> siècle, la répression de la révolte d'Owen Gwn Dyr s'étant paradoxalement accompagnée d'une plus forte intégration des élites galloises à l'appareil étatique anglais.

Inversement, selon des études récentes, les Gallois et leur culture auraient été presque complètement ignorés par les Anglais. Simon Meecham-Jones parle à ce propos d'«effacement» du pays de Galles dans la culture anglaise<sup>59</sup>. Par exemple, il n'apparaît pratiquement pas dans les œuvres des premiers «grands» auteurs anglais de la fin du XIV<sup>e</sup> et du début du XV<sup>e</sup> siècle, tels Geoffrey

<sup>56</sup> S. Duffy, *The British Perspective*, in *A Companion to Britain* cit., pp. 165-182.

<sup>57</sup> H. Fulton, *Class and Nation: Defining the English in late-medieval Welsh Poetry*, in *Authority and Subjugation* cit., pp. 191-212: 198.

<sup>58</sup> *Ibi*, p. 199.

<sup>59</sup> S. Meecham-Jones, *Where was Wales? The erasure of Wales in English Medieval Culture*, in *Authority and Subjugation* cit., pp. 28-55.

Chaucer et John Gower; ou alors, en passant, et de manière assez péjorative comme chez William Langland. Même dans la littérature arthurienne anglaise de cette époque, le pays de Galles, pourtant crucial dans la genèse du mythe arthurien, ne serait évoqué qu'en des termes assez vagues. De fait, ce sont surtout les œuvres françaises, dans les deux derniers siècles du Moyen Âge en tout cas, qui ont pour partie influencé les œuvres anglaises – ce qui montre une fois de plus la complexité de la circulation des «matières» les plus importantes, telle la matière arthurienne. L'exemple le plus célèbre est sans doute la *Morte Arthur* de Thomas Malory, composé autour de 1470, qui use abondamment de sources françaises et qui deviendra la Vulgate arthurienne dans les pays anglophones grâce au premier imprimeur anglais, William Caxton<sup>60</sup>. L'idée de cet «effacement» comme volonté délibérée peut toutefois prêter à débat et la question reste, me semble-t-il, à creuser.

Il existe en effet un genre particulièrement important sur le plan politique et marqueur fort de l'impérialité seconde et des résistances à cette dernière qui n'a pas du tout été ignoré par les Anglais. Il s'agit de la littérature prophétique, intimement liée aux mythes impériaux ou pseudo-impériaux, popularisée par la célèbre *Histoire des rois de Bretagne* composée en 1138 par Geoffroy de Monmouth qui, rappelons-le, prétendait traduire un ouvrage de langue celtique qu'il aurait retrouvé par hasard<sup>61</sup>. Les célèbres prophéties de Merlin, dont la composition est légèrement antérieure à l'*Historia* mais qui y ont été incluses par Geoffroy, sont à cet égard l'un des éléments les plus cruciaux de la construction culturelle de ce dernier qui a largement emprunté à des sources d'origine gaélique, tel le célèbre poème *Armes Prydein*, conservé dans le *Livre de Taliesin* que j'ai évoqué plus haut et qui remonte probablement au X<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>. Les prophéties concernant Arthur étaient évidemment majeures, d'autant plus si elles étaient mises

<sup>60</sup> Sir Thomas Malory, *La Morte Darthur*, ed. P. J. C. Field, Cambridge, 2013. Cfr. R. Davidson, *The 'Freynde booke' and the English Translator: Malory's 'Originality' Revisited*, «Translation and Literature», 17/2 (2008), pp. 133-149.

<sup>61</sup> Geoffroy de Monmouth, *The Historia regum Britannia*, ed. N. Wright, Cambridge 1985.

<sup>62</sup> *Legendary Poems from The Book of Taliesin*, ed. M. Haycock, Aberystwyth 2007.



en relation avec le récit proprement dit de sa vie, bien qu'il ne soit pas considéré comme empereur dans l'*Historia* – ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que certains lui octroieront ce titre, par exemple Thomas Malory. Néanmoins, Arthur a tous les attributs d'un empereur d'autant qu'il est censé descendre de la lignée d'un empereur romain bien connu, Constantin, dont la mère, Héléne, aurait été d'origine bretonne. Par ailleurs, une autre prophétie, là encore d'origine gaélique, se révéla cruciale pour les Gallois, celle du retour messianique d'une figure qui aurait réuni l'ensemble de la Bretagne et de la Petite-Bretagne :

Cadvalladr appellera Conan et contractera une alliance avec l'Albanie. Les étrangers seront alors massacrés, le cours des fleuves ruissellera de sang. Les montagnes d'Armorique entreront en éruption et l'Armorique sera couronnée du diadème de Brutus. La Cambrie exultera de joie et les chênes de Cornouailles verdiront. On donnera à l'île le nom de Brutus et les dénominations étrangères disparaîtront<sup>63</sup>.

La force subversive de cette prophétie est évidente et les Gallois la nourriront jusqu'à la fin du Moyen Âge, avant qu'elle ne soit récupérée par les Tudor.

Les débats sur les motivations de Geoffroy sont sans fin. Pour certains, il réhabilite les Gallois et leur littérature tout en ménageant les nouveaux dirigeants, pour d'autres, il transfère et transforme d'anciens mythes bretons, à partir de la «langue de l'autre» mais aussi de leur forme d'expression favorite, la prophétie<sup>64</sup>. Quoi qu'il en soit des motivations propres de Geoffroy, il est clair en tout cas que ses successeurs ont récupéré, au profit des rois d'Angleterre, ces différents mythes pour façonner une idéologie impérialisante anglo-centrée, quelle que soit d'ailleurs la langue utilisée pour cela – français, latin ou anglais – tentant ainsi d'éliminer chez les Gallois toute revendication politique possible, comme l'a notamment démontré Victoria Flood<sup>65</sup>. Le *Brut*, la chronique la plus populaire composée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en français, puis traduite en latin et en anglais, en est l'exemple le

<sup>63</sup> Geoffroy de Monmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, trad. L. Mathey-Maille, Paris 1993. p. 163.

<sup>64</sup> Voir par exemple L. Coote, *Prophecy and Public Affairs in Later Medieval England*, York 2000.

<sup>65</sup> V. Flood, *Politics and Place in Medieval England. From Geoffrey of Monmouth to Thomas of Erceldoune*, Cambridge 2016.

plus abouti, d'autant que l'on y trouve des prophéties actualisées sur les rois Plantagenêt<sup>66</sup>. Les prophéties politiques sont dans les îles constamment réactualisées. Or, les Gallois, ont justement mis par écrit leurs anciennes prophéties durant cette période, malgré l'ambivalence profonde qui a sous-tendu, on l'a vu, les actes de l'aristocratie. De plus, ils ont aussi, pour «contrer» les Anglais sur le terrain linguistico-culturel, traduit l'*Historia* en gallois au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le titre de *Brut y Brenhinedd* (*Chronique des rois*), qui fut suivie au début du XIV<sup>e</sup> siècle de deux continuations principales, le *Brut y Tynysogion* (*Chronique des princes*) et le *Brenhinedd y Saesson*, ces deux textes étant d'ailleurs traduits d'originaux latins<sup>67</sup>. Outre les mythes et les prophéties précitées, ces œuvres reprennent aussi à leur compte – et pour celui de l'identité galloise – le mythe de fondation de la Bretagne par le troyen Brutus, afin de revendiquer une origine bretonne que s'étaient appropriés les Anglais...

Les usages linguistiques comme marqueurs de l'impérialité seconde sont donc particulièrement problématiques dans les îles Britanniques – et encore n'ai-je fait qu'effleurer le sujet. Certes, comme Benoît Grévin et d'autres, Lee Scales par exemple, l'ont montré, on observe un réemploi d'éléments liés aux empires «nommés», le Saint-Empire et, parfois, les empires byzantin et carolingien, sur les plans linguistiques et symboliques pour l'essentiel<sup>68</sup>. Mais la complexité et la diversité des langues et des rapports linguistiques dans les îles Britanniques brouillent en quelque sorte le tableau à la fin du Moyen Âge et suggèrent que le degré de «formalisation impériale» fut parfois difficile à définir précisément, sans pour autant effacer toute volonté impérialisante du royaume anglais. De plus, des évolutions majeures prennent place entre la fin du XIII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec l'affirmation plus ou moins nette de «communautés nationales», ce qui a évidemment transformé les relations entre les différentes

<sup>66</sup> Cfr. A. Mairey, *La tradition du Brut en moyen anglais à la fin du Moyen Âge*, in *L'Historia regum Britannie de Geoffroy de Monmouth et les Bruts en Europe*, 2, *Production, circulation et réception (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, cur. G. Veyseyre, H. Cotterel, Paris 2018, pp. 169-191.

<sup>67</sup> H. Fulton, *Troy Story: The Medieval Welsh Ystorya Dared and the Brut Tradition of British History*, in *Medieval Chronicles*, VII, cur. J. Dresvina, N. Sparks, Amsterdam 2011, pp. 137-150; ead., *Literature of the Welsh Gentry* cit.

<sup>68</sup> Grévin, *Writing Techniques* cit; Scales, *The Empire in Translation* cit.

parties de l'empire. Mais ce n'est vraiment qu'à partir des années 1530, l'acte d'union de l'Angleterre et du pays de Galles de 1536 constituant à cet égard un moment décisif de formalisation, que les langues – et les droits – des différents espaces gaéliques, ou celtiques, seront explicitement soumis à l'impérialisme anglais.

## BENJAMIN LANDAIS

### *Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*

*Languages of government and government of languages: German versus 'national' languages in the eastern confines of the Habsburg monarchy in the 18th century*

*Abstract:* In the Austrian Habsburg Monarchy, the relationship between the activity of the imperial chancellery and local administration, where language diversity was at its highest point, was hardly thought of before the era of nationalism. The certification of deeds had to be done in German or in Latin. This principle required the recruitment of many sworn interpreters. The use of translation turned out to be very expensive in outlying regions. For this reason, this system was completed by two other mechanisms based on the linguistic skills of imperial officers: the registration of private documents issued in a court language – Italian or French – and the awkward use of the so-called 'national' languages, such as Hungarian, Serbian, or Romanian, as oral languages of command. This dual system became rapidly obsolete due to legislative inflation. However, it contributed to the political legitimization of the coexistence of the Emperor's language and that of his subjects.

*Keywords:* Austrian Habsburg, Vernacularisation, Local Administration

Prison des peuples pour les uns, empire cosmopolite pour les autres, la monarchie des Habsbourg d'Autriche renvoie l'image d'un État aux prises avec une société multinationale et pluri-lingue. Centripète ou centrifuge, la politique des langues dans le destin de la monarchie habsbourgeoise, de la réaction metternichienne à la dissolution finale en 1918, semble en effet incontournable. Le rôle crucial des langues dans l'éveil et le renforcement des mouvements nationalistes en Europe centrale au XIX<sup>e</sup> siècle est bien connu et a été largement traité par l'historiogra-

phie<sup>1</sup>. Plus récemment, le sujet a cependant été abordé sous d'autres angles, détachés de la marche apparemment inéluctable de cette région vers une constellation d'États-nations. La gestion de la pluralité linguistique par l'État autrichien passionne ainsi les historiens qui multiplient les projets de recherches à ce propos<sup>2</sup>. Le miroir tendu par ces études à une Union Européenne en proie à ses propres interrogations sur la question explique sans doute une telle fascination. L'intérêt des chercheurs semble néanmoins se limiter à la période contemporaine, postérieure à la Révolution de 1848 voire à l'institution du dualisme austro-hongrois en 1867. Comparées à l'ampleur des travaux menés en linguistique, les incursions dans les aspects sociaux et politiques d'un Ancien Régime du gouvernement des langues sont modestes. La monarchie habsbourgeoise, un ensemble politique composite qui réunit, depuis 1526, les pays autrichiens, bohême et hongrois sous un même sceptre, n'est pourtant pas novice en la matière. Les quelques développements présents dans l'historiographie sur la question permettent malgré tout d'identifier la succession de quatre paradigmes: un gouvernement pragmatique des langues dominant pendant la première modernité; une action de vernacularisation dirigée vers les populations rurales au XVIII<sup>e</sup> siècle; une politisation du gouvernement des langues sous le règne de Joseph II (1780-1790); une promotion de la diversité linguistique dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans le premier paradigme, le caractère composite de la monarchie est mis en regard avec la pluralité des usages politiques de la langue. La coloration identitaire dans le choix d'un idiome à la fin du Moyen-Âge n'est pas inconnue. Peu de temps avant que ne s'affrontent les «nations conciliaires» au concile de Constance, le théologien Jérôme de Prague (1379-1416) défend ainsi

<sup>1</sup> La bibliographie sur ce point est très fournie. On se contera de citer l'ouvrage de référence suivant: B. Michel, *Nations et nationalismes en Europe centrale. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1995.

<sup>2</sup> P. Haslinger, *Sprachenpolitik, Sprachendynamik und imperiale Herrschaft in der Habsburgermonarchie 1740-1914*, «Zeitschrift für Ostmitteleuropa-Forschung», 57 (2008), pp. 81-111; M. Wolf, *Die vielsprachige Seele Kakanien. Übersetzen und Dolmetschen in der Habsburgermonarchie 1848-1918*, Vienne/Cologne/Weimar, 2012. Un colloque dont les actes n'ont pas encore été publiés s'est également tenu à Munich du 10 au 12 octobre 2018 sous la direction de J. Feichtinger, H. Goebel et P. Haslinger: *Mehrsprachigkeit in der Donaumonarchie (1848-1918). Wissen – Herrschaft – Soziale Praxis*.

le tchèque dans une vision messianique qui associe *sanguis, lingua et fides*. L'humanisme et les succès de la Réforme en Bohême et en Hongrie, contribuent également à l'essor de l'écrit dans les langues vernaculaires dans ces régions au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais ce premier processus de vernacularisation ne remet pas en cause le caractère plastique et pragmatique des usages institutionnels. Le tchèque est utilisé comme langue de débat à la diète jusqu'en 1627, date à laquelle il doit cohabiter, sans toutefois s'effacer, avec l'allemand. En Hongrie, c'est le latin qui s'impose pour longtemps comme langue de chancellerie: il sert non seulement dans l'administration du royaume, mais aussi dans la correspondance avec les organes auliques du pouvoir installé à Vienne. La facilité d'adaptation du pouvoir impérial à la diversité des usages est visible dans les pratiques du souverain lui-même<sup>3</sup>. Léopold I<sup>er</sup>, empereur de 1658 et 1705, est réputé adapter sa langue à son interlocuteur, offrant un contraste saisissant avec un Louis XIV moins polyglotte, mais qui jouit de la position dominante du français dans les cours européennes<sup>4</sup>.

Sans véritablement s'épuiser, ce premier paradigme est confronté, à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la montée en puissance d'un second processus de vernacularisation. Cette promotion des langues dites «nationales» n'est pas l'expression précoce de tendances ethnonationalistes. Elle est le fait d'une élite lettrée qui revendique son cosmopolitisme et s'engage dans l'application d'un programme du patriotisme éclairé. Toutes les langues ne sont pas mises sur un pied d'égalité: le latin perd sa capacité à exprimer la modernité, l'allemand apparaît dans toute la monarchie comme la langue de haute culture la mieux placée, tandis que les langues «nationales» (hongrois, tchèque, slovaque, slovène, croate, roumain, serbe et ruthène) sont considérées comme le véhicule le plus adapté à l'élévation morale et culturelle des populations paysannes. L'évolution reste toutefois lente et tardive dans des pays où la latinité est très développée, comme dans le royaume de Hongrie. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 60 % des publications se font encore dans cette langue, contre 20 % dans la

<sup>3</sup> A. Natalia, D. Beauvois, M.-E. Ducreux, J. Kłoczowski, H. Samsowicz, P. Wandycz, *Histoire de l'Europe du centre-est*, Paris 2004, pp. 169-173, 348-350 et 830-832.

<sup>4</sup> J. Bérenger, *Léopold I<sup>er</sup> (1640-1705). Fondateur de la puissance autrichienne*, Paris 2004, p. 41.

France à la même époque. Bien que le pouvoir impérial ne soit pas à l'origine de ce mouvement, il y participe de plusieurs manières. Les patriotes éclairés sont nombreux parmi les membres de la cour et les officiers impériaux dont le nombre croît de manière exponentielle à partir du règne de Marie-Thérèse (1740-1780). La réforme scolaire, lancée en 1772 par Ignaz von Felbiger (1724-1788) sur le modèle prussien, donne au pouvoir souverain et à ses agents un rôle moteur dans ce processus. L'établissement d'écoles élémentaires où l'enseignement est délivré en langue «nationale» n'a pas d'effet immédiat sur le taux de scolarisation, mais participe à la constitution d'une nouvelle couche d'éducateurs et de pédagogues. Elle est aussi à l'origine d'une réflexion sur la codification des langues, à travers la rédaction de manuels et de grammaires<sup>5</sup>.

Dans la droite ligne des évolutions précédentes, l'empereur Joseph II intègre l'usage administratif des langues dans ses nombreux projets de réforme. Dans un décret qui impose l'allemand dans l'administration de la Hongrie en 1784, il affirme que l'usage d'une langue morte, comme le latin, dans toutes les affaires est une honte pour le progrès de toute nation, c'est une preuve tacite que la nation ne possède aucune langue maternelle. Fidèle au programme du patriotisme éclairé, cette mesure n'est pas dirigée contre les langues vernaculaires, mais contre le latin. L'empereur met fin au premier paradigme du gouvernement des langues, tout en conservant le second. Ce faisant, il affaiblit le caractère composite de la monarchie qu'il dirige et s'attaque aux particularismes juridico-politiques de chacune de ses parties. Contrairement à ce qu'une vision rétrospective trop simpliste a voulu voir, il ne s'agit pas d'une tentative de germanisation du pays. Les officiers et la noblesse du royaume ne s'y trompent pas. La défense de la place officielle du latin est étroitement associée à l'expression politique d'un patriotisme privilégié, à la défense de l'autonomie d'une nation nobiliaire. Cette mobilisation a finalement raison de ce décret que Joseph II abolit sur son lit de mort. Malgré tout, le déclin du latin dans la vie publique ne semble plus pouvoir être arrêté. La politisation subite de l'usage des langues, que la réaction contre ce décret a suscité, a aussi donné au hongrois une dignité

<sup>5</sup> R. J. W. Evans, *The Politics of Language and the Languages of Politics: Latin and the Vernaculars in Eighteenth-century Hungary*, in *Cultures of Power in Europe during the long Eighteenth Century*, cur. H. Scott, Cambridge 2007, pp. 200-224.

nouvelle. Dans une posture qui permet de concilier la conservation des privilèges avec un discours éclairé, certains acteurs de l'opposition à Joseph II n'hésitent pas à défendre le latin comme «langue paternelle», propre à l'exercice de l'autorité, et le hongrois comme «langue maternelle»<sup>6</sup>.

La charge politique et symbolique que charrie l'usage des langues vernaculaires continue à croître dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Faire du hongrois une langue de gouvernement dans le royaume est par exemple un vœu de plus en plus partagé au sein de la noblesse libérale. Cette revendication encourage autant qu'elle heurte les autres mouvements de renaissance linguistique. Comme l'a montré Daniel Baric pour la Croatie, la période est marquée par une situation où coexistent les langues, dont les usages sont hiérarchisés et de plus en plus politisés<sup>7</sup>. L'allemand conserve sa position de *lingua franca* au sein des élites de la monarchie. Il possède également le statut de langue de culture et de science, en attendant que les langues vernaculaires, aidées par des entreprises volontaristes de rénovation, ne puissent s'élever à ce rang. Ni indifférent ni intrusif, le pouvoir impérial ne cherche pas à installer l'hégémonie de l'allemand. Il se satisfait d'une position d'arbitre, appréciant une situation où s'exprime la pluralité linguistique des peuples sur lesquels il règne. Nul n'illustre mieux ce quatrième paradigme que la carte ethnographique du directeur du Bureau statistique autrichien, Karl von Czoernig-Czernhausen (1804-1889), publiée en 1855 mais commencée dès le début des années 1840<sup>8</sup>. Avec ses grands à-plats de couleur, elle montre la monarchie autrichienne sous les traits d'une mosaïque indébrouillable de langues, sans qu'aucune, pas même l'allemand, n'ait la prétention de dominer. L'empereur et la dynastie, placés au-

<sup>6</sup> J. Kalmár, *Le changement de l'identité hongroise: Du territoire et des privilèges à la langue*, in *Social change in the Habsburg monarchy = Les transformations de la société dans la monarchie des Habsbourg: l'époque des Lumières*, cur. H. Heppner, P. Urbanitsch, R. Zedinger, Bochum 2011, pp. 101-116.

<sup>7</sup> D. Baric, *Langue allemande, identité croate: au fondement d'un particularisme culturel*, Paris, 2013. Voir également D. Baric, Daniel, *Faire le lien entre langue(s) et nation(s) dans l'empire des Habsbourg: le moment libéral*, «Revue Française d'Histoire des Idées Politiques», 48/2 (2018), pp. 85-114.

<sup>8</sup> M. Labbé. *La carte ethnographique de l'empire autrichien: la multinationalité dans l'ordre des choses*, «Le Monde des Cartes. Revue du Comité Français de Cartographie», 180 (2004), pp. 71-84.



dessus des nations, s'affirment comme les seuls garants de l'unité de l'État<sup>9</sup>.

En dépit des inévitables simplifications qu'elle contient, cette succession de quatre paradigmes dévoile toute la spécificité du gouvernement des langues au sein de la monarchie des Habsbourg d'Autriche dans l'Europe moderne. En dehors de la courte expérience joséphiste, le maintien d'une pluralité linguistique est toujours jugé préférable. Si les explications faisant appel aux grands courants culturels et aux principales ruptures de l'histoire politique de la monarchie sont convaincantes, l'analyse du gouvernement des langues à petite échelle reste à faire. Plus préoccupante encore, la difficulté à identifier un véritable fil conducteur dans la politique habsbourgeoise des langues malgré la cohérence apparente du récit que nous venons de livrer. La culture de la diversité linguistique ne serait-elle qu'une simple adaptation à la conjoncture? La flexibilité dans l'usage des langues de chancellerie, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est-elle pas la manifestation d'une faiblesse des organes auliques de gouvernement face au poids des états provinciaux? La promotion des langues vernaculaires dans l'enseignement primaire n'apparaît-elle pas comme la solution la plus rapide et la moins coûteuse pour mettre en place une réforme du système d'éducation que la dissolution de l'ordre des jésuites a rendu urgente? Les Habsbourg d'Autriche n'étaient-ils pas porteurs, comme l'affirme Pieter M. Judson, d'un projet d'imposition de l'allemand et de provincialisation des autres langues comparable à celui de la France jacobine<sup>10</sup>? Faut-il au contraire estimer que la spécificité du régime linguistique de la monarchie habsbourgeoise doit finalement peu à l'immixtion du pouvoir central?

Pour répondre à ces questions, la connaissance des proclamations d'intention des souverains ou de leurs principaux conseillers est insuffisante. Il est nécessaire de la compléter et de l'articuler avec une étude des pratiques. Dans une monarchie où l'administration et la justice sont essentiellement aux mains des états provinciaux, des juridictions régionales (cercles, comitats) et des

<sup>9</sup> P. Urbanitsch, *Pluralist Myth and Nationalist Realities: The Dynastic Myth of the Habsburg Monarchy - A Futile Exercise in the Creation of Identity?*, «Austrian History Yearbook», 35 (2004), pp. 101-141.

<sup>10</sup> P. M. Judson, *The Habsburg Empire: A New History*, Cambridge MA-London 2016, pp. 86-87.

seigneuries jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'échelle d'intervention du gouvernement impérial est limitée. Certaines exceptions viennent cependant contredire cette règle. C'est par exemple le cas du Banat, province placée sous la tutelle directe des organes auliques de gouvernement siégeant à Vienne. Babel rurale, comme l'est tout le bassin des Carpates à cette époque, le Banat devient donc, en raison de sa constitution politique particulière, un laboratoire impérial, au ras-du-sol ou, plus exactement, au plus près des sujets, du gouvernement des langues.

*Gouverner le Banat en allemand: transfert et adaptation des pratiques autrichiennes de chancellerie*

Le Banat est un hapax juridico-politique dans l'ensemble habsbourgeois. Il n'est pas doté d'états provinciaux, responsables partout ailleurs des finances locales. En outre, aucune propriété foncière autre que celle de l'empereur n'y est tolérée, ce qui explique l'absence de noblesse autochtone. Avec ses 28 000 km<sup>2</sup> – superficie équivalant à celle de la Belgique actuelle –, la province constitue le plus vaste domaine de la couronne. Eugène de Savoie (1663-1736), chef des armées impériales et principal conseiller de l'empereur Charles VI (1685-1740), défend cette solution originale au nom du droit de conquête: la province est en effet cédée par le sultan à l'empereur aux termes du traité de Passarowitz en 1718. L'objectif du généralissime est d'éviter l'incorporation du Banat au royaume de Hongrie, dans la crainte que cette mesure ne renforce sa noblesse rebelle. Les administrateurs civils et militaires envoyés sur place sont tous catholiques et originaires des «pays héréditaires allemands» de la monarchie, autrement dit des territoires sous souveraineté habsbourgeoise situés dans le Saint-Empire. Les protestants, les orthodoxes, qui composent la majeure partie de la population locale, et les officiers du royaume de Hongrie sont exclus des responsabilités jusqu'en 1778. Un double système d'administration est mis en place: pour les anciens habitants, désignés dans les sources sous le nom de «*Nationalisten*», l'architecture fiscale et judiciaire ottomane est globalement préservée; pour les colons «allemands», venus du Saint-Empire, c'est le droit de Basse-Autriche qui s'applique. Bien que cette bipartition ait tendance à s'effacer au cours du siècle, elle reste encore pertinente dans les années 1770. L'héritage institutionnel

ottoman est particulièrement visible dans l'institution cantonale. Ces circonscriptions sont dirigées par un *oberkenèze*, responsable d'origine local désigné par les communautés villageoises, qui rend la justice et collecte les impôts en suivant les pratiques antérieures à la conquête.

Les conséquences de cette constitution singulière sont sensibles dans les usages administratifs des langues. L'allemand domine sans partage dans les sessions bihebdomadaires qui rassemblent le président de l'administration et ses conseillers, tout comme dans les correspondances officielles entretenues avec la cour viennoise. Les officiers importés des pays bohêmes et autrichiens évoluaient déjà dans des administrations où l'allemand s'était imposé depuis plusieurs générations. Le choix de cette langue pour gouverner le Banat n'est pourtant pas uniquement pragmatique. Il possède aussi une charge politique. Au lendemain de la conquête, les militaires chargés d'établir l'autorité impériale dans les campagnes et de lancer la collecte de l'impôt reprennent spontanément les catégories hongroises d'administration du territoire. La faute est réparée quelques mois plus tard. Au lieu d'un «*comitatus*» dirigé par un «*alispán*», c'est désormais un «*Distrikt*» administré par un «*Verwalter*» (gouverneur) qui devient la circonscription administrative surplombant celle du canton («*nahije*» en osmanli). Les noms de ces institutions sont délibérément traduits en allemand pour effacer toute référence au royaume de Hongrie dont le Banat doit impérativement rester séparé<sup>11</sup>. Afin de rompre, d'un autre côté, avec l'héritage ottoman, le *baraç*, capitation honnie par les habitants, est certes maintenue mais rebaptisée «Contribution» afin d'atténuer la violence symbolique de la pratique<sup>12</sup>.

Dès la fondation de la province, tous les actes officiels produits par l'administration régionale sont rédigés en allemand: rescrits impériaux, privilèges personnels et communautaires, décisions de justice, conscriptions fiscales, procès-verbaux de sessions du conseil, rapports des officiers de district. Ces documents circulent entre Timișoara et Vienne. Dans la capitale impériale, ils sont visés, résumés et annotés par les membres du conseil au-

<sup>11</sup> Oesterreichische Staatsarchiv [OeStA], KA, AFA, KT 344, 1716 E, Dezember 421. J. Szentklaray, *Mery Claudius Florimund kormányzata a Temesi Bánságban*, Budapest 1909, p. 22.

<sup>12</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 1, f° 51v.

lique de guerre et de la chambre aulique spécialisés dans les affaires banataises. Si une suite est donnée à l'affaire traitée, une résolution est envoyée à l'administration régionale du Banat, à qui revient la charge de l'exécuter. Le nombre d'intermédiaires peut toutefois s'avérer plus important. Si l'importance de l'affaire le justifie, les documents envoyés par les officiers banatais sont discutés en session plénière des organes auliques. Dans certains cas, le sujet peut être évoqué devant le souverain, qui laisse sa décision sous forme manuscrite et signée: ce «*Handscreiben*», bordé de noir, constitue alors la pièce centrale de l'acte et est transposé en une ou plusieurs résolutions annexées dans la suite. Une épaisseur inaccoutumée du dossier final, dûment archivé à Vienne après sa clôture, peut avoir deux causes: un nombre d'allers-et-retours exceptionnellement élevé entre l'administration régionale et la cour impériale ou encore un nombre d'intermédiaires inhabituellement important. Dans le premier cas, la circulation des actes ne sort pas du circuit convenu. Le Banat, malgré sa position excentrée dans l'ensemble habsbourgeois, apparaît alors comme une simple exclave des pays austro-bohèmes. Il est gouverné selon les mêmes conventions et avec la même langue. Dans le second cas, cette marginalité géographique apparaît en plein jour et brise la routine administrative. L'intervention d'acteurs extérieurs à l'administration régionale implique alors inévitablement l'usage d'autres langues.

Contrairement à ce qu'une interprétation naïve de l'activité des officiers impériaux pourrait laisser penser, les langues des documents atypiques qui doivent être intégrés dans le circuit administratif ne sont pas représentatives des langues parlées par les habitants de la province. Le roumain et le serbe, qui sont le plus répandus dans le Banat, sont certes essentiels dans le fonctionnement du tribunal régional: les documents d'origine privée et les témoignages y sont en effet recueillis dans la langue majoritaire de la population. Il n'est toutefois pas possible d'interjeter appel auprès d'une cour située dans les pays héréditaires allemands. Sauf lorsqu'elles touchent la prévarication d'un officier, les pièces d'un procès n'ont donc pas l'opportunité de traverser la monarchie et de pénétrer les cabinets des officiers viennois. À l'inverse, les actes émis par les corps privilégiés à l'intérieur du Banat et par les autorités publiques des provinces limitrophes peuvent faire ce

voyage. Ces types de documents, par leurs aspects stéréotypés, témoignent de la présence d'une culture institutionnalisée de l'écrit parfois ancienne des organismes qui en sont les auteurs. Dans un espace aussi éloigné du Saint-Empire, les langues utilisées ne sont évidemment pas l'allemand. Il s'agit du latin pour les comitats hongrois et le diocèse catholique, du grec pour la compagnie privilégiée de commerce, de l'«illyrien» (serbe) pour l'Église orthodoxe et les oberknèzes et de l'osmanlı pour les dignitaires ottomans du pašalik de Belgrade. Des suppliques rédigées en italien ou en français par des voyageurs de qualité, des ecclésiastiques, des marchands ou des ingénieurs de passage apparaissent aussi de façon épisodique.

En dépit de la domination de l'allemand, les usages administratifs des langues doivent donc faire preuve d'une certaine souplesse. Une première appréciation de l'ensemble documentaire permet de diviser ces langues en deux catégories: celles dont les textes ne font presque jamais l'objet d'une traduction – le latin, le français et l'italien – et celles dont les textes originaux sont accompagnés voire remplacés dans les actes transmis à Vienne par une traduction en allemand – illyrien, grec, osmanlı. L'explication est relativement simple. Elle tient aux capacités linguistiques des officiers habsbourgeois acquises avant leur arrivée dans le Banat. Issus de la petite et moyenne noblesse catholique des pays bohêmes et autrichiens, ils ont reçu une éducation jésuite augurant d'un bon niveau en latin. Cette compétence est encore plus poussée chez les administrateurs civils qui possèdent, pour beaucoup, une formation de juriste. Les volumes en latin représentent ainsi la majorité absolue des recueils de jurisprudence recensés dans la bibliothèque d'un administrateur banatais en 1761. D'extraction sociale plus élevée que la moyenne des officiers, le propriétaire de ces ouvrages, rejeton d'une vieille famille comtale de Bohême, participe aussi à la culture mondaine et lettrée de son époque. Le latin ne représente qu'une majorité relative de ses livres d'histoire et de politique, distançant à peine le français, deux langues placées toutefois loin devant l'allemand<sup>13</sup>. Bien qu'il soit absent de cette bibliothèque, l'italien est couramment maîtrisé par les administrateurs de premier plan. Le comte François Perlas de Rialp, homme de cour et de lettres, président

<sup>13</sup> L'inventaire après décès de sa bibliothèque est consigné en OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 39, KT 309, f° 144-148.

du Banat entre 1754 et 1768, s'entretient sans difficulté en italien et truffe ses correspondances de locutions en cette langue<sup>14</sup>.

La problématique de la simple compréhension littérale des textes est néanmoins réductrice. Malgré un traitement apparemment équivalent, les valeurs attribuées aux documents en latin, d'un côté, et aux textes rédigés en français et en italien, de l'autre, sont assez éloignées. Certains actes reçus en latin émanent d'une autorité publique. Ils font l'objet d'une transcription puis d'une insertion à l'intérieur de l'acte principal du dossier, sans que leur caractère authentique diffère des actes rédigés en allemand. À ce titre, il n'est pas absurde de parler d'une co-officialité des deux langues. La faculté qu'ont les organes auliques viennois à traiter avec la chancellerie du royaume de Hongrie en latin montre d'ailleurs que cette co-officialité est déjà attestée et acceptée au sommet de l'État. À l'inverse, nous constatons que les actes rédigés en français et en italien sont tous de caractère privé, même lorsqu'ils émanent d'une personne publique.

Les raisons de ce phénomène sont multiples. Signe d'un affranchissement conscient ou non des normes rédactionnelles en vigueur dans les cabinets de l'administration, l'usage de ces deux langues sous-tend parfois l'existence d'un rapport clientéliste assumé. Le cas le plus éclairant est celui de la correspondance entre le comte François Perlas de Rialp et le président de la chambre aulique, résidant à Vienne. L'échange épistolaire entre les deux hommes est mené en français. Il redouble la circulation des procès-verbaux en allemand qui abordent pourtant les mêmes objets. D'allure plus libre que les actes officiels, les lettres en français nourrissent une réflexion poussée sur les principes du gouvernement local dans des termes que ne permettent pas le formulaire habituel<sup>15</sup>. Cette liberté associée à l'usage de cette langue se retrouve quelques années plus tard sous la plume du même auteur. Un rapport conventionnel sur l'état de la province rédigé en allemand, est suivi par un post-scriptum en français, où le président se désole d'être considéré comme un simple «administrateur» et

<sup>14</sup> B. Landais, *Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle: édition critique de la correspondance de François Perlas*, Brăila 2020.

<sup>15</sup> *Ibi*, pp. 11-15.

non un «représentant» du pays qu'il gouverne<sup>16</sup>. Sans ce glissement d'une langue à l'autre, cette prétention à disposer de prérogatives politiques élargies aurait été perçue comme un défi lancé à l'autorité impériale et non comme une pièce supplémentaire apportée à une discussion engagée depuis plusieurs années sur le meilleur type de gouvernement.

Plus trivialement, le recours à l'italien et au français doit cependant être compris d'abord comme une mesure d'économie. Faute de bien maîtriser l'allemand ou le latin, certains interlocuteurs sont invités à s'exprimer dans ces langues qui ne nécessitent pas d'effort de traduction. Ingénieur hydraulicien originaire des Pays-Bas autrichien, Maximilien de Fremaut (1725-1768) rédige tous ses rapports et ses cartes en français, tout comme son compatriote Joseph Sauvaigne (1736-1800), fondateur d'une compagnie de commerce<sup>17</sup>. Une simple paysanne, colon originaire de Lorraine, prend directement la plume pour défendre son mari incarcéré et rédige une supplique dans un français maladroit au président de la province<sup>18</sup>. Le spécialiste de la soie originaire de Trieste, ainsi que la plupart des marchands opérant entre le Banat et l'Adriatique, s'adressent quant à eux à l'administration en italien. *Lingua franca* à l'échelle de tout le bassin danubien, il n'est pas étonnant de retrouver cette langue dans les échanges avec les dignitaires ottomans. Le *kiaja* (lieutenant) du paşa de Belgrade s'adresse en italien aux envoyés du président banatais. C'est aussi en italien que sont traduites les lettres que rédigent en osmanli ces serviteurs du sultan aux officiers habsbourgeois au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si les protestations d'amitié des dignitaires ottomans envers leurs pairs habsbourgeois et les demandes informelles de secours sont insérées dans leur version italienne dans les actes transmis à Vienne, il n'en est cependant pas de même pour d'autres types de documents. La traduction d'une obligation, qui porte sur une dette contractée par le paşa envers le fisc habsbourgeois, vers l'italien est ainsi reformulée en allemand avant d'être authentifiée par le comptable du Banat<sup>19</sup>. Loin d'être anecdoti-

<sup>16</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 36, KT 302, Konvolut 2, f° 378v.

<sup>17</sup> OeStA, FHKA, NHK, Kommerz Ungarn, KT 1529, f° 309; OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 58, KT 372, 1770, f° 1-5.

<sup>18</sup> MNL-OL, E303, 54 cs., f° 138r, 27/5/1755.

<sup>19</sup> OeStA, FHKA, AHK, HF Ungarn, VUG, KT 29, f° 131-133, f° 153, f° 161-167.

que, cet épisode confirme l'impossibilité de certifier les actes publics dans une autre langue que l'allemand ou, secondairement, le latin.

L'importance de l'interprétariat dans l'administration de l'écrit dans le Banat habsbourgeois ne répond pas seulement à une préoccupation d'ordre pratique. Dans la décision de traduire un acte, les compétences linguistiques des administrateurs importent moins que l'impératif d'une mise en conformité de l'acte avec une formule en allemand, langue de chancellerie impériale. Pour mener ce travail, plusieurs interprètes assermentés sont engagés. Même si nombreux sont ceux qui disposent de réels talents pour les langues, seule cette catégorie particulière d'officiers est en mesure de certifier une traduction. Utiles mais interchangeables en tant que truchements, ils sont irremplaçables dans leur fonction d'authentification des actes. Aucun d'entre eux ne maîtrise toutefois la diversité imposante des langues utilisées par l'administration. Deux profils bien distincts se présentent: les interprètes «nationaux» et les interprètes «orientaux».

Les premiers s'occupent des langues «nationales», autrement dit des langues considérées comme endémiques dans le Banat: serbe («illyrien»), roumain («valaque») et parfois hongrois. Certains se targuent aussi de maîtriser le bulgare, le grec ou le slovaque. Employés dans les bureaux centraux de l'administration à Timișoara, ils sont au nombre de cinq, actifs aussi bien dans le greffe du tribunal et dans la chancellerie régionale. D'origine locale, ils ne semblent guère difficiles à recruter. Leur traitement confortable, supérieur au revenu d'une cure catholique dans la province, contribue par ailleurs à multiplier les vocations.

Bien qu'ils soient encore mieux rémunérés que leurs collègues, les interprètes «orientaux» sont des recrues aussi rares que précieuses. Ces spécialistes de l'arabe, du farsi et de l'osmanlı suivent un long apprentissage, passant plusieurs années à l'internonciature habsbourgeoise à Istanbul. Dans la seconde moitié du siècle, leur formation s'institutionnalise et se déroule en partie à Vienne après la fondation de l'académie orientale en 1754. Servant à la frontière austro-ottomane, ces interprètes travaillent pour les autorités militaires qui gèrent les maisons de quarantaine. Le séjour dans des petites villes de garnison isolées, situées aux confins de la monarchie, a des allures d'exil intérieur pour ceux



qui ont vécu plusieurs années dans les deux capitales impériales. La fragilité des recrues, peu habituées au climat local, expliquent aussi la faible longévité des interprètes assermentés à leur poste.

Les limites de ce système de recrutement sont à l'origine de l'emploi de traducteurs de circonstance. Elles sont ainsi la cause de l'embarras provoqué par la traduction en italien de l'obligation délivrée par le paša de Belgrade. Faute de personnel compétent assigné par Vienne, le président de l'administration avait accordé sa confiance à un abbé arménien et à son neveu pour assurer le contact avec les dignitaires ottomans<sup>20</sup>. Ces deux ecclésiastiques ne maîtrisent pas l'art de mettre en conformité des actes d'origine extérieure dans un allemand de chancellerie et de les faire entrer dans le circuit des administrations des pays héréditaires habsbourgeois. Cette incapacité n'est cependant pas perçue comme rédhibitoire. L'essentiel de leur rôle se situe ailleurs: dans le truchement et la représentation du souverain. Investis d'une parcelle de l'autorité impériale dans leur mission diplomatique, ils ont été choisis pour leur capacité à porter la voix de l'empereur dans la langue de leur interlocuteur. La logique de constitution des dossiers administratifs, où l'allemand domine presque sans partage, pourrait laisser croire à l'existence incontestée d'une langue impériale. Il n'en est rien. Les pratiques de chancellerie, avec leurs tendances à la standardisation de l'écrit, masquent des pratiques résolument contraires dans la projection de la présence et de la parole impériales, où la diversité linguistique est la règle.

*Au bout de la chaîne de l'écrit: l'officier impérial et les sujets «nationaux»*

Un épisode du voyage de Joseph II dans le Banat et en Transylvanie en 1773 illustre la plasticité de la parole impériale: recevant en personne chaque suppliant, il lui adresse quelques mots dans sa langue pour l'assurer qu'une suite sera donnée à sa doléance<sup>21</sup>. L'acte peut sembler étonnant pour un souverain réputé pour ses prétendues tendances germanificatrices. En réalité, l'imposition de l'allemand comme langue administrative n'est pas incompatible avec le maniement des parlers vernaculaires par les

<sup>20</sup> Landais, *Gouverner le Banat habsbourgeois* cit., p. 84.

<sup>21</sup> K. Kulcsár, *II. József utazásai Magyarországon, Erdélyben, Szlavóniában és a temesi Bánságban 1768-1773*, Budapest 2004, pp. 285-287.

représentants de l'autorité impériale. Toute l'histoire du gouvernement local du Banat par des administrateurs importés repose ainsi sur ce double usage des langues. Dès la conquête, en 1716-1718, les compétences linguistiques des officiers sont un critère central de recrutement, au point d'être systématiquement mentionnées dans toutes les lettres de candidatures. En 1778, un recensement systématique de ces compétences pour chaque officier est même établi afin de faciliter la gestion des mutations.

L'adéquation entre les capacités linguistiques des officiers de district et la géographie des langues parlées dans le Banat fait partie des préoccupations de l'administration régionale. S'il n'est pas nécessaire pour un employé aux bureaux de la chancellerie installée à Timișoara de pouvoir communiquer dans la langue des habitants de la province, parler les «langues du pays», selon l'expression consacrée, est indispensable partout ailleurs. En 1718, les premiers employés sont d'anciens officiers ayant servi en Slavonie pouvant déjà justifier d'une longue expérience auprès de sujets serbophones. À plus long terme, les difficultés à recruter s'avèrent cependant plus sérieuses. L'impossibilité pour les orthodoxes à accéder à une charge publique empêche en effet de puiser dans un vivier local. Un laps de temps est laissé au nouvel arrivant pour faire l'apprentissage d'au moins une langue locale. Avec un enthousiasme non dénué de naïveté, un ancien officier bohème se fait fort de pouvoir assimiler le serbe et le roumain en quelques mois en raison de leur proximité respective avec le tchèque et le latin. Un vice-gouverneur de district demande, quant à lui, sa mutation vers l'ouest de la province, où l'on parle serbe, en raison de ses difficultés à apprendre le roumain<sup>22</sup>. Ce n'est que dix ans plus tard qu'il réussit à surmonter sa gêne et parvient enfin à être nommé dans un district en partie roumanophone.

La connaissance exigée des langues «nationales» n'est ni livresque ni scolaire. Elle est acquise par une expérience du terrain et se confond avec la capacité à commander. Concrètement, il s'agit de prélever les redevances, d'organiser les corvées et de maintenir l'ordre public. L'organisation de ces tâches est déléguée aux responsables communautaires – *knèzes* et *oberknèzes* – réunis lors du *Amts-Tag*, littéralement «assemblée de service». Ces réunions mensuelles, qui rappellent par certains aspects les «assises

<sup>22</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 8, KT 175, f° 93-94, 1758.

de fiefs», sont l'occasion de tenir une séance du tribunal de district et de faire connaître les nouvelles résolutions impériales. Le district est le dernier échelon de la chaîne de l'écrit administratif. Malgré un niveau social très supérieur à celui de leurs compatriotes et malgré l'obligation qui s'impose à eux, les *oberkenèzes* ne maîtrisent pas toujours l'écrit dans les années 1770<sup>23</sup>. Du côté des *kenèzes*, l'analphabétisme est la règle. Les registres fiscaux, tenus par les contrôleurs de districts, sont ainsi confrontés au système de comptabilité rudimentaire des villages, celui des *Rabisch*: baguettes de bois sur lesquels sont taillées des encoches à chaque paiement<sup>24</sup>. Les décisions de justice et les décrets impériaux sont exclusivement rendus à l'oral jusque dans les années 1740. Après cette date, les réformes judiciaires et l'inflation réglementaire du règne de Marie-Thérèse (1740-1780) obligent cependant à faire reculer cette part d'oralité dans l'exercice de l'autorité.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Banat habsbourgeois devient un laboratoire dans l'usage administratif des langues vernaculaires. La raison tient à sa constitution particulière. En dehors de cette province, l'application des règlements de police et les modalités concrètes de prélèvement des contributions relèvent de la compétence des états provinciaux et des seigneuries. Dans le Banat, ce sont les officiers impériaux qui héritent de ces charges. L'immensité du territoire, la fragilité des compétences linguistiques des administrateurs importés et l'augmentation des besoins requièrent des innovations. Dans le domaine judiciaire, de nombreuses affaires sont renvoyées vers le tribunal régional de Timișoara, qui en profite pour accroître le nombre d'assesseurs et d'interprètes. La législation impériale fait, quant à elle, de plus en plus souvent l'objet d'une traduction. La distribution des versions en serbe et en roumain dans les districts est rapidement normalisée. En 1743 un premier tableau des langues parlées dans chaque village est réalisé en annexe d'une conscription fiscale. Des opérations similaires sont menées en 1773 et en 1780<sup>25</sup>. En 1754, on peut lire que «le conseiller de l'administration a entrepris [...] en présence des officiers des districts ainsi que des ober-

<sup>23</sup> OeStA, FHKA, BA, fasz. 80, KT 398, f° 114r.

<sup>24</sup> MNL-OL, E303, 10 cs., E.h., f° 3v.

<sup>25</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 124, f° 2r-15v; J. J. Ehrler, *Das Banat vom Ursprung bis jetzt*, ed. C. Feneșan, Timișoara 2006, pp. 263-282; Magyar Nemzeti Levéltár – Országos Levéltár [MNL-OL], A99, 14 cs., fasc. 55, f° 95-104v et f° 106-132.

knèzes et des knèzes de lire et d'expliquer les nouvelles règles de taxation en langue valaque et rascienne, mais aussi de publier dans chacun des villages un registre préparé par la commission et écrit dans les langues nationales valaque et rascienne»<sup>26</sup>. Jusqu'aux années 1770, c'est le rôle de l'interprète «national» de la chancellerie régionale de rédiger des versions en serbe et en roumain des règlements touchant des matières fiscales, sanitaires, de sécurité publique ou de police rurale<sup>27</sup>.

Bien qu'elle soit réduite, cette production écrite ne bouleverse pas le rapport des officiers de district aux langues et le caractère central de l'oralité dans les relations avec les édiles. Il s'agit toutefois d'une initiative pionnière. Cette pratique ne s'impose en effet que vingt ans plus tard dans le royaume de Hongrie: un recensement général des langues par village y est commandité par le conseil de lieutenance en 1772. Ce *Lexicon locorum regni Hungariae*, essentiellement connu pour son utilisation dans la conception d'une carte ethnolinguistique de la Hongrie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>, doit être replacé dans le contexte politique et juridique général de sa production. Le document est rédigé dans les premières phases des réformes scolaires thérésienne et six ans après le lancement de la réforme urbariale. Cette dernière, qui avait pour objectif de codifier les rapports entre seigneurs et paysans, donne aux commissions instituées par le souverain un poids inédit dans les affaires locales. Questionnaires et règlements «urbariaux» sont alors envoyés aux villages dans la langue des édiles<sup>29</sup>. À l'image du Banaat des années 1740 et 1750, c'est le changement d'échelle d'intervention des autorités royales ou impériales qui provoque une inflation de l'écrit administratif en langue vernaculaire.

<sup>26</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 2, KT 139, f° 41v-42r, 8/1/1754.

<sup>27</sup> *Universal Status-Personalis* (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 20, KT 207, f° 141-152, 26/2/1761).

<sup>28</sup> *Magyarország helységekének 1773-ban készült hivatalos összeírása: Lexicon locorum Regni Hungariae populosorum anno 1773 officiose confectum*, Hungary, Peace Conference Delegations, 1920.

<sup>29</sup> I. Udvari, *A Mária Terézia-féle úrbérrendezés forrásai magyarországi délszláv népek nyelvén. II.: Bács vármegyei szerb és bunyevác jobbágyok úrbéri bevallásai*, Nyíregyháza 2003.

Quel rapport existe-t-il entre les quelques mots glissés par Joseph II aux suppliants dans leur langue et le processus de vernacularisation des règlements administratifs? L'acte impérial participe du même mouvement général d'élargissement des domaines d'intervention du pouvoir impérial au détriment d'autres types d'autorité. Parler la langue des sujets abolit symboliquement tout intermédiaire dans la communication politique avec le souverain. Cet exercice, auquel se livre tout détenteur d'une parcelle de l'autorité impériale dans le Banat, est cependant invisibilisé dans la constitution des actes écrits. Lorsqu'on ne se contente pas de les résumer dans les procès-verbaux ou les registres des sessions du conseil de l'administration régionale, les suppliques en matière gracieuse sont rédigées dans un allemand de chancellerie qui se différencie assez peu du langage utilisé dans les autres pièces du dossier. Dans l'exposé des motifs, le style est certes plus simple, l'allure moins solennelle et les formules moins nombreuses que dans les actes enveloppant la supplique. Cette légère différence s'efface cependant dans la seconde partie du document: la standardisation des demandes et des formules finales reste la règle. Bien que le nom des suppliants soit le seul à apparaître, l'intervention d'un intercesseur qui maîtrise un allemand de chancellerie est évidente<sup>30</sup>.

Paradoxalement, les suppliques déposées par des sujets réputés analphabètes et ignorant l'allemand sont rédigées en style plus conventionnel que celles émanant d'individus et de corps capables de produire un écrit par eux-mêmes. La distinction entre suppliques originales et suppliques enregistrées qui font, par définition, l'objet d'une transformation par un secrétaire de chancellerie, n'est pas opérante dans ce contexte<sup>31</sup>. Les quelques cas qui permettent de documenter la genèse de la rédaction de la supplique montrent que la quête d'un original qui serait différent de celui annexé à l'acte final est vaine. Les suppliants se rendant auprès du secrétaire de district se contentent d'exposer oralement leurs doléances dans leur langue, mais celles-ci ne font pas à proprement parler l'objet d'une traduction vers l'allemand. Ici, le

<sup>30</sup> Analyse menée sur les 150 suppliques originales contenues dans la série MNL-OL, E303, 4 à 17 cs. (1772-1778).

<sup>31</sup> M. Gérard. *Les suppliques médiévales: documents lacunaires, documents répétitifs?* in *Informatique et histoire médiévale. Actes du colloque de Rome (20-22 mai 1975)*, cur. L. Fossier, A. Vauchez, C. Violante, Roma 1977, pp. 55-72.

rapport à la langue du suppliant est inversé. Le secrétaire de district n'est pas un interprète assermenté. Il met directement en forme la supplique en allemand puis en restitue à son tour le contenu oralement devant les plaignants qui l'approuvent puis apposent leur paraphe. Si le knèze dispose parfois d'un sceau, les autres habitants d'une communauté villageoise se contentent de tracer une croix devant leur nom<sup>32</sup>. Les édiles des localités les plus importantes, plus souvent lettrés, se munissent parfois d'un brouillon qui liste les exigences de leurs administrés. Mais cette pratique ne change rien à la procédure d'enregistrement de la supplique. Simple aide-mémoire, le brouillon n'est destiné qu'à être lu.

Il ne faudrait pas en conclure hâtivement que, dans cette relation, la langue «nationale», celle des sujets, est évincée par celle de l'empereur. C'est le contraire qui est vrai. Dans le rapport politique qui se joue dans les bureaux des gouverneurs de district, la parole impériale, la promesse de traiter avec équité la supplique, est donnée en langue «nationale». Il en va de la confiance dans le lien intime tissé entre l'empereur et ses sujets dans une province où le choix a justement été fait d'abolir tous les corps intermédiaires. Le cas est identique pour certaines suppliques en matière judiciaire. Une poignée d'affaires de banditisme possèdent ainsi, par leur ampleur exceptionnelle, une potentialité rébellionnaire que n'ignorent pas les autorités viennoises. En lieu et place des greffiers et des assesseurs du tribunal régional, ce sont les officiers de district qui prêtent donc leur plume aux chefs de bande. Une fois la grâce impériale acquise et la lettre de rémission reçue, le pardon est solennellement proclamé par le gouverneur de district dans une église orthodoxe. Le bandit repentant prête serment d'obéissance envers l'empereur et jure de revenir à une vie morale<sup>33</sup>. De façon plus générale, les serments de loyauté se prononcent dans la langue de ceux qui les font, condition nécessaire de leur validité. Au sein de la «milice nationale illyrienne», composée de paysans-soldats orthodoxes servant à la frontière aus-

<sup>32</sup> MNL-OL, E304, 13 cs., f° 82-83, 9/8/1776.

<sup>33</sup> B. Landais, *The Emperor, the Rebels and the Bandits: Criminalizing or Politicizing Collective Violence in the Habsburg Banat in the 18th Century?*, in *Governing the Borders, Challenging the State. Cultures of Disobedience in Eastern Europe and the Balkans (16th - beginning of the 19th centuries)*, cur. R. Paun, L. Tatarenko, Paris, sous presse.

tro-ottomane, la langue de communication entre les officiers et l'administration régionale est l'allemand. Le commandement à l'intérieur de la troupe et le serment d'engagement de chaque soldat «confinaire» se fait cependant en serbe<sup>34</sup>.

Le respect affiché des autorités impériales quant à l'usage solennel des langues vernaculaires est toutefois miné par des insuffisances de plus en plus flagrantes. Si les officiers subalternes installés de longue date sont ordinairement en mesure d'échanger facilement avec leurs administrés, cette compétence n'est pas partagée par les administrateurs de haut rang. L'inégalité dans la distribution des capacités linguistiques parmi les représentants de l'empereur a un fort impact sur les relations entretenues avec les notables locaux. Oberknèzes, knèzes, chefs de bande, miliciens ou simples paysans peuvent, sans déroger, se confier à un officier de district voire entrer dans une relation durable de clientèle avec lui. Une telle hypothèse est tout à fait inenvisageable pour un évêque ou pour le métropolitain de l'Église orthodoxe serbe. La dignité sociale de ces prélats exige que l'échange se fasse avec un interlocuteur de premier ordre.

Les effets induits par les difficultés de compréhension occasionnées par ce type de situation sont loin d'être négligeables. En 1744 et en 1748, le président du Banat est nommé représentant plénipotentiaire du souverain au «congrès national illyrien», une assemblée de clercs et de laïcs orthodoxes chargés d'élire un nouveau métropolitain parmi les évêques. Devant présider les séances solennelles, le commissaire impérial rend compte d'une discussion dont il est censé maîtriser les enjeux mais qu'il ne peut comprendre sans intermédiaire. Le doute s'instille en permanence sur la sincérité des déclarations qu'il recueille à l'issue de chaque session de débats. Le soupçon que les conclusions soient volontairement adoucies pour aller dans son sens traverse l'ensemble du dialogue rédigé sur place par le président du Banat et destiné à être lu par le chancelier illyrien à Vienne. Pour pallier ces insuffisances, le texte préfère insister sur le respect des formes protocolaires et la présence d'un interprète à deux moments cruciaux: lors de la traduction en illyrien du discours inaugural tenu en

<sup>34</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 84, KT 419, f° 49r, 27/1/1764.

allemand et lors de la prestation de serment du nouveau métropolitain, dont une copie dans les deux langues est fournie en annexe<sup>35</sup>.

Le caractère rudimentaire et parfois impossible d'une communication politique orale avec les sujets apparaît rapidement comme un défaut insupportable du gouvernement des langues. La traduction de quelques règlements en langue vernaculaire ne peut remédier à la superficialité des compétences linguistiques des officiers de district, incapables d'engager une argumentation juridique. Le coût et les difficultés de recrutement des interprètes ne font pas du développement de cette profession une solution envisageable. L'exigence d'une maîtrise de l'allemand de la part des notables et dignitaires locaux se fait très tôt entendre à tous les niveaux. De l'accès au poste d'oberknèze à celui de métropolitain, les administrateurs habsbourgeois tendent à favoriser ceux qui parlent et écrivent l'allemand. Le critère est clairement mentionné dans les commentaires portant sur les candidats à la dignité suprême de l'Église orthodoxe dès 1749<sup>36</sup>. Cette tendance alimente cependant la crainte qu'un abandon des langues vernaculaires par les porteurs de l'autorité impériale ne laisse prospérer la dissimulation, la duplicité et la déloyauté chez leurs sujets.

#### *Les ressorts politiques d'une vernacularisation volontariste*

La suspicion que nourrissent les administrateurs habsbourgeois vis-à-vis des anciens habitants du Banat, pour la plupart de religion orthodoxe, n'est pas nouvelle. Depuis la conquête de la province, ces anciens sujets ottomans sont réputés peu fidèles envers l'archimaison, toujours susceptibles de trahir en faveur de leur ancien maître. Cette conviction est bien ancrée dans le milieu des officiers impériaux servant dans le Banat et des conseillers auliques traitant les affaires banataises à Vienne. Elle est encore vivace dans les années 1770 et contribue à justifier les mesures

<sup>35</sup> Arhiv Vojvodine, Fond 5, Deputatio Aulica Illyricis, fasc. 4A, Wahlgeschäften (1748), doc n° 6, f° 58-133.

<sup>36</sup> *Ibi*, doc n° 2, f° 37; fasc. 4B, Wahlgeschäften (1749), doc n° 4, f° 5-29, 29/6/1749; fasc. 4C, Wahlgeschäften (1768), doc n° 7, f° 15-18.



interdisant l'accès des orthodoxes aux charges publiques<sup>37</sup>. Contrairement à l'appartenance confessionnelle ou au statut social, rien n'indique cependant que l'altérité linguistique constitue en soi un marqueur social et politique dépréciatif. Elle apparaît néanmoins couramment comme un facteur aggravant le soupçon de subversion. La langue de l'autre, celle que l'on ne comprend pas ou que l'on comprend mal, est aussi celle de la conspiration. En 1777, un responsable communautaire recrute des partisans à la taverne pour préparer une pétition destinée au souverain. L'affaire paraît louche au nouveau président du Banat, fraîchement débarqué de sa Trieste natale et encore peu au fait des pratiques locales. Le suspect est promptement emprisonné. Seuls des témoins catholiques, ignorant la langue serbe, sont entendus. Vue de l'extérieur, la scène a toutes les allures d'un complot dont rien ne peut filtrer<sup>38</sup>.

Plus lourd de conséquence que la dénonciation d'une conjuration imaginaire, le doute des autorités habsbourgeoises s'instille durablement quant au symbolisme politique charrié par la liturgie orthodoxe. L'influence de la Russie, grande pourvoyeuse de fonds et de livres de culte, sur le clergé de l'Église serbe est vue d'un mauvais œil. Bien que les Habsbourg et les Romanov soient alliés depuis 1727, les premiers s'inquiètent de l'ingérence des seconds dans leurs affaires intérieures. L'émigration de milliers de soldats des confins militaires vers la Russie d'Élisabeth dans les années 1740 constitue un point de rupture dans la relation entre les deux puissances<sup>39</sup>. Jusqu'alors, la chancellerie illyrienne, également responsable des affaires banataises, intervenait peu dans les questions culturelles. Effet direct de la crise entre les deux empires, ces dernières sont projetées au devant de la scène au milieu du siècle. La mention d'un monarque étranger, en l'occurrence Pierre le Grand, au cours des offices orthodoxes est jugé intolérable. Les prélats illyriens sont sommés à plusieurs reprises de remplacer cette référence par celle du couple impérial habsbour-

<sup>37</sup> B. Landais, *Comment gouverner les 'nations'? Conceptions et pratiques politiques aux marges orientales de la monarchie habsbourgeoise à l'époque moderne*, in *Ethno-géopolitique des empires. De l'Antiquité au monde contemporain*, cur. Y. Li-gnereux, Rennes, 2021, pp. 125-147.

<sup>38</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 40, KT 318, f° 918v, 3/3/1777.

<sup>39</sup> J.-H. Schwicker, *Politische Geschichte der Serben in Ungarn*, 1880, pp. 121-156.

geois<sup>40</sup>. En parallèle, la volonté de contrôler la production écrite de l'Église serbe orthodoxe se concrétise par la mise en place d'un système de censure extrêmement pesant. Le privilège d'impression d'ouvrages en cyrillique pour toute la monarchie est réservé pour vingt ans au libraire de l'université de Vienne, Joseph de Kurböck en 1770. Afin de passer l'épreuve de la censure, chaque livre proposé à la publication par l'Église orthodoxe doit d'abord être traduit en allemand pour être examiné. Le même traitement est réservé aux livres importés<sup>41</sup>. Les presses implantées dans la région au cours de la même décennie ne disposent que des jeux de caractères en alphabet latin et gothique. La confiscation des moyens d'éditions en langue locale est à l'origine d'une situation absurde, dans laquelle l'imprimeur serbe de Novi Sad Emanuel Jankovich est contraint de publier des opuscules en allemand pour s'adresser à ses compatriotes<sup>42</sup>.

Le détour par la suspicion envers l'altérité linguistique est essentiel pour comprendre le rôle joué par l'administration habsbourgeoise dans le processus de vernacularisation à l'œuvre dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'intérêt montant pour les cultures et les langues populaires en Europe centrale a longtemps été lu comme un engagement proto-nationaliste qui annonçait les entreprises patriotiques de rénovation des langues des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Largement critiquée depuis trois décennies, cette interprétation téléologique a été écartée au profit d'une analyse du mouvement de vernacularisation détachée de la genèse politique des nations<sup>43</sup>. L'association entre un processus de renaissance linguistique et la matrice du nationalisme politique est assurément abusive. Mais la dépolitisation de certains ressorts concrets de la vernacularisation est une erreur. Celle-ci est parti-

<sup>40</sup> V. Simić, "Gnädiger Kaiser" und "treuer Untertan": *dynastic patriotism and Orthodox subjects in the eighteenth-century Habsburg monarchy*, in *Encounters in Europe's Southeast: The Habsburg Empire and the Orthodox World in the 18th and 19th Centuries*, cur. E. Posch, H. Heppner, Graz 2012, pp. 25-46, ici pp. 30-31.

<sup>41</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 79, KT 397, f° 104-107 et f° 318-320; Arhiv Vojvodine, Fond 12, fasc. 1B, 1790, N° 6797, f° 1-38.

<sup>42</sup> OeStA, HHStA, Flugschrift 1790-1, *Rede Nationalversammlung in Temesvar* (1790), imprimée à Novi Sad par Emanuil Janković.

<sup>43</sup> M. Wörgerbauer, *La vernacularisation comme alternative au concept 'd'éveil national'? L'exemple de la Bohême*, «Histoire et civilisation du livre», 4 (2008), pp. 149-173.

culièrement patente dans le sud-est de la monarchie. Dans cette zone, particulièrement dans le Banat, les acteurs de ce processus sont proches des autorités impériales. Ils en sont parfois même des agents directs. Cette proximité est visible dans l'élaboration de la réforme scolaire. Lancée dans tous les États des Habsbourg au cours des années 1770, celle-ci sert des objectifs beaucoup plus ambitieux ici qu'ailleurs. Elle touche en effet au rapport entre la langue, l'empereur et ses sujets.

La réforme commence également plus tôt. Elle est menée dans le Banat en concertation avec les prélats orthodoxes. La députation illyrienne en prend donc logiquement l'initiative, élaborant un premier plan dès 1769<sup>44</sup>. Très ambitieux, celui-ci prévoit l'installation d'une école dans chaque village. Il est prévu d'y enseigner l'écriture et la lecture dans la langue maternelle des élèves, mais aussi en allemand. En outre, la formation d'officiers subalternes d'origine locale devait être favorisée grâce à la fondation d'écoles où l'enseignement se ferait exclusivement en allemand dans les chefs-lieux de district. Ce premier projet n'aborde cependant aucune mesure concrète et ne voit jamais le jour. Il peut être lu comme une simple déclaration d'intentions reflétant les inquiétudes des administrateurs banatais. Le statut de l'allemand comme langue du gouvernement est confirmé. L'espoir que ces mesures, aussi coûteuses que vagues, permettent de surmonter l'échec de l'apprentissage de cette langue par les deux dernières générations de notables reste mince.

Les réflexions lancées ultérieurement explorent des pistes nouvelles. Anticipant la constitution d'un vivier d'officiers locaux et de confession orthodoxe, la commission scolaire du Banat intègre deux anciens élèves du cours de sciences camérales délivré à l'université de Vienne: Daniel Lazarini, un roumanophone originaire de Transylvanie<sup>45</sup>, puis Theodor Janković (1741-1814), un serbophone natif de Syrmie. Des tâches, immenses, qu'ils accomplirent, nous ne retiendrons que les aspects qui touchent les usages politiques des langues. À la demande de la cour viennoise,

<sup>44</sup> AV, F5, Miscellanea Illyrica Deputationalia Serbische National Congress Acten (1769-1770), f° 1293-1304.

<sup>45</sup> O. Khavanova, *Eine universitäre Lehrveranstaltung als universales Instrument: Joseph von Sonnenfels und die administrative Elite der Habsburger Monarchie*, in *Die Anatomie frühneuzeitlicher Imperien: Herrschaftsmanagement jenseits von Staat und Nation*, cur. S. Wendehorst, Berlin-München-Boston 2015, pp. 103-120: 112.

le premier réformateur suggère d'abandonner le cyrillique au profit de l'alphabet latin pour la graphie du «valaque». L'idée n'est pas originale puisqu'elle est défendue, à la même date, par l'école transylvaine de Samuil Micu Klein (1745-1806)<sup>46</sup>. L'objectif affiché est de «détacher progressivement et définitivement le peuple valaque banatais du lien qui l'a uni jusqu'à aujourd'hui aux autres nations de même langue», autrement dit aux roumanophones des principautés de Valachie et de Moldavie placées sous suzeraineté ottomane. Le manuel imposé aux écoles primaires ambitionne également de fabriquer des sujets modèles. Considérant ce peuple comme «une nation très grossière», le réformateur estime qu'il serait bienvenu d'apprendre aux élèves «quelques prières parmi les plus indispensables, de leur inculquer les devoirs d'un bon citoyen et de leur transmettre quelques principes de l'économie domestique et de la vie civique»<sup>47</sup>. La diffusion et les moyens mis dans ce premier programme de vernacularisation restent cependant limités. Le cercle social impliqué dans la promotion de la langue vernaculaire est aussi étroit que l'horizon proposé. Il s'agit moins de dégager des voies pour éclairer une portion croissante du peuple que de faciliter le terrain pour une discipline des sujets. L'apprentissage de l'allemand reste par ailleurs considéré comme un passage obligé pour les maîtres d'école et les élèves les plus doués<sup>48</sup>.

Bien qu'il soit plus avancé, ce second projet n'aboutit pas plus que le précédent. Il s'agit néanmoins d'un jalon décisif dans la genèse de la réforme scolaire banataise. Il sert en effet de base au troisième et dernier projet élaboré à partir de 1773. Rédigés en allemand par Theodor Janković, les textes préparatoires à la réforme possèdent des accents flamboyants et enthousiastes inédits. Figure glorieuse de l'histoire de la pédagogie et du peuple serbe<sup>49</sup>, ce réformateur des écoles «illyriennes» est plus conforme

<sup>46</sup> A. Armbruster, *La romanité des roumains: histoire d'une idée*, Bucarest 1977, p. 251.

<sup>47</sup> OeStA, FHKa, NHK, UK, BA, fasz. 32, KT 264, f° 28-29, 12/5/1770.

<sup>48</sup> H. Wolf, *Das Schulwesen des Temesvarer Banats im 18. Jahrhundert*, Baden bei Wien 1935, pp. 125-127.

<sup>49</sup> P. Polz, *Theodor Janković und die Schulreform in Rußland*, in *Die Aufklärung in Ost- und Südosteuropa. Aufsätze, Vorträge, Dokumentationen*, cur. E.

à l'idéal de l'auteur éclairé que ne l'était le besogneux Daniel Lazarini. Pour Theodor Janković, la corruption des mœurs de sa «nation» est entièrement due à l'héritage de plusieurs siècles d'administration ottomane. L'éducation et la diffusion de la littérature en langue vernaculaire est, selon lui, le principal moyen d'y remédier. Loin d'être contradictoire, son engagement patriotique et le service impérial vont de pair. Il déclare ailleurs que le souverain «s'efforce d'amender le cœur des nationaux et de propager le bon goût dans le pays» et que «tout patriote bien intentionné considère ce siècle comme celui du développement des connaissances et honore les bienfaits les plus doux octroyés par la très haute maison d'Autriche»<sup>50</sup>. Derrière la flatterie du courtisan, s'impose l'idée que l'administration habsbourgeoise du Banat met tous ses moyens dans la réalisation d'un programme éclairé. Sans disparaître, le contrôle ou le façonnement politique de la langue s'estompent derrière les promesses universelles de progrès culturel.

La langue vernaculaire n'est plus cantonnée à son rôle de langue de commandement. Elle est désormais qualifiée pour servir un projet civique adossé à une loyauté dynastique sans faille. Droits et devoirs peuvent en effet être inculqués en serbe. Gagnant en dignité et en légitimité, la langue «nationale» s'avère néanmoins encore inadaptée dans la communication avec le souverain. L'objectif d'un rapport sans intermédiaire entre l'empereur et ses sujets, un idéal dont nous avons vu qu'il était au fondement de la particularité politico-juridique du Banat, ne peut être atteint qu'au prix d'un effort d'apprentissage exigeant de la part des sujets. Dans le manuel bilingue illyrien-allemand qu'il destine aux instituteurs, Theodor Janković écrit, en 1776, qu'«un sujet fidèle et obéissant doit [...] connaître la langue de son souverain et, grâce à cela, si une occasion favorable lui donne la

Lesky, Wien 1972, pp. 119-174; P. Herrity, *Emanuil Janković: Serbian Dramatist and Scientist of the Eighteenth Century*, «The Slavonic and East European Review», 58/3 (1980), pp. 321-344; V. Simić, *Reformen des Schulwesens und serbische Gesellschaft in der Habsburgermonarchie des 18. Jahrhunderts*, in *Aufklärung und Kulturtransfer in Mittel- und Osteuropa*, cur. A. Pufelska, Agnieszka et I. M. D'Aprile, Saarbrücken 2009, pp. 135-166.

<sup>50</sup> OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 32, K'T 265, f° 279r-279v, 19/8/1776.

chance de le voir et de lui parler, pouvoir lui exprimer directement et de façon intelligible ses convictions»<sup>51</sup>.

Une telle injonction est emblématique du nouveau régime linguistique qui s'ouvre dans le sud-est de la monarchie et que Daniel Baric a magistralement décrit pour la Croatie. Si elle donne une dignité nouvelle au serbe et au roumain, la vernacularisation en cours s'accompagne d'une montée en force de l'allemand qui s'affirme comme la langue naturelle des échanges culturels, scientifiques et politiques. Son usage ne heurte pas encore les sentiments nationalistes et ne connaît aucune concurrence sérieuse de la part du latin ou des langues vernaculaires. La situation banataise garde cependant ses particularités. La présence d'une forte minorité germanophone et la longue expérience d'un gouvernement en allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle permet à cette langue de s'imposer dans l'administration de la province de «Voïvodine serbe et du Banat de Temesvár» créée aux lendemains de la Révolution de 1848. À l'inverse, dans le royaume de Hongrie voisin, la position du latin est trop bien établie et la défense du hongrois trop précoce pour que l'allemand puisse jamais occuper une position aussi avantageuse sans friction.

Pour conclure, il est indispensable de comprendre que la transition vers un régime linguistique dual, sans charge politique excessive, où cohabitent plusieurs langues dominées par l'allemand, n'est pas en rupture avec les pratiques antérieures. Une analyse trop rapide de l'impératif consistant à s'adresser au souverain en allemand pourrait faire croire à une marginalisation des langues vernaculaires, auparavant centrale dans les rapports entre sujets et officiers impériaux.

Les concepteurs de la réforme scolaire ne se font toutefois aucune illusion sur l'assise sociale d'une scolarité en allemand. Les audiences des suppliants en serbe et roumain sont amenés à se poursuivre. L'usage de l'écrit en langue vernaculaire progresse également à l'échelle des municipalités rurales. En 1774, les «sénateurs» du district de Kikinda revendiquent explicitement l'utilisation du serbe dans leurs relations avec le représentant local de l'empereur<sup>52</sup>. Les notaires de villages, qui se multiplient dans les

<sup>51</sup> T. Janković, *Nothwendiges Handbuch für Schulmeister der illyrischen nicht unirten Trivial-Schulen in den Kais. Königlichen Erblanden*, Wien 1776, II, p. 259.

<sup>52</sup> OeStA, FHK, NHK, UK, BA, fasz. 84, KT 419, f° 403.

années 1770 et 1780, n'hésitent pas à utiliser ces langues avec l'administration des cercles puis des comitats<sup>53</sup>.

L'élargissement de l'usage politique de l'allemand ne se fait pas au détriment des autres langues, mais simultanément à la lente montée des langues vernaculaires dans l'administration locale. Même sous le règne de Joseph II, le gouvernement des langues dans la monarchie habsbourgeoise n'emprunte pas le chemin pris quelques années plus tard par la France révolutionnaire où la langue des officiers du roi devient celle de la nation constituée, rabaissant les parlers locaux au rang de patois<sup>54</sup>.

<sup>53</sup> MNL-OL, E305, 12 cs., n° 18, f° 3v, 29/12/1779; MNL-OL, A99, 8 cs., fasc. 8, f° 36r-36v, f° 38r et f° 40r.

<sup>54</sup> M. de Certeau - D. Julia - J. Revel, *Une politique de la langue: La Révolution française et les patois: l'enquête de Grégoire*, Paris 1975.

## *Gli Autori*

Guido Cappelli insegna Letteratura italiana all'Università di Napoli L'Orientale. Fa parte del comitato scientifico di diverse riviste e collane di settore. È autore di numerosi articoli su Petrarca, l'Umanesimo e Machiavelli, nonché sulle relazioni culturali tra Italia e Spagna; la sua ultima monografia è *“Maiestas”. Politica e pensiero politico nella Napoli aragonese* (Roma 2016). Recentemente ha curato il miscelaneo *Al di là del Republicanesimo. Modernità politica e origini dello Stato* (Napoli 2020).

Fulvio Delle Donne, professore di Letteratura latina medievale e umanistica presso l'Università degli Studi della Basilicata, ha un'ampia produzione scientifica che copre un arco cronologico che va dal VI al XVI sec. È autore di numerosi volumi monografici di argomento sia filologico-letterario che storico: gli ultimi sono *Federico II e la crociata della pace*, Roma 2022, e, con Guido Cappelli, *Nel Regno delle lettere. Umanesimo e politica nel Mezzogiorno*, Roma 2021. Molte le edizioni critiche: si ricordano solo le ultime per l'ENTMI - SISMELE del Codice Fitalia (2022) e della *Historia disceptativa* di Poggio Bracciolini (2019).

Benoît Grévin est directeur de recherche au CNRS (CRH, UMR 8558). Ancien membre de l'École française de Rome, il étudie l'histoire des cultures linguistiques et rhétoriques médiévales, avec un intérêt particulier pour la rhétorique du pouvoir au bas Moyen Âge, pour les transferts culturels en méditerranée et pour le comparatisme. Il a notamment publié *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome 2008; *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen âge du langage*, Paris 2012; *La Première Loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France (1374)*, Paris 2021.

Benjamin Landais est maître de conférences à l'Université d'Avignon, membre du CNE (Centre Norbert Elias, UMR 8562). Il est spécialiste de la monarchie des Habsbourg, d'histoire rurale et d'histoire de la cartographie. Il a édité la correspondance de François Perlas, président du Banat au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Istros 2020). Ses deux derniers ouvrages paraîtront en 2023: *Nations*,



*privilèges et ethnicité : le Banat habsbourgeois, un laboratoire politique aux confins de l'Europe éclairée* (Presses Universitaire de Strasbourg) et, avec A. Antoine, *Cartographier le parcellaire rural dans l'Europe d'Ancien Régime* (Presses Universitaires de Rennes).

Aude Mairey est agrégée d'histoire et directrice de recherche au CNRS (LaMOP). Ses travaux portent principalement sur l'histoire socio-culturelle et politique des îles Britanniques à la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement sur les rapports entre langue et société d'une part et sur les langages politiques de l'autre. Elle s'intéresse également aux usages contemporains du Moyen Âge. Elle a notamment publié *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société en Angleterre au XIV<sup>e</sup> siècle* (2007), *Richard III* (2011) et *La guerre de Cent ans* (2017). Son prochain ouvrage, *La fabrique de l'anglais. Genèse socio-culturelle d'une langue*, paraîtra en février 2023.

Lars Boje Mortensen è professore di Storia di Cultura Classica e Medievale e direttore del Centre for Medieval Literature (CML) all'Università di Danimarca del Sud (SDU). Si occupa di storia letteraria di Europa medievale e della sua teoria. Tra le sue pubblicazioni: *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600-c. 1450*, in *Oxford Research Encyclopedia of Literature*, online 2018; *The Canons of Medieval Literature from the Middle Ages to the Twenty-First Century* «Analecta Romana Instituti Danici», 42 (2018), pp. 47-63.

Annick Peters-Custot est professeure d'histoire du Moyen Âge à Nantes Université. Elle est spécialiste de l'Italie méridionale byzantine et normande, et du monachisme italo-grec entre le VIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Elle pilote avec Pierre Bauduin (Univ. de Caen) le programme «*Pax Normanna. Conquérir, pacifier, gouverner dans les mondes normands, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.*». Elle a publié à l'École française de Rome: *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Rome 2009, et *Bruno en Calabre. Histoire d'une fondation monastique dans l'Italie normande: S. Maria de Turri et S. Stefano del Bosco*, Rome 2014; dernièrement, avec Y. Lignereux, A. Messaoudi et J. Wilgaux: *Ethno-géopolitique des empires. De l'Antiquité au monde contemporain*, Rennes 2021.

La storia degli imperi è un ambito di ricerca piuttosto studiato, non altrettanto lo è quella dell’“imperialità” intesa come orizzonte concettuale di riferimento esemplare, che manca ancora di un approccio completo. Tuttavia, la diffusione e il successo dell’ideologia imperiale sono misurabili in relazione all’impronta che essa imprime nelle forme emulative delle monarchie non imperiali. I volumi di questa collana mirano a indagare tali aspetti, concentrando l’attenzione sugli “pseudo-imperi” cristiani che si sono costituiti nel Medioevo e nella prima Modernità. In altri termini, intendono esplorare tutte le modalità di quella che può essere definita “imperialità derivata” o “seconda”: cioè le forme di imperialità che talvolta, sebbene in modo ricorrente, hanno caratterizzato quelle istituzioni di tipo monarchico o principesco che non potevano assumere il nome di impero, ma che ne hanno reinterpretato alcuni aspetti.

È mai esistita un’ideologia imperiale connessa con la comunicazione linguistica nell’Europa del tardo Medio Evo e della prima modernità? E, in tal caso, all’esterno dell’impero germanico o bizantino, vi furono sovrani che tentarono di definire o imporre una “imperialità linguistica”? Attraverso l’esplorazione dal recupero in diversi contesti di una “sintassi” imperiale latina, greca o anche araba, questo volume offre un’indagine approfondita sulla gestione del multilinguismo negli spazi politici posti fuori o ai margini dell’Impero. Dalla Sicilia all’Inghilterra, dalla Polonia ai confini serbo-ungheresi, dal XII al XVII secolo, sono percorse le linee frastagliate dei complessi rapporti dialettici tra usi pragmatici e rappresentazioni ideologiche delle lingue che cooperano, sul lungo periodo, alla costruzione di suggestive forme di imperialità “derivata” o “seconda”.

ISSN 2785-7905  
ISBN 978-88-31309-20-2

